

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de communes de l'Oise Picarde

ENTRE

La Communauté de Communes de l'Oise Picarde,

Représenté par Jean CAUWEL, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21 juin 2021,

Ci-après désigné par « la Collectivité »

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Corinne ORZECOWSKI, Préfète de l'Oise

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de l'Oise Picarde autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du

projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la CCOP a désiré s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la CCOP

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- *D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;*
- *De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.*

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les

habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Le projet de territoire collaboratif et partagé est résumé ci-après.

A partir d'une brève analyse des forces et faiblesses du territoire, le projet de territoire se décline en huit axes stratégiques sur lesquels s'appuie la gouvernance de la CCOP pour expliquer ses choix politiques jusqu'en 2026.

Le territoire de la CCOP, c'est une population disséminée, plutôt jeune, comprenant légèrement plus de femmes que d'hommes, avec peu de jeunes diplômés. Pour les 15-64 ans, les taux d'activité et d'emploi sont équivalents à ceux du département, et supérieurs à ceux des territoires voisins. Le taux de chômage des 15-24 ans est plus élevé que la moyenne pour l'Oise en 2020, s'expliquant en partie par les difficultés d'insertion. Le taux de création de nouvelles entreprises se monte à 14,5% alors qu'il est de 16% dans l'Oise en 2020. L'Oise Picarde attire les entrepreneurs individuels qui trouvent sur le territoire la possibilité de se loger, de télétravailler, et d'accéder aux biens de consommation dans les grandes aires commerciales proches de l'Amiénois et du Beauvaisis. Mais, le solde migratoire est légèrement négatif. La population résidant sur le territoire se déplace sur les territoires voisins pour travailler. De nombreux logements existent, mais ils sont souvent inconfortables et mal isolés, prise de conscience des élus qui entendent agir et doter le territoire d'un volet Habitat dans leur PLUi.

Pour l'heure, il s'agit de repérer les zones qui peuvent encore faire l'objet d'aménagements. Une étude sur les coulées de boues, entrant dans un schéma directeur de gestion des eaux pluviales, devrait pouvoir donner des éléments pour avancer dans la réflexion portant sur le bassin hydrographique. Les compétences « eau potable » et « assainissement » sont des enjeux cruciaux pour l'avenir du territoire. Les communes réalisent la nécessaire mutualisation des réseaux dans l'intérêt des populations, mais aussi des partenariats indispensables entre tous les acteurs du territoire afin de trouver des solutions aux problèmes de qualité des captages d'eau potable. La gestion des eaux de ruissellement et des cours d'eau participent à cette prise de conscience. Les agriculteurs sont aussi sollicités à travers les mesures agroenvironnementales. Une réflexion sera entreprise sur les déplacements actifs, les chemins de randonnées, les pistes cyclables, grâce à la récente prise de compétence « mobilité ». La gestion des déchets est plus délicate : l'harmonisation fiscale concourt à cette prise en compte du coût de la collecte et du tri des déchets. La réflexion entreprise sur le PCAET va permettre l'émergence de nouvelles actions pour lutter contre la précarité énergétique des logements, pour agir en faveur du développement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire (photovoltaïque, hydrogène, éolien, méthane). Tout sera mis en œuvre afin permettre un développement harmonieux du territoire, et conserver un cadre de vie de qualité aux habitants.

Et ce cadre de vie, la politique menée depuis le dernier mandat y a concouru en finançant une maison de santé pluridisciplinaire qui fait la fierté des élus du territoire, structure en constante évolution qui a pris sa place dans la gestion de la pandémie. D'autres réflexions sont en cours pour étendre les bienfaits de cette structure au plus profond du territoire rural. Le territoire a souhaité également renforcer l'économie sociale et solidaire par différentes réflexions de soutien aux communes, par la mutualisation de services et de fonds de concours afin de les aider à structurer l'offre de services publics aux habitants comme aux entreprises. Cette volonté politique s'appuie sur des projets structurants concernant le sport, portés et soutenus par la CCOP (extension de la salle de sports de Breteuil, rénovation des équipements de la salle de Froissy, rénovation/extension du centre aquatique), mais aussi des projets culturels qui s'appuient sur la qualité du musée intercommunal et de son service archéologique, sur la recherche d'un label culturel « Pays d'Art et d'Histoire » qui nous permette de mettre en valeur le patrimoine, mémoire de notre territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 21 juin 2021 :

- **Orientation 1** : Assurer la cohérence des politiques locales dans l'aménagement de l'espace pour garantir le développement harmonieux du territoire de la CCOP
- **Orientation 2** : Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie
- **Orientation 3** : Réussir la transition énergétique et climatique
- **Orientation 4** : Favoriser le développement économique et numérique
- **Orientation 5** : Promouvoir une offre de santé à l'interstice des 2 métropoles
- **Orientation 6** : Favoriser l'émergence d'une économie solidaire
- **Orientation 7** : Promouvoir le sport dans les communes du territoire
- **Orientation 8** : Promouvoir la culture sur le territoire

Les orientations stratégiques sont décrites dans le projet de territoire joint en annexe. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d’engagement de l’élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s’agit d’identifier :

- *Les programmes territorialisés de l’ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d’industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...)* ;
- *Les contrats de l’Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l’Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;*
- *L’intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.*

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu’ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d’articulation avec d’autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l’Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des FICHES ACTIONS et FICHES PROJETS.

Les opérations envisagées sont d’abord l’objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu’elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l’état des milieux des naturels, afin de s’inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d’une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les

associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

[Liste des contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE]

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de X et de Y.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- *Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;*
- *Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;*
- *Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;*
- *Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;*
- *Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;*
- *Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).*

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances

décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire X assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la

mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la

participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CCOP, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres

établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la CCOP. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il se composera pour la CCOP :

- Du Président de la CCOP, et de 4 élus désignés par le conseil communautaire

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés et les indicateurs ont été précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de **six ans**.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Amiens.

Signé à Breteuil-sur-Noye, le 8 février 2022

Corinne ORZECOWSKI
Préfète

Jean CAUWEL
Président



Préfecture de l'Oise

Communauté de Communes de
l'Oise Picarde

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projet de territoire décrivant les Orientations stratégiques, et les FICHES PROJET

Annexe 2 – FICHES ACTION et indicateurs de suivi

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 3-1 Porteurs de projets et cibles
- 3-2 Echancier des projets
- 3-3 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)

Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs

- 4-1 SE60
- 4-2 Caisse des Dépôts et Consignation
- 4-3 CEREMA
- 4-4 ADEME

PROJET DE TERRITOIRE

2021 – 2026



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

Abbeville-Saint-Lucien | Ansauvillers | Bacouël | Beauvoir | Blancfossé | Bonneuil-les-Eaux | Bonvillers | Breteuil-sur-Noye | Broyes | Bucamps | Campremy | Catheux | Chepoix | Choqueuse-les-Bénards | Conteville | Cormeilles | Croissy-sur-Celle | Doméliers | Esquennoy | Fléchy | Fontaine-Bonneleau | Froissy | Gouy-les-Groseillers | Hardivillers | La-Hérelle | La-Neuville-Saint-Pierre | Le-Crocq | Le-Gallet | Le-Mesnil-Saint-Pierre | Le-Quesnel-Aubry | Maisoncelle-Tuilerie | Montreuil-sur-Brèche | Mory-Montcrux | Noirémont | Noyers-Saint-Martin | Oroër | Oursel-Maison | Paillart | Plainville | Puits-le-Vallée | Reuil-sur-Brèche | Rocquencourt | Rouvroy-les-Merles | Saint-André-Farivillers | Sainte-Eusoye | Sérévillers | Tartigny | Thieux | Troussencourt | Vendeuil-Caply | Vieffillers | Villers-Vicomte

SOMMAIRE

Introduction	3
Partie I. Forces et faiblesses du territoire en 2021	4
A) Quelques éléments sur la population du territoire de l’Oise Picarde	4
B) La jeunesse de l’Oise Picarde	5
C) Travailler dans l’Oise Picarde	5
D) Entreprendre dans l’Oise Picarde	6
E) Vivre dans l’Oise Picarde	6
F) Se loger dans l’Oise Picarde	7
1. Le parc de logements nouveaux	7
2. Le parc de logements anciens	7
3. Les hébergements touristiques	7
Partie II. Les grandes orientations pour le territoire à l’horizon 2026	8
A) Un espace territorial rural encore préservé	8
1. Assurer la cohérence des politiques locales dans l’aménagement de l’espace pour garantir le développement harmonieux du territoire de la CCOP (AXE 1)	8
2. Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l’environnement et du cadre de vie (AXE 2)	9
- Rétablir un bon niveau écologique des rivières qui le traversent et restaurer ou sauvegarder les étangs et les mares qui participent à l’équilibre hydro-écologique du territoire	9
- Participer et inciter les acteurs à la sauvegarde des ressources en eau potable	11
- Inciter les communes à passer à l’assainissement collectif lorsque cela est possible, et leur donner à nos côtés les moyens de contrôler les systèmes d’assainissement non collectifs, pour éviter le rejet des eaux usées dans la nature	11
- Travailler avec les agriculteurs sur les méthodes culturales, et le choix des cultures en adéquation avec les conditions climatiques de l’Oise, et les besoins des acteurs locaux	12
- Favoriser les modes de déplacement actifs, et par conséquent aménager des pistes cyclables, ou des cheminements piétons	13
- Conserver les coulées vertes et mettre en place des parcours de randonnée, des pistes de VTT, des pistes cyclables, des chemins pour la marche en toute sécurité, des parcours ludiques ou sportifs de découverte du territoire, une mobilité douce pour les déplacements quotidiens et vecteur de l’attractivité touristique du territoire	13
- Trier les déchets et valoriser le tri : deux actions en faveur du développement durable	14

3. Réussir la transition énergétique et climatique (AXE3)	15
- <i>Le déploiement à grande échelle de l'électricité photovoltaïque</i>	17
- <i>L'optimisation du développement de l'éolien</i>	17
- <i>Développer la nouvelle filière de la méthanisation</i>	18
B) Stimuler les forces vives pour assurer la place de la CCOP dans le paysage territorial.....	20
1. Favoriser le développement économique et numérique (AXE 4)	20
- <i>Le contexte politique du développement économique</i>	20
- <i>Des outils pour favoriser le développement économique</i>	21
• <i>L'investissement dans la fibre à très haut débit</i>	21
• <i>Un service archéologique à domicile</i>	21
- <i>Définir un plan de mobilité rurale</i>	21
- <i>Devenir un territoire de formation</i>	23
- <i>Faciliter l'entrepreneuriat</i>	24
• <i>Un plan FISAC</i>	25
• <i>Des projets en cours sur les zones d'activités</i>	25
• <i>Un projet de pépinière d'entreprises et de tiers-lieu du numérique</i>	26
• <i>Aider le développement des « e-services » de la sphère privée</i>	27
- <i>Améliorer les services publics numériques</i>	28
2. Promouvoir une offre de santé à l'interstice des deux métropoles (AXE 5)	29
3. Favoriser l'émergence d'une économie solidaire (AXE 6)	30
C) Améliorer la qualité de vie de nos habitants pour renforcer l'attractivité du territoire	32
1. Promouvoir le sport dans les communes du territoire (AXE 7)	32
- <i>La singularité sportive du territoire</i>	32
- <i>Des équipements existants à revoir et à améliorer</i>	32
- <i>De nouveaux projets pour le développement sportif du territoire</i>	33
2. Promouvoir la culture sur le territoire (AXE 8)	34
- <i>La recherche d'un label culturel</i>	34
- <i>Des musées pour la mise en valeur du territoire</i>	35
Annexes	39

Projet de territoire de la CCOP 2021-2026

Pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique

La Communauté de Communes de l'Oise Picarde est un territoire rural de 21.163 habitants, situé entre l'agglomération du Beauvaisis et de la métropole Amiénoise.

Les communes de la CCOP ont su au fil des années tirer bénéfice de la fracture du territoire entre le nord et le sud, pour mettre en œuvre l'intérêt général intercommunal, pour sortir de terre une exception culturelle rurale : le musée archéologique de l'Oise.

Territoire classé zone de revitalisation rurale depuis le 1er juillet 2017, puis reconnu territoire démonstrateur REV3 en 2019 par la Région des Hauts-de-France, la CCOP est d'un des deux EPCI du département de l'Oise à mériter cette distinction au regard notamment des 40% des éoliennes du département situées sur son territoire, du nombre de producteurs d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques, de la centrale de production de chauffage au bois située à Breteuil, de la mise en œuvre de la géothermie, de ses perspectives pour le développement de la production et de l'utilisation d'hydrogène.

Le président de l'EPCI a annoncé son ambition pour le territoire dans le débat d'orientations budgétaires 2021 de la CCOP.

Il compte sur l'engagement de toutes les communes, pour parler d'une seule voix, défendre le monde associatif et ses bénévoles, accompagner les commerçants et artisans du territoire, les agriculteurs, tous ceux qui par leurs actions positives sont le ciment de notre cohésion territoriale.

Ce document, établi à partir des productions des services de l'Etat, du PETR et du SMOPP, comportera deux parties.

La première posera un bref diagnostic du territoire à partir des statistiques de l'INSEE, et des raisonnements tenus par les bureaux d'études travaillant pour les deux syndicats mixtes (SE60 et Sémaphore).

La seconde partie développera les grands axes de notre projet de territoire, déclinés en projets et en actions qui seront précisés dans des fiches spécifiques réalisées par les communes ou la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

PARTIE I : FORCES et FAIBLESSES DU TERRITOIRE EN 2021

Il convient de dresser un rapide état des lieux du territoire, à partir des études en cours au PETR du Grand Beauvaisis et au SMOPP de Saint-Just-en-Chaussée. Nous reprendrons également les statistiques de l'INSEE disponibles pour le territoire, ce qui nous permettra d'effectuer quelques comparaisons avec les statistiques disponibles pour le département de l'Oise.

A) Quelques éléments sur la population du territoire de l'Oise Picarde

La Communauté de Communes de l'Oise Picarde est un territoire rural situé à équidistance entre deux grandes agglomérations, Amiens et Beauvais. Ce territoire est faiblement peuplé puisqu'y résident 21.163 habitants, soit une densité de 53,5h/km², alors que l'Oise dispose d'une densité de 140,7h/km². Le territoire est qualifié selon l'INSEE en 2020 comme une zone comprenant à 42,3% d'espaces peu denses (25h/km² et 3.000h par agrégation) et à 57,7% d'espaces très peu denses.

La population par tranche d'âge suit la répartition de celle du département, cependant on constate une proportion plus importante des personnes jeunes que dans le reste du département, soit un indice de vieillissement de la population de l'Oise Picarde établi à 0,6 en 2017, alors qu'il était de 0,4 en 1982, indice qui explique que la part des jeunes de – de 20 ans sur le territoire est plus importante que la part des anciens de plus de 65 ans. Cette tendance suit celle du département, même si on observe que la part des 75-85 ans est supérieure au reste du département.

55% des familles sont constituées de célibataires ou de couples sans enfant, contre 56,7% des familles dans l'Oise.

Proportionnellement à la moyenne du département, si l'on rapporte les effectifs par catégories socioprofessionnelles à la population totale, l'Oise Picarde comprend plus d'ouvriers, de retraités et d'agriculteurs que le reste du département. La population présente un solde migratoire légèrement négatif (-0,07%) alors que le département de l'Oise voit sa population croître de 0,34% en 2020. Le solde naturel est cependant positif à 0,46% quand le département est à 0,51%, en d'autres termes, on naît plus sur notre territoire qu'on y meurt.

La part des étrangers (1,1%) et des immigrés (1,9%) dans la population sont bien inférieures à celles observées dans le département, respectivement 6% et 8,1%.

C'est un territoire qui comprend légèrement plus de femmes que d'hommes, chiffres assez similaires aux statistiques du département.

B) La jeunesse de l'Oise Picarde

En 2017, l'Oise Picarde comprenait 5.845 enfants scolarisés du primaire à l'université, soit de 3 à 24 ans. La part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population non scolarisée représente 19%, ce qui situe le territoire en dessous de la valeur pour l'Oise, portée elle à 25,3% en 2017, à la Région Hauts-de-France avec un taux de 24% (statistique 2016), au niveau national avec un taux de 29% (statistique 2016).

En 2020, le territoire accueille environ 270 enfants en maternelle, et 2.000 enfants en école élémentaire, et 1.000 enfants au collège. Le territoire n'a pas de lycée, les élèves devant se rendre sur Beauvais et Amiens, et de fait pas d'enseignement supérieur. Le territoire dispose de plusieurs accueils de primaires, regroupés ou non en RPI ou RPC, et de deux collèges publics à Breteuil et Froissy, et un collège privé à Breteuil.

C) Travailler dans l'Oise Picarde

La population active de l'Oise Picarde est constituée d'emplois dans le tertiaire à près de 70%, les emplois dans l'industrie ne représentent qu'environ 20% de la population active. A contrario, dans le PETR, les emplois sont principalement tournés vers l'industrie et l'agriculture, le commerce arrivant après avec seulement 17% des actifs.

Les catégories socioprofessionnelles sont constituées principalement d'ouvriers, d'employés, de professions intermédiaires (50%) et de retraités (27%). Les cadres et chefs d'entreprise, artisans, commerçants, agriculteurs représentent 7%. Le reste est constitué d'inactifs (personnes de 15 à 64 ans ne se déclarant pas en emploi, ni au chômage, personne restant au foyer, ou étudiants) : 16%.

Selon les normes du Bureau Interprofessionnel du Travail, **le taux de chômage** de l'Oise Picarde est assez similaire à celui du département, autour de 13,7% pour les 15-64 ans, en 2017, ce qui constitue l'un des meilleurs taux du secteur, proche de la moyenne du département :

Activité de la population 2016	Population 15-64 ans	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
CAB	65.182	72%	60%	16,7%
CCOP	13.470	75%	65%	13,7%
CCPV	20.269	75%	64%	14,2%
CCPB	11.835	76%	66%	13,6%
Département Oise	523.094	74,5%	64%	13,8%
Région Hauts-de-France*	3.791.798	71%	59%	16,8%

(*) : chiffres 2017 pour la région et le département

Un bémol cependant pour l'Oise Picarde, car le taux de chômage des 15-24 ans est plus élevé en 2020 que dans l'Oise, pour un taux de 33% contre 30%. Selon l'INSEE, la part des actifs en activité partielle se montait à 16% dans l'Oise Picarde alors qu'elle est de 13% dans l'Oise, et ce sont les femmes qui sont les premières concernées par l'activité à temps partiel. De plus, 14% des emplois du territoire sont précaires (CDD, Contrat d'apprentissage, contrats aidés), pourcentage identique entre les hommes et les femmes, et au taux moyen du département en 2020. Cependant, les jeunes en difficultés d'insertion étaient à hauteur de 22% pour l'Oise Picarde, alors que dans l'Oise cette part se montait à 19%.

De plus, 81% des actifs doivent en 2017 changer de commune pour se rendre vers leur lieu de travail alors qu'ils n'étaient que 79% 10 ans auparavant. C'est en utilisant leur voiture personnelle qu'ils s'y rendent. L'Oise Picarde est considérée par l'INSEE comme un territoire résidentiel, 55% des actifs qui résident sur le territoire travaillent sur le territoire, les autres migrant vers les territoires voisins.

D) Entreprendre dans l'Oise Picarde

En 2020, selon l'INSEE, il a été créé 116 entreprises dans l'Oise Picarde, dans l'industrie pour 14%, les activités financières pour 13%, les commerces, le transport, la restauration pour 12%, la construction pour 11%, l'information et la communication pour 9%.

Au niveau du département, ce sont 6.848 entreprises qui ont été créées en 2020, principalement dans les commerces, le transport, la restauration qui ont le vent en poupe avec 16,5% des créations d'entreprises, et l'information et la communication avec 22%.

Sur le secteur tertiaire ce sont les activités immobilières, les activités techniques et administratives qui sont les plus actives, Le **taux de création d'entreprise** sur l'ensemble des entreprises existantes se monte à 14,5% pour l'Oise Picarde et 16% pour le département. Pour 66%, ce sont des entreprises individuelles, le territoire comportant 29% d'entreprise avec 1 à 9 salariés, et 5% d'entreprises de 10 à 200 salariés.

E) Vivre dans l'Oise Picarde

Les études reconnaissent en cette période pandémique les attraits des paysages ruraux de cette partie de l'Oise, ce qui redynamise le secteur immobilier. Le patrimoine naturel de l'Oise Picarde est composé de terres agricoles, et de vallées prisées par les amateurs de randonnées. Comme le souligne le cabinet Sémaphore, « l'agriculture a façonné le Grand Beauvaisis », et par là-même, l'Oise Picarde. Aux centres-bourgs, lieux de consommation et de services, sont juxtaposés les villages retirés des axes passant et offrant qualité de vie et bien-être, haute valeur environnementale désormais recherchée par les touristes en mal d'espaces naturels, et de maisons bucoliques. C'est là une opportunité que se doit de saisir notre territoire.

Notre territoire dispose depuis 2019 d'une couverture complète de la fibre très haut débit. C'est une nouvelle opportunité pour développer les applications numériques, et le business

en ligne. Les groupes de logistique ne s’y trompent pas et voient dans notre zone d’activités d’Oursel-Maison des opportunités d’installer des bases arrière de logistique à côté de l’entrée de l’autoroute A16. Cette couverture permet aussi le télétravail à la campagne, ce qui est fort apprécié par les entreprises dans cette période de pandémie, et nous laisse entrevoir des opportunités pour l’utilisation de nos futurs projets devant la mutation du travail dans les entreprises de services qui s’opère à l’aube de cette nouvelle décennie.

F) Se loger dans l’Oise Picarde

Pour vivre dans l’Oise Picarde, il faut pouvoir s’y loger. L’élaboration du Scot en cours au SMOPP va donner l’opportunité au territoire de se décider sur l’évolution de son parc de logements, neufs ou rénovés, à mettre à disposition des familles désireuses de venir s’installer, ou souhaitant rester sur notre territoire malgré la modification de leurs besoins.

1. Le parc de logements nouveaux

Les immeubles collectifs ne sont pas nombreux exceptés sur Breteuil qui accueille 30% de logements aidés, bien au-delà des objectifs de la Loi SRU. Des parcs de logements neufs sont construits sur Esquennoy, Froissy et Noyers-Saint-Martin. Un lotissement a été construit sur Noyers-Saint-Martin ces 5 dernières années permettant l’arrivée de nouvelles familles. Un Projet d’Intérêt Général, porté par le département de l’Oise, est actuellement en cours pour les opérateurs publics de logements aidés, ce qui devrait permettre aux logements de bénéficier de mesures d’isolation pour assurer une meilleure empreinte carbone, et de là diminuer les factures énergétiques des locataires disposant déjà en majorité de faibles revenus.

2. Le parc de logements anciens

Le territoire compte en 2017, 9.652 logements. Plus de 70% des logements sont occupés par leur propriétaire, à 87% en résidence principale et à 4% le sont au titre des résidences secondaires. 9% des logements du territoire sont vacants. Pour le département de l’Oise c’est respectivement 372.777 logements, 91%, 7% et 2%. La part des logements vacants est passée de 5,5% à 9% en 20 ans.

Le parc de logements anciens, inconfortables et mal isolés, nécessitera à moyen terme une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat, alors qu’un Programme d’Intérêt Général pour l’habitat est en cours sur le territoire mené par le département. Nous verrons plus loin dans quelle conditions le territoire du SMOPP entend répondre à la précarité des logements dans son PCAET qui couvrira notamment le territoire de l’Oise Picarde.

3. Les hébergements touristiques

L’étude réalisée par le bureau Sémaphore pour le PETR réalise une étude sommaire d’hébergements touristiques pour notre territoire, en distinguant 2 campings actifs sur le territoire. Or, notre territoire propose un certain nombre de gîtes individuels ou de groupes à

Breteuil, Croissy-sur-Celle, Gouy-les-Groseillers, Puits-la-Vallée, Oursel-Maison, Montreuil-sur-Brèche, ou des chambres d'hôtes à Broyes, Froissy, Puits-la-Vallée. La volonté de la CCOP est justement de venir en aide aux porteurs de projet pour accompagner la politique de développement touristique dans les prochaines années.

PARTIE II : LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE TERRITOIRE A L'HORIZON 2026

A) Un espace territorial rural encore préservé

1. Assurer la cohérence des politiques locales dans l'aménagement de l'espace pour garantir le développement harmonieux du territoire de la CCOP (AXE 1)

Les réformes territoriales, lancées depuis la fusion des communautés de communes de la Vallée Brèche-Noye et de Crèvecœur-le-Grand en 2017, reflètent la volonté du nouvel EPCI de prendre en charge les grands dossiers structurels de demain pour son territoire, ses habitants et ses entreprises, mais sans une réelle conviction d'appartenance à une unité territoriale supra-communautaire.

Les choix faits par le conseil communautaire en 2018 désorientent la lecture de la stratégie territoriale, le projet de territoire étant désormais travaillé avec les trois EPCI du Grand Beauvaisis, au sud et à l'est de notre territoire, dans le syndicat mixte du Pôle d'Equilibre des Territoires ruraux, alors que le Schéma de Cohérence Territorial est, lui, travaillé dans le cadre d'un autre syndicat mixte, le Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picard où notre communauté de communes est associée à la Communauté de Communes du Plateau Picard à l'est de notre territoire.

Cette ambivalence complexifie les échanges sur la stratégie à adopter, voire fragilise notre position dans le débat sur l'évolution de notre territoire et les grandes orientations stratégiques de développement du territoire, puisque la politique d'urbanisation va dépendre de décisions qui seront prises hors du territoire, à parité au SMOPP, à 1 contre 3 au PETR du Grand Beauvaisis.

Les éléments proposés dans le diagnostic du projet de territoire élaboré par le cabinet SEMAPHORE, mandaté par le PETR, sont disponibles en annexe, ainsi que les premiers éléments du diagnostic réalisé par ATOPIA pour le territoire du SMOPP.

De notre côté, nous lançons la procédure de recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour nous aider au choix et au suivi d'un bureau d'études chargé de mettre en œuvre le PLUi sur le territoire de la CCOP (**FICHE ACTION 01**). Le choix du cabinet retenu sera réalisé courant mai 2021, et la consultation pour un bureau d'étude devrait s'enchaîner pour un engagement en septembre 2021. La CCOP a enfin décidé de reprendre les affaires en main et de défendre sa position sur l'échiquier politique du nord-est de notre département.

La mise en œuvre du PLUi nécessitera de réaliser un diagnostic du territoire, dans lequel viendront s'intercaler différentes sous-études indispensables pour comprendre son fonctionnement. Ainsi, parallèlement à ce projet, seront lancées avant la fin du premier semestre :

- Une étude sur le schéma de gestion des eaux pluviales (SDGEP) **(FICHE ACTION 02, 03, 04) (FICHE PROJET 01)**
- Une étude sur les coulées de boues, en accord avec le SDGEP **(FICHE ACTION 05, 06)**

Il est nécessaire de faire une étude sur les coulées de boues. Ce projet de modélisation des mouvements de terrains sur le territoire depuis quelques dizaines d'années est confié au BRGM, associé à l'AMEVA, qui aura pour mission de définir le schéma directeur de gestion des eaux pluviales, assorti d'un zonage pluvial sur les 52 communes.

La nécessité de prendre en compte dans les documents d'urbanisme, de planification et d'aménagement, les contraintes environnementales et les objectifs en matière de reconquête de la qualité de l'eau ou de préservation de l'environnement, est une évidence progressivement renforcée par la réglementation.

Cette étude a pour objectif principal d'appréhender la gestion des eaux pluviales de façon globale et cohérente à l'échelle de la communauté de communes en intégrant la notion de bassin versant. Sa conception, en lien étroit avec celle du PLUi, permettra de prendre en compte les contraintes inhérentes à la gestion du pluvial vis-à-vis de la situation actuelle, mais également future. Cette démarche visera à limiter les risques d'atteinte aux biens et personnes mais également à respecter les objectifs de qualité des milieux récepteurs.

L'ensemble des éléments produits devra s'intégrer aux différentes pièces du PLUi (diagnostic, PADD, OAP et règlement) et une collaboration étroite sera mise en place entre les bureaux d'étude en charge de l'élaboration du PLUi et du volet eaux pluviales.

Les deux fiches actions concernant les coulées de boues et le schéma directeur de gestion des eaux pluviales, sont disponibles en annexe.

2. Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie (AXE 2)

La CCOP dispose d'un territoire de 473km², pour une population de 21.163h, soit 45h/km². Le territoire est couvert de 31.800ha de terres agricoles, de 3.800ha de forêts, 1.664ha de zones urbanisées. Il est donc important que des actions soient entreprises pour sauvegarder cet environnement, que des familles travaillant hors de notre territoire viennent chercher à quelques dizaines de kilomètres des métropoles d'Amiens ou de Beauvais

- Rétablir un bon niveau écologique des rivières qui le traversent et restaurer ou sauvegarder les étangs et les mares qui participent à l'équilibre hydro-écologique du territoire (FICHES PROJETS 02 et 03)

La compétence GEMAPI a été transférée à la CCOP le 1^{er} janvier 2018. La CCOP a transféré à l'AMEVA, par délégation de maîtrise d'ouvrage, le soin de procéder à la déclaration d'intérêt général sur la Noye portée auparavant par le syndicat de la Noye qui comprenait toutes les communes traversées par cette rivière jusqu'au département de la Somme. Elle a également formalisé par l'intermédiaire de l'AMEVA, dans les mêmes conditions, une déclaration d'intérêt général sur la rivière la Celle.

Par convention avec la ville de Breteuil, la CCOP s'est également occupée des travaux concernant la zone humide de Breteuil depuis 2019 en partenariat avec le lycée d'Airion et la ville de Breteuil.

Sur le secteur du bassin versant de la Brèche, la compétence GEMA a été transférée à un syndicat mixte le SMBVB. Sur le secteur du Thérain, la structure porteuse de la compétence GEMAPI a été créée au 01/01/2020 et s'appelle le SMVT.

Les élus de la CCOP ont pris conscience de la nécessité d'entretenir ou d'aménager ces rivières, qui participent au bon écoulement des eaux de sources ou pluviales, dans un paysage entretenu et à l'équilibre écologique sauvegardé. Des financements des Agences de l'Eau ont par ailleurs été obtenus pour financer ces actions aux côtés de notre communauté de communes.

La continuité écologique garantit le passage des poissons et des sédiments à travers les cours d'eau et autres milieux aquatiques. Elle peut être interrompue par des obstacles tels que les barrages, qui ont pour conséquence de perturber le dépôt des sédiments et la circulation de la vie aquatique. Une politique de restauration de la continuité écologique est régulièrement mise en œuvre sur les territoires pour améliorer la situation, notamment par l'aménagement de certains ouvrages qui permettent aux poissons de remonter les cours d'eau pour y trouver des abris dans la végétation ou les méandres du lit des cours d'eau, mais aussi de la nourriture et des lieux de reproduction.

Les associations de pêche veillent à nos côtés pour sauvegarder ces milieux aquatiques et leurs habitants qui viennent s'y reproduire. Des actions pour initier les jeunes à ce sport sont mises en œuvre régulièrement par les services jeunesse de la CCOP, et des partenariats avec les sociétés de pêches sont noués pour entretenir les berges et éviter que des espèces végétales envahissantes ne viennent perturber leur activité.

Entretien des berges et libre-circulation des espèces aquatiques représentent l'intérêt écologique de notre gestion des cours d'eau. Mais, au-delà des cours d'eau qui sont le principal objectif de notre action, tous les milieux aquatiques et humides participent à l'équilibre de la nature.

Les mares peuvent aussi jouer un rôle atténuateur des remontées de nappes faisant suite aux fortes pluies. La Noye est sensible à ces problématiques lors des événements pluvieux, et la rivière et ses affluents, mais aussi la zone humide de Breteuil, contribuent à l'équilibre hydrologique de la vallée.

Les fiches projets qui pourront être mises en forme concernent la réparation d'ouvrages sur les rivières en accord avec l'AMEVA pour les rivières de la Noye et de la Celle, et les syndicats mixtes pour celles de la Brèche et du Thérain, chaque fois que cela sera nécessaire pour assurer le libre écoulement des cours d'eau et les restaurations des rivières de la Celle ou de la Noye, ou par solidarité avec les communes en aval pour la Brèche ou le Thérain.

- Participer et inciter les acteurs à la sauvegarde des ressources en eau potable (FICHE PROJET 04)

Un schéma directeur de l'eau potable a été mené en 2005 par le Syndicat Mixte de l'Oise Picarde, qui a étudié les ressources en eau potable du territoire, en distinguant les 21 producteurs intéressés, segmentation qui perdure aujourd'hui. Cette étude a montré la nécessité :

- 1) De créer des connexions entre les réseaux communaux ou syndicaux de façon à mutualiser la ressource en eau et éviter qu'un producteur ne se retrouve dans l'incapacité de fournir de l'eau potable à ses habitants suite à une pollution de la nappe ;
- 2) De recenser tous les équipements pour la fourniture de l'eau de façon à mutualiser les coûts d'intervention et de rénovation des réseaux et infrastructures liées aux réseaux

De fait, le transfert obligatoire de la compétence ayant été suspendu jusqu'en 2026, le plan de sauvegarde n'a pas été exécuté, et chaque producteur continue de veiller à sa source.

Une étude patrimoniale des réseaux d'eau potable des 21 producteurs a cependant pu être confiée à un bureau d'études. Elle est toujours en cours. Elle viendra, sans nul doute, abonder les discussions qui seront entreprises par la commission « eau potable » nouvellement créée en vue du transfert de la compétence prévue, pour l'instant, en 2026.

Une fiche projet doit voir le jour pour préparer les esprits à l'éventuel transfert de la compétence des producteurs à la CCOP, et estimer les charges financières de la convergence des systèmes d'exploitation et de production, ainsi que les coûts de la création d'une connexion inter-villages.

- Inciter les communes à passer à l'assainissement collectif lorsque cela est possible, et leur donner à nos côtés les moyens de contrôler les systèmes d'assainissement non collectifs, pour éviter le rejet des eaux usées dans la nature (FICHE PROJET 05) :

Le schéma directeur en eau potable a pu démontrer la nécessité pour certaines communes de passer en assainissement collectif. Il en va ainsi dans les communes comprises dans le BAC de Breteuil. Cependant, le passage à l'assainissement collectif coûte cher, et les subventions que les communes peuvent obtenir sont plus faibles. Les communes doivent donc trouver les moyens de financer leurs investissements par emprunt ou en générant d'autres recettes. Le coût de ce service est ensuite intégré dans les factures d'eau potable que paient les usagers. Des FICHES ACTIONS (FICHES ACTIONS 07, 08, 09, B1, B2) seront réalisées par les communes désireuses de mettre en œuvre l'assainissement collectif.

Plusieurs communes du territoire sont désormais en assainissement collectif (Bonneuil-les-Eaux, Breteuil, Doméliers, Hardivillers, Puits-la-Vallée, Sainte-Eusoye). D'autres, intégrées dans le BAC de Breteuil, prévoient de le faire à plus ou moins long terme souhaitant bénéficier des aides plus conséquentes, le BAC de Breteuil ayant été déclaré prioritaire (Oursel-Maison, Vendeuil-Caply, Troussencourt). Pour Beauvoir, Campremy, Le Crocq, Maisoncelle-Tuileries, et Saint-André-Farivillers, aucun projet n'est prévu, les élus craignant sans doute les hausses du prix de l'eau consécutives aux travaux.

Le captage de Breteuil a été inséré à la liste des 500 captages d'eau potable prioritaires dit « Grenelle », soit ceux les plus menacés par les pollutions diffuses d'origine agricole, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires.

Pour toutes les communes qui ne sont pas en assainissement collectif, le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif est de rigueur, une fois tous les 4 ans, en vue d'améliorer le niveau d'assainissement des communes. Là aussi, des freins sont actionnés par les élus, les habitants dont les systèmes sont défectueux devant engager des frais importants de remise en état. La CCOP doit mener une action pour faciliter les remises à niveau des systèmes individuels d'assainissement, en prenant par la délégation de maîtrise d'ouvrage, les rénovations privées, seule procédure permettant de faire bénéficier les usagers des subventions de l'Agence de l'Eau.

- Travailler avec les agriculteurs sur les méthodes culturales, et le choix des cultures en adéquation avec les conditions climatiques de l'Oise, et les besoins des acteurs locaux (FICHE PROJET 06) :

Un travail de fond a été entrepris depuis plusieurs années dans le cadre du Bassin d'Alimentation du Captage en eau potable de Breteuil sur une zone de 1000ha. Des réunions menées par la chambre d'agriculture concourent à aider les agriculteurs à modifier leurs méthodes culturales afin de limiter les intrants polluants dans les terres cultivées et de ce fait polluer les nappes phréatiques.

Les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

Les montants consacrés aux aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique sont progressivement doublés sur la période de façon à accompagner les objectifs du plan « Ambition bio » qui prévoit le doublement des surfaces en agriculture biologique. Depuis la campagne 2019, les aides en faveur de la conversion et du maintien de l'agriculture biologique représentent un montant de plus de 250M€ par an (crédits européens et contreparties nationales), à comparer aux 90M€ versés en 2012. L'un des agents de la CCOP suit les réunions organisées par la Chambre d'Agriculture et constate les avancées en la matière. La mise en œuvre des projets pour restaurer la qualité de l'eau potable puisée à Vendeuil-Caply devrait

concourir également à la restauration du niveau écologique de la nappe phréatique qui alimente en eau potable 5.000 habitants.

Une fiche projet a été montée avec l'aide de l'Agences de l'Eau Artois-Picardie et de l'AMEVA agissant en qualité de prestataire dans ce dossier. Des fiches actions doivent voir le jour courant 2021 pour préciser les outils, personnes et moyens financiers mis en œuvre sur cette action menée par la ville de Breteuil, propriétaire du puits situé sur la commune de Vendeuil-Caply. La CCOP a décidé d'accompagner la ville de Breteuil sur cette opération d'intérêt général, et de lui verser un fonds de concours à hauteur de 50% de sa charge résiduelle.

Des actions en faveur de la sensibilisation des jeunes enfants à l'éducation de l'environnement ont été menées il y a 3 ans avec un certain succès. La mise en œuvre de ces actions en partenariat avec des associations de jardiniers locaux pourrait nous permettre de mieux communiquer avec les familles sur la sauvegarde de l'environnement, l'achat chez les producteurs locaux en circuits courts, ou la pratique des écocistes.

Un travail de repérage des producteurs maraichers et autres artisans alimentaires a été réalisé par le PETR, qui a édité une carte des producteurs. Un site internet mis en place par la CCOP leur permet d'avoir accès à une plateforme internet pour vendre du « klik and collect » local pendant la pandémie. Pour faciliter le fonctionnement de leur mini site, un agent va être recruté par la CCOP. Cette opération financée conjointement par la Banque des Territoires et la Région Hauts de France va soulager les producteurs peu enclins à passer derrière un bureau pour utiliser les outils numériques. La fiche action a déjà été rédigée, et notre action devrait commencer début juin 2021.

Une autre voie de développement se fait jour depuis peu, celle de rechercher au niveau local des fournisseurs pour les cantines, ce qui permet également de passer par des filières locales de productions agricoles pour une consommation locale, favoriser ainsi les circuits courts, respectueux de l'environnement pour diminuer l'empreinte carbone de ces activités (restaurations scolaires de Breteuil et Bacouël). Une fiche projet pourrait être élaborée pour expliquer aux communes ou syndicats scolaires les bienfaits d'une solution de proximité pour la restauration scolaire.

- Favoriser les modes de déplacement actifs, et par conséquent aménager des pistes cyclables, ou des cheminements piétons (FICHES PROJETS 07, 08, 09) (FICHE ACTION B3) :

Ce projet est à l'étude depuis plusieurs années pour rattacher les zones d'activités commerciales aux villages à proximité, pour faciliter les déplacements à vélo ou à pied des usagers consommateurs. Des contacts ont été noués avec les services départementaux pour procéder à ces aménagements, mais les services ont été, dans un premier temps, rebutés par les exigences des services de voirie départementale. C'est une piste à creuser et qui serait bien utile aux résidents à proximité des zones concernées.

- Conserver les coulées vertes et mettre en place des parcours de randonnée, des pistes de VTT, des pistes cyclables, des chemins pour la marche en toute sécurité, des parcours ludiques ou sportifs de découverte du territoire, une mobilité douce pour les

déplacements quotidiens et vecteur de l'attractivité touristique du territoire (**FICHE PROJET 10**) :

Le projet est en cours d'élaboration pour gérer la coulée verte, ancienne voie SNCF, qui traverse plusieurs villages. Cette coulée est entretenue par les services techniques de la CCOP, mais nécessiterait quelques aménagements pour pouvoir accueillir des usagers en balade, et de la communication pour valoriser notre action et nos villages et promouvoir le bien-être que l'on y trouve.

Des fiches actions pour la création de chemin de randonnée sont créées (**FICHES ACTIONS 10, 11, 12**). Une **FICHE ACTION 13** est rédigée par notre service tourisme, pour la création de chemin de randonnée dans chacun des 52 villages du territoire et nous avons sollicité le Leader auprès du PETR du Grand Beauvaisis pour bénéficier de financements. C'est un projet ambitieux qui nécessite l'investissement des élus des communes qui connaissent bien leurs territoires, et viennent nouer, aux côtés des représentants de la CCOP, les relations avec les propriétaires le long des chemins concernés, avec les professionnels installés dans les communes traversées, situés le long de ces chemins. Nous devons organiser, dans chaque village, un comité de suivi composé d'élus de la commune, de citoyens, de délégués de la CCOP, et de techniciens. Ce travail, mené par notre vice-président au tourisme et notre technicienne, avance relativement bien. Tous les élus des villages ont été consultés sur les trajets prévus et aucune opposition ne s'est faite jour. Des citoyens dans chacun d'entre eux, connus pour leurs connaissances, apportent leur savoir-faire. Le plan sera présenté prochainement aux élus du conseil communautaire, et ces derniers devront travailler sur les conventions d'entretien, les conventions d'occupation des mobiliers qui jalonnent les parcours.

Une **FICHE PROJET 11** doit également voir le jour pour réfléchir sur l'opportunité de créer des liaisons entre les communes, les moyens permettant ces liaisons et leur dimensionnement. La compétence « autorité organisatrice de la mobilité », fraîchement transférée, va nous donner l'occasion de réaliser une étude sur les transports des habitants vers les zones d'emploi, vers les zones de consommation (marchés, gare, services, ...). Elle sera complétée par celle qui sera lancée par le PETR du Grand Beauvaisis concernant les problématiques liées à la connexion entre les 4 EPCI.

- Trier les déchets et valoriser le tri : deux actions en faveur du développement durable (**FICHE PROJET 12**) :

Depuis 2020, la collecte des déchets est devenue robotisée. Ce choix a permis à la collectivité de faire des économies sur le coût du service, et la mise en place de nouvelles consignes de tri a considérablement changé la donne, permettant une diminution de 20% du tonnage des OM résiduelles collectées et une augmentation de 50% du tonnage des emballages collectés.

L'augmentation de la qualité du tri dépend des consignes qui doivent être appliquées par les usagers, et un rappel constant de ces consignes est indispensable pour arriver à nos fins. Ainsi, la CCOP a fait produire des éco cup, disponibles sur nos manifestations et prévues en dotations dans nos communes pour diminuer l'utilisation des plastiques jetables dans les manifestations. Des stands sur le développement durable sont ouverts à chacune de nos

manifestations, et nous ne manquons pas de solliciter les citoyens sur les écogestes à travers des actions ludiques.

Des projets de méthanisation sont à l'étude sur le territoire. Ils vont dans le sens du mix énergie renouvelable prôné par les élus de la CCOP. Pour l'instant, les projets portent sur des intrants d'origine agricole, des céréales aux betteraves, en passant par les fourrages. Il serait intéressant de réfléchir à une collecte des déchets alimentaires des cantines et des restaurants du territoire en vue d'une valorisation dans ces sites dédiés à la méthanisation, qui pourrait s'accompagner d'une promotion de composteurs à la population en vue de retirer les fermentescibles des ordures ménagères résiduelles. Cette action permettrait de diminuer le poids des ordures ménagères composé à 70% de déchets fermentescibles, et sans doute de réduire la production de CO2.

3. Réussir la transition énergétique et climatique (AXE 3)

Notre territoire s'inscrit depuis 2019 dans la troisième révolution industrielle, et à ce titre a été reconnu « territoire démonstrateur REV3 ».

Nos réflexions sur le développement des énergies propres et renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques, méthanisation, véhicules à hydrogène), paraissent une évidence pour singulariser le territoire dans la dynamique REV 3.

Cependant, la mise en œuvre des moyens de production des énergies renouvelables ne peut se focaliser uniquement sur le déploiement éolien qui risquent à termes, si l'on ne fait rien d'opérer un mitage du paysage que l'on souhaite par ailleurs protéger dans une démarche de développement touristique et culturel.

Pour donner plus de sens à leurs actions au sein du Syndicat Mixte Oise Plateau Picard, les élus de la CCOP se sont positionnés sur une politique de développement des énergies renouvelables, indépendamment de ce que peut réfléchir le Syndicat Mixte au sujet du Scot. C'est une marque de la prise de conscience de nos élus quant au devenir de leur territoire.

Les élus ont souhaité donner mandat au président pour qu'il diligente le travail des techniciens de la communauté de communes, mais aussi des partenariats développés avec d'autres structures (SE60, AMEVA, BRGM, chambre d'agriculture, chambre de commerce, ...), avec les bureaux d'études, tous sollicités pour nous conseiller.

Le SE60 est partenaire des collectivités dans cette réflexion qui doit nous amener à penser en termes de volonté politique de déploiement, à l'horizon 2050 ou avant, pour les acteurs du territoire de la CCOP, afin de développer le photovoltaïque, la géothermie ou l'hydrogène pour produire de l'électricité ou du chauffage pour alimenter les bâtiments de nos communes ou de la CCOP, développer de nouvelles mobilités, individuelles ou collectives, à partir de véhicules électriques ou à hydrogène.

Il faut nous assurer le concours de Bureaux d'Etudes pour nous guider dans les choix décisifs qui doivent être défendus au niveau supra-communautaire, à travers ce contrat de relance signé avec l'Etat.

Des dispositions d'aides financières sont d'ailleurs prévues : l'Etat et la Région pourront s'engager pour aider financièrement et techniquement la CCOP jusqu'en 2026 pour une vague de fond de révolution de nos habitudes de vie, jusqu'à ce que cette révolution devienne la norme à l'horizon 2050.

L'Etude de Planification Energétique (EPE), élaboré par le SE60 à la demande du SMOPP a défini en ce début d'année 2021 les grandes orientations de notre stratégie énergétique à l'horizon 2050 pour le territoire du SMOPP. Elle se présente sous la forme d'une volonté de baisser la consommation énergétique du territoire à l'horizon 2050 (-35% par rapport à 2020) et d'augmenter la production d'énergie renouvelable de 83% par rapport à 2020.

Tableau des consommations/productions (d'après le SE60) :

En GWh/an	Consommation de GWh/an sur le territoire du SMOPP	Production de GWh/an sur le territoire du SMOPP	Couverture des besoins par la production locale
Année 2020	1.209,0	498,4	41%
Année 2026	1.112,0	592,0	53%
Année 2050	798,0	917,0	115%

Entre 2020 et 2050, la consommation du territoire du SMOPP baisserait en vertu des mesures mises en œuvre de 34% et malgré l'augmentation de la population, alors que la production d'énergie renouvelable augmenterait de 84%.

Les efforts importants de diminution des consommations concernent principalement le résidentiel et la mobilité, représentant 70% des consommations évitées entre 2010 et 2050, et concernant directement les ménages d'après le SE60. Les actions pour le territoire du SMOPP devront porter sur :

- La rénovation du bâti, qui permettrait la résorption de la précarité énergétique, l'objectif du territoire fixant à 552 logements à rénover par an d'ici 2050 ;
- La réduction des consommations du secteur de la mobilité, qui cible les modes de déplacement, par la réduction des moyens individuels par la mise en place de déplacement en mode actif (marche, vélo), le covoiturage et le télétravail

Tableau des évolutions des productions EnR :

Production d'énergies renouvelables en GWh/an sur le territoire du SMOPP	Année 2020	Année 2026	Année 2050	Conditions
Eoliens (électricité)	389,9	410,0	490,0	Développement à maîtriser
Photovoltaïque (électricité)	1,2	21,0	99,0	24.000m ² /an
Méthanisation (biogaz)	0,0	40,0	200,0	10 unités

Bois/énergie (chaleur)	105,6	106,5	110,0	En substitution des chaudières au fioul
Géothermie (chaleur)	1,7	2,8	7,0	Soit 700 équivalant logements au total ou un groupe scolaire/an
Solaire, thermique (chaleur)	0,0	2,2	11,0	800m ² de panneaux /an
Total	498,4	582,0	917,0	

Source SE60

Cet accroissement des productions dépend selon le SE60 et pour les territoires des deux communautés de communes (rapport SMOPP-EPE phase 3, pages 13-14) d'une stratégie énergétique basée sur :

Le déploiement à grande échelle de l'électricité photovoltaïque (FICHES PROJETS 13, 14, 15, 16, 17, 18, F1) (FICHE ACTION B6) : sur la base des quelques exemples d'installations photovoltaïques existant sur le territoire, il s'agit aujourd'hui de dupliquer les expériences réussies à grande échelle. Les cibles sont en priorité les toitures des grands bâtiments tertiaires, industriels et agricoles, ainsi que les centrales au sol et ombrières de parking, et enfin les toitures des bâtiments publics ; puis dans un second temps, le territoire pourra se concentrer sur les plus petites toitures, résidentielles notamment, dont la rentabilité n'est pour le moment pas encore assurée. Les nouveaux modes de consommation tels que l'autoconsommation doivent être étudiés attentivement.

L'optimisation du développement de l'éolien (FICHE PROJET 19) : Le territoire a adopté une stratégie réaliste quant à l'augmentation de la production éolienne, souhaitant un développement maîtrisé, c'est-à-dire raisonnable et respectueux des spécificités du territoire. Ainsi, la stratégie tient compte des projets qui verront le jour car ils sont actuellement validés administrativement ou sur le point de l'être. En effet, de nombreux mâts devraient encore voir le jour sur le territoire dans les années à venir. Parallèlement, il semble moins impactant sur le plan des paysages que les parcs existants soient densifiés (plutôt que de nouveaux parcs soient installés dans des zones encore sans éoliennes), lorsque leur capacité le permet, et bien entendu hors des zones de protection.

De plus, le *repowering* (remplacement intégral d'unités de production électrique par de nouvelles unités plus performantes) qui interviendra d'ici 2050, a été pris en compte dans la stratégie à long terme, permettant d'augmenter la puissance des parcs existants. Le chiffre de 490 GWh/an de production estimée à 2050 (soit une capacité de 100 GWh/an de plus sur 30 ans), posé par les élus dans la stratégie, est donc un choix. En effet, les estimations de production à venir, calculées à partir du nombre de mâts en cours de construction, validés administrativement mais non encore sortis de terre (représentant une soixante de machines), et à partir du renouvellement déjà opéré sur certains parcs, font état d'un potentiel de 300

GWh supplémentaires à 2050 (soit une production possible à 2050 de 690 GWh/an, par rapport aux 390 GWh/an calculés au moment du diagnostic).

Pour la stratégie, les élus ont donc choisi de marquer leur souhait d'un développement maîtrisé de la filière, pour respecter le paysage et les habitants des communes, sans empêcher l'arrivée limitée de nouveaux mâts dans les communes volontaires (comme en témoigne la délibération votée par le conseil communautaire de la CCOP début 2021 notamment).

Développer la nouvelle filière de la méthanisation (FICHE PROJET 20) : le territoire du SMOPP compte actuellement une unité de valorisation du biogaz située à Plainval, et en fonctionnement depuis 2019. Il se trouve que le territoire renferme des potentiels de développement très importants, en particulier de valorisation des substrats d'origine agricole, et les ambitions sont grandes aujourd'hui pour développer cette filière. Ainsi la Région Hauts-de-France a pour objectif d'être la première région de biogaz injectée en Europe en 2030. Il s'agit donc pour le SMOPP de prendre toute sa part de cette évolution à venir, en développant l'équivalent de 10 unités de méthanisation d'ici 2050.

Cette stratégie, selon le SE60, s'appuie également sur 47 actions qui doivent permettre d'atteindre cet objectif, déclinées en 7 grands secteurs d'intervention : les résidences, le patrimoine public, l'économie, les transports, l'agriculture, les énergies renouvelables, et 5 actions transversales.

Pour le secteur des **résidences**, les actions s'articulent autour :

- D'une information des citoyens, des ménages, sur les écogestes, les possibilités de subventions, la certification des bons artisans ;
- D'une aide financière ou techniques aux artisans, aux ménages en difficultés, aux propriétaires récalcitrants, une mise en place de programmes de rénovation concertés (PIG, OPAH) pour lutter contre la précarité énergétique

La CCOP devra trouver un animateur de l'habitat, une personne qui sera chargée de conseiller et d'orienter les ménages sur les aides pour la rénovation des logements.

Pour le **secteur public**, les actions s'articulent autour :

- D'une sensibilisation des décideurs locaux à la sobriété énergétique de leur patrimoine communal, renforcer les aides techniques ou financières pour faciliter cette transition, inciter à l'installation des systèmes de production d'EnR sur le patrimoine communal (panneau photovoltaïques, chaufferie biomasse, led dans l'éclairage public, ...) **(FICHES PROJETS 21, 21 bis, 22, 23, 24, 25) (FICHES ACTIONS 14, 15, 16, 17, B4, B5)**

Il sera nécessaire de faire des bilans énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux, de l'éclairage public afin de déterminer des plans d'actions pluriannuels et un premier chiffrage des actions à mener pour une projection budgétaire.

Pour le **secteur privé**, les actions visent à :

- Sensibiliser les entreprises à la sobriété énergétique de leurs bâtiments, de leurs moyens de production ou de leurs enseignes, les inciter à valoriser les ressources locales par l'utilisation d'énergies renouvelables

- Soutenir la création d'entreprises dans le domaine de la transition énergétique

La CCOP envisage ainsi de créer des fiches projets pour, dans le cadre de la rédaction des nouveaux règlements d'urbanisme des zones d'activités, créer des directives afin d'inciter les entreprises à prendre en charge des actions visant à respecter les objectifs de réduction des consommations d'énergie de leurs bâtiments.

Pour les actions concernant **le transport**, il s'agira de :

- Réduire les besoins de transport motorisé en limitant l'étalement urbain, développant les modes actifs de déplacement (vélo, marche), favorisant le covoiturage (création de sites de prise en charge) et les transports en commun (accompagner le déploiement des plans de mobilité employeurs), utiliser les énergies renouvelables pour la mobilité (location de vélos électriques). En effet, en 2017, 83,4% des actifs de l'Oise Picarde se rendent vers leur lieu de travail en voiture (ce taux est de 78,3% pour le département de l'Oise) ;
- Encourager la substitution des énergies carbone par de l'électrique, de l'hybride, ou de l'hydrogène, pour le transport de marchandises ; favoriser la consommation locale pour limiter les transports

La CCOP souhaite étudier la faisabilité de service de transport régulier, vers sa gare à Bacouël. La gare fait d'ailleurs l'objet d'une étude en vue d'une rénovation et d'une installation de nouveaux services. Il sera porté un regard attentif aux besoins de stationnement pour les usagers du train, et le parking devrait accueillir des bornes électriques. D'autres projets pour acheminer les usagers vers les bourgs disposant de services ou de commerces sont à l'étude.

L'étude devra porter aussi sur la réalisation d'un plan de développement des pistes cyclables pour faciliter les jonctions douces entre les villages, qui viendront accompagner la réalisation d'axes piétons.

La CCOP a rédigé un courrier d'intention à Enertrag pour se positionner sur l'hydrogène, et envisager à moyen terme la mise à disposition sur son territoire d'une station-service délivrant de l'hydrogène, qui pourrait intéresser les transporteurs routiers et les conducteurs de véhicules utilisés par les services publics locaux.

De plus, la CCOP est sollicitée par des industriels à la recherche de terrains pour construire des sites de production d'hydrogène. A n'en pas douter, l'hydrogène est un carburant d'avenir éco responsable, pouvant être utilisé dans les transports mais aussi pour le chauffage des bâtiments.

Dans le cadre de la prise de compétence mobilité et de la reconnaissance REV3 du territoire, la CCOP s'est vu proposer par la Région Hauts-de-France une mise à disposition de véhicules propres.

Pour les actions concernant **l'agriculture**, il s'agira de :

- Conduire des actions de sensibilisation pour réduire les gaz à effet de serre, agir sur les réserves en eau,

- Aider les agriculteurs à optimiser les conditions énergétiques d'exploitation des bâtiments

Pour les actions concernant **la production des énergies renouvelables**, il s'agira principalement :

- De dresser une cartographie du potentiel de chaque commune pour la production d'EnR, d'accompagner les porteurs de projets,
- Soutenir les projets de méthanisation, d'installation de panneaux photovoltaïques au sol, sur toiture, sur ombrières de parking
- Etudier la création et l'extension des réseaux de chaleur

Pour les actions **transversales**, de porter le PCAET et de le faire vivre, d'en tirer les bilans annuels, de le modifier pour l'ajuster aux objectifs suivis, d'informer les élus, les familles, les entreprises des enjeux du développement durable.

B) Stimuler les forces vives pour assurer la place de la CCOP dans le paysage territorial

Le territoire de la CCOP est un territoire rural. Les élus de ce territoire ont fait des choix en matière de développement et de services, choix qui lui permettent de revendiquer une position de premier plan dans certains domaines, tout en reconnaissant avoir besoin de récupérer du retard dans d'autres domaines. Les élus peuvent désormais formuler des ambitions pour ce territoire, et travailler pour lui assurer un avenir et une place de choix dans le paysage territorial de l'Oise. « *L'Oise Picarde is back* ».

1. Favoriser le développement économique et numérique (AXE 4)

Le contexte politique du développement économique

La CCOP a récupéré en 2017 la compétence de création et de gestion des zones d'activités. Elle gère, depuis le 1^{er} janvier 2020, 6 zones d'activités commerciales, artisanales et industrielles : à Breteuil les zones d'activités nord et Industrielle à l'est, à Froissy, à Le Crocq, à Oursel-Maison au Parc de la Belle Assise et à Saint-André-Farivillers.

Les zones ne sont pas soumises aux mêmes contraintes de gestion.

Certaines zones n'ont plus de terrain à vendre pour accueillir de nouvelles entreprises ou de nouveaux services, par manque de place (absence de réserves foncières) ou par absence de projet à long terme prévus par les plans locaux d'urbanisme des communes concernées. Ce sont le cas des zones d'activités de Froissy, Saint-André-Farivillers et Le Crocq.

Les communes de Breteuil et d'Oursel-Maison ont prévu de possibles extensions des surfaces de leurs zones d'activités. Ainsi, à Breteuil, la zone d'activités nord sera étendue prochainement de 5,8ha, et la CCOP a mandaté l'EPFLO en vue de procéder à l'acquisition des 50ha de terrains prévus pour l'extension de la zone d'Oursel-Maison, au Parc de la Belle Assise.

D'autres réserves foncières sont ciblées à Breteuil qui dispose encore de 34ha de terrain pour étendre ces deux zones, et Oursel-Maison qui dispose de 20ha supplémentaires pour le Parc de la Belle Assise. Ces propositions d'extension devront être discutées et validées dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

Des outils pour favoriser le développement économique

- L'investissement dans la fibre à très haut débit (*FICHE PROJET 26*)

Depuis 2019, le territoire est entièrement couvert par la fibre très haut débit, ce qui a permis à nombre de nos concitoyens d'accéder à internet depuis leurs communes. Cette extension, financée en partie par le département, a coûté 3,5 millions d'euros à la collectivité. Ce déploiement offre aux entreprises l'opportunité de saisir de nouvelles affaires sur le net.

Ce déploiement a permis aux écoliers du territoire de rester connectés avec leurs enseignants pendant cette pandémie, par l'adhésion de notre EPCI à l'ENT.

Il sera sans doute nécessaire de pouvoir accéder pour certaines entreprises à un réseau dédié. Les frais inhérents au déploiement de ces réseaux spécifiques seront en partie pris en charge par notre collectivité si les enjeux portés par les entreprises sont profitables aux salariés du territoire.

- Un service archéologique à domicile (*FICHE PROJET 27*)

L'extension de ces zones reste soumise à des obligations de diagnostics archéologiques, et à des fouilles. Cependant, au vu des montants réclamés par les opérateurs du secteur, la CCOP a décidé en 2018 de créer un service archéologique pour justement pourvoir à ces recherches fort coûteuses. Le service a été constitué en 2019.

Prévu pour fonctionner avec 2 archéologues (un de la période gauloise, et un de la période gallo-romaine), plus 2 techniciens et des assistants de fouilles, ce service va générer entre 150KE et 200KE de frais de fonctionnement par an. Mais, il se révèle indispensable pour notre territoire riche en vestiges archéologiques sur tous les terrains susceptibles d'accueillir nos infrastructures (zones d'activités, parking de l'Abbaye), ou celles d'opérateurs privés ou publics (lotissement, extension d'entreprises, éoliennes, ...).

Définir un plan de mobilité rurale (FICHE PROJET 28)

Le transfert de la compétence mobilité a été acté par arrêté préfectoral en mars 2021. Ce transfert de compétence va permettre à la CCOP de se saisir des problématiques de transport à l'intérieur de son territoire, tout en continuant à bénéficier des transports organisés par la Région (liaisons autocar Montdidier/Breteuil/Crèvecœur le Grand, ou Amiens/Beauvais ; liaisons SNCF vers Amiens ou Paris) et qui traversent son territoire.

La CCOP, avant même ce transfert de compétence, avait pris le soin de réfléchir aux enjeux de la mobilité développant un transport à la demande sur son territoire, malheureusement

abandonné en raison de la perte d'un financement régional et au vu de la faiblesse de la fréquentation.

La gare de Breteuil-Embranchement située à Bacouël fait l'objet depuis une dizaine d'années de concertations avec la SNCF et la Région. La gare « voyageurs » est fermée depuis une dizaine d'années, et de fait le nombre de trains faisant une halte pour prendre des voyageurs a été réduit à 8 par jour, pour les deux sens. Cette gare permet de relier les centres d'activités économiques importants ou les universités d'Amiens ou de Paris.

Les élus ont compris rapidement tout l'enjeu que représentait cette gare, c'est pourquoi ils ont demandé de l'aide à la Région, organisatrice des transports régionaux, et à la SNCF, propriétaire de la gare et des voies, pour réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour redonner au bâtiment une nouvelle fonctionnalité pour les usagers de la gare (vente de billets, dépôts de vélos), et accorder au parking devant la gare toute la place qu'il mérite pour accueillir les véhicules des usagers.

Aujourd'hui, le projet concernant cette gare et son parking avance. Un bureau a été sélectionné pour procéder à l'étude. Une cinquantaine de places de parkings devrait être créée, sur un terrain concédé par la municipalité et un autre attenant loué par la SNCF. Sur ce parking, des bornes de recharge électrique seront installées, ainsi qu'un parking pour vélos. Ce parking, gratuit, sera éclairé et surveillé par caméras. Le bureau d'étude doit formuler des propositions de gestion de la gare et de son parking, qui seront sans doute un point relais des parcours de randonnée.

Les liaisons ferroviaires vont aussi faire l'objet d'études du PETR du Grand Beauvaisis, qui souhaiterait connaître la fréquentation des gares appartenant aux 4 EPCI qui forment son territoire. Le cabinet SEMAPHORE en charge de l'étude sur le projet de territoire du PETR, rapporte : « il n'y a pas d'axe majeur qui traverse le territoire avec des flux et cadencement importants, sauf relativement pour l'axe Paris-Amiens, mais Breteuil ne dispose que d'un nombre d'arrêts limité à sa gare ... La question de l'intermodalité à l'arrivée et au départ des gares n'est pas complètement connue, mais il semble que la voiture soit le relais principal pour accéder aux trains depuis les foyers des habitants ». Une étude sur les atouts, impacts, opportunités du train va être lancée par le PETR, et devrait venir compléter les données de fréquentation obtenues il y a quelques années pour la gare de Bacouël, et servir d'appui à notre réflexion sur l'intermodalité de la gare et de la route.

Concernant justement la mobilité en zone rurale, le CEREMA a produit des analyses des besoins types des populations conduisant à la mise en œuvre de moyens multiples combinés conjointement, et qui doit faire face à une demande faible et dans des conditions durables, pour accéder à un service ou aller travailler. L'offre réduite de transport en commun et la distance à parcourir pour se rendre à ses rendez-vous ou à son travail favorise le recours à la voiture.

C'est le plan de mobilité rural, prévu par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 (article 14) : « ce nouveau dispositif vise à proposer sur ces territoires une approche globale de la gestion de la mobilité. En cherchant à équilibrer et à

concilier les différents modes de déplacements, il participe à un meilleur cadre de vie, favorise ainsi l'attractivité de ces territoires, et tend à réduire l'impact environnemental ».

C'est là l'une des ambitions développées dans l'évaluation des politiques énergétiques réalisée par le SE60 pour le SMOPP. C'est l'une des solutions à mettre en œuvre à l'horizon 2050 pour permettre aux ménages les plus modestes de trouver des solutions à l'accroissement du coût de l'énergie nécessaire notamment aux transports pour se rendre au travail, sur les lieux de consommation ou en soin.

La CCOP réfléchit aux moyens à mettre en œuvre pour faciliter la liaison entre la ville de Breteuil et la gare de Bacouël. La création d'une navette roulant au biogaz ou à l'hydrogène se fait tout doucement une place dans l'imaginaire collectif. Il faut imaginer un transport adapté aux besoins des usagers, pris en charge par la collectivité, et propre. L'aide au transport collectif pourrait s'envisager, et l'adhésion au SMTCO pourrait se révéler une opportunité pour avancer dans la réflexion.

Devenir un territoire de formation (FICHE PROJET 29)

Le territoire ne comprend pas de lycée et encore moins de formation supérieure. Un centre de formation aux métiers d'art a élu domicile à Breteuil, l'association Les Alisiers, qui dispense des formations dans les métiers du bois, de la vannerie, de la lutherie, ...

Les statistiques mentionnées dans la première partie de ce document révèlent :

- Une jeunesse de 18-24 ans moins scolarisée que la moyenne observée dans l'Oise
- Un pourcentage de jeunes en difficulté d'insertion supérieur dans le territoire que la moyenne observée dans l'Oise
- Des taux de chômage des 15-24 ans et des 55-64 ans supérieurs à ceux observés dans le département de l'Oise

Le territoire a besoin de former ses jeunes, et de les inciter à se rendre à des formations pour les aider à trouver un emploi, sur le territoire ou hors du territoire. Plusieurs solutions peuvent s'envisager :

- Organiser avec les partenaires des forums pour l'emploi et aller chercher les jeunes avec l'aide des municipalités, créer un partenariat avec les communes qui connaissent les jeunes, utiliser un moyen adapté avec notre jeune animateur numérique (WhatsApp) pour rentrer en contact avec les jeunes, leur proposer des aides, des avantages « territoire », des infos sur les formations, les premiers jobs, ...
- Soit monter des formations sur place, dans les communes en mesure de les accueillir
- Soit permettre aux jeunes de se rendre en formation hors du territoire, avec un « pass transport formation », un véhicule affrété et géré par la CCOP en partenariat avec la Région, le département ; une incitation des communes à l'octroi de stages d'intérêt général,
- Offrir une salle numérique pour recevoir des séminaires, des formations, des événements sur le territoire, proche d'un milieu d'entrepreneurs, pour créer des échanges d'idées, des connexions

- Lier formations et autres centres d'intérêt pour les jeunes
- Créer un lycée professionnel sur le territoire

L'ensemble de ces dispositifs dépend des moyens de communication qui seront utilisés par la CCOP pour les faire connaître, puis des moyens de transport qui seront déployés pour tirer les jeunes du confort de leur maison afin de les emmener vers les lieux de formation. Cette logistique est indispensable pour faire bouger le territoire avec sa jeunesse.

La CCOP a pour l'instant décidé de financer la Mission Locale Rurale pour prendre en charge les jeunes, et les inscrire à des formations. L'aide au permis de conduire est un levier efficace pour permettre aux jeunes de disposer d'un financement de leur permis de conduire tout en étant redevable à la collectivité de 70h de travail. La Maison de l'Emploi et de la Formation parvient également, par son action, à réaliser des forums pour aider les jeunes à chercher leur voie en s'inscrivant à une formation. Il sera sans doute intéressant de conventionner avec la MEF pour mettre en place des conventions de formations techniques des jeunes sur le Fab-Lab.

Ce sont là les premières démarches pour remettre le pied à l'étrier de jeunes en décrochage scolaire. La mobilité des jeunes est un vrai challenge territorial pour les aider à trouver un emploi. Faire venir dans nos zones d'activités des entreprises offrant des emplois peu qualifiés est l'un des moyens d'offrir à certains d'entre eux un avenir sur le territoire. Reste ensuite à monter les conditions de la mobilité des jeunes vers les zones d'activités.

Faciliter l'entrepreneuriat (FICHE PROJET 30)

L'aide économique est une compétence de la communauté de communes depuis de nombreuses années, à l'instar des créations de zones d'activités ou de la mise à disposition de locaux pour faciliter le développement de l'artisanat.

Le territoire de la CCOP a été déclaré zone de revitalisation rurale le 1^{er} juillet 2017, c'est là une reconnaissance des difficultés du territoire à créer ou à accueillir de nouvelles entreprises. Ce sont là des moyens supplémentaires et des leviers fiscaux pour aider à l'implantation d'entreprises.

Ces zones, reconnues comme fragiles sur le plan socio-économique, comprennent les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Pour favoriser le développement local et les embauches, les entreprises qui souhaitent s'implanter dans les ZRR bénéficient d'exonérations fiscales sous condition notamment de leur effectif et de la nature de leur activité. Ainsi, il leur est possible de bénéficier :

- d'exonération partielle au titre de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés
- d'exonération de CFE ou de CVAE
- d'exonération de TFB et de TH
- d'exonération sur les cotisations sociales en qualité d'employeur

- d'exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales pour l'embauche des 5 premiers salariés, pendant un an, et sous certaines conditions de salaire

Ce dispositif a une durée de vie limitée (5 ans). Il permet aussi aux communes du territoire de bénéficier de mesures spécifiques, dans le cadre scolaire notamment.

Différentes mesures ont été prises pour encourager l'entrepreneuriat :

- [Un plan FISAC](#)

Les artisans et les commerces des centres-bourgs sont l'objet de toutes nos attentions. Un plan FISAC a vu le jour en 2018, pour aider les commerçants à renforcer leur attractivité commerciale, investir pour mettre à niveau leurs commerces, embellir les vitrines, faciliter l'accessibilité de leurs commerces aux personnes à mobilité réduite. C'est une distribution de près de 165KE de subventions de l'Etat qui vont profiter aux commerces ou aux collectivités qui accueillent des commerces dans leurs centres-bourgs. Ce programme devrait toucher à sa fin en 2021, sauf si en raison de la pandémie, le terme est repoussé au-delà du projet initial.

Une demande de prolongation du Plan FISAC sera faite aux services de l'Etat, compte tenu des freins actionnés sur le commerce local pendant cette pandémie.

- [Des projets en cours sur les zones d'activités](#)

Développer les zones d'activités pour accueillir de nouvelles entreprises, en proposant des zones selon les activités industrielles et commerciales, en étendant des zones existantes, en transformant des friches industrielles pour l'accueil de nouvelles entreprises, en créant des cellules locatives pour des artisans : voilà les défis de demain.

Deux projets de la CCOP concernent pour l'instant les zones existantes. A Breteuil, la zone commerciale nord doit s'agrandir sur un peu plus de 5,8ha. La mission d'acquisition a été conduite par l'EPFLO. La CCOP vient d'y réaliser un diagnostic archéologique qui a révélé l'existence d'éléments historiques intéressants. Des fouilles devraient être entreprises en 2021, par notre service archéologique. Une fois ces fouilles terminées, il faudra procéder à l'aménagement de la zone.

Sur une zone jouxtant le centre commercial Leclerc, la ZA Nord dispose encore d'un terrain de 2ha82ca devant être viabilisé.

Ces projets feront l'objet de demandes de financement, pour amener les réseaux et renforcer l'accès à la fibre pour des entreprises travaillant essentiellement avec les réseaux.

Un projet de locaux à destination des artisans pourrait s'y développer, porté par la communauté de communes. La demande de locaux de 300m² est régulière, pour permettre le développement de jeunes structures artisanales. Ce type de projet requiert l'aide de la Région Hauts-de-France, pour construire et mettre à disposition des cellules de qualité, avec des loyers raisonnables pour les créateurs d'entreprises (**FICHE PROJET 31**). D'autres dossiers

sur des friches industrielles ou commerciales pourraient voir le jour et permettre la réhabilitation de ces bâtiments pour accueillir de jeunes artisans.

Des projets ont déjà été réalisés par la Communauté de Communes de Crèvecœur sur la commune de Le Crocq où par la Communauté de Communes de Vallée Brèche Noye. La CCOP dispose encore d'une unité de 300m² qu'elle loue au Crocq, alors que la CCVBN a cédé sur la zone Nord de Breteuil des modules artisanaux aux entreprises qui les occupaient.

Des terrains sont à vendre sur la zone industrielle Est de Breteuil, et des possibilités d'extension de cette zone ont été initialement prévues par la ville de Breteuil avant 2017. Les propositions de création d'emplois par les entreprises candidates à l'implantation sur nos zones deviennent désormais le critère de choix de présentation des dossiers. Un règlement sera rédigé pour rappeler aux élus les conditions des négociations (**FICHE ACTION 19**).

- [Un projet de pépinière d'entreprises et de tiers-lieu du numérique](#)

Les **pépinières d'entreprises** ne sont pas des phénomènes nouveaux. Beaucoup de collectivités se sont dotées de tels outils qui répondent à un besoin précis de la vie d'une entreprise : les modalités de sa création. C'est pourquoi ces lieux doivent répondre à un certain nombre de problèmes soulevés par de jeunes entrepreneurs qui portent en eux une idée de création de valeur, et souhaitent la mettre en œuvre.

Les pépinières d'entreprises, d'après le site « Le coin des entrepreneurs », appelées aussi ruche ou couveuse d'entreprises, sont des structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des nouvelles entreprises. Ce dispositif d'appui pour entrepreneurs a été mis en place dans les années 80 et il existe aujourd'hui plus de 230 pépinières d'entreprise en France (chiffres 2020).

Les pépinières d'entreprises permettent ainsi aux jeunes entreprises de disposer d'un appui considérable pour les aider dans leur lancement et leur développement. Les pépinières d'entreprises proposent des locaux, des équipements et des services partagés permettant une réduction de charges, ainsi qu'un accompagnement personnalisé durant le développement de l'activité de l'entreprise.

Le rôle des pépinières d'entreprises est donc de favoriser la réussite des créations d'entreprises en offrant des solutions aux entrepreneurs qui leur permettront de diminuer les obstacles au bon déroulement de leur projet. De plus, cela permettra également à l'entrepreneur de se concentrer sur les tâches importantes de son projet : le lancement de son activité, sans se soucier des problèmes de logistiques qui peuvent prendre énormément de temps lors d'une création d'entreprise.

La CCOP a acheté en 2019 une friche commerciale dans la zone d'activités nord de Breteuil. Ce vaste bâtiment doit faire l'objet d'un aménagement pour y loger : une pépinière d'entreprises, un espace de coworking, une salle de réunion au goût du jour numérique pour le conseil communautaire mais aussi pour organiser des formations, ou des manifestations, et accueillir nos services technique, archéologique, économique et numérique.

La pépinière sera animée par le responsable du développement économique du territoire, secondé par l'agent chargé du numérique auprès des commerçants, ce dernier poste financé

par la Banque des Territoires sera opérationnel au 1^{er} juillet 2021. Les règles d'occupation par les jeunes entrepreneurs ou par les entreprises en recherche d'espaces de coworking feront l'objet d'un règlement de service (**FICHE ACTION 20**).

Pour le **tiers-lieu**, un animateur, dont une aide au financement sera sollicitée auprès de la Région dans le cadre du projet de « Route Numérique », sera recruté pour la gestion d'un Fab-Lab et de l'économie numérique du territoire. Ses missions seront orientées vers l'accompagnement des personnes et des groupes dans une posture d'écoute et de facilitateur de la créativité et de la coopération. Il veillera à la qualité de l'ingénierie de projet, et favorisera la coopération nécessaire au bon déroulement des projets de développement local en lien avec la fabrication numérique. Plus précisément, ses missions et activités consisteront en :

- La médiation spécialisée dans la fabrication numérique (accueil et information des différents types d'usagers ; organisation et animation d'ateliers créatifs et de groupes de travail ; activités en fonction d'un public varié : scolaires, professionnels
- La conception et l'organisation de situations facilitant la création en lien avec les technologies de fabrication numérique, programme d'actions, organisation d'une réflexion collective sur la vie du Fab-Lab, conduite des situations d'accompagnement de projets, d'initiations et de formation, individuels ou collectifs pour expliquer le fonctionnement et le maniement des matériels et des outils ; assurer l'assistance technique...
- La gestion et la maintenance des équipements de fabrication à commande numérique (gérer les équipements ; assurer la maintenance et la réparation des machines et équipements informatiques, comme de l'ensemble des moyens technologiques du Fablab...
- La gestion et le fonctionnement de la structure
- La veille et la communication sur le développement socio-économique liées à la fabrication numérique (veille informative et technologique, conception de supports de communication ; Animation du site web ; Organisation d'évènements, travail en réseau avec d'autres FabLabs et notamment les espaces proposés dans les centres sociaux).

L'Etat sera également sollicité dans le cadre du projet « Fabrique de Territoire », pour accompagner le développement du Tiers-lieu. Une **FICHE ACTION 21** décrit les conditions de ce recrutement. Ce lieu pourrait également accueillir un pôle de services publics (**FICHE ACTION 22**).

- [Aider le développement des « e-services » de la sphère privée.](#)

Pour accélérer la digitalisation des entreprises, la Région des Hauts-de-France a ouvert plusieurs enveloppes de financement qui profitent déjà au territoire pour l'organisation des manifestations communautaires :

- L'Enveloppe « OTEN », qui permet de tenir des ateliers de digitalisation pour les entreprises. La CCOP organise depuis 2018 des Dej'éco, séminaires pour chefs d'entreprise autour d'une collation, le matin ou à midi, dans les locaux de la CCOP, pour

évoquer des problèmes techniques avec les administrations ou des thèmes prégnants pour la gestion de leurs entreprises ; Les After Work se déroulent en soirée, dans un lieu public, un restaurant, par exemple, pour créer du lien entre les partenaires des entreprises, ou les entrepreneurs entre eux (**FICHE ACTION 23**) ;

- L'Enveloppe INAC, pour nous permettre d'accompagner les demandes de subventions par les entreprises ; nous leur servons d'intermédiaires avec les services régionaux (**FICHE ACTION 24**) ;

Enfin, pour aider les commerçants locaux à supporter la fermeture de leurs commerces non nécessaires depuis la pandémie du covid-19, la CCOP a mis en place un site de présentation de leur commerce en ligne, pour favoriser le « Clik and Collect ». Cette place de marché, appelée « jacheteoisepicarde », a bénéficié d'un accord de subvention de la Banque des Territoires à hauteur de 20.000€, et l'Etat a décidé de nous aider à financer la création d'un poste de manager de centre-ville pour aider à la digitalisation des commerçants et artisans, à raison de 20.000€ par an, sur 2 ans.

Un renfort de communication est nécessaire pour faire connaître nos ambitions en matière de développement économique, et vendre ces projets qui nous tiennent à cœur aux acteurs qui gravitent sur la scène régionale des Hauts-de-France. De nombreux moyens de communication nous permettraient de nous faire connaître et d'attirer l'intérêt des porteurs de projet, mais ils sont encore trop souvent négligés par nos collectivités qui se retrouvent en concurrence avec des zones offrant des niveaux de services bien au-dessus de nos moyens techniques et commerciaux. Nous devons donc y remédier en montant un plan de communication (**FICHE ACTION 25**).

Améliorer les services publics numériques

Outre le déploiement de la fibre qui a également révolutionné les conditions de travail dans nos services, permettant au plein cœur de la pandémie de renvoyer les agents en télétravail afin de poursuivre leur service, la CCOP doit se doter prochainement d'un Système d'Information Géographique commun à tous les services : urbanisme, assainissement, technique, voirie, archéologie, ordures ménagères, ..., là où pour l'instant nous disposons de trois systèmes indépendants les uns des autres. C'est une décision importante pour l'efficacité de nos services, l'échange d'informations nécessaires à la gestion de nos compétences. Les communes ont aussi des projets de numérisation de leurs services et comptent se doter des moyens numériques qui les feront avancer et qui permettront aux enfants des écoles d'accéder à une nouvelle forme d'enseignement (**FICHE PROJET 32**).

Devant les besoins conséquents pour gérer ces systèmes d'information propres à chaque service, il nous est proposé soit d'embaucher un SIGiste qui sera chargé de collecter les données de chaque service et les insérer dans le logiciel par couche, soit de choisir un logiciel suffisamment simple pour permettre à chaque secrétariat d'effectuer les manipulations requises et aux techniciens d'avancer. Pour l'instant la deuxième solution est priorisée, mais elle va générer un coût d'apprentissage supplémentaire pour les services qui doivent déjà agir en flux tendus sur leurs domaines respectifs.

L'Etat et la Région proposent de financer l'embauche ou/et la formation d'un jeune informaticien pour faciliter ce travail, et cette perspective mériterait que la CCOP s'y intéresse (**FICHE PROJET 33**).

L'ensemble des dossiers que la CCOP traite recouvre de nombreux domaines de compétence, qui font apparaître la nécessité de recourir à un développeur économique et numérique qualifié : ce pourrait être là le rôle d'un chef de projets en services partagés pour aider à la mise en place d'actions sur le territoire. L'action trouve d'ailleurs son écho dans le label « **Petite Ville de Demain** » porté par la commune de Breteuil. Les conseillers numériques peuvent faire l'objet de financement de France Service, tant pour la formation que pour le financement du poste, sur 2 ans (**FICHES ACTIONS 26, 27**).

On a vu lors de cette pandémie, que le numérique s'impose dans les échanges d'informations, de services, dans l'achat de biens. Il rend plus sûrs nos échanges, nous éloigne du covid-19 par écrans interposés. L'aménagement de la friche commerciale rue d'Amiens à Breteuil va permettre de doter le service numérique d'une adresse physique, lieu de transmission de savoir-faire informatique et numérique, service qui devra travailler désormais dans sa partie numérique avec le service de développement économique.

2. Promouvoir une offre de santé à l'interstice des deux métropoles (AXE 5)

L'une des grandes réussites du mandat 2014-2020, est la création d'une maison de santé à Breteuil. Parti d'une étude demandée par l'Autorité Régionale de Santé (ARS) en 2011, pour montrer la population vieillissante des professionnels de santé du breteuillois, le projet, tout en étant validé dans ses principes par l'ARS et les professionnels du secteur, n'avait pas reçu un accueil enthousiaste des élus du territoire. Le projet reposait en grande partie sur l'adhésion de 2 médecins généralistes indispensables pour recevoir l'agrément des autorités de santé, médecins que le comité de professionnels constitué à cet effet peinait à trouver.

Le lieu d'implantation de cette future Maison de Santé Pluridisciplinaire restait à définir. C'est par l'acquisition de l'ancienne Abbaye de Breteuil, que ce problème fût résolu en 2014. Après maintes études et un chantier très lourd, la Maison de Santé put ouvrir en 2019, dans les locaux transformés de l'ancienne abbaye située dans le parc de l'Institut Médical de Breteuil (IMB).

Ce projet privé de Maison de Santé pour conserver à Breteuil des professionnels de santé, fut facilité par un partenariat public/privé hors norme. La CCOP prenait l'engagement de mettre à disposition un bâtiment fonctionnel, les professionnels constitués en SISA s'engageaient à louer ce bâtiment à la CCOP, et à rechercher les professionnels désireux de s'y investir.

La MSP, ouverte en mai 2019 avec deux médecins et une vingtaine de professionnels, a rapidement évolué vers un ensemble composé de 4 médecins généralistes, des spécialistes en provenance des hôpitaux de Beauvais et d'Amiens, 4 dentistes, des ophtalmologistes et bientôt un cabinet de radiologie (**FICHE ACTION 28**). De son côté l'IMB s'agrandissait pour créer un Hôpital de jour. Le pôle médical de Breteuil constitue désormais une référence dans les Hauts-de-France, alors qu'aucun plan local de santé n'a été signé par le territoire avec l'ARS. Cette réussite n'empêche pas les professionnels de santé de poursuivre la réflexion sur

le reste du territoire avec un objectif de création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) regroupant les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes. Cette démarche privée, soutenue par l'Agence Régionale de Santé, a pour but de permettre aux professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinés, acteurs de la prévention, services médico-sociaux, ...) de se coordonner pour agir sur le territoire et prendre en charge les patients afin de réorganiser le système de soin territorial. Notre objectif est de soutenir ce type d'initiative privée qui vient renforcer l'équité territoriale d'accès aux soins de nos habitants.

Le PETR a souhaité prendre en charge avec l'accord de l'ARS le plan local de santé pour les 4 EPCI, même si deux d'entre eux, la communauté de communes du Pays de Bray et la CCOP, n'ont pas de dispositif arrêté pour leur territoire. C'est l'axe 8 de leur projet de territoire qui se définit par « des actions à développer pour renforcer le parcours de vie en santé mentale, favoriser l'attractivité globale du territoire (du PETR) pour les professionnels de santé, faciliter le parcours de santé des personnes en situation de précarité et des populations fragiles, améliorer l'environnement pour favoriser la santé ».

La santé mentale est un domaine dont il serait intéressant de développer la réflexion, en coordonnant les actions de gestion des problématiques rencontrées par les élus locaux avec l'aide du PETR (**FICHES ACTIONS 29, 30**).

Dans le cadre de sa réflexion sur la mobilité dans le territoire, la CCOP devra se pencher sur l'accès aux soins de ses habitants, à partir des modalités de déplacements.

Le territoire accueille aussi à Ansauvillers une association venant en aide aux personnes mal voyantes, et le Centre Hospitalier Isarien de Clermont intervient à Breteuil pour aider les enfants en difficulté (Centre Médico-Psycho-Pédagogique, Institut Médico-Educatif). Il serait opportun pour le territoire de disposer d'un Institut Médico-professionnel pour prendre le relais de l'IME sur les jeunes adultes.

3. Favoriser l'émergence d'une économie solidaire (AXE 6)

La population qui se déplace vers d'autres territoires, ce sont des communes qui perdent des habitants, ce sont des écoles qui ferment, c'est la vie qui disparaît des villages. Il faut donc mener une politique d'accueil des habitants, intéressés par la banlieue des grandes agglomérations, où ils peuvent trouver des résidences à faibles coûts, proches de commerces, avec les services adaptés aux besoins de la famille.

Il faut donc que la CCOP :

- Accompagne les projets de rénovation de l'habitat, pour donner une seconde jeunesse aux propriétés en déshérence, mais, cependant, toujours en mesure d'accueillir des familles, par la labellisation des artisans chargés des intervention sur le secteur (**FICHES PROJETS 34 et 35**) ;

- Accompagne la création de lotissements dans les villages, sur des produits BBC qui attirent les familles disposant de revenus moyens et désireuses de prendre en charge des logements moins gourmands en énergie, en partenariat avec les communes (**FICHE PROJET 36**) ;
- Accompagne les éventuels projets de regroupement scolaire, pour permettre aux communes qui le souhaitent de mutualiser leurs moyens pour continuer à fournir une scolarisation de qualité aux familles, permettre aux enfants de bénéficier des mêmes attentions scolaires, des mêmes prises en charges pour se rendre à l'école le matin, bénéficier de périscolaire et de cantine le midi, disposer d'activités les mercredis et pendant les vacances scolaires (**FICHES PROJETS 371**) ;
- Accompagne les commerces des bourgs centraux, accompagne la requalification par les communes des centres-bourgs (**FICHE ACTION 31**), c'est en cela que se justifie le Plan Fisac dédié aux commerces des centres-bourgs.
- Accompagne la création de pôles de service public en partenariat avec les bourgs principaux, Ansauvillers/Bacouël, Breteuil, et Froissy : bibliothèque, périscolaire, halte-garderie, équipements de sports, bâtiments publics, renforce la sécurité des bâtiments publics, réfléchit et agit pour la mobilité collective (**FICHES PROJETS 38, 39, 40, 41, 42**) ; (**FICHE ACTION 32**).
- Accompagne et favorise l'égalité d'accès de tous aux services et aux équipements
 - o Par une politique tarifaire, une politique des transports, une aide à l'équipement des petites communes, des subventions accordées aux associations pour animer le territoire pour faire vivre les équipements (**FICHE ACTION 33**) ;
 - o En permettant l'accessibilité physique des bâtiments par les PMR (**FICHE ACTION 34**) ;
- Accompagne les efforts de tous les services publics sur le territoire (**FICHE PROJET 43**)
 - o Par la mutualisation du personnel spécialisé de la CCOP qui peut venir en aide aux communes sur leurs projets communaux (**FICHE ACTION 35**)
 - o Par la mutualisation des achats de fournitures et de services, de travaux
 - o Par l'attribution de fonds de concours aux communes qui mettent en place, en accord avec la communauté de communes, des projets innovants déclarés d'intérêt général pour les habitants du territoire dans le cadre de ce projet de territoire (**FICHE PROJET 44**).
- En communiquant sur ces projets pour assurer le bien-être de nos habitants, en montrant que la CCOP est un territoire qui bouge dans le sens de la qualité de vie, image qui sera le reflet de l'attractivité de notre territoire (**FICHE PROJET 45**).

C) Améliorer la qualité de vie de nos habitants pour renforcer l'attractivité du territoire

1. Promouvoir le sport dans les communes du territoire (AXE 7)

La singularité sportive du territoire

Comme dans tout territoire, les gros équipements sportifs ont été confiés à l'intercommunalité lorsque les villes-centres n'avaient pas la capacité à les mettre en œuvre, tant en termes d'investissement que de fonctionnement. La richesse de nos équipements tient aux moyens déployés par les Sivom d'antan pour satisfaire les besoins des anciens cantons. Ces équipements, bien conçus et bien dimensionnés dès l'origine, sont souvent victimes de leurs succès et leur activité fluctue en fonction du dynamisme du tissu associatif soutenu financièrement par nos collectivités et qui tentent de répondre aux besoins évolutifs de notre société.

Des équipements existants à revoir et à améliorer

Le centre aquatique Philippe Loisel, construit en 2007, doit faire l'objet d'une rénovation importante en raison des malfaçons intervenues dès l'origine des travaux (**FICHE PROJET 46**). Une longue période contentieuse s'en est suivie, de laquelle la CCOP a obtenu une indemnisation de 630KE, couvrant une partie seulement des travaux de rénovation nécessaires (budget prévu de 1.545.000€TTC) devant être réalisés en 2021 (mur rideau, verrière, casquette, et divers), ainsi que quelques améliorations nécessaires pour redonner au bâtiment son label Tourisme et Handicap.

Pour relancer la dynamique de l'établissement après plusieurs mois de fermeture, il a été prévu de procéder à une petite extension afin de satisfaire les amateurs de fitness toujours plus nombreux après les séances de natation. Ces travaux prévus par notre architecte à 300.000€ HT, auxquels s'ajouteront les frais d'honoraires, devraient être lancés pour la fin 2021 (**FICHES ACTIONS 36 et 37**).

S'agissant d'un bâtiment gourmand en chauffage, le centre aquatique Philippe Loisel a bénéficié d'un raccordement à la centrale au bois de la ville de Breteuil toute proche depuis 10 ans, et la CCOP travaille désormais (**FICHE PROJET 47**) à la réalisation de panneaux photovoltaïques sur parkings et sur terrain attenant, pour fournir 80% de l'énergie électrique nécessaire pour faire tourner la piscine. Ce dossier devrait pouvoir aboutir pour la fin 2021, et fera également l'objet d'une **FICHE ACTION 38**.

La salle des sports de Breteuil, construite en 1976, et son dojo/salle de gymnastique construit en 1998, font également partie de nos objectifs de développement des capacités d'accueils sportifs du territoire.

Le club de tennis de table de Breteuil/Wavignies/Godenvillers a gagné la reconnaissance de la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT) dans les compétitions internationales, ce qui a permis à la CCOP de constituer un dossier de candidature auprès du Comité Olympique

gérant l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques 2024, en vue d'accueillir pour la préparation aux Jeux, des équipes olympiques et paralympiques de tennis de table.

Cet accueil est cependant conditionné par la nécessité de pourvoir le territoire d'une salle dédiée à ce sport, salle accompagnée de tout le confort nécessaire à l'accueil de ces sportifs de haut niveau. Un maître d'œuvre doit être désigné prochainement pour travailler sur le permis de construire. Ce projet fera l'objet de demande de subventions auprès du Département de l'Oise, de la Région Hauts-de-France et de l'Etat (**FICHE PROJET 48**) (**FICHE ACTION 39**).

Le gymnase de Froissy requiert aussi de l'attention. Après avoir passé les éclairages de la grande salle en led en 2017, et rénové les terrains de tennis en 2018, il nous faut rénover la toiture terrasse, isoler les vestiaires du tennis et du foot, refaire la piste d'athlétisme, se préoccuper de la qualité du terrain de football. Ces différents travaux font l'objet d'une **FICHE PROJET 49**, et seront déclinés en **FICHE ACTION 40** pour les prochains exercices.

De nouveaux projets pour le développement sportif du territoire

Dans un souci de rééquilibrage des infrastructures sportives sur le territoire, il serait proposé de doter l'est du territoire d'une infrastructure adaptée, sur la commune d'Ansauvillers avec sa demi-salle de sports que l'on pourrait agrandir ou sur la commune de Bacouël, avec son regroupement pédagogique concentré. Des contacts ont été pris avec les collectivités pour réfléchir avec les élus, et concevoir la nature et le niveau d'aide que pourrait apporter la CCOP (**FICHE PROJET 50, 51, 52, 53**).

Des fonds de concours aux communes souhaitant créer ou rénover de petits équipements pour leurs habitants seront également proposés dans le budget : city stades, terrains de pétanque, terrains de tennis, de basket, de handball, jeu de paume, pas de tir à l'arc, Les communes intéressées devront se faire connaître, et un règlement sera établi pour fixer les conditions d'attribution (**FICHES ACTIONS 41, 42, 43, 44**).

Il nous faut organiser des manifestations liant sport, culture, artisanat, commerce, pour faire connaître ceux qui œuvrent sur notre territoire, font connaître et apprécier leur savoir-faire. Il faut que ces manifestations s'accompagnent d'un investissement de nos services communautaires sportifs, auprès de nos communes, avec des supports de communication adaptés aux circonstances, avec des actions intéressantes (dispositif LÜ), mais aussi auprès des acteurs que peuvent être les services de l'Education Nationale (apprentissage du football en sport étude). Il faut que la CCOP accorde des moyens financiers ou/et techniques, à ceux qui voudront s'investir dans l'intérêt du territoire, collectivités publiques comme associations, individus comme professionnels, pour créer les dispositions qui participeront à rendre notre territoire attractif (gîtes, chambres d'hôtes, animations, productions, commerces, ...), avec des niveaux d'aides selon la qualité et l'importance des projets dans les limites convenues avec le Conseil Régional des Hauts-de-France (**FICHE PROJET 54**).

2. Promouvoir la culture sur le territoire (AXE 8)

La recherche d'un label culturel

Notre territoire rural présente un certain nombre d'atouts, c'est un espace limité géographiquement où l'action publique tente de s'exercer sur les hommes, sur les biens, sur les capitaux de façon à créer de la richesse pour aider les entreprises installées ou désireuses de venir s'installer sur notre territoire.

Notre territoire, c'est un vivier d'idées où l'Histoire tient une place prépondérante, marquée par le passage des civilisations gauloises, romaines, puis gallo-romaines, terre de richesses et de luttes maintes fois menées pour exister et vivre libre. Cette Histoire de nos ancêtres, c'est aujourd'hui notre faire-valoir pour aller quérir le label « Pays d'art et d'Histoire », qui sera la reconnaissance scientifique et politique de l'engagement de nos ancêtres et de notre volonté de conserver et valoriser la mémoire de notre territoire, et notre patrimoine **(FICHES PROJETS 55, 56, 57) (FICHES ACTIONS 45, 46, 47)**

Créé en 1985, le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » est attribué par le Ministre de la Culture, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie.

- Mettre le patrimoine au cœur de la politique de développement du territoire
- Sensibiliser les habitants à l'architecture et au patrimoine
- Initier le jeune public par des découvertes sensibles et actives
- Développer un tourisme culturel de qualité

Le label est décerné par le ministère de la Culture, sur avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Quatre critères principaux prévalent à l'attribution du label VPah :

- un réel engagement politique des collectivités candidates à faire de la culture, de l'architecture et du patrimoine un projet local de développement.
- un périmètre pertinent défini à partir de critères de cohérence historique, géographique, démographique et culturelle ;
- les moyens mis en œuvre par la collectivité candidate pour assurer la connaissance, la conservation, la protection et la valorisation du paysage, de l'architecture et du patrimoine ainsi que la capacité à respecter dans le temps les engagements liés à l'attribution du label en termes matériel, financier et humain ;
- la déclinaison explicite du projet VPah dans les politiques locales menées par les collectivités candidates.

La procédure d'instruction des candidatures au label VPah se scinde en plusieurs étapes :

1. La définition d'un périmètre
2. La rédaction d'un mémoire
3. La rédaction du dossier de candidature
4. L'inscription de la candidature à une séance du Conseil national.

Les collectivités candidates élaborent ces différents éléments de candidature, visés par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Direction générale des patrimoines (DGP). Le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire (CNVPah) émet un avis au ministre de la Culture. Lorsque cet avis est favorable, une convention est signée par la collectivité et la DRAC pour une durée de 10 ans.

La CCOP devra s'engager sur :

- Le recrutement ou la formation d'un animateur de l'architecture et du patrimoine en charge de la mise en œuvre de la convention ;
- La valorisation du patrimoine et la promotion de la qualité architecturale ;
- Le développement d'une politique des publics : sensibilisation des habitants à leur environnement architectural et paysager, initiation du public jeune à l'architecture et au patrimoine, accueil du public touristique ;
- La mise en place d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) qui présentera de manière didactique l'architecture et le patrimoine de la ville ou du pays. Il constituera un véritable lieu d'accueil des visiteurs, de ressources et de débat pour les habitants et pour les touristes.

La mise en œuvre de la procédure nécessite un bassin de population fixé à 35.000 personnes. La population de la CCOP n'atteignant que 21.163h, la CCOP devra passer une convention avec un autre territoire pour pouvoir candidater.

En outre, nous n'avons ni projet culturel territorial, ni inventaire architectural et patrimonial, ni projets structurants. Il faut que toutes ces conditions soient réunies pour commencer à mettre en œuvre l'obtention de ce label (**FICHE PROJET 58**).

Il faudra compter entre 4 et 6 ans pour obtenir le label et prévoir 150 à 200KE par an pour qu'il fonctionne (animateurs du patrimoine et création d'un Centre d'interprétation).

La DRAC nous conseille donc de nous appuyer sur le PETER ou le SMOPP pour mettre en place l'ingénierie afin de réaliser ce projet. Cela nous permettrait également de satisfaire le seuil de population.

Des musées pour la mise en valeur du territoire

Le musée archéologique de l'Oise constitue plus que jamais le principal atout de notre politique culturelle. La convention Culture Ruralité a pris fin en 2020, et nous avons sollicité les services de l'Etat pour bénéficier d'une nouvelle convention triennale. La convention entre la CCOP, la DRAC et l'Education Nationale permet un financement conséquent de l'Etat. La subvention annuelle est de 30.000€ TTC permettant de financer 80% de la dépense, les 20% restant représentant la participation de la CCOP par la valorisation des services du musée. Le musée est sans conteste un outil de dynamisation et de reconnaissance de notre territoire

(FICHE ACTION 48). L'action de notre service culturel repose aussi sur la participation de nombreuses associations culturelles qui déploient beaucoup d'énergie pour faire vivre notre territoire. Ces associations résident soit sur notre territoire, soit sur le département de l'Oise. Elles viennent renforcer notre créativité pour créer des projets d'animation, des manifestations qui font rayonner notre territoire. Une politique de subventionnement de leurs actions est à l'œuvre chaque année au sein des commissions communautaires.

La Maison du Serger constitue l'autre face de la dynamique muséale : les délégués à la CCOP ont souhaité maintenir cette maison dans les compétences communautaires. Il s'agit donc de reprendre la réflexion autour de ce lieu emblématique du territoire afin de le préserver. Une proposition d'un technicien de Oise Tourisme de réhabilitation et de transformation en gîte, permettrait de sauvegarder ce patrimoine, tout en permettant à la commune d'Hardivillers de souscrire à nos objectifs de développement de la diversité des hébergements sur le territoire **(FICHE PROJET 59)**. Notre conservatrice du musée intervient également en qualité de conseil technique et scientifique auprès des élus du territoire pour les aider à imaginer et concevoir des projets autour de la culture, comme le projet de musée de la photographie dans la maison Hippolyte Bayard à Breteuil **(FICHE PROJET 60)**, ou la conservation de patrimoine des communes.

Le musée archéologique de l'Oise rayonne également par de multiples animations réalisées chaque année par sa conservatrice et ses animateurs culturels. Un budget important est consacré à ces projets qui mobilisent les équipes de technicien, menuisier, électricien, informaticien, service de communication, service des sports, en plus de celui du musée.

L'action du musée en faveur de l'animation a permis de faire revenir de nombreuses classes scolaires, du primaire au lycée, avec des établissements des Hauts-de-France et de région parisienne. Cet attrait retrouvé est dû en partie à la qualité et au format des animations proposées qui valorisent notre action ponctuellement (Nuits Européenne des Musée (mai), Journées nationales de l'archéologie (juin), Nuit des étoiles (juillet), Journées Européennes du Patrimoine (septembre), fête de la Science (octobre), ou en permanence par des ateliers spécifiques montés par l'équipe d'animation qui a dû être renforcée par l'arrivée d'une nouvelle médiatrice.

La période covid-19 nous a obligé à revoir le déploiement des services, dans les écoles ou au musée, mais aussi l'accueil des visiteurs pour l'exposition. Le musée accueille aussi chaque année des étudiants en doctorat issus des pôles de recherche des Universités. Enfin, la présence de vacataires est indispensable pour faire le lien entre les obligations des semaines et des week-ends.

De plus, notre musée s'inscrit dans une action permanente de conservation de notre patrimoine, des œuvres trouvées sur les différents sites du territoire au cours des décennies passées et au gré de la réalisation des infrastructures. Une mission spécifique concerne également le théâtre gallo-romain de Vendeuil-Caply, appartenant au Département de l'Oise qui fait l'objet de conventions de partenariat pour l'entretien et l'embellissement du site **(FICHE ACTION 49)**.

Le Département de l'Oise a signé en 2020 un contrat de partenariat culturel et scientifique avec les équipes du musée. Il se dit prêt à financer l'extension de notre musée sous réserve de lui permettre d'accueillir des fonds de fouilles archéologiques de la période gallo-romaine stockés au MUDO. Des rapprochements de services et d'administration se sont opérés pour tracer les lignes directrices de ce projet d'extension de notre musée à l'horizon 2025 (**FICHE PROJET 61**).

Nota bene : 1KE = 1.000€

REFERENCES UTILISEES

- Rapport d'étape du projet de territoire mené par le cabinet Sémaphore pour le compte du PETR du Grand Beauvaisis
- Rapport sur l'évaluation de la politique énergétique réalisé par le SE60 dans le cadre du PCAET, pour le compte du SMOPP

ANNEXES

- Fiches projets en cours

ANNEXES

FICHES PROJETS

N°	Axe	Nom	Maître d'ouvrage	Page
01	1	Gestion des eaux pluviales et sécurité incendie	Commune de Chepoix	8
02	2	Rétablir un bon niveau écologique des rivières qui le traversent et restaurer ou sauvegarder les étangs et les mares qui participent à l'équilibre hydro-écologique du territoire	CCOP	9
03	2	Le Crocq Nature	Commune de Le Crocq	9
04	2	Sauvegarde de la ressource en eau potable	CCOP	11
05	2	Assainissement	CCOP	11
06	2	Travailler avec les agriculteurs sur les méthodes culturales et le choix des cultures en adéquation avec les conditions climatiques de l'Oise et les besoins des acteurs locaux	CCOP	12
07	2	Favoriser les modes de déplacement actif	CCOP	13
08	2	Création de cheminements piétons	Commune de Puis-la-Vallée	13
09	2	Réaménagement de chemins communaux	Commune de Chepoix	13
10	2	Développement du tourisme de nature	CCOP	13
11	2	Réfléchir à la création de liaisons entre les communes	CCOP	14
12	2	Tri et valorisation des déchets	CCOP	14
13	3	Déploiement de l'électricité photovoltaïque	CCOP	17
14	3	Ferme photovoltaïque sur 5.000m ²	Commune de Puis-la-Vallée	17
15	3	Ombrières sur station d'épuration	Commune de Puis-la-Vallée	17
16	3	Panneaux photovoltaïques sur préau de l'école	Commune de Puis-la-Vallée	17
17	3	Panneaux photovoltaïques sur bâtiment communal	Commune de Chepoix	17
18	3	Pose de panneaux photovoltaïque sur ldes bâtiments communaux	Commune de Noyers-Saint-Martin	17
F1	3	Panneaux photovoltaïques sur toit salle des fêtes	Commune de Froissy	17
19	3	Optimisation du développement éolien	CCOP	17
20	3	Développement de la filière méthanisation	CCOP	18
21	3	Maîtriser la consommation énergétique	Commune de Doméliers	18

FICHES PROJETS

N°	Axe	Nom	Maître d'ouvrage	Page
21bis	3	Agrandissement de la salle polyvalente et de la Mairie	Commune de Catheux	18
22	3	Maîtriser la consommation énergétique	Commune de Rocquencourt	18
23	3	Pose de panneaux photovoltaïque sur le bâtiment technique	Commune de Le-Gallet	18
24	3	Création d'une chaudière biomasse	Commune de Noyers-Saint-Martin	18
25	3	construction d'une salle multifonction de 220m ² en conception biosource	Commune de Le Crocq	18
26	4	Investissement dans la fibre THD	CCOP	21
27	4	Service archéologique à domicile	CCOP	21
28	4	Définir un plan de mobilité rurale	CCOP	21
29	4	Devenir un territoire de formation	CCOP	22
30	4	Favoriser l'entrepreneuriat	CCOP	24
31	4	Création de locaux pour les entreprises	CCOP	25
32	4	Développement numérique	Commune de Chepoix	28
33	4	Création d'un poste de Volontaire Territorial en Administration et en géomatique	CCOP	28
34	4	Accompagner la rénovation de l'habitat - labellisation des artisans	CCOP	30
35	4	Accompagner la rénovation de l'habitat – Création d'un service conseil aux habitants	CCOP	30
36	6	Accompagner la création de lotissements BBC	CCOP	30
37	6	Création d'un petit lotissement de maisons individuelles	Commune de Broyes	30
38	6	Regroupements scolaires	CCOP	31
39	6	Accompagnement la création de pôles de services publics dans les communes	CCOP	31
40	6	Construction d'une mairie et de locaux annexes	Commune de Oursel-Maison	31
41	6	vidéo protection	Commune de Oursel-Maison	31
42	6	vidéo protection	Commune de Puits la Vallée	31
43	6	Mobilité-solidarité	Commune de Chepoix	31

FICHES PROJETS

N°	Axe	Nom	Maître d'ouvrage	Page
44	6	Mutualisation du personnel spécialisé de la CCOP avec les communes	CCOP	31
45	6	Fonds de concours aux projets innovants des communes	CCOP	31
46	6	Communication sur les actions de la CCOP en termes d'économie solidaire	CCOP	31
47	7	Extension de la salle de fitness du Centre Aquatique Philippe LOISEL	CCOP	32
48	7	Economies d'énergie - production EnR	CCOP	32
49	7	Construction d'une salle de tennis de table	CCOP	32
50	7	Rénovation du complexe sportif de Froissy	CCOP	33
51	7	Doter l'est du territoire d'une salle des sports	CCOP	33
52	7	Création d'un city stade	Commune de Rocquencourt	33
53	7	Création d'un city park	Commune de Chepoix	33
54	7	Création d'un city stade ou d'une aire de jeux	Commune de Sérévillers	33
55	7	Création de dispositifs participants à l'attractivité du territoire	CCOP	33
56	8	Grange-Rénovation ancien pressoir du village	Commune de Puits-la-Vallée	34
57	8	Rénover le patrimoine communal	Commune de Rocquencourt	34
58	8	Tourisme et culture	Commune de Chepoix	34
59	8	Labellisation « Pays d'art et d'histoire »	CCOP	35
60	8	Gîte de la Maison du serger	commune d'Hardivillers	36
61	8	Extension du musée	CCOP	36

FICHE PROJET n° 01/61

Page du projet de territoire : 9

AXE 1 : « Assurer la cohérence des politiques locales dans l'aménagement de l'espace pour garantir le développement harmonieux du territoire de la CCOP »

Nom du projet

Gestion des eaux pluviales de la communes et sécurité incendie

Contexte du projet

- La commune a subi de violents orages, ayant entraîné des coulées de boues. Par ailleurs, des feux de récolte ont eu lieu en plaine

Etapas du projet

- Etude des coulées de boues suivie par la CCOP
- Achat éventuel de parcelles pour créer un bassin d'orage
- Aménagement d'une mare en réserve incendie

Budget prévisionnel HT

Dépenses

- 150.000€ en travaux
- 7.000€ en honoraires

Recettes

- 30% de subventions : 47.100€
- 70% d'autofinancement : 109.900€

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Maître d'ouvrage

Commune de Chepoix

Partenaires du projet

Communes / propriétaires
AMEVA / AEAP / CD60 / BRGM

Indicateurs de suivi du projet

-

Divers éléments

FICHE PROJET n° 02/61

Page du projet de territoire : 9

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom du projet

Rétablir un bon niveau écologique des rivières qui le traversent et restaurer ou sauvegarder les étangs et les mares qui participent à l'équilibre hydro-écologique du territoire

Contexte du projet

Sur le territoire de la CCOP on dénombre 4 bassins-versants, 3 cours d'eau (37km) et des zones humides. En ce qui concerne la restauration et l'entretien des cours d'eau, des programmes d'actions ont été délégués ou transférés à des syndicats mixtes. Ces programmes quinquennaux ont été lancés en 2020.

Dans les SAGE sont définies toutes les zones humides de la CCOP. Les syndicats mixtes en charge de la GEMAPI sur notre territoire (délégation ou transfert de la compétence) se sont lancés dans des études de diagnostics des zones humides. Ce rendu permettra à la CCOP de se prononcer sur un nouveau projet qui pourrait être l'aménagement voire l'entretien de zones humides.

Les actions pouvant découler de ce projet sont :

- La poursuite et de la bonne réalisation des aménagements et entretiens des cours d'eau.
- L'aménagement voire d'entretien de zones humides.

Etapes du projet

Action : aménagement/entretien des cours d'eau

- Diagnostic des cours d'eau
- Déclaration d'Intérêt Général
- Travaux et entretien
- Suivi

Projet : aménagement et/ou entretien des zones humides

- Diagnostic des zones humides du territoire / priorisation des besoins
- Déclaration d'Intérêt Général sur les travaux d'aménagement voire d'un Plan de gestion
- Travaux voire entretien
- Suivi

Budget prévisionnel

Dépenses

Recettes

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Maître d'ouvrage

CCOP / communes / propriétaires

Partenaires du projet

Communes / propriétaires

Société de Pêche / Fédération de Pêche

AMEVA / SMBVB / SIVT

AESN / AEAP / CD60 / (Plan Somme 2)

Indicateurs de suivi du projet

Pour les cours d'eau :

- Nombre de seuils supprimés / seuils existants
- MI de berges entretenues
- Nombre d'intervention (faucardage, ...)

Pour les zones humides :

- Superficie de la zone humide
- ...

Divers éléments

DIG obligatoire sur tout terrain privé (et même privé communal) pour l'aménagement ou l'entretien.

Plans de Gestion partie Celle/Noye et Brèche existants ; DIG existantes.

FICHE PROJET n° 03/61

Page du projet de territoire : 9

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom du projet

Le Crocq Nature

Contexte du projet

Le conseil municipal du Crocq a initié une réflexion sur :

- Les chemins, les plantations de haies, le bornage et le respect de la propriété du territoire communal, la connexion avec les villages voisins, l'égagement des haies et du tour de ville
- L'étanchéité des mares
- Les entrées de village : sécurité routière, haies, panneaux occultant pour la réduction du champ visuel pour faire ralentir les usagers
- L'entrée du village près de la zone d'activité pour limiter l'impact visuel
- La chaussée Brunehaut pour son intérêt historique et patrimonial

Etapas du projet

- Recensement des haies existantes
- Chiffrage de la réfection de l'étanchéité de la mare

Budget prévisionnel HT

Dépenses : 50.000€ de travaux (40.000€ pour la mare ;haie 6€/ml)

Recettes : subventions, emprunt

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

2022

Maître d'ouvrage

Commune de Le Crocq

Partenaires du projet

Communes / propriétaires

Indicateurs de suivi du projet

-

Divers éléments

FICHE PROJET n° 04/61

Page du projet de territoire : 11

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom du projet

Sauvegarde de la ressource en eau potable

Contexte du projet

La CCOP n'a pas la compétence eau potable, les communes ayant demandé le report du transfert de compétence jusqu'en 2026. Cependant, au travers de sa compétence ETUDE, elle accompagne les 21 services d'eau potable de son territoire. A cet effet, un schéma directeur en eau potable validé en 2017 a permis de définir les besoins des syndicats pour la sécurisation de la distribution en matière de qualité et de quantité (interconnexions). Ce schéma directeur a également mis en exergue un manque de connaissance patrimoniale et des rendements moyens des réseaux de distribution. C'est pourquoi une étude patrimoniale couplée à un programme anti-fuite a été lancée. Les actions pouvant découler de ce projet sont :

- Le transfert de la compétence eau potable
- Apporter un appui administratif/juridique aux services d'eau rencontrant des difficultés dans la gestion de leur service
- Création des interconnexions afin de sécuriser le territoire tout en suivant le scénario validé par le schéma directeur en eau potable.

Etapas du projet

Action : Transfert de compétence

- Recherche d'AMO et définition du cahier des charges pour recruter un bureau d'études
- Etudes : quel niveau de service, quel découpage de territoire, définition des modalités et des conséquences financières, techniques et juridiques du transfert & dimensionner le futur service.
- Transfert

Action : Appui technique / juridique aux services d'eau

- Définition de la problématique ;
- Recherche de solutions et aide à la mise en place ;

Action – création des interconnexions

- Transfert de tout ou partie de la compétence eau ?
- Recherche AMO/Moe
- Marché de service (AMO/Moe) / de travaux

Budget prévisionnel

Dépenses

Recettes

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Action – transfert de compétence : Obligatoire pour le 1er janvier 2026

Action – appui aux services d'eau :

Action – création des interconnexions : suivant le transfert de tout ou partie de la compétence eau

Durée de l'action : 15/20 ans.

Maître d'ouvrage

CCOP / services d'eau

Partenaires du projet

Services d'eau

AESN / AEAP / CD60 / ARS / SATEP / AMEVA / ADTO

Indicateurs de suivi du projet

Action – transfert de compétence

- Recherche AMO/ recherche bureau d'études
- Validation du scénario de gestion
- Transfert de compétence / création de service / création de budget...

Action – appui aux services d'eau

- Nombre de services...

Action – création des interconnexions

- MI de canalisations créées ...

Divers éléments

FICHE PROJET n° 05/61

Page du projet de territoire : 11

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom du projet

Assainissement

Contexte du projet

Toutes les communes de la CCOP ont approuvé, après enquête-publique, les zones de leur territoire soumises à l'assainissement collectif (AC) et celles soumises à l'assainissement non collectif (ANC). La compétence assainissement non collectif a été transférée à la CCOP qui a créé un SPANC dont les missions sont les contrôles de conception (instruction), de bonne exécution (suivi des travaux), diagnostic (état des lieux et diagnostic vente). Les communes ont demandé le report de la compétence assainissement au 1er janvier 2026.

En matière d'ANC, les diagnostics réalisés imposent aux propriétaires des travaux de mise aux normes dans des délais allant de l'absence de délais, à un délai de 1 à 4 ans. L'accompagnement financier de ses travaux passent par des partenaires comme les Agences de l'Eau, le Département. Le territoire de la CCOP n'est pas reconnu prioritaire par l'AESN- de ce fait aucun soutien financier n'est envisageable pour la réhabilitation de l'ANC. Sur le territoire de l'AEAP, des aides sont envisageables sous conditions et uniquement sous maîtrise d'ouvrage publique. Pour ce qui est de l'AC, 11 communes disposent d'un réseau de collecte, d'un dispositif de traitement et d'évacuation. 4 communes ont un projet +/- avancé de la création d'un AC : Esquennoy - création pour 180EH (lotissement de 40 maisons) ; 2 communes se sont lancées dans des études en 2007/2008, la relance du dossier nécessitera une mise à jour de la phase Maîtrise d'œuvre. La commune d'Oursel-Maison souhaite modifier le zonage assainissement et relance en 2021 une étude de zonage.

Les actions pouvant découler de ce projet sont :

- Le transfert de la compétence assainissement
- Un appui aux communes pour leur projet d'AC
- La réhabilitation des ANC

Etapas du projet

Action – Transfert de compétence

- Recherche d'AMO et définition du cahier des charges pour recruter un bureau d'études
- Etudes : quel niveau de service, quel découpage de territoire, définition des modalités et des conséquences financières, techniques et juridiques du transfert & dimensionner le futur service.
- Transfert

Action – Appui aux communes pour leur projet d'AC

- Aide au choix de zonage
- Accompagnement des communes dans l'accompagnement des projets

Action – réhabilitation des ANC

- Diagnostic (compétence réhabilitation, définition des zones concernées)
- Communication
- Convention particuliers/CCOP
- Marché étude + marché travaux
- Suivi instruction + chantier
- Recherche AMO/Moe

- Marché de service (AMO/Moe) / de travaux
- Suivi financier
- Suivi des installations

Budget prévisionnel

Dépenses

Recettes

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Action – transfert de compétence : Obligatoire pour le 1er janvier 2026

Action – appui aux communes

Action – réhabilitation des ANC : suivant le transfert de la compétence réhabilitation

Action dépendante des aides de l'AEAP

Maître d'ouvrage

CCOP / communes / particuliers

Partenaires du projet

Communes/AESN / AEAP / CD60 / AMEVA / ADTO

Indicateurs de suivi du projet

Action – transfert de compétence

- Recherche AMO/ recherche bureau d'études
- Validation du scénario de gestion
- Transfert de compétence / création de service / création de budget...

Action – appui aux communes

- Nombre de communes...

Action – réhabilitation des ANC

- Nbre de marché, nbre de réhabilitation, ...

Divers éléments

FICHE PROJET n° 06/61

Page du projet de territoire : 12

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom du projet

Travailler avec les agriculteurs sur les méthodes culturales et le choix des cultures en adéquation avec les conditions climatiques de l'Oise et les besoins des acteurs locaux

Contexte du projet

La CCOP accompagne les agriculteurs depuis plus de 20 ans. Tout d'abord dans le cadre d'un Contrat Rural pour l'eau avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ; puis dans le montage des dossiers Mesures Agro-Environnementales Territorialisées puis Climatiques. Ces accompagnements dans les zones à enjeu spécifiques (Bassin d'Alimentation de Captage de Reuil-s/Brèche et Breteuil), les communes à enjeu eau potable de l'AEAP. De plus, une Organisation pour la Reconquête de la Qualité de l'Eau est en cours sur le captage de Breteuil reconnu Grenelle. Pour ce faire, le périmètre du BAC de Breteuil a été défini, un Plan d'Actions est en cours de validation.

Le projet de la CCOP serait donc de soutenir des actions visant à limiter les intrants sur le territoire. Les actions pouvant découler de ce projet sont :

- Accompagner la commune de Breteuil administrativement et financièrement dans l'ORQUE du captage de Breteuil qui représente près de 100km².
- Soutenir les agriculteurs se lançant dans les changements de pratiques agricoles de part leur certification BIO / Haute Valeur Environnementale (HVE)
- Communication envers les jardiniers locaux
- Opération « Clik and Collect » via des maraichers locaux
- Circuits courts pour la restauration scolaire

Etapas du projet

Action – ORQUE de Breteuil

- Lancement de l'opération par l'AMO
- Validation du Plan d'Actions
- Lancement de l'animation – durée 3 ans minimum

Action – accompagnement des agriculteurs

- Communication
- Recensement des dossiers de certification BIO & HVE sur le territoire
- Soutien financier

Action – accompagnement des jardiniers locaux

- Recensement des jardins amateurs
- Communication (via les associations, les magasins de vente de produits de jardinage, ...)
- Journée d'information (exemple déjà fait sur la CCOP : « les jardins s'emmèlent » avec le CPIE de l'Oise.

Action – circuit court pour la restauration scolaire

- Recherche de collectivités souhaitant se lancer dans la démarche
- Recherche de filières locales
- Communication

Budget prévisionnel

Dépenses

Recettes**Calendrier prévisionnel de réalisation du projet**

Action – ORQUE de Breteuil : en cours

Action – accompagnement des agriculteurs

Possible de suite (délibération prise)

Communication à faire

Action – accompagnement des jardiniers

Action – circuit cours – restauration scolaire

Maître d'ouvrage

CCOP / communes / agriculteurs – AMAP ? / syndicats scolaires / jardiniers – association ?

Partenaires du projet

Communes / syndicat scolaire

AESN / AEAP / CD60 / chambre d'agriculture

AMEVA (via BAC de Breteuil)

Indicateurs de suivi du projet

Action – ORQUE

- Validation du Plan d'Actions
- Indicateurs fixés par l'AEAP

Action – accompagnement des agriculteurs :

- Nombre de certification BIO / HVE
- Nombre de demande de financement

Action – accompagnement des jardiniers

- Nombre de journée de formation annuelle
- Nombre de jardiniers participant

Action – circuit cours – restauration scolaire

- Nombre de restauration scolaire se lançant dans la démarche

Divers éléments

FICHE PROJET n° 07/61

Page du projet de territoire : 13

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom du projet

Favoriser les modes de déplacement actif

Contexte du projet

Il s'agit de rapprocher les lieux de consommation des villages à proximité pour éviter les déplacements en VL, et favoriser les déplacements actifs à pied ou à vélo.

Etapas du projet

Recenser les zones activités commerciales, et les villages disposant de commerces ; définir la nature des cheminements possibles et les propriétaires des terrains nécessaires aux aménagements ; rédiger les éventuelles conventions ; chiffrer les coûts d'aménagement ; budgétiser la réalisation des travaux

Budget prévisionnel

Non encore défini

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

2021 : Recensement des cheminements possibles et études en commissions ; contact des propriétaires concernés ;

2022 : estimation des budgets

2023 : budgétisation, demandes de subventions, réalisation des conventions et des travaux

Maître d'ouvrage

CCOP, éventuellement par convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Partenaires du projet

Elus des communes ; Associations de commerçants et d'usagers ; Partenaires financiers : Etat, région, département

Indicateurs de suivi du projet

Choix arrêtés par les commissions

Contacts pris avec les propriétaires : négociations sur les critères d'aménagement

Divers éléments

FICHE PROJET n° 08/61

Page du projet de territoire : 13

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom du projet

Création de cheminements piétons

Contexte du projet

Une zone 2AU est située au centre du village entre les bâtiments administratifs et le verger communal – plateau sportif et les jeux enfants.

Etapas du projet

Dès le classement en zone constructible et en accord avec le lotisseur, il est envisagé de relier ces 2 sites de vie avec une sente

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 50.000€ de travaux
- 3.000€ d'honoraires et d'études

Recettes HT

- 35.000€ de subventions
- 9.000€ d'emprunts
- 9.000€ d'autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Maître d'ouvrage

Commune de Puits-la-Vallée

Partenaires du projet

Partenaires financiers : Etat, département

Indicateurs de suivi du projet

Classement en zone constructible de la 2AU

Favoriser la liaison des deux bassins de vie administratif et sportif

Divers éléments

FICHE PROJET n° 09/61

Page du projet de territoire : 13

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom du projet

Réaménagement de chemins communaux

Contexte du projet

Pour permettre aux habitants et aux touristes, à vélo ou à pied, d'emprunter de façon sûre les chemins

Etapas du projet

Bornage des chemins, remise en état du balisage

Plantation de haies et d'arbres : 4km de plantation à 5 plants par mètre, soit 20.000 plants

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 200.000€ de travaux
- 8.000€ d'honoraires et d'études

Recettes HT

- 200.000€ de subventions de la Région
- 0€ d'emprunts
- 8.000€ d'autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Automne 2023

Maître d'ouvrage

Commune de Chepoix

Partenaires du projet

Partenaires financiers : Région

Indicateurs de suivi du projet

Divers éléments

FICHE PROJET n° 10/61

Page du projet de territoire : 13

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom du projet

Développement du tourisme de nature

Contexte du projet

L'Oise Picarde se situe au nord de l'Oise. Il s'agit d'un territoire essentiellement rural s'étendant sur 473km² et comptant 52 communes. Idéalement positionnée entre Amiens et Beauvais et à moins 1h30 de Paris, la Communauté de Communes peut devenir un point de rencontre des touristes en quête de nature, de bien-vivre et de bien-être.

L'offre touristique sur le territoire est cependant peu développée et structurée. Pourtant de nombreux atouts pourraient faire de l'Oise Picarde un territoire de tourisme vert...

Pour cela, en combinant une réelle volonté politique, un projet de territoire structuré, une implication des acteurs locaux, de nombreuses offres pourraient voir le jour (circuits de randonnées, station de trail, packages avec les acteurs touristiques...).

Etapas du projet

- Création de circuits de déplacements doux dans l'Oise Picarde
- Animation de ces circuits (événementiel, géocaching, visites thématiques...)
- Création de circuits cyclotourisme
- Création de liaisons sécurisées (piste cyclable...)

Budget prévisionnel

Non établi à ce jour

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Juillet 2022 : Création de chemins de déplacements doux

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

- Collectivités (Département, Région, Grand Beauvaisis, communes...)
- Associations locales, départementales et régionales

Indicateurs de suivi du projet

- Suivi du budget
- Suivi du calendrier

Divers éléments

FICHE PROJET n° 11/61

Page du projet de territoire : 14

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom du projet

Réfléchir à la création de liaisons entre les communes

Contexte du projet

Nous venons d'obtenir le transfert de la compétence mobilité. Elle doit nous aider à réfléchir aux moyens mis en œuvre par les habitants, les salariés, les entreprises pour se déplacer sur le territoire. L'objectif est de limiter l'impact carbone lié aux déplacements, favorisant les liaisons douces, les transports collectifs, les modes de transport actifs (vélo, marche à pied).

Un regard attentif sera porté sur les liaisons entre les bourgs-centres et les villages à proximité.

Etapas du projet

- Rédaction d'un cahier des charges pour solliciter un bureau d'études qui sera chargé d'étudier les différents modes de déplacements actifs entre les communes.
- Travail des commissions avec le bureau d'étude.
- Travail avec le service voirie du conseil départemental.

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- Crédits votés au budget
- Fonds de concours

Recettes HT

- Subventions
- Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Non défini

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

Communes, PETR du Grand Beauvaisis, SMOPP, SMTCO, Région, SNCF, Etat, chefs d'entreprises

Indicateurs de suivi du projet

- Validation par les élus à chaque étape ;
- Enquêtes d'opinion auprès de la population ;
- Enquêtes de satisfaction auprès de la population
- Bilan carbone des actions envisagées

Divers éléments

FICHE PROJET n° 12/61

Page du projet de territoire : 14

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom du projet

Tri et valorisation des déchets

Contexte du projet

Une proportion non négligeable de déchets recyclables (notamment les déchets fermentescibles) pourrait être détournée de la poubelle des usagers du service : ménages, mais aussi services de restauration publics et/ou privés, ... Les actions à mettre en œuvre doivent s'organiser dans le cadre d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) à mettre en place au sein de la CCOP.

Etapes du projet

- Engagement du PLPDMA :
- Recrutement d'un bureau d'étude ? d'un stagiaire ?
- Diagnostic, priorisation des objectifs, communication

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 5.000€ HT Communication,
- 45.000€ de bureau d'études

Recettes HT

- ADEME, Région, Etat

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- Diagnostic PLPDMA : 3° tr 2021
- Priorisation des objectifs : 4° tr 2021
- Lancement premières actions : 2022

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

SMDO

Indicateurs de suivi du projet

- Taux de présence des fermentescibles dans les DMR (caractérisations réalisées par le SMDO)

Divers éléments

FICHE PROJET n° 13/61

Page du projet de territoire : 17

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom du projet

Déploiement de l'électricité photovoltaïque

Contexte du projet

Etude de Planification Energétique portée par le SMOPP. Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte. Troisième Révolution Industrielle (politique région Hauts de France). Territoire Démonstrateur.

Etapas du projet

- Recensement du potentiel de toitures sur bâtiments publics et privés.
- Lancement d'un appel à projet pour mutualisation et effet de masse.
- Communication et valorisation des installations existantes.

Budget prévisionnel

Dépenses HT

Recettes HT

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- Recensement du potentiel : 2021
- Communication : 2022
- Appel à projet : 2022

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

SE60

SEM Energie Hauts de France

Indicateurs de suivi du projet

- Nombre de projets à l'étude, en instruction ou en cours de réalisation.
- Puissance totale installée

Divers éléments

FICHE PROJET n° 14/61

Page du projet de territoire : 17

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom du projet

Ferme photovoltaïque sur 5.000m²

Contexte du projet

La commune possède un terrain de 5.000m² (une ancienne carrière en vie de rebouchage et de nivellement située en zone A du PLU)

Etapas du projet

- Demande de modification du PLU pour changer le classement de la zone et permettre ce projet
- Etude avec le SE60 et ENEDIS

Budget prévisionnel

Dépenses HT

500.000€ de travaux
10.000€ d'honoraires et études

Recettes HT

350.000€ de subventions
80.000€ d'emprunt
80.000€ d'autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

-

Maître d'ouvrage

Commune de Puits-la-Vallée

Partenaires du projet

SE60 / ENEDIS
Etat (DSIL, DETR, Plan de Relance)
Département

Indicateurs de suivi du projet

- Poursuite du projet dès modification du PLU
- Participation au développement de la production des énergies renouvelables
- Obtenir de nouvelles recettes pour la commune

Divers éléments

FICHE PROJET n° 15/61

Page du projet de territoire : 17

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom du projet

Ombrières sur station d'épuration

Contexte du projet

La commune a mis en place l'assainissement collectif et dispose d'une station d'épuration sur un terrain sur lequel elle souhaite installer des ombrières avec revente totale

Etapas du projet

- Etude avec le SE60 et un fournisseur

Budget prévisionnel

Dépenses HT

80.000€ de travaux
2.000€ d'honoraires et études

Recettes HT

60.000€ de subventions
11.000€ d'emprunt
11.000€ d'autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

-

Maître d'ouvrage

Commune de Puits-la-Vallée

Partenaires du projet

Etat (DSIL, DETR, Plan de Relance)
Département

Indicateurs de suivi du projet

Participer au développement de la production d'énergie renouvelable
Obtenir de nouvelles recettes pour la commune

Divers éléments

FICHE PROJET n° 16/61

Page du projet de territoire : 17

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom du projet

Panneaux photovoltaïques sur préau de l'école

Contexte du projet

La commune a le projet d'installer les panneaux sur le préau de l'école pour 60m² pour une vente totale et à but pédagogique pour les enfants

Etapas du projet

- Etude avec le SE60, et doit être validée par la municipalité

Budget prévisionnel

Dépenses HT

15.000€ de travaux
3.000€ d'honoraires et études

Recettes HT

10.000€ de subventions
4.000€ d'emprunt
4.000€ d'autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

-

Maître d'ouvrage

Commune de Puits-la-Vallée

Partenaires du projet

Etat (DSIL, DETR, Plan de Relance)
Département

Indicateurs de suivi du projet

- Participer au développement du photovoltaïque
- Produire des énergies renouvelables sur le territoire
- Obtenir de nouvelles recettes pour la commune

Divers éléments

FICHE PROJET n° 17/61

Page du projet de territoire : 17

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom du projet

Panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal

Contexte du projet

Montage de panneaux pour réduire les achats d'électricité

Etapas du projet

- Etude de faisabilité avec le SE60, et le projet doit être validée par la municipalité

Budget prévisionnel

Dépenses HT

60.000€ de travaux
4.000€ d'honoraires et études

Recettes HT

32.000€ de subventions
32.000€ d'emprunt

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- 2023

Maître d'ouvrage

Commune de Chepoix

Partenaires du projet

Etat (DSIL, DETR, Plan de Relance)
SE60
Région Hauts de France

Indicateurs de suivi du projet

- Participer au développement du photovoltaïque
- Produire des énergies renouvelables sur le territoire
- Réduire la facture énergétique de la commune

Divers éléments

FICHE PROJET n° 18/61

Page du projet de territoire : 17

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom du projet

Pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux

Contexte du projet

Montage de panneaux pour réduire les achats d'électricité

Etapas du projet

- Etude de faisabilité avec le SE60, et le projet doit être validée par la municipalité

Budget prévisionnel

Dépenses HT

€ de travaux
€ d'honoraires et études

Recettes HT

€ de subventions
€ d'emprunt

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- 2022-2023

Maître d'ouvrage

Commune de Noyers-Saint-Martin

Partenaires du projet

Etat (DSIL, DETR, Plan de Relance)

Région

Département

SE60

Région Hauts de France

Indicateurs de suivi du projet

- Participer au développement du photovoltaïque
- Produire des énergies renouvelables sur le territoire
- Réduire la facture énergétique de la commune

Divers éléments

FICHE PROJET n° F1

Page du projet de territoire : 17

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom du projet

Panneaux photovoltaïques sur toit salle des fêtes

Contexte du projet

La Commune a le projet d'installer les panneaux sur une partie du toit de la salle des fêtes sur 170m2.

Etapas du projet

- Etude avec le SE60

Budget prévisionnel

Dépenses HT

80.000€ études et travaux

Recettes HT

Dsil : 64 000.00€

Se60 : 16 000.00€

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- 3^{ème} trimestre 2022

Maître d'ouvrage

Commune de Froissy

Partenaires du projet

Conseil Départemental

Etat (DSIL, DETR plan de relance)

SE60

Indicateurs de suivi du projet

- Participer au développement du photovoltaïque
- Produire des énergies renouvelables sur le territoire
- Réduire la facture énergétique de la commune

Divers éléments

FICHE PROJET n° 19/61

Page du projet de territoire : 17

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom du projet

Optimisation du développement éolien

Contexte du projet

Le territoire de la CCOP est très propice au développement éolien. Au point que cette saturation visuelle a conduit la CCOP à exprimer sa volonté de maîtriser le développement éolien.

L'EPE menée avec le SMOPP a pris en compte cette préoccupation en indiquant un objectif de développement limité aux projets déjà instruits et acceptés, ainsi qu'au renouvellement de parcs existants (repowering).

Etapes du projet

- Porter à connaissance la volonté de la CCOP
- Informer les communes des contraintes des projets et les associer au projet de territoire
- Rencontrer les porteurs de projet avec les communes concernées

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 5.000€ par an de communication, de frais de réunion

Recettes HT

- Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- 2021-2026 et au-delà

Maître d'ouvrage

CCOP et communes

Partenaires du projet

SMOPP

Associations

Indicateurs de suivi du projet

Divers éléments

FICHE PROJET n° 20/61

Page du projet de territoire : 18

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom du projet

Développement de la filière méthanisation

Contexte du projet

Etude de Planification Energétique portée par le SMOPP ; Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte ; Troisième Révolution Industrielle (politique région Hauts-de-France) Territoire Démonstrateur

Etapes du projet

- Recensement du potentiel de matières organiques ;
- Réflexion sur la collecte de ces déchets ;
- Identification des porteurs de projets (agriculteurs notamment) ;
- Analyse du réseau (points d'injection, potentialités d'extension) ;
- Accompagnement de la démarche avec, si possible, un dialogue territorial associant les citoyens

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 3.000€ par an en communication, et frais de colloque

Recettes HT

- Autofinancement
- Aide de la Région

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- Interventions annuelles de 2021 à 2026

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

SE60 ; CERDD ; SEM hauts de France ; GRDF ; Chambre d'agriculture

Indicateurs de suivi du projet

- Nombre de projets installés
- Nombre d'acteurs mobilisés
- Production annuelle de biogaz

Divers éléments

FICHE PROJET n°21/61

Page du projet de territoire : 18

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom du projet

Maîtriser la consommation énergétique

Contexte du projet

Le réseau d'éclairage public est ancien et gourmand en électricité. L'éclairage est inadapté.

Etapas du projet

- Etude d'éclairage du village par le SE60 ; passage en led
- Chiffrage des travaux d'enfouissement au cœur du village (église, mairie, école)

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 290.000€ à préciser ?

Recettes HT

- Autofinancement
- Subvention département
- Etat : France Relance

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- 1^{er} semestre 2022

Maître d'ouvrage

Commune de Domeliers

Partenaires du projet

SE60 ; ENEDIS

Indicateurs de suivi du projet

- Niveau des consommations
- Amélioration du cadre de vie et préservation du patrimoine

Divers éléments

FICHE PROJET n° 21bis/61

Page du projet de territoire : 18

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom du projet

Agrandissement de la salle polyvalente et de la Mairie

Contexte du projet

Economie d'énergie, mise en conformité PNR, Utilisation de matériaux durables.
Création d'un espace culturel et associatif

Etapas du projet

- Prévion et recherche de financements auprès de l'Etat et de la région des Hauts-de-France
- Le projet est déjà subventionné par le Conseil Départemental de l'Oise

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 344.000€ de travaux
- 69.000 € d'honoraires et d'études

Recettes HT

- 330.400 € Subventions
- 82.600 € autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

2^{ème} semestre 2022

Maître d'ouvrage

Commune de Catheux

Partenaires du projet

- ADTO
- SPS
- Contrôle technique
- Maitrise d'œuvre Mr Bellard / Mme Hansen
- Architecte Esquina

Indicateurs de suivi du projet

- ADTO

Divers éléments

FICHE PROJET n° 22/61

Page du projet de territoire : 18

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom du projet

Maîtriser la consommation énergétique

Contexte du projet

Le réseau d'éclairage public est ancien et gourmand en électricité. L'éclairage est inadapté.

Etapas du projet

- Etude d'éclairage du village par le SE60 ; passage en led

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 54.000€ de travaux

Recettes HT

- Autofinancement
- Subvention département
- Etat : France Relance

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- 2^{ème} semestre 2021

Maître d'ouvrage

Commune de Rocquencourt

Partenaires du projet

SE60

Indicateurs de suivi du projet

- Niveau des consommations
- Amélioration du cadre de vie et préservation du patrimoine

Divers éléments

FICHE PROJET n° 23/61

Page du projet de territoire : 18

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom du projet

Pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment technique

Contexte du projet

La grange qui sert de local technique à la commune est orientée plein sud et dispose d'une surface de toiture assez conséquente. Elle se prête donc bien à la pose de panneaux photovoltaïques

Etapas du projet

- Etude technique
- Chiffrage
- Etablissement d'un plan de financement
- Réalisation

Budget prévisionnel

Dépenses HT

Recettes HT

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- 2023

Maître d'ouvrage

Commune de Le Gallet

Partenaires du projet

- CCOP
- SE60
- Etat

Indicateurs de suivi du projet

- Kwh produits

Divers éléments

FICHE PROJET n° 24/61

Page du projet de territoire : 18

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom du projet

Création d'une chaudière biomasse

Contexte du projet

Remplacement d'une chaudière au fioul pour les écoles et la salle des fêtes

Etapas du projet

- Etude technique et chiffrage en cours
- Etablissement d'un plan de financement
- Réalisation

Budget prévisionnel

Dépenses HT**Recettes HT**

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- 2023 à 2025

Maître d'ouvrage

Commune de Noyers-Saint-Martin

Partenaires du projet

- CCOP
- SE60
- Etat

Indicateurs de suivi du projet

- Kwh produits
- Taux de rejet CO2 dans l'atmosphère

Divers éléments

FICHE PROJET n° 25/61

Page du projet de territoire : 18

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom du projet

Construction d'une salle multifonction de 220m² en conception biosource en conception Biosource

Contexte du projet

Réalisation d'une salle multifonctions, répondant à des critères de construction éco responsable, associés à une démarche de développement durable. Le projet concerne la construction d'une salle multifonctions d'une surface de 220m², y compris les locaux techniques. Son utilisation future impose qu'un espace cuisine de réchauffage soit intégré au projet, ainsi qu'un office, une laverie et un local déchets. Le foncier, propriété de la commune, mis à disposition pour cette opération, est située à l'entrée de la zone artisanale et est cadastrée AD54 et AD55

Etapas du projet

- Etude technique et premier chiffrage de l'AMO
- Etablissement d'un plan de financement
- Choix d'un architecte effectué dernièrement (cabinet SIMMONEAUX)

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 640.000€ de travaux
- 100.000€ d'honoraires et études

Recettes HT

- 90.000€ DETR
- 240.000€ CD60
- 300.000€ emprunt
- 100.000€ autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- Dépôt du permis de construire en septembre 2021, réalisation en 2022-2023

Maître d'ouvrage

Commune de Le Crocq

Partenaires du projet

- Région Hauts-de-France qui accompagne les projets biosourcés (bois de construction, matériaux d'isolation, paille pressée, lin des Hauts de France)
- Etat

Indicateurs de suivi du projet

- Consommation d'énergie

Divers éléments

FICHE PROJET n° 26/61

Page du projet de territoire : 21

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom du projet

Investissement dans la fibre THD

Contexte du projet

Depuis 2016, 3,5 millions d'euros ont été investis dans la fibre pour donner au territoire toute ses chances dans la bataille du numérique

Etapas du projet

- Déploiement de la fibre grâce au subventionnement du département
- Mise à niveau des zones d'activités
- Déploiement supplémentaire pour les nouvelles constructions
- Fibre noire dédiée pour certains utilisateurs particuliers

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 300 € par an

Recettes HT

- Subventions
- Emprunts
- Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Non défini

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

Communes, SMOTHD, Etat, chefs d'entreprises

Indicateurs de suivi du projet

- Taux de connexion des usagers
- Enquêtes d'opinion auprès de la population
- Enquêtes de satisfaction auprès de la population
- Bilan carbone des actions envisagées

Divers éléments

FICHE PROJET n° 27/61

Page du projet de territoire : 21

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom du projet

Service archéologique à domicile

Contexte du projet

Afin de gérer au mieux les contraintes liées au respect de la législation concernant les diagnostics et fouilles préventives archéologiques, la CCOP a choisi de se doter d'un service archéologique en régie directe, qui a reçu une habilitation pour la période antique. Pour pouvoir assurer au mieux ses obligations, le recrutement d'un second archéologue pouvant obtenir l'habilitation pour la période protohistorique est en cours. Le projet scientifique du service est également un enjeu important car c'est un indicateur retenu par l'Etat dans la délivrance et le renouvellement de l'habilitation. Le projet est de réunir à terme le service archéologique et le service du musée archéologique de l'Oise par une extension de ce dernier.

Etapes du projet

- Recrutement d'un second archéologue qualifié
- Réponses aux divers projets d'aménagement de la CCOP
- Installation du service dans les nouveaux locaux de la CCOP à Breteuil
- Installation in fine du service au musée archéologique de l'Oise

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 150 Ke-200Ke

Recettes HT

- Variable selon opération

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- 2 ans pour recrutement et installation dans les locaux du siège de la CCOP à Breteuil
- 5 à 10 ans pour l'arrivée du service au musée

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

DRAC Hauts-de-France

Indicateurs de suivi du projet

- Nombre d'opérations réalisées
- Nombre d'avis positif de la CTRA
- Indicateurs de publications scientifiques

Divers éléments

FICHE PROJET n° 28/61

Page du projet de territoire : 21

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom du projet

Définir un plan de mobilité rurale

Contexte du projet

Nous venons d'obtenir le transfert de la compétence mobilité. Elle doit nous aider à réfléchir aux moyens mis en œuvre par les habitants, les salariés, les entreprises pour se déplacer sur le territoire. L'objectif est de limiter l'impact carbone lié aux déplacements, favorisant les liaisons douces, les transports collectif, l'usage du train.

Etapes du projet

- Rédaction d'un cahier des charges pour solliciter un bureau d'études qui sera chargé d'étudier les différents modes de déplacements
- Travail des commissions avec le bureau d'étude
- Contacts avec les partenaires pour l'élaboration de budgets pour mettre en œuvre des dispositifs adaptés aux besoins

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- Crédits votés au budget
- Fonds de concours

Recettes HT

- Subventions
- Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Non défini

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

Communes, PETR du Grand Beauvaisis, SMOPP, SMTCO, Région, SNCF, Etat, chefs d'entreprises

Indicateurs de suivi du projet

- Validation par les élus à chaque étape
- Enquêtes d'opinion auprès de la population
- Enquêtes de satisfaction auprès de la population
- Bilan carbone des actions envisagées

Divers éléments

FICHE PROJET n° 29/61

Page du projet de territoire : 22 et 23

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom du projet

Devenir un territoire de formation

Contexte du projet

Le territoire souhaite former ses jeunes pour les aider à trouver un emploi. La CCOP s'est donné pour mission de faciliter la mobilité des jeunes afin qu'ils puissent se rendre dans les centres de formation mais aussi les inciter à se développer.

Etapas du projet

Créer les conditions de formation sur le territoire :

- Faciliter la création d'un forum sur l'emploi et la formation en relation avec la MEF, la Cci et la CMA, une fois par an avec les chefs d'entreprises du territoire ;
- Proposer un pass-transport en bus ou en train afin que les jeunes puissent se rendre sur les lieux de formation.
- Créer une salle proche de la future pépinière d'entreprises pour y recevoir des formations.
- Animateur qui aura pour but d'orienter et dynamiser les jeunes du territoire. En contact avec les artisans et commerçant afin de trouver des formations et proposer une journée découverte du métier.

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- En cours de définition

Recettes HT

- En cours de définition

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Janvier à décembre 2022

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

CCI, CMA, MEF, Mairies du territoire, Région et Département

Indicateurs de suivi du projet

- Nombre de jeunes en attente de formation.
- Nombre de jeunes ne pouvant se déplacer.

Divers éléments

FICHE PROJET n° 30/61

Page du projet de territoire : 24

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom du projet

Favoriser l'entrepreneuriat

Contexte du projet

L'aide économique est une compétence de la CCOP. Le territoire est déclaré ZRR depuis le 1er juillet 2017. Différentes mesures sont en cours pour faciliter l'entrepreneuriat : Plan FISAC, subventions et aides covid-19, création de structures adaptées aux besoins des entreprises, aide au développement des projets internet des commerçants locaux.

Etapes du projet

- Faire un diagnostic du territoire pour dégager les + et les – de l'offre de territoire
- Réfléchir avec les partenaires du territoire au meilleur moyen d'aider les entreprises
- Proposer aux élus dans les commissions des projets techniques chiffrés sur les prochaines années pour aider la structuration des entreprises
- Mettre en œuvre des aides financières, administratives et techniques à destination des entreprises
- Mettre en place des outils à destination des entreprises
- Créer du lien avec les entreprises pour les aider à comprendre les exigences de l'administration, à surmonter les contraintes des procédures administratives

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 40 000 € d'étude

Recettes HT

- Subventions
- Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Non défini

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

Communes, chefs d'entreprises, CCIO, CMA

Indicateurs de suivi du projet

- Taux de création de nouvelles entreprises
- Enquêtes de satisfaction auprès des jeunes entrepreneurs
- Création d'emploi sur le territoire

Divers éléments

FICHE PROJET n° 31/61

Page du projet de territoire : 25

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom du projet

Création de locaux pour les entreprises

Contexte du projet

L'aide économique est une compétence de la CCOP. Le territoire est déclaré ZRR depuis le 1er juillet 2017. Différentes mesures sont en cours pour faciliter l'entrepreneuriat. Parmi ces mesures, figure la création de locaux de taille moyenne (200 à 300 m²) pour permettre à de jeunes artisans de créer leur entreprise.

Etapes du projet

- Disposer d'un terrain ou d'une fiche industrielle ou commerciale pour mettre en œuvre ce projet de création de locaux.
- Nous avons un terrain de 2,8ha, en second rideau de la ZA Nord de Breteuil. Nous avons des friches industrielles sur nos zones.
- Monter un projet de cellules d'entreprises, en location, avec convention d'occupation précaire, prix attractif pour les créateurs d'entreprise. Pour loger des ateliers de fabrication, ou des bureaux et locaux pour des services.
- Prendre contact avec les propriétaires de friches pour racheter les terrains et construction.
- Chercher les financements pour mettre en œuvre ces projets de construction ou de réhabilitation.
- Chercher un maître d'œuvre pour concevoir les projets

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 2.000.000€ de travaux
- 300.000€ d'honoraires et études

Recettes HT

- Subventions
- Emprunts
- Autofinancement
- loyers

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Non défini

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

CCIO, CMA, Région, FEADER, Etat

Indicateurs de suivi du projet

- Taux de création de nouvelles entreprises
- Enquêtes de satisfaction auprès des jeunes entrepreneurs
- Création d'emploi sur le territoire

Divers éléments

FICHE PROJET n° 32/61

Page du projet de territoire : 29

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom du projet

Développement numérique des services publics communaux

Contexte du projet

La commune souhaite pouvoir mieux communiquer avec sa population, et offrir aux élèves des écoles de meilleures conditions d'apprentissage

Etapas du projet

- Achat de panneaux
- Achat de 2 tableaux numériques

Budget prévisionnel HT

Dépenses

- 48.000 € de travaux

Recettes

- 24.000€ subvention Etat
- 24.000€ autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- 2023

Maître d'ouvrage

Commune de Chepoix

Partenaires pour réaliser le projet

- Département, Etat

Indicateurs de suivi du projet

-

Divers éléments

FICHE PROJET n° 33/61

Page du projet de territoire : 28

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom du projet

Création d'un poste de Volontaire Territorial en Administration et en géomatique

Contexte du projet

La CCOP doit se doter prochainement d'un Système d'Information Géographique commun à tous les services : urbanisme, assainissement, technique, voirie, archéologie, ordures ménagères, ..., cet un outil indispensable pour répondre aux nouvelles obligations (notamment en urbanisme) et pour l'efficacité de nos services, l'échange d'informations nécessaires à la gestion de nos compétences. Devant les besoins conséquents pour gérer ces systèmes d'information propres à chaque service, il nous semble important d'embaucher un sigiste qui sera chargé de collecter, de créer, et d'intégrer les nouvelles couches et données.

Etapas du projet

- Publication de l'offre juillet/aout 2021
- Analyse des candidatures et choix du candidat
- Embauche du candidat en septembre 2021

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 30.000 € Rémunération
- 9.000 € SIG

Recettes HT

- 15.000 € ETAT (subvention forfaitaire)
- 24.000 € Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

De septembre 2021 à septembre 2023

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

SIRAP, ETAT

Indicateurs de suivi du projet

- Bilan annuel

Divers éléments

FICHE PROJET n° 34/61

Page du projet de territoire : 30

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom du projet

Accompagner la rénovation de l'habitat - labellisation des artisans

Contexte du projet

Etude de Planification Energétique portée par le SMOPP. Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte. Troisième Révolution Industrielle (politique région Hauts de France). Territoire Démonstrateur

Etapas du projet

- Communication auprès des habitants sur la nécessité de faire appel à des artisans reconnus RGE.
- Mettre en place une charte d'engagement territoriale avec les artisans.
- Accompagner la mise en place d'actions de formation.

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 5.000€HT de frais de communication
- 15.000€HT de frais d'élaboration d'une charte et de suivi du projet

Recettes HT

- Etat
- ADEME
- Région

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

2ème semestre 2022 à 2026

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

Chambres consulaires ; Organisations professionnelles (CAPEB...) ; Espaces FAIRE ; SPEE ; ADIL

Indicateurs de suivi du projet

- Nombre d'ateliers, de réunions, de sessions de formation
- Nombre de professionnels ayant suivi une formation label RGE
- Nombre de chantiers réalisés par les artisans formés labellisés

Divers éléments

FICHE PROJET n° 35/61

Page du projet de territoire : 30

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom du projet

Accompagner la rénovation de l'habitat – Création d'un service conseil aux habitants

Contexte du projet

- Etude de Planification Energétique portée par le SMOPP
- Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte
- Troisième Révolution Industrielle (politique région Hauts de France)

Les habitants sont harcelés de propositions de travaux de rénovation à 1€ et, bien qu'ayant des besoins, ne savent auprès de qui se confier.

La création d'un lieu public, où ils pourront rencontrer un tiers de confiance paraît nécessaire pour fournir des informations techniques, administratives et financières et guider les habitants dans leurs démarches et recherches des partenaires adaptés à leur situation particulière.

Etapas du projet

- Recrutement d'un animateur-conseiller,
- Information et communication sur un ou des lieux d'accueil,

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 45.000 € de personnel par an
- 5.000€ de communication

Recettes HT

- Etat/région par le programme SARE
- LEADER/FEDER
- Privé (CEE)

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Recrutement : fin 2021/début 2022

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

ADIL, espaces « FAIRE », SPEE

Indicateurs de suivi du projet

- Nombre de contacts
- Taux de concrétisation de projet
- Montant des travaux engagés
- Economies d'énergie réalisée grâce aux travaux

Divers éléments

FICHE PROJET n° 36/61

Page du projet de territoire : 30

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom du projet

Accompagner la création de lotissements BBC

Contexte du projet

Etude de Planification Energétique portée par le SMOPP. Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte. Troisième Révolution Industrielle (politique région Hauts de France). Territoire Démonstrateur

Etapas du projet

- Elaboration du SCOT
- Définition du PLH dans le cadre du PLUi

Budget prévisionnel

Dépenses HT

Recettes HT

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- Travail sur le SCOT dans les 2 ans à venir
- Travail sur le PLUi dans les 5 ans à venir

Maître d'ouvrage

SMOPP et CCOP

Partenaires du projet

ADIL ; CAUE ; Bailleurs sociaux ; Promoteurs privés

Indicateurs de suivi du projet

Divers éléments

FICHE PROJET n° 37/61

Page du projet de territoire : 30

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom du projet

Création d'un petit lotissement de maisons individuelles

Contexte du projet

Acquérir et viabiliser un ancien corps de ferme d'une surface 4400 m² dans le cadre d'une procédure d'abandon manifeste, afin de proposer à des familles « primo accédant » des terrains à bâtir dans le but de maintenir notre population, et surtout de garantir des effectifs d'enfants pour notre regroupement scolaire, le SRCP La Malvina à Bacouël

Etapes du projet

- Fin 2021 : procédure d'acquisition
- 2022 : désignation d'un AMO, démolition, création voirie et réseaux
- 2023-2024 : vente des terrains

Budget prévisionnel

Dépenses HT

Recettes HT

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- 2022 à 2024

Maître d'ouvrage

Commune de Broyes

Partenaires du projet

Etat, département, CCOP

Indicateurs de suivi du projet

Divers éléments

FICHE PROJET n° 38/61

Page du projet de territoire : 31

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom du projet

Regroupements scolaires

Contexte du projet

Lorsqu'une école de village ne dispose plus de suffisamment d'élève, l'Education Nationale ferme une classe ou ferme l'école et incite les communes à se regrouper en Regroupement Pédagogique Intercommunal, voire en Regroupement Pédagogique Concentré. La CCOP peut aider les communes à se regrouper pour continuer d'avoir un accueil scolaire, gage de l'attractivité des familles désireuses de s'installer en campagne.

Etapes du projet

- Rapprochement avec les services de l'Etat
- Estimation des travaux pour un projet de regroupement de classes
- Aide aux procédures de consultation
- Aide aux recherches de subventions
- Aide pour le suivi des travaux

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- Chargé de projet PVD 70.000€

Recettes HT

- 75% de subvention Etat 52.500€
- 25% CCOP 27.500€

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

Communes, services de l'Education Nationale

Indicateurs de suivi du projet

- Taux de reste à charges pour les communes,
- Arrivées de nouvelles familles

Divers éléments

FICHE PROJET n° 39/61

Page du projet de territoire : 31

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom du projet

Accompagnement la création de pôles de services publics dans les communes

Contexte du projet

Lorsqu'une école de village souhaite créer ou redynamiser un service public, il pourra se tourner vers la CCOP qui pourra lui mettre à disposition un cadre pour l'aider à formuler le besoin, et à concevoir l'activité dans toutes ses dimensions : financière, organisationnelle, technique, ...

Etapas du projet

- Contact avec les élus des communes intéressées
- Estimation de l'enveloppe financière du projet
- Conseils pour trouver des financements
- Aide aux procédures de consultation
- Aide pour le suivi des achats ou des travaux

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- Chargé de projet PVD 70.000€

Recettes HT

- 75% de subvention Etat 52.500€
- 25% CCOP 27.500€

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

Communes

Indicateurs de suivi du projet

- Taux de reste à charges pour les communes,
- Arrivées de nouvelles familles

Divers éléments

FICHE PROJET n° 40/61

Page du projet de territoire : 31

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom du projet

Construction d'une mairie et locaux annexes

Contexte du projet

La commune a décidé de réaliser un programme de construction de la mairie et ses locaux annexes. Ce bâtiment doit offrir aux futurs usagers des locaux confortables et agréables à vivre.

Etapas du projet

- Esquisse et AP 3è trimestre 2021
- Dépôt demande de permis de construire : 4è trimestre
- Dossier consultation des entreprises : 1er trimestre 2022
- Appel d'offres : 1er trimestre 2022
- Début des travaux : 3ème trimestre 2022
- Livraison : 3ème trimestre 2023

Budget prévisionnel

Dépenses

- 800 000 € de travaux
- 46 500 € d'honoraires et études

Recettes

- Subventions : 677 200€
- Emprunts : 169 300 €
- Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Maître d'ouvrage

Commune de Oursel-Maison

Partenaires du projet

Etat

Indicateurs de suivi du projet

- Donner aux habitants des locaux accessibles.
- Mettre à disposition des employés des locaux conformes à la législation.

Divers éléments

FICHE PROJET n° 41/61

Page du projet de territoire : 31

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom du projet

Vidéo protection

Contexte du projet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation d'un système de vidéo protection s'avère nécessaire

Etapas du projet

- Consultation de la gendarmerie
- Consultation d'un bureau d'études sur la faisabilité et la nécessité du projet eu égard aux nombreuses effractions.

Budget prévisionnel

Dépenses

- 77 750 € de travaux
- € d'honoraires et études

Recettes

- Subventions : 62 200 €
- Emprunts : €
- Autofinancement : 15 550 €

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Maître d'ouvrage

Commune de Oursel-Maison

Partenaires du projet

- Etat
- CD60

Indicateurs de suivi du projet

- Donner une sécurité aux habitants et sécuriser les bâtiments communaux.

Divers éléments

FICHE PROJET n° 42/61

Page du projet de territoire : 31

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom du projet

Vidéo protection

Contexte du projet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation d'un système de vidéo protection s'avère nécessaire

Etapas du projet

- Consultation de la gendarmerie
- Consultation d'un bureau d'études sur la faisabilité et la nécessité du projet eu égard aux nombreuses effractions.

Budget prévisionnel

Dépenses

- 50.000 € de travaux
- € d'honoraires et études

Recettes

- Subventions : 40 000 €
- Emprunts : €
- Autofinancement : 10.000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Maître d'ouvrage

Commune de Puits-la-Vallée

Partenaires du projet

- Etat
- CD60

Indicateurs de suivi du projet

- Donner une sécurité aux habitants et sécuriser les bâtiments communaux.

Divers éléments

FICHE PROJET n° 43/61

Page du projet de territoire : 31

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom du projet

Mobilité- solidarité

Contexte du projet

Achat d'un véhicule pour conduire les habitants vers les services sociaux et médicaux

Etapas du projet

- Définition du besoin
- Achat d'un véhicule adapté PMR pour le transport des personnes vers les lieux de soin

Budget prévisionnel

Dépenses

- 55.000 € d'acquisition

Recettes

- 30% Subventions : 13.500 €
- 70% Emprunts : 31.500 €

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

2024

Maître d'ouvrage

Commune de Chepoix

Partenaires du projet

- PETR
- CD60

Indicateurs de suivi du projet

-

Divers éléments

FICHE PROJET n° 44/61

Page du projet de territoire : 30

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom du projet

Mutualisation du personnel spécialisé de la CCOP avec les communes

Contexte du projet

En fonction des besoins des communes, mise à disposition horaire d'un agent, en service partagés, dans le cadre de la mutualisation des services

Etapas du projet

- Contact avec les élus des communes intéressées
- Estimation de la nature du besoin et du volume horaire nécessaire pour y parvenir
- Aide aux procédures de consultation
- Aide pour le suivi des achats ou des travaux

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- Coût horaire de l'agent mis à disposition voté par le conseil communautaire

Recettes HT

- Remboursement du coût horaire par les communes utilisatrices

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

Communes

Indicateurs de suivi du projet

- Enquête de satisfaction annuelle auprès des communes utilisatrices

Divers éléments

FICHE PROJET n° 45/61

Page du projet de territoire : 31

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom du projet

Fonds de concours aux projets innovants des communes

Contexte du projet

En fonction des projets des communes pour améliorer l'attractivité de leurs villages, attribution de fonds de concours pour aider au financement des actions communales, pouvant au plus correspondre à 50% du reste à charge des communes sur un projet

Etapas du projet

- Rédaction d'un règlement d'attribution des fonds de concours
- Etude des projets proposés par les communes par un comité d'élus.
- Validation par le conseil communautaire des propositions des commissions
- Contrôle du bon usage des fonds de concours

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- Crédits votés au budget

Recettes HT

- Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

Communes

Indicateurs de suivi du projet

- Enquête de satisfaction annuelle des habitants taux de consommation des crédits ouverts par la CCOP

Divers éléments

FICHE PROJET n° 46/61

Page du projet de territoire : 31

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom du projet

Communication sur les actions de la CCOP en termes d'économie solidaire

Contexte du projet

L'Oise Picarde réalise ou va réaliser de nombreuses opérations à destination de ses habitants, communes, acteurs économiques...

Malheureusement, ces actions ne sont pas mises en valeur ni reconnues par les différentes cibles.

Etapas du projet

- Création d'un plan de communication spécifique aux actions de la CCOP en faveur de l'économie solidaire
 - Définir les cibles
 - Proposer différents moyens de communication adaptés aux différentes cibles : réseaux sociaux, journaux communautaires, affichage, application, presse...
 - Mettre en œuvre la communication au fur et à mesure de la mise en place des actions

Budget prévisionnel

Dépenses HT

Recettes HT

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Non défini

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

- Communes
- Habitants
- Acteurs économiques

Indicateurs de suivi du projet

- Statistiques (réseaux sociaux, web...)
- Retour des habitants

Divers éléments

FICHE PROJET n° 47/61

Page du projet de territoire : 32

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom du projet

Extension de la salle de fitness du Centre Aquatique Philippe LOISEL

Contexte du projet

Demande des usagers pour bénéficier d'une pièce plus grande pour faire face à l'engouement des usagers pour le fitness.

Etapas du projet

- Projet architectural
- arrêt de l'APD
- consultation des entreprises.

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- Honoraires Moe : 33 923€ H.T
- Honoraires AMO : 19 800€ H.T
- Travaux : 396 544€ H.T
- Bureau de contrôle/SPS : 4 338€ H.T
- Aléas et divers : 5 932€ H.T
- Dommage ouvrage : 6 870€ H.T

Recettes HT

- Département : 163 072€ H.T
- Région : 110 184€ H.T
- Autofinancement : 167 481€ H.T

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- DIAG / ESQ : août 2020
- DCE : juillet 2021
- Début des travaux : janvier 2022
- Réception : juin 2022

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

- Département
- Région
- Etat

Indicateurs de suivi du projet

- Calendrier prévisionnel
- Budget prévisionnel
- Résultats d'appels d'offres

Divers éléments

FICHE PROJET n° 48/61

Page du projet de territoire : 32

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom du projet

Economies d'énergie - production EnR

Contexte du projet

Amélioration des conditions d'accueil des sportifs et pratiquants occasionnels par l'optimisation des coûts énergétiques pour le confort des usagers dans des conditions économiques satisfaisantes. Suite aux confinements successifs, la nécessité s'est faite jour de mettre en place une relance des activités sportives après la longue période de fermeture.

Etapes du projet

- Analyse des potentiels des bâtiments sportifs.
- Etudes techniques et financières (structures, consommation et besoins électriques, équilibre économique, etc.).
- Regroupement de projets pour mutualisation et économie d'échelle.

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- Adhésion SE60
- Participation aux frais d'étude

Recettes HT

- Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- Septembre 2021 à juin 2023

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

- SE60
- SEM Hauts de France
- Département de l'Oise

Indicateurs de suivi du projet

- Nombre de bâtiments analysés, en étude d'avant-projet, en instruction

Divers éléments

FICHE PROJET n° 49/61

Page du projet de territoire : 32

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom du projet

Construction d'une salle de tennis de table

Contexte du projet

Le club de tennis de table local a fait preuve ces dernières années d'une belle évolution sur le plan sportif, nécessitant l'accueil de nombreuses compétitions à Breteuil. Les conflits de calendriers entre utilisateurs sont courants et cela a fait mûrir la réflexion d'une construction de salle de tennis de table. Le territoire de la CCOP s'est porté candidat pour recevoir les équipes de tennis de table pour la préparation des jeux olympiques de Paris en 2024, et sa candidature a été retenue. Nous sommes donc « territoire de jeux ».

Etapas du projet

- Choix d'un AMO
- Sélection de la maîtrise d'œuvre
- Travaux.

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 1.200.000€ HT de travaux
- 150.000€ HT d'honoraires

Recettes HT

- Demandes de subvention au conseil départemental, à la Région, à l'Etat

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- Juin 2021 : choix d'un maître d'oeuvre
- Septembre 2021 : dépôt du PC
- Janvier 2022 : démarrage des travaux
- Février 2023 : fin des travaux

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

- CD60
- Club de TT
- Région Hauts de France

Indicateurs de suivi du projet

- Budget prévisionnel et résultats de la consultation
- Satisfaction des utilisateurs
- Choix de Breteuil pour entraînement olympiques et paralympiques

Divers éléments

FICHE PROJET n° 50/61

Page du projet de territoire : 33

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom du projet

Rénovation du complexe sportif de Froissy

Contexte du projet

Les installations sportives de Froissy sont utilisées au quotidien par le collège, les écoles, les associations sportives telles que l'athlétisme, ou le football. Le terrain de football sera scalpé pour retrouver sa planéité. La tribune et les vestiaires du football ont besoin d'une rénovation en raison de fissures apparentes et d'une nécessité de locaux associatifs. Enfin, les athlètes s'entraînent sur une piste goudronnée très abîmée.

Etapas du projet

- Analyse des besoins (une piste d'athlétisme en tartan, nouveaux vestiaires avec club house et salle de réunion)
- Recherche d'un maître d'œuvre
- Dépôt d'un permis de construire
- Consultation et travaux

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- Piste d'athlétisme : 160.000€HT
- Vestiaires : 150.000€HT
- Salle de réunion 200.000€HT

Recettes HT

- Département 40% : 204.000€
- Etat 40% : 204.000€
- CCOP 20% : 102.000€

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- Définition du projet en 2021
- Recherche d'un maître d'œuvre au 1er semestre 2022
- travaux au second semestre 2022

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

- Associations utilisatrices
- Collège,
- Ecoles primaires

Indicateurs de suivi du projet

- Budget prévisionnel et résultats de la consultation
- Satisfaction des usagers

Divers éléments

FICHE PROJET n° 51/61

Page du projet de territoire : 33

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom du projet

Doter l'est du territoire d'une salle des sports

Contexte du projet

- Souci de rééquilibrage des infrastructures sportives sur le territoire
- Deux sites à l'étude : Ansauvillers et Bacouël
- Ansauvillers : demi-salle déjà existante ; nécessité d'isoler et d'agrandir
- Bacouël : pas de salle, besoin des scolaires, construction neuve aux normes BBC
- Besoin des scolaires et des habitants en termes de sport

Etapas du projet

- Contact avec les communes
- Réflexions sur un cahier des charges de réalisation, mesurant les contraintes des deux propositions
- Choix par les élus
- Validation par le conseil communautaire des propositions des commissions

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- Crédits votés au budget
- Fonds de concours

Recettes HT

- Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

- Communes,
- Département,
- Région,
- Etat

Indicateurs de suivi du projet

- Validation à chaque étape
- Déplacement des scolaires et des habitants sur le territoire pour se rendre dans les salles de sport

Divers éléments

FICHE PROJET n° 52/61

Page du projet de territoire : 33

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom du projet

Création d'un city stade

Contexte du projet

- Souci de rééquilibrage des infrastructures sportives sur le territoire
- Besoin des scolaires et des habitants en termes sportif

Etapas du projet

- Contact avec les financeurs : département, CCOP
- Etude en cours

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 40.000€ de travaux

Recettes HT

- subvention département
- subvention Etat
- subvention CCOP
- Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

2024 à 2026

Maître d'ouvrage

Commune de Rocquencourt

Partenaires du projet

- Département,
- Etat
- CCOP

Indicateurs de suivi du projet

-

Divers éléments

FICHE PROJET n° 53/61

Page du projet de territoire : 33

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom du projet

Création d'un city park

Contexte du projet

- Souci de rééquilibrage des infrastructures sportives sur le territoire : cohésion sociale
- Besoin des scolaires et des habitants en termes de terrain de jeux
- Permettre aux adolescents de jouer sans déranger le voisinage

Etapas du projet

- Contact avec les financeurs : département, CCOP
- Etude en cours

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 120.000€ de travaux
- 7.000€ honoraires, étude

Recettes HT

- subvention département
- subvention Etat
- subvention CCOP
- Autofinancement 25% : 31.750€

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

2024

Maître d'ouvrage

Commune de Chepoix

Partenaires du projet

- Département,
- Etat
- CCOP

Indicateurs de suivi du projet

-

Divers éléments

FICHE PROJET n° 54/61

Page du projet de territoire : 33

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom du projet

Création d'un city park ou d'une aire de jeux

Contexte du projet

- Souci de rééquilibrage des infrastructures sportives sur le territoire : cohésion sociale
- Besoin des scolaires et des habitants en termes de terrain de jeux
- Permettre aux adolescents de jouer sans déranger le voisinage
- Terrain de tennis vétuste, remplacé par une plateforme sportive

Etapes du projet

- Contact avec les financeurs : département, CCOP
- Etude en cours

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 100.000€ de travaux
- 7.000€ honoraires, étude

Recettes HT

- subvention département
- subvention Etat
- subvention CCOP
- Autofinancement 20% : 21.400€

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

2022/2023

Maître d'ouvrage

Commune de Sérévillers

Partenaires du projet

- Département,
- Etat
- CCOP

Indicateurs de suivi du projet

-

Divers éléments

FICHE PROJET n° 55/61

Page du projet de territoire : 33

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom du projet

Création de dispositifs participant à l'attractivité du territoire

Contexte du projet

Les offres sportives et touristiques font défaut au territoire de notre communauté de communes. Il faut donc combler ce manque d'attractivité en permettant aux entrepreneurs locaux d'investir dans des équipements et animations de qualité.

Etapes du projet

Mise en place de dispositifs participants à l'attractivité du territoire :

- Fonds de concours pour la mise à niveau qualitative de l'offre et la création d'hébergements touristiques
- Fonds de concours pour la mise à niveau qualitative de l'offre et la création de points de vente de produits locaux

Budget prévisionnel

Dépenses HT

Recettes HT

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Non défini

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

- Département de l'Oise
- PETR du Grand Beauvaisis
- Office de tourisme
- Programme Leader
- Région Hauts-de-France

Indicateurs de suivi du projet

- Niveau des fonds de concours accordés aux opérateurs publics
- Niveau des subventions accordées aux entrepreneurs privés

Divers éléments

FICHE PROJET n° 56/61

Page du projet de territoire : 34

AXE 8 : « Promouvoir la culture sur le territoire »

Nom du projet

Grange-Rénovation ancien pressoir du village

Contexte du projet

La commune envisage l'achat de cette grange située sur la place du village face aux bâtiments administratifs et près de la zone 2AU.

Le but est de restaurer ce pressoir, le mettre en valeur et pour la partie restante, y aménager une salle de motricité et de réunion.

Etapas du projet

- Modification du PLU pour acter un emplacement réservé
- Dès l'acquisition amiable ou par DUP, aménager cette grange qui possède un certain cachet, déjà remarquée sur le PLU

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 200.000€ de travaux
- 25.000€ d'honoraires

Recettes HT

- 150.000€ Subventions
- 50.000€ emprunt
- 25.000€ autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Maître d'ouvrage

Commune de Puits-la-Vallée

Partenaires du projet

- Etat, Région et Département

Indicateurs de suivi du projet

- Procédure de modification du PLU par emplacement réservé
- Procédure d'acquisition
- Sauvegarder le patrimoine
- Permettre aux enfants de l'école de faire de la motricité
- Créer un lieu de rencontre

Divers éléments

FICHE PROJET n° 57/61

Page du projet de territoire : 34

AXE 8 : « Promouvoir la culture sur le territoire »

Nom du projet

Rénover le patrimoine communal :

Contexte du projet

La commune prévoit des travaux de restauration des façades de l'Eglise

Etapas du projet

- Demande d'autorisations d'urbanisme

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 96.955€ de travaux

Recettes HT

- 58.173€ Subventions CD60
- 19.391€ subvention Etat
- 19.391€ autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Maître d'ouvrage

Commune de Rocquencourt

Partenaires du projet

- Etat, Région et Département
- ADTO

Indicateurs de suivi du projet

-

Divers éléments

FICHE PROJET n° 58/61

Page du projet de territoire : 34

AXE 8 : « Promouvoir la culture sur le territoire »

Nom du projet

Tourisme et culture

Contexte du projet

La commune a découvert une statue du 16^{ième} siècle sous des gravats. Elle souhaite la mettre en valeur et la protéger

Etapas du projet

- Recherche de conseil auprès de la conservatrice du musée
- Conseil auprès de la DRAC

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 250.000€ de travaux

Recettes HT

- 200.000€ Subventions
- 50.000€ autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

2025

Maître d'ouvrage

Commune de Chepoix

Partenaires du projet

- Etat, Région et Département
- Fonds européens
- PETR

Indicateurs de suivi du projet

-

Divers éléments

FICHE PROJET n° 59/61

Page du projet de territoire : 35

AXE 8 : « Promouvoir la culture sur le territoire »

Nom du projet

Labellisation « Pays d'art et d'histoire »

Contexte du projet

Afin de pouvoir communiquer sur une valeur culturelle forte liée au patrimoine et à l'Histoire du territoire, la CCOP souhaite s'engager dans une démarche d'obtention de ce label. Outre le fait de cartographier exactement les richesses patrimoniales du territoire, un fort volet animation et médiation est attendu pour valider le dossier. Le recrutement d'un animateur du patrimoine, dès la phase préparatoire du dossier, est requis. En effet, des actions (expositions, visites guidées, créations de chemins du patrimoine, actions dans les écoles et auprès des centres sociaux, etc.) en direction du public extérieur mais également envers les habitants sont nécessaires. Il s'agit de faire adhérer les habitants à la démarche engagée par la collectivité. A terme, si le label est obtenu, il faut prévoir la construction d'un centre d'interprétation, qui pourra guider les visiteurs dans l'offre touristique et patrimoniale du territoire.

Etapes du projet

- Définition du périmètre du pays d'art et d'histoire
- Rédaction d'un premier mémoire
- Premières actions de médiation
- Rédaction d'un dossier de candidature
- Poursuite des actions de médiations et restitution aux habitants des démarches entreprises
- Inscription de la candidature à une séance du conseil national des villes et pays d'art et d'histoire
- Obtention du label
- Création d'un centre d'interprétation

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 150 à 200K€ par an

Recettes HT

- Subventions pour création d'un centre d'interprétation

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

4 à 6 ans

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

- Autre EPCI à déterminer
- Service de l'Inventaire de la Région des Hauts-de-France
- DRAC Hauts-de-France
- Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire

Indicateurs de suivi du projet

- Réalisation de l'inventaire puis de documentation grand public

- Fréquentation des actions de médiations et nombres de celles-ci par an
- Nombres d'actions de communication par an

Divers éléments

FICHE PROJET n° 60/61

Page du projet de territoire : 36

AXE 8 : « Promouvoir la culture sur le territoire »

Nom du projet

Création d'un gîte dans la Maison du Serger

Contexte du projet

La Maison du Serger est un patrimoine classé. L'objectif de la commune est de valoriser ce patrimoine. La CCOP dispose de la compétence d'animation du projet une fois réalisé par la commune

Etapas du projet

- Demande avis des ABF

Budget prévisionnel

Dépenses HT

-

Recettes HT

-

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- 2021-2025

Maître d'ouvrage

Commune d'Hardivillers

Partenaires du projet

- CD 60
- Région
- Etat : DRAC
- CCOP

Indicateurs de suivi du projet

Le projet de transformation dépend de l'avis de l'architecte des bâtiments de France. La maison est classée au titre du patrimoine rural

Divers éléments

FICHE PROJET n° 61/61

Page du projet de territoire : 36

AXE 8 : « Promouvoir la culture sur le territoire »

Nom du projet

Extension du musée

Contexte du projet

Le musée archéologique de l'Oise a dix ans. Toutefois, il a été conçu pour être réalisé en 3 phases et seule la première a été achevée.

Désormais, les réserves sont pleines et l'expérience visiteur limitée : une seule salle d'exposition sans muséographie, une salle de médiation non adaptée à la réception de plusieurs classes, 5 places de parking, 2 toilettes. De plus, les agents du nouveau service archéologique de la CCOP doivent rejoindre le musée, où les projets et les sujets sont communs.

Etapes du projet

- Ecriture d'un nouveau Projet de Service Culturel
- Etudes préalables du bâtiment et des sols
- Concours d'architecte
- Construction de l'extension

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 3 à 8 M€ en fonction des options choisies

Recettes HT

- Subventions DRAC Hauts-de-France
- Région
- CD 60.
- LEADER

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- 2021-2025 : PSC/études préalables/concours
- 2025-2027 : Travaux

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires du projet

- CD 60
- Région
- DRAC

Indicateurs de suivi du projet

Divers éléments

PROJET DE TERRITOIRE

FICHES ACTIONS



FICHE ACTION

N°	Axe	Nom	Maître d'ouvrage	P
01	1	PLU Intercommunal	CCOP	
02	1	Schéma Directeur Gestion Eaux Pluviales	CCOP	
03	1	Rue de Crèvecoeur : reprise de la conduite d'eau potable	Commune de Breteuil-sur-Noye	
04	1	Travaux sur réservoir château d'eau	Commune d'Oursel-Maison	
05	1	Etude Coulées de Boue / Ruissellement	CCOP	
06	1	Travaux pour éviter les coulées de Boue	Commune de Doméliers	
07	2	Actualisation du zonage assainissement collectif	Commune d'Oursel-Maison	
08	2	Assainissement collectif	Commune d'Oursel-Maison	
09	2	Construction d'un local pour la station d'épuration	Commune de Doméliers	
10	2	Aménagement de chemins de randonnée sur le territoire de Puits-la-Vallée	Commune de Puits-le-Vallée	
11	2	Création de circuits de déplacements doux dans l'Oise Picarde	CCOP	
12	2	aménagement de chemins	Commune d'Oursel-Maison	
13	2	Création d'allées piétonnes et caniveaux	Commune d'Oursel-Maison	
14	3	Maîtriser la consommation énergétique	Commune de Rocquencourt	
15	3	Normalisation de l'éclairage public : Vallée St Pierre	Commune de Breteuil-sur-Noye	
16	3	Maîtriser les consommations énergétiques	Commune de Sérévillers	
17	3	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Commune de Breteuil-sur-Noye	
18	3	Rénovation de la mairie	Commune de Sérévillers	
19	4	Règlement de négociation	CCOP	
20	4	Fonctionnement d'une pépinière	CCOP	
21	4	Recrutement et action d'un animateur/Fab lab	CCOP	
22	4	Espace France Services	CCOP	
23	4	Aider le développement des « e-services » de la sphère privée	CCOP	
24	4	Accompagnement INAC	CCOP	
25	4	Etablir un plan de communication pour le développement économique	CCOP	
26	4	Recrutement et action d'un chef de projet dans le cadre du label « Petites Villes de Demain »	CCOP	
27	4	Création d'un réseau au groupe scolaire H. Bayard	Commune de Breteuil-sur-Noye	
28	5	Créer une Maison de Santé Pluridisciplinaire	CCOP	
29	5	Contrat Local de Santé – volet santé mentale	CCOP	
30	5	Création d'une réserve incendie	Commune d'Oursel-Maison	

FICHE ACTION

31	6	Requalification du centre-bourg	Commune de Breteuil-su
32	6	Alarme et vidéoprotection	Commune de Sérévill
33	6	Egalité d'accès à tous les services	CCOP
34	6	Accessibilité physique des bâtiments pour les PMR (Centre aquatique)	CCOP
35	6	Partager le personnel spécialisé de la CCOP avec les communes	CCOP
36	7	Rénovation et extension du Centre Aquatique Philippe LOISEL	CCOP
37	7	Extension de la salle de fitness du Centre Aquatique Philippe LOISEL	CCOP
38	7	Installation de panneaux solaires photovoltaïques pour la piscine	CCOP
39	7	Construction d'une salle de tennis de table	CCOP
40	7	Rénovation de la piste d'athlétisme du complexe sportif de Froissy	CCOP
41	7	Création d'un fonds de concours pour aider les communes à créer ou rénover de petits équipements sportifs	CCOP
42	7	Aire de jeux pour les 2-12 ans – 2nde tranche	Commune de Breteuil-su
43	7	Création d'un city stade	Commune de Doméli
44	7	Construction d'un terrain de boules	Commune de Doméli
45	8	Restauration de l'église St Jean Baptiste – phase 1	Commune de Breteuil-su
46	8	Restaurer des calvaires et des puits	Commune de Doméli
47	8	Restauration de l'église	Commune de Broye
48	8	Des musées pour la mise en valeur du territoire	CCOP
49	8	Convention de partenariat sur la valorisation et la gestion du théâtre antique de Vendeuil-Caply	CCOP

AXE 1 : « Assurer les cohérences des politiques locales dans l'aménagement de l'espace pour garantir e développement harmonieux du territoire »

Nom de l'action

PLU intercommunal

Contexte de l'action

Le territoire de la CCOP se compose de 52 communes. La plus petite commune compte 30 habitants (Gouy les Groseillers) et la plus grande compte 4 664 habitants (Breteuil)

Sources : INSEE 2015

Actuellement :

- 17 communes sont sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU)
- 1 commune est en cours d'élaboration du PLU
- 34 communes sont dotées d'un PLU.

Ce nouveau document d'urbanisme s'inscrit aujourd'hui comme l'outil le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement à l'échelle des 52 communes de la CCOP. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification et d'urbanisme réglementaire à l'échelle d'un ensemble de communes.

Etapas de l'action

- Lancement de la procédure
- Publication, communication
- Consultation AMO (juin 2021)
- Appel d'offres bureau d'études (octobre 2022)
- Etude sur le ruissellement des coulées de boues
- Diagnostic du territoire
- PADD
- Arrêt du projet (2nd semestre 2025)
- Enquête publique (novembre 2025 février 2026)
- Conférence des maires (mars 2026)
- Approbation du PLUi (avril 2026)
- Publication et notification aux services de l'Etat (mai 2026)

Budget prévisionnel

Dépenses

- 15.000€ x 52 = 780.000€ HT

Recettes

- Subventions Etat, département de l'Oise,
- BRGM 20% de l'étude des coulées de boues

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

2022 à 2026

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires de l'action

Indicateurs de suivi de l'action

Divers éléments

AXE 1 : « Assurer les cohérences des politiques locales dans l'aménagement de l'espace pour garantir e développement harmonieux du territoire »

Nom de l'action

Schéma Directeur Gestion Eaux Pluviales

Contexte de l'action

Dans le cadre de son PLUI, la CCOP souhaite s'engager dans un SDGEP à l'échelle de ses 52 communes. Cette étude a pour objectif d'appréhender la gestion des eaux pluviales de façon globale et cohérente à l'échelle de la CCOP en intégrant la notion de bassin versant.

Etapas de l'action

4 phases de l'action :

- Phase préliminaire : Etat des lieux
- Phase 1 : Diagnostic approfondi du fonctionnement hydraulique du territoire et définition des objectifs à intégrer dans le PADD du PLUI
- Phase 2 : Analyse des secteurs d'urbanisation future et définition d'orientations de gestion des eaux pluviales
- Phase 3 : Elaboration d'un zonage et définition des prescriptions intégrant le règlement du PLUI.

Budget prévisionnel

Dépenses

- AMO : 19 915€ TTC
- Etude : 108 000 €TTC

Recettes

- AEAP : 38.46% ; AESN : 11.54%
- FEDER : 30% ; CCOP : 20%

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Septembre 2021 à décembre 2023

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires de l'action

- Communes et leurs prestataires
- AMEVA
- AEAP AESN FEDER CD60

Indicateurs de suivi de l'action

- Rendu par phase

Divers éléments

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom de l'action

Rue de Crèvecoeur : reprise de la conduite d'eau potable

Contexte de l'action

Le délégataire pour la gestion et la distribution d'eau potable a attiré l'attention de la commune sur la nécessité de reprendre le réseau de la rue de Crèvecoeur. En effet, les derniers rapports MOSARE (outil de modélisation des réseaux) placent cette rue en tête de liste compte tenu de leur ancienneté (1945) et de leur indice de fragilité de 2.67 (note maximum : 3.33).

Cette appréciation tient compte d'un certain nombre de paramètres aux rangs desquels : le diamètre, l'année de pose, le risque de gonflement d'argile, le risque de remontée de nappe, le trafic routier, les types d'activités et les résultats métallographiques.

Désireuse de procéder, dans le courant du mandat en cours, à des travaux de mise en sécurité et d'amélioration du cadre de vie sur ce tronçon, la Commune de Breteuil a sollicité la SAO afin de l'assister sur ces travaux de reprise. L'ensemble des branchements sera repris, les branchements en « râteau » seront supprimés ; ces travaux seront coordonnés avec la reprise de l'assainissement avec, en cours d'étude, la mise en séparatif.

Etapes de l'action

-

Budget prévisionnel

Dépenses

- 331 100.00 € au budget 2021/2022

Recettes

- 150 260.00 € Autofinancement
- 100 740.00 € Agence de l'Eau Artois Picardie
- 80 000.00 € DETR (non accordée, AR reçu)

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Ordre de service : 18 mai 2021
- Fin des travaux : novembre 2022

Maître d'ouvrage

Commune de Breteuil-sur-Noye

Partenaires pour réaliser l'action

- Agence de l'Eau Artois Picardie
- Etat
- SAO / ADTO

Indicateurs de suivi de l'action

- Performance réseau : reprise de la modélisation MOSARE

Divers éléments

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom de l'action

Travaux sur réservoir château d'eau

Contexte de l'action

Afin d'assurer une distribution dans de bonnes conditions sanitaires, le Conseil décide des travaux sur le réservoir du château d'eau

Etapas de l'action

- Consultation des entreprises.
- Demande de subvention auprès des financeurs habituels.
- Lancement des travaux

Budget prévisionnel

Dépenses

- 83 137.63 € au budget 2021

Recettes

- Commune : 16 628 €
- DETR : 32 135 €
- Plan de relance : 34 374 €

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- 4^{ème} trimestre 2021

Maître d'ouvrage

Commune de Oursel-Maison

Partenaires pour réaliser l'action

- DETR
- Etat

Indicateurs de suivi de l'action

- Sécuriser la distribution d'eau potable et améliorer la qualité de l'eau potable

Divers éléments

AXE 1 : « Assurer les cohérences des politiques locales dans l'aménagement de l'espace pour garantir e développement harmonieux du territoire »

Nom de l'action

Etude Coulées de Boue / Ruissellement

Contexte de l'action

Cartographie et mise en place d'un plan d'actions liés à l'aléa ruissellement / Coulées de boue, identifiées sur les zones agricoles.

Cette mission a été confiée en mars 2021 au BRGM

Etapas de l'action

- Etat des lieux
- Diagnostic de terrain
- Quantification du ruissellement et de l'érosion
- Cartographie des enjeux – échelle 1/10.000ème
- Schéma d'aménagement dimensionné à l'échelle du bassin versant

Budget prévisionnel

Dépenses

- 194 610.00 HT

Recettes

- Participation BRGM à hauteur de (20%HT/) 38 922.00 €
- Subvention Conseil Départemental de l'Oise (47%HT) 91 466.70 €
- Subvention Conseil Départemental de l'Oise (bonification de 10% HT) 19 461.00 €
- Subvention AESN
- Subvention AEAP
- Participation CCOP 44 760.30 €

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Mars 2021 à septembre2022

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- CCOP – communes – AMEVA – SMBVB
- CD60 – Chambre d'Agriculture - DDT

Indicateurs de suivi de l'action

- Rendu par phase

Divers éléments

AXE 1 : « Assurer les cohérences des politiques locales dans l'aménagement de l'espace pour garantir e développement harmonieux du territoire »

Nom de l'action

Travaux pour éviter les coulées de Boue

Contexte de l'action

La CCOP réalise une cartographie et une mise en place d'un plan d'actions liés à l'aléa ruissellement / Coulées de boue, identifiées sur les zones agricoles. Cette mission a été confiée en mars 2021 au BRGM. Suite à de gros orages, d'importantes coulées de boues se sont produites au niveau de la station de pompage du syndicat des eaux dont fait partie la commune.

Etapas de l'action

- Etat des lieux
- Diagnostic de terrain
- Quantification du ruissellement et de l'érosion
- Travaux, plantations

Budget prévisionnel

Dépenses

Recettes

-

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Septembre 2021

Maître d'ouvrage

Commune de Domeliers

Partenaires pour réaliser l'action

- CCOP – communes du syndicat des eaux – AMEVA
- CD60 – Chambre d'Agriculture - DDT

Indicateurs de suivi de l'action

Divers éléments

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom de l'action

Actualisation du zonage assainissement collectif

Contexte de l'action

La commune est actuellement zonée en non collectif. Dans le cadre de la mise en place de l'assainissement collectif la commune souhaite réviser son zonage assainissement et effectuer un zonage pluvial.

Etapas de l'action

- Enquête publique à mener pour le passage en zonage collectif.
- Consultation d'entreprise.

Budget prévisionnel

Dépenses

- 15 319.40 € au budget 2021

Recettes

- Commune : 3 063 €
- Plan de relance : 12 256 €

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- 4^{ème} trimestre 2021

Maître d'ouvrage

Commune de Oursel-Maison

Partenaires pour réaliser l'action

- CD60
- Agence de l'eau
- Etat

Indicateurs de suivi de l'action

- Permettre de poursuivre la mise en place de l'assainissement collectif.

Divers éléments

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom de l'action

Assainissement collectif

Contexte de l'action

La commune souhaite réaliser des travaux d'assainissement collectif suite à la modification de zonage en cours. De plus la commune est prioritaire car située dans le BAC de Breteuil.

Etapas de l'action

- Consultation d'un bureau d'études sur les conditions de faisabilité financière.
- Appel d'offres.

Budget prévisionnel

Dépenses

- 1 698 100€ de travaux et études

Recettes

- Subventions : 1 358 480 € €
- Emprunts : 339 620 €
- Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

Maître d'ouvrage

Commune de Oursel-Maison

Partenaires pour réaliser l'action

- Agence de l'eau

Indicateurs de suivi de l'action

- La plupart des assainissements autonomes sont non performants, le passage à l'assainissement collectif permettra de traiter la totalité des eaux usées et d'assurer un rejet de bonne qualité pour le BAC de Breteuil.

Divers éléments

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom de l'action

Assainissement collectif : construction d'un local technique pour la station d'épuration

Contexte de l'action

Pour le fonctionnement de sa station d'épuration, la commune souhaite réaliser un petit bâtiment pour ranger son matériel, et y placer un bureau pour assurer les opérations de contrôle.

Etapas de l'action

- Dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme
- Sélection des offres

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 4.545€ de travaux

Recettes

- Subventions : 2.200€
- Autofinancement : 2.345€

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

2nd semestre 2021

Maître d'ouvrage

Commune de Domeliers

Partenaires pour réaliser l'action

- Agence de l'eau Artois-Picardie

Indicateurs de suivi de l'action

-

Divers éléments

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom de l'action

Aménagement de chemins de randonnée sur le territoire de Puits-La-Vallée

Contexte de l'action

La commune de Puits-la-Vallée souhaite aménager des chemins, les repérer, les délimiter, planter des haies. Gîte et chambres d'hôtes sont présents sur la commune.

Etapas de l'action

- Le projet est chiffré dans sa totalité et peut être mis en place dès maintenant.

Budget prévisionnel

Dépenses

- 18.010,31€ HT

Recettes

- Autofinancement 3.602,31 €
- Région et Etat 14 408,00 €

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Fin de l'opération : 3^{ème} trimestre 2021

Maître d'ouvrage

Commune de Puits-la-Vallée

Partenaires pour réaliser l'action

- Région
- Plan de Relance

Indicateurs de suivi de l'action

- Dès accord de subvention et Plan de Relance
- Fréquentation des chemins par les randonneurs
- Préservation de la bio diversité

Divers éléments

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom de l'action

Création de circuits de déplacements doux dans l'Oise Picarde

Contexte de l'action

La Communauté de Communes de l'Oise Picarde, de par sa compétence tourisme, a à cœur de développer le tourisme de nature sur son territoire. Cela passe par le développement d'un maillage de circuits multi activités (pédestre, VTT, équestre...).

La randonnée, qu'elle soit itinérante, sportive ou sous forme de promenade dominicale répond à de nombreuses aspirations des communes, des habitants et des touristes à savoir la sauvegarde des chemins et du patrimoine ; la proposition de déplacements doux, utilitaires et ou de loisirs ; la création d'offre de loisirs ; l'amélioration du cadre de vie des habitants et l'attractivité de la collectivité ; les retombées économiques

Etapas de l'action

- Traçage d'environ 23 circuits (création des boucles, présentation aux communes, vérification du cadastre...)
- Inscription des circuits au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)
- Promotion des itinéraires

Budget prévisionnel

Dépenses

- 112 000.00 HT

Recettes

- Autofinancement 22 400.00 €
- LEADER 89 600.00 €

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Fin de l'opération : juillet 2022

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- Communes de l'Oise Picarde
- Oise tourisme
- Comité départemental de randonnée pédestre de l'Oise
- Grand Beauvaisis

Indicateurs de suivi de l'action

- Statistiques de téléchargement des fiches rando sur les sites web
- Ventes des pochettes rando

Divers éléments

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom de l'action

Aménagement des chemins

Contexte de l'action

Dans le cadre de l'amélioration du cadre paysagé et afin de favoriser la biodiversité notamment la trame verte sur la commune, le conseil municipal a souhaité profiter de l'opportunité de l'appel à projet pour monter un projet d'aménagement qui prévoit le bornage de 5 tronçons de chemins et la plantation de haies sur des chemins ruraux qui favorisera le travail des agriculteurs et permettra aux riverains de se promener en utilisant les chemins.

Etapas de l'action

Le projet sera réalisé sur l'année 2021 sauf évènement particulier ne permettant pas de réaliser l'intégralité du projet dans l'année (exemple : covid-19).

Budget prévisionnel

Dépenses

- 7 939.29€ au budget 2021

Recettes

- Région : 4 902 €
- Commune : 3 037 €

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- 4^{ème} trimestre 2021

Maître d'ouvrage

Commune de Oursel-Maison

Partenaires pour réaliser l'action

- Région

Indicateurs de suivi de l'action

- Fréquentation des chemins par les randonneurs et préservation de la biodiversité.
- Favoriser le tourisme.

Divers éléments

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom de l'action

Création d'allées piétonnes et caniveaux

Contexte de l'action

Pour des questions de sécurité, le Conseil décide des travaux de créations d'allées piétonnes et caniveaux

Etapas de l'action

- Convention avec le département.
- Consultations des entreprises.
- Lancements des travaux

Budget prévisionnel

Dépenses

- 57 236.50 € au budget 2021

Recettes

- Commune : 11 447 €
- CD : 28 610 €
- Plan de relance : 17 179 €

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- 3^{ème} trimestre 2021

Maître d'ouvrage

Commune de Oursel-Maison

Partenaires pour réaliser l'action

- CD60
- Etat

Indicateurs de suivi de l'action

- Favoriser et sécuriser les modes de déplacements des piétons et enfants.

Divers éléments

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom du projet

Maîtriser la consommation énergétique

Contexte du projet

Le réseau d'éclairage public est ancien et gourmand en électricité. L'éclairage est inadapté.

Etapes du projet

- Etude d'éclairage du village par le SE60 ; passage en led
- Piquetage du chantier EP le 18/05/2021
- Début des travaux octobre 2021

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 54.094,45€ de travaux

Recettes HT

France Relance 14.146€ (26,15%)
Département 29.129€ (53,85%)
Commune 10.819€ (20%)

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- 4^{ème} trimestre 2021

Maître d'ouvrage

Commune de Rocquencourt

Partenaires du projet

SE60

Indicateurs de suivi du projet

- Niveau des consommations
- Amélioration du cadre de vie et préservation du patrimoine

Divers éléments

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom de l'action

Normalisation de l'éclairage public : Vallée St Pierre

Contexte de l'action

La commune de Breteuil a programmé, depuis 2015, la reprise intégrale de son réseau d'éclairage public avec, à la clé, une recherche de performance énergétique.

En ce sens, avec le concours du Syndicat d'énergie de l'Oise auquel la compétence « travaux neufs en éclairage public » a été déléguée en 2014, un programme pluriannuel jusque 2026 est en cours de réalisation.

Pour 2021, le quartier dit de la Vallée St Pierre, lotissement résidentiel au nord-est de la ville, doit bénéficier de cette programmation.

Etapas de l'action

- Phase étude : réalisée
- Travaux

Budget prévisionnel

Dépenses

- 145 084.28 € au budget 2021

Recettes

- 87 050.28 € Autofinancement
- 58 034.00 € DETR

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Septembre 2021

Maître d'ouvrage

Commune de Breteuil-sur-Noye / SE60

Partenaires pour réaliser l'action

- SE 60
- Etat

Indicateurs de suivi de l'action

- Consommation électrique
- Maintenance

Divers éléments

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom de l'action

Maîtrise la consommation énergétique

Contexte de l'action

La commune de Sérévillers souhaite rénover son réseau d'éclairage public pour faire des économies d'énergie en passant l'éclairage public en led..

Etapas de l'action

- Etude
- Travaux : piquetage en cours

Budget prévisionnel

Dépenses

- 29.296,24 € au budget 2021/2022

Recettes

- 13.476,27 € Autofinancement
- 15.819,97 € subventions

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Octobre 2021

Maître d'ouvrage

Commune de Sérévillers

Partenaires pour réaliser l'action

- SE 60
- Etat

Indicateurs de suivi de l'action

- Consommation électrique
- Maintenance

Divers éléments

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom de l'action

Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Contexte de l'action

Les travaux envisagés portent sur quinze bâtiments de la commune et consistent à mettre en œuvre de multiples petites et moyennes actions (un total de 40 actions) visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments via par la régulation du chauffage via un système de Gestion Technique du Bâtiment (« GTB » sur 6 bâtiments) ou la mise en place de thermostat central/horloges (9 actions), les systèmes de chauffage / ventilation, l'enveloppe des bâtiments (3 actions) et sur les équipements annexes (7 actions).

Etapas de l'action

- Installation GTB

Budget prévisionnel

Dépenses

- 275 500.00 € au budget 2021

Recettes

- 75 740.00 € Autofinancement
- 200 030.00 € DSIL 2021 (AR reçu)

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

1ère phase (28 juin 2021 ; durée : 1 mois) : mise en place de la gestion technique des bâtiments suivants :

- Ecoles maternelles la Cerisaie et le Chat Perché
- Ecole primaire H. Bayard
- Centre Jules Verne
- Pôle culturel (médiathèque é école de musique)
- Hôtel de Ville

Maître d'ouvrage

Commune de Breteuil-sur-Noye

Partenaires pour réaliser l'action

- SE 60 (maître d'œuvre)
- Etat

Indicateurs de suivi de l'action

- Tableaux de bords de suivi générant la programmation des investissements à venir sur les bâtiments ;
- Mise en place des process de télégestion au sein des services en fonction des plannings d'occupation ;

Divers éléments

AXE 3 : « Réussir la transition énergétique et climatique »

Nom de l'action

Rénovation énergétique de la mairie

Contexte de l'action

Les travaux envisagés portent sur la rénovation énergétique de la mairie.

Etapas de l'action

- Demande de subventions e cours

Budget prévisionnel

Dépenses HT

- 24.433,66 € au budget 2021

Recettes HT

- 9.773,46€ CD60
- 9.773,46€€ DETR
- 4.886,74€ autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Réalisation au 2^{ème} semestre 2021

Maître d'ouvrage

Commune de Sérévillers

Partenaires pour réaliser l'action

- SE 60
- Etat

Indicateurs de suivi de l'action

-

Divers éléments

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom de l'action

Règlement de négociation

Contexte de l'action

Le territoire de la CCOP dispose de plusieurs zones d'activités sur lesquelles il reste des terrains disponibles, à vendre.

De nombreux porteurs de projets viennent solliciter des informations et présenter leurs ambitions pour ce territoire. Il nous faut rédiger un règlement pour faciliter l'analyse des projets et de ses retombées pour notre territoire.

Etapes de l'action

- Diagnostic du territoire
- Diagnostic des territoires voisins
- Valorisation des terrains et de la fiscalité des ZA concurrentes
- Rédaction d'une argumentation de circonstance, matrice des réponses possibles

Budget prévisionnel

Dépenses

- 10 000.00 HT étude, communication

Recettes

- Autofinancement
- Subventions

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Mise en place octobre/novembre 2021
- Rapport d'activité chaque année en mai/juin

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- Ingénierie ANCT, PETR
- Modélisation des résultats sous forme de matrice

Indicateurs de suivi de l'action

- Création d'emplois

Divers éléments

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom de l'action

Fonctionnement d'une pépinière

Contexte de l'action

La CCOP investit dans la réhabilitation d'une friche commerciale pour y créer une pépinière, un tiers lieu et y loger des services. L'espace sera doté d'une salle de conférence.

Etapas de l'action

- Travaux devant se dérouler de septembre 2021 à avril 2022.
- Mise en place des bureaux.
- Règlement intérieur de la pépinière.

Budget prévisionnel

Dépenses

- 8.000€ HT de signalétique
- 3.000€ HT de photocopieur/Laser
- 3.000€ HT d'outils communication
- 2.000€ Electroménager

Recettes

- Subvention DSIL CRTE : 8.000€
- Autofinancement 8.000€

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Mise en place du règlement avril 2022
- Rapport d'activité annuel en avril

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- CCIO, CMA Région Hauts-de-France

Indicateurs de suivi de l'action

- Enquête de satisfaction des utilisateurs
- Nombre de création d'entreprise

Divers éléments

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom de l'action

Recrutement et action d'un animateur/Fab-manager

Contexte de l'action

Pour le tiers-lieu, un animateur, dont une aide au financement sera sollicitée auprès de la Région dans le cadre du projet de « Tiers-Lieux Numérique », sera recruté pour la gestion d'un Fab-Lab et de l'économie numérique du territoire. Ses missions seront orientées vers l'accompagnement des personnes et des groupes dans une posture d'écoute et de facilitateur de la créativité et de la coopération. Il veillera à la qualité de l'ingénierie de projet, et favorisera la coopération nécessaire au bon déroulement des projets de développement local en lien avec la fabrication numérique.

Etapas de l'action

- Elaboration d'une fiche de poste
- Lancement du recrutement
- Accueil des candidats et choix du candidat répondant à nos besoins

Budget prévisionnel

Dépenses

- 33.000€ salaire chargé
- 7.000€ coût de fonctionnement

Recettes

- Région 75% : 30.000€
- CCOP 25% : 10.000€

Aide dégressive de la région sur trois ans 75 %, 50 % et 25 %

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Janvier 2022 à décembre 2024

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- Région Hauts-de-France

Indicateurs de suivi de l'action

- Bilan d'activité annuel
- Statistiques
- Taux de fréquentation

Divers éléments

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom de l'action

Espaces France Services

Contexte de l'action

La CCOP a lancé un chantier de construction d'un tiers-lieu proposant aux associations, particuliers et entreprises, divers services autour du numérique (coworking, fablab, pépinière). Ce futur lieu de ressource et d'innovation du territoire, est donc idéal pour installer un espace « France Services », ce guichet unique permettra de garantir à nos administrés, une présence de 9 partenaires de l'Etat (La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, ANCT, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction Générale des Finances Publiques) dans un lieu central du territoire.

Etapas de l'action

- Demande de labellisation à l'Etat
- Recrutement de 2 agents
- Formation des agents et achats des équipements informatiques

Budget prévisionnel

Dépenses

- 40.000€ Rémunération 2 agents
- 4.000€ Equipement Informatique
- 2.000€ Fonctionnement du service

Recettes

- 30.000€ ETAT
- 16.000€ Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Avril 2022 à décembre 2026

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- ETAT, La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, ANTC, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques

Indicateurs de suivi de l'action

- Bilan annuel des entreprises accompagnées

Divers éléments

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom de l'action

Aider le développement des « e-services » de la sphère privée

Contexte de l'action

Au regard du potentiel de développement qu'offrent internet et le e-commerce, la CCOP s'est donnée pour mission d'accompagner les TPE et PME vers leur digitalisation et l'optimisation du référencement dans le but d'accroître leur visibilité sur les réseaux et ainsi faciliter les contacts. Ces rendez-vous sont également des temps forts « contacts » entre élus et entreprises. L'idée est de créer des synergies dans les dispositifs existant d'accompagnement des entreprises dans leur projet de digitalisation.

Etapas de l'action

- Réunion de préparation. Programmation annuelle. Demande de subvention à la Région
- Animation et organisation des événements. Réalisation d'un bilan, pour la demande de subvention.

Budget prévisionnel

Dépenses

- 5.000€ HT de Restauration
- 1.000€ HT de Communication
- 5.000€ HT Rémunérations numéricien, intervenants

Recettes

- 5.000€ Région HDF
- 6.000€ Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Juillet 2021 à juillet 2023

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- CMA, CCIO, HDF

Indicateurs de suivi de l'action

- Enquête de satisfaction des entreprises.

Divers éléments

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom de l'action

Accompagnement INAC

Contexte de l'action

L'aide à l'Investissement Numérique des Artisans / Commerçants (INAC) permet de soutenir financièrement les artisans et commerçants qui souhaitent investir dans un projet de transformation numérique de leur activité. Les agents de la CCOP interviennent pour les aider remplir le dossier de demande, ils doivent aussi certifier aussi que le dossier et en tant que « tiers de confiance » ils certifient également que l'existence d'un projet structuré de transition numérique existe au sein de l'entreprise demandeuse.

Etapas de l'action

- Promotion de l'aide auprès des artisans
- Prise de contact et aide à la création du dossier de demande d'aide
- Suivi de l'instruction du dossier

Budget prévisionnel

Dépenses

Recettes

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- 2021-2026

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- CCOP, REGION HDF, CCIO, CMA

Indicateurs de suivi de l'action

- Bilan annuel des entreprises accompagnées

Divers éléments

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom de l'action

Etablir un plan de communication pour le développement économique

Contexte de l'action

Le développement économique est une compétence de la communauté de communes depuis de nombreuses années, à l'instar des créations de zones d'activités ou de la mise à disposition de locaux pour faciliter le développement de l'artisanat.

Le territoire de la CCOP a été déclaré zone de revitalisation rurale le 1er juillet 2017, c'est là une reconnaissance des difficultés du territoire à créer ou à accueillir de nouvelles entreprises.

Etapas de l'action

- Création d'un plan de communication destiné au développement économique regroupant diverses actions de promotion
 - Mise à jour du site web concernant le développement économique
 - Création ou participation à des événementiels ciblés (forum, salon professionnel...)
 - Création de matériel promotionnel (vidéo, brochure...)
 - Prospection ciblée

Budget prévisionnel

Dépenses

Recettes

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

Plan de communication défini chaque année en novembre-décembre pour l'année suivante

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- Imprimeur /vidéaste
- Chambres consulaires (CCI, CMA...)

Indicateurs de suivi de l'action

- Statistiques site web
- Retour des événementiels

Divers éléments

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom de l'action

Recrutement et action d'un chef de projet dans le cadre du label « Petites Villes de Demain »

Contexte de l'action

Les communes du territoire veulent développer différents projets dans leurs territoires, ayant trait à de l'animation culturelle, la création de gîte, la mise en place de services, l'aménagement d'aires de repos, l'aménagement de voirie, la rénovation et l'isolation de bâtiments, ... Un chargé de mission polyvalent, avec fortes connaissances techniques.

Etapes de l'action

- Délibérer pour demander le financement du poste à l'Etat, sur 2 ans, en juin 2021
- Etablir la fiche de poste juin 2021
- Procéder à la recherche en juillet 2021
- Procéder au recrutement en septembre 2021

Budget prévisionnel

Dépenses

- Poste du chargé de mission : 70.000€/an
- Ordinateur, portable : 2.000€

Recettes

- Subvention 75% Etat
- Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

Juin 2021 à novembre 2023

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- Communes
- Etat

Indicateurs de suivi de l'action

- Nombre de projets réalisés par le chargé de missions
- Nombre de communes faisant appel au chargé de projet pour réaliser leurs dossiers

Divers éléments

AXE 4 : « Favoriser le développement économique et numérique »

Nom de l'action

Création d'un réseau informatique au groupe scolaire H. Bayard

Contexte de l'action

La ville de Breteuil souhaite agrandir l'ensemble du réseau informatique du groupe scolaire Hyppolite Bayard qui compte 11 classes et près de 300 élèves. Cette réalisation a pour but de moderniser le réseau informatique du bâtiment et de rendre possible l'accès au réseau à plus de 100 ordinateurs mis à disposition des enseignants et élèves par la commune.

Cet investissement est primordial afin d'accompagner la mise en place de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) et de favoriser ainsi les échanges entre les parents, élèves et enseignants.

Etapas de l'action

- Dossier réalisé pour donner suite à l'accusé réception DSIL 2021

Budget prévisionnel

Dépenses

- 17 576.00 € au budget 2021

Recettes

- 3 515.00 € Autofinancement
- 14 060.80 € DSIL

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Janvier 2021

Maître d'ouvrage

Commune de Breteuil-sur-Noye

Partenaires pour réaliser l'action

-

Indicateurs de suivi de l'action

- Rapatriement des connexions de l'établissement au centre communal informatique (hôtel de ville) pour faciliter la prise en main à distance.

Divers éléments

AXE 5 : « Promouvoir une offre de santé à l'interstice des deux métropoles »

Nom de l'action

Créer une Maison de Santé Pluridisciplinaire

Contexte de l'action

La CCOP dispose de la compétence depuis de nombreuses années. La MSP de l'Abbaye est un projet qui remonte à 2011, porté par quelques élus du territoire conscients du vieillissement des personnels de santé présents, et d'un début de désertification rurale des professionnels de santé. Les élus ont donc souhaité construire une maison professionnelle pluridisciplinaire qui a ouvert en 2019. Les succès engrangés depuis en font désormais une MSP réputée dans les Hauts-de-France. La MSP ne cesse de s'agrandir depuis 2019, portant ainsi le nombre de professionnels de 22 à l'ouverture à une cinquantaine aujourd'hui. La MSP est logée dans une ancienne abbaye de Breteuil propriété de la CCOP. Les locaux sont toujours en travaux, de façon à accueillir d'autres disciplines (ophtalmologistes, radiologues, ...), et offrir plus de capacités à la MSP pour accueillir les patients.

Etapas de l'action

- Concevoir les besoins des professionnels
- Chercher un maître d'œuvre, monter le budget, chercher des subventions
- Demander les autorisations d'urbanisme
- Lancer les consultations

Budget prévisionnel

Dépenses

- Travaux de création de locaux, et d'aménagement d'un parking complémentaire, études et honoraires : 290.000€HT

Recettes

- Subvention Etat : DSIL 145.000€HT
- Autofinancement 145.000€HT

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Novembre 2020 à Mars 2021 : études, instruction
- Printemps 2021 : travaux en régie et consultation des entreprises
- Eté 2021 à février 2022 : travaux

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- ARS, Etat, locataires de la maison de santé

Indicateurs de suivi de l'action

- Nombre et discipline des Professionnels de santé

Divers éléments

AXE 5 : « Promouvoir une offre de santé à l'interstice des deux métropoles »

Nom de l'action

Contrat Local de Santé – volet santé mentale

Contexte de l'action

Le territoire vient de traverser, comme le reste de la France, une pandémie sans précédent. Cette situation a fait naître chez nombre de nos concitoyens un sentiment de mal être, une angoisse, et autres maux desquels il est à craindre qu'ils ne puissent reprendre tranquillement le cours de leur vie.

Etapas de l'action

- Travailler avec les équipes de l'ARS pour monter un dispositif de signalement et de prise en charge des patients ;
- Coordonner l'action dans le cadre du PETER du Grand Beauvaisis

Budget prévisionnel

Dépenses

- 30.000€ étude, communication

Recettes

- Subventions
- Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- 2022

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- Professionnels de santé du territoire
- Services de l'ARS
- PETER du Grand Beauvaisis
- CISPD de la CCOP

Indicateurs de suivi de l'action

- Statistiques du territoire par les services sociaux

Divers éléments

AXE 2 : « Protéger et valoriser les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie »

Nom de l'action

Création d'une réserve incendie

Contexte de l'action

Suite à l'incendie à La Ferme de la Grange, le Conseil décide la création d'une réserve incendie

Etapas de l'action

- Consultation des services de secours.
- Consultation des entreprises pour chiffrage.
- Demande de subvention
- Lancement des travaux

Budget prévisionnel

Dépenses

- 36 527.50 € au budget 2021

Recettes

- Commune : 7 305 €
- CD : 10 958 €
- Plan de relance : 18 264 €

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- 4^{ème} trimestre 2021

Maître d'ouvrage

Commune de Oursel-Maison

Partenaires pour réaliser l'action

- CD60
- Etat

Indicateurs de suivi de l'action

- Protéger les biens et les personnes et se mettre en conformité avec la législation en vigueur.

Divers éléments

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom de l'action

Requalification du centre-bourg : phase 2

Contexte de l'action

Notre projet visant à reconquérir l'espace public de l'hyper centre allant de l'Hôtel de ville à l'accès de la RD 1001, consiste à reconnecter le parvis de la mairie (dont les travaux qualitatifs se sont terminés en 2020) et la place de Verdun à l'espace public. La transformation des voies de circulation modifie considérablement la qualité de l'espace, qui à ce jour est dédié à l'automobile. La reconquête du centre-ville par les piétons, sans remettre en cause le mode de stationnement, est un objectif prioritaire. Le développement commercial et artisanale constitue une priorité dont le centre-ville se doit d'être la vitrine. A ce titre, la Commune a bénéficié d'un financement régional au titre de la PRADET sur les seuls équipements qualitatifs. Puis, le 6 décembre 2019, la commune a bénéficié, de nouveau par la Région des HDF, du label « redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » à l'issue d'un appel à projets ; dans ce cadre, la région entend soutenir la stratégie de redynamisation artisanale et commerciale. Par ailleurs, la commune a décidé d'exercer son droit de préemption sur un ensemble commercial de centre (« texti ») afin d'empêcher la transformation en logements, puis par l'intermédiaire de l'EPFLO, faire l'acquisition de la propriété de centre-ville dite « Fremaux » (ancien corps de ferme permettant le montage d'une opération de logements qualitatifs d'hyper centre et de places de stationnement.

Etapas de l'action

- Phase 1 (réalisée) :
- Préemption commerciale magasin « texti »
- Acquisition via l'EPFL, de la propriété de centre-ville « Fremaux » et étude de capacité architecturale.
- Phase 2 : travaux

Budget prévisionnel HT

Dépenses

- 1 044 132.92 € au budget
2022

Recettes

- 354 262 € Autofinancement
- 323 681 € CD 60
- 366 189 € CR Hauts de France

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

DCE : juin 2021

Consultation : dernier trimestre 2021

Travaux Phase 2 : janvier 2022

Maître d'ouvrage

Commune de Breteuil

Partenaires pour réaliser l'action

SAO

Conseil Régional des Hauts de France (AAP : Redynamisation des centre bourg)

Conseil Départemental de l'Oise

CCI (Animation commerciale)

-

Indicateurs de suivi de l'action

-

Divers éléments

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom de l'action

Alarme anti intrusion et vidéoprotection

Contexte de l'action

Garantir la sécurité des riverains et des bâtiments communaux : alarme anti intrusion à la salle des associations et installation de 5 caméras

Etapes de l'action

Choix du prestataire

Budget prévisionnel

Dépenses

- 21.950€ travaux

Recettes

- 10.590€ CDO accordée

- 11.360€ autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Fin 2021 début 2022

Maître d'ouvrage

Commune de Sérévillers

Partenaires pour réaliser l'action

- Département

Indicateurs de suivi de l'action

-

Divers éléments

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom de l'action

Egalité d'accès à tous les services

Contexte de l'action

Beaucoup des actions du territoire se retrouvent à Breteuil, centre-bourg de 4500 h, laissant penser qu'il n'y a que pour Breteuil, Il est donc nécessaire qu'un rééquilibrage territorial intervienne en faveur du reste du territoire, pour que les habitants des communes bénéficient des mêmes avantages que les résidents de Breteuil. Celui-ci peut s'organiser par :

- Des tarifs harmonisés entre les communes
- Des aides aux transports, pour ceux qui doivent se déplacer vers Breteuil pour accéder aux services
- Des fonds de concours aux petites communes, pour aider à l'investissement

Etapas de l'action

- Identifier les besoins
- Etablir les grilles de tarifs
- Créer un règlement d'attribution de fonds de concours réservé aux petites communes

Budget prévisionnel

Dépenses

- 1 500 € communication

Recettes

- Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- 2021-2026

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- Communes
- Commissions communautaires

Indicateurs de suivi de l'action

- Enquêtes auprès des usagers

Divers éléments

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom de l'action

Accessibilité physique des bâtiments pour les PMR (Centre aquatique)

Contexte de l'action

La CCOP doit accompagner et favoriser l'égalité d'accès de tous aux services et aux équipements en permettant l'accessibilité physique des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite

Etapas de l'action

- Etudes travaux pour mise en conformité des bâtiments, consultations d'entreprises

Budget prévisionnel

Dépenses

- Casiers, 6.772€HT
- Dispositif d'aide à l'audition, 288€HT
- Installation flash lumineux, 700€HT
- Vitrophanie pour repérage, 70€HT

Recettes

- Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Juin / Juillet 2021

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- Département de l'Oise
- Office de tourisme
- Commission accessibilité de la CCOP

Indicateurs de suivi de l'action

- Planning prévisionnel
- Budget prévisionnel
- Suivi de chantier

Divers éléments

AXE 6 : « Favoriser l'émergence d'une économie solidaire »

Nom de l'action

Partager le personnel spécialisé de la CCOP avec les communes

Contexte de l'action

Le rapport sur la mutualisation est en cours de rédaction. Il devrait permettre de définir des pistes de réflexion pour améliorer la mutualisation des services entre les communes et la CCOP, notamment.

Etapes de l'action

- Identifier les besoins de services partagés
- Etablir les grilles de tarifs au vu du coût des agents
- Etablir un règlement de fonctionnement des services partagés, qui permettra de conclure des contrats de services avec les communes

Budget prévisionnel

Dépenses

Recettes

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- 2021-2026

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- Communes
- Commissions communautaires

Indicateurs de suivi de l'action

- Enquêtes auprès des communes
- Nombre de dossiers réalisés chaque année par les services partagés

Divers éléments

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom de l'action

Rénovation et extension du Centre Aquatique Philippe LOISEL

Contexte de l'action

Le centre aquatique doit faire l'objet d'une rénovation importante en raison de malfaçons survenues à l'origine des travaux en 2007.

Par ailleurs, quelques améliorations étaient nécessaires à l'obtention du label Tourisme et Handicap

Etapes de l'action

- Travaux en cours

Budget prévisionnel

Dépenses

- Honoraires Moe : 108 491€HT
- Honoraires AMO : 27 700€HT
- Travaux : 948 591€HT
- Bureau de contrôle / SPS : 13 872€HT
- Aléas et divers : 14 611€HT
- Dommage ouvrage : 9 566€HT

Recettes

- Région : 214 151€HT
- Etat (DSIL) : 242 041€HT
- Autofinancement : 629 373€HT

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- DIAG : juillet 2020
- DCE : octobre 2020
- Début des travaux : mars 2021
- Réception : juillet 2021
- Travaux d'extension de octobre 2021 à février 2022

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- Région
- Etat (DSIL)

Indicateurs de suivi de l'action

- Calendrier d'exécution
- Bilan financier
- Suivi de chantier

Divers éléments

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom de l'action

Extension de la salle de fitness du Centre Aquatique Philippe LOISEL

Contexte de l'action

Le centre aquatique doit faire l'objet d'une rénovation importante en raison de malfaçons survenues à l'origine des travaux en 2007. A la demande des usagers, la CCOP s'est penchée sur l'extension de la salle de fitness.

Etapas de l'action

- APD, consultation des entreprises fin juin 2021

Budget prévisionnel

Dépenses

- Honoraires Moe : 33.923€HT
- Honoraires AMO : 19.800€HT
- Travaux : 396.544€HT
- Bureau de contrôle / SPS : 4.338€HT
- Aléas et divers : 5.932€HT
- Dommage ouvrage : 6.870€HT

Recettes

- Département : 163.072€
- Région : 110.184€
- Etat (DSIL) :
- Autofinancement : 167.481€

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- DCE : juillet 2021
- Début des travaux : janvier 2022
- Réception : juin 2022

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- Département
- Région
- Etat (DSIL)

Indicateurs de suivi de l'action

- Calendrier d'exécution
- Budget prévisionnel et résultats d'appel d'offres
- Suivi de chantier

Divers éléments

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom de l'action

Installation de panneaux solaires photovoltaïques pour la piscine

Contexte de l'action

- Etude de Planification Energétique portée par le SMOPP
- Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte
- Troisième Révolution Industrielle (politique région Hauts de France)
- Territoire Démonstrateur

Etapas de l'action

- Dimensionnement du projet pour une autoconsommation optimisée de la production électrique solaire ;
- Obtention du permis de construire
- Appel d'offres

Budget prévisionnel

Dépenses

- Travaux : 290.600 € HT
- Honoraires et divers : 8 700 € HT

Recettes

- Etat DSIL : 95 800 € HT
- Département : 136 500 € HT
- CCOP : 67 000 € HT

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Septembre 2021 à mars 2022

Maître d'ouvrage

CCOP ou délégation de Maîtrise d'Ouvrage

Partenaires pour réaliser l'action

- SE60 – convention de mandat pour la réalisation des travaux.
- Cohérence Energie (Bureau d'étude).

Indicateurs de suivi de l'action

- Raccordement des panneaux au poste électrique.
- Mise en route de la production.
- Analyse des productions électriques par rapport au modèle de prévision.

Divers éléments

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom de l'action

Construction d'une salle de tennis de table

Contexte de l'action

Le club de tennis de table local a fait preuve ces dernières années d'une belle évolution sur le plan sportif, nécessitant l'accueil de nombreuses compétitions à Breteuil. Les conflits de calendriers entre utilisateurs sont courants et cela a fait mûrir la réflexion sur une construction de salle de tennis de table. Le territoire de la CCOP s'est porté candidat pour recevoir les équipes de préparation aux jeux olympiques et paralympiques de la discipline.

Etapas de l'action

- Choix d'un AMO et définition du besoin
- Sélection d'un maître d'œuvre
- Travaux

Budget prévisionnel

Dépenses

- 1.200.000€ HT travaux (
- 150.000€ HT d'honoraires

Recettes

- CD60
- Etat : DSIL, DETR
- Région Hauts-de-France
- Autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Octobre 2021 : consultation des entreprises
- Janvier 2022 / février 2023 : réalisation des travaux

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- Département, Région, Etat
- Club de TT

Indicateurs de suivi de l'action

- Adéquation entre les résultats de l'appel d'offres et le budget prévisionnel
- Satisfaction des utilisateurs
- Choix de Breteuil pour les entraînements olympiques

Divers éléments

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom de l'action

Rénovation de la piste d'athlétisme du complexe sportif de Froissy

Contexte de l'action

Les installations sportives de Froissy sont utilisées au quotidien par le collège, les écoles, les associations sportives telles que l'athlétisme, ou le football. Enfin, les athlètes s'entraînent sur une piste goudronnée très abîmée.

Etapas de l'action

- Rencontre avec les utilisateurs
- Définition des besoins

Budget prévisionnel

Dépenses

- 160.000€ HT travaux (retrait des matériaux actuels, réalisation d'un fond de forme, d'une couche d'enrobés, d'un revêtement en tartan ; réalisation des tracés)

Recettes

- 64.000€ CD60
- 32.000€ DETR
- 64.000€ autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Février 2023 : consultation des entreprises
- Mai /juin 2023 : réalisation des travaux

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- Département, Etat
- Collège de Froissy ; association d'athlétisme de Froissy

Indicateurs de suivi de l'action

- Adéquation entre les résultats de l'appel d'offres et le budget prévisionnel
- Fréquentation de la piste par les primaires, le collège, et les clubs

Divers éléments

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom de l'action

Création d'un fonds de concours pour aider les communes à créer ou rénover de petits équipements sportifs

Contexte de l'action

Le territoire de la CCOP vient d'être retenu pour être centre de préparation aux jeux, dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, dans la discipline « Tennis de Table ». La CCOP va agrandir la salle des sports de Breteuil en vue de créer un bâtiment dédié à ce sport. La communauté de communes souhaite aider les autres collectivités dans la réalisation d'aires de jeux plus modestes (terrains de boules, city stade, terrain de tennis, de basket-ball, football, ...

Etapas de l'action

- Rédiger un règlement d'attribution des fonds de concours aux communes du territoire
- Ouvrir une enveloppe budgétaire pour verser ces fonds de concours

Budget prévisionnel

Dépenses

50.000€ par an ou en fonction des crédits budgétaires votés chaque année

Recettes

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Juin 2021 : rédaction et approbation du règlement
- Juillet à décembre 2021 : vote des fonds de concours sur les projets des communes sélectionnés par les commissions

Maître d'ouvrage

Les communes de la CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- Les commissions communautaires
- Le service des sports de la CCOP
- Le comité d'organisation des Jeux 2024 de l'Oise

Indicateurs de suivi de l'action

- Niveau d'utilisation des crédits affectés à l'action
- Animation et attractivité des villages

Divers éléments

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom de l'action

Aire de jeux pour les 2-12 ans – 2nde tranche

Contexte de l'action

La commune souhaite renforcer l'attrait des espaces de loisirs de son territoire par la mise en valeur des plans d'eau présents en limite des marais et enrichir l'attractivité du site ou l'on trouve une aire de jeux (1ere phase) ainsi qu'un minigolf.

Ce site dispose également d'un parcours permanent d'orientation utilisable librement par les familles mais également par les enfants relevant du centre hospitalier Isarien de Clermont puis des patients de l'Institut Médical de Breteuil, atteints de la maladie d'Alzheimer

Ce lieu correspond aux objectifs de la commune s'agissant de l'amélioration du cadre de vie et de la préservation de l'environnement.

Etapas de l'action

- Fin de la première phase (été 2021)
- Consultation (été 2021)
- Lancement des travaux

Budget prévisionnel

Dépenses

- 70 994.85 € au budget 2021

Recettes

- 55 994.85 € Autofinancement

- 15 000.00 € DETR

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Septembre 2021 (sous réserve d'obtention de l'aide au titre de la DETR)

Maître d'ouvrage

Commune de Breteuil-sur-Noye

Partenaires pour réaliser l'action

- Etat

Indicateurs de suivi de l'action

Divers éléments

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom de l'action

Création d'un city stade

Contexte de l'action

85 jeunes habitent la commune. L'occupation des enfants est un enjeu majeur pour la commune. L'objectif de la commune est d'apporter de la cohésion, d'éviter que les jeunes ne commettent des actes de malveillance.

Etapas de l'action

- Consultation (été 2021)
- Lancement des travaux 2nd semestre 2021

Budget prévisionnel

Dépenses

- 100.000€ HT au budget 2021

Recettes

- 70.000€ CD60
- 10 000€ DETR
- 20.000€ commune

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Septembre 2021 (sous réserve d'obtention des subventions)

Maître d'ouvrage

Commune de Domeliers

Partenaires pour réaliser l'action

- Etat, Département, CCOP
- RPI, comité des fêtes

Indicateurs de suivi de l'action

Participation des jeunes, animation

Divers éléments

AXE 7 : « Promouvoir le sport dans les communes du territoire »

Nom de l'action

Création d'un terrain de boules

Contexte de l'action

85 jeunes habitent la commune. L'occupation des enfants est un enjeu majeur pour la commune. L'objectif de la commune est d'apporter de la cohésion, d'éviter que les jeunes ne commettent des actes de malveillance.

Etapas de l'action

- Consultation (été 2021)
- Lancement des travaux 2nd semestre 2021

Budget prévisionnel

Dépenses

- 4.425€ au budget 2021

Recettes

- 2.200€ DETR
- 2.225€ commune

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Septembre 2021 (sous réserve d'obtention des subventions)

Maître d'ouvrage

Commune de Domeliers

Partenaires pour réaliser l'action

- Etat, Département, CCOP
- RPI, comité des fêtes

Indicateurs de suivi de l'action

Participation des jeunes, animation

Divers éléments

AXE 8 : « Promouvoir la culture sur le territoire »

Nom de l'action

Restauration de l'église St Jean Baptiste – phase 1

Contexte de l'action

L'église Saint Jean-Baptiste fut reconstruite en 1955 (pose de la première pierre le 30 mai 1955) suite au bombardement de l'église paroissiale antérieure Saint Jean-Baptiste en 1940.

Le chantier de reconstruction de l'église fut mené par deux élèves-architectes de Louis Arretche (premier Grand Prix de Rome retenu suite au concours lancé pour la reconstruction de l'église) : les frères Henri et Louis Marty.

Inquiète de l'évolution des désordres qui affectent l'église Saint Jean-Baptiste, la commune a décidé d'entreprendre une nouvelle campagne de travaux de restauration de celle-ci.

Afin de restaurer au mieux l'édifice et de préserver le patrimoine communal tout en tenant compte des possibilités financières de la commune, les élus ont fait réaliser sur l'année 2017, un diagnostic de l'église.

Ce diagnostic a permis de mettre en évidence les désordres affectant l'édifice et de lister les travaux à réaliser prioritairement sur les parties les plus abîmées de celui-ci.

A l'issue de ce diagnostic, le conseil municipal, en fonction des capacités budgétaires de la commune, a choisi de poursuivre l'opération au travers la restauration de la façade sud de l'église, la sécurité électrique et les économies d'énergie par rapport au chauffage.

Etapas de l'action

- Phase 0 : Conception
- Phase 1 : Travaux façade sud supérieure + électricité, chauffage, façade sud inférieure, vitraux
- Phase 2 : projet à partir de 2022

Budget prévisionnel

Dépenses

- 659 455.58 € au budget 2021

Recettes

- 220 917.62 € Autofinancement

- 438 537.96 € DSIL

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Juillet 2021 à juin 2022

Maître d'ouvrage

Commune de Breteuil-sur-Noye

Partenaires pour réaliser l'action

- Etat
- ADTO / SAO

Indicateurs de suivi de l'action

- Planning de réalisation en cours d'élaboration au regard des marchés en cours de passation.

Divers éléments

AXE 8 : « Promouvoir la culture sur le territoire »

Nom de l'action

Restauration de calvaires et de puits

Contexte de l'action

Domeliers dispose d'un patrimoine ancien à restaurer : 6 calvaires en ferronnerie et pierres de taille, 3 puits anciens couverts, en pierre du village

Etapas de l'action

-

Budget prévisionnel

Dépenses

- 10.000 € de travaux

Recettes

- Autofinancement
- Subventions

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Juillet 2021 à juin 2022

Maître d'ouvrage

Commune de Domeliers

Partenaires pour réaliser l'action

- Etat
- ADTO / SAO

Indicateurs de suivi de l'action

- Planning de réalisation en cours d'élaboration au regard des marchés en cours de passation.

Divers éléments

AXE 8 : « Promouvoir la culture sur le territoire »

Nom de l'action

Restauration de l'église

Contexte de l'action

Rénovation du chœur de l'église

Etapas de l'action

- En cours : devis validés et subvention obtenue

Budget prévisionnel

Dépenses

- 26.627 € de travaux

Recettes

- Autofinancement
- Subventions CDO : 18.630€

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- Travaux débutés de depuis décembre 2020

Maître d'ouvrage

Commune de Broyes

Partenaires pour réaliser l'action

- Etat
- Département

Indicateurs de suivi de l'action

-

Divers éléments

AXE 8 : « Promouvoir la culture sur le territoire »

Nom de l'action

Des musées pour la mise en valeur du territoire

Contexte de l'action

Le musée archéologique de l'Oise est le point d'entrée central de la politique culturelle du territoire. Il coordonne et gère le contrat Culture-Ruralité (CCR), permettant la résidence d'un artiste sur le territoire durant une année. Il coordonne également plusieurs actions de médiations à portée nationale comme les journées européennes de l'archéologie ou les journées européennes du patrimoine, en plus de l'activité de médiation quotidienne à destination des familles, des établissements scolaires, des groupes individuels. Il prépare une grande exposition par an et des expositions itinérantes à destination des communes du territoire. Il conseille et aide les élus des communes de la CCOP dans leurs démarches de restauration de leur patrimoine et est identifié comme partenaire par les responsables des autres services patrimoniaux du département, de la région et de l'Etat.

Etapas de l'action

- Réunions de préparations des différentes actions
- Coordination des différents partenaires
- Communication
- Valorisation de l'action, ouverture au public

Budget prévisionnel

Dépenses

- CCR : 10 000 €/an
- Grande exposition : 55.000€/an
- Exposition itinérante : 2.000€/ an
- Journées nationales : 5.000 à 10.000€/an

Recettes

- CCR : 30.000€/an
- Grande exposition : subvention région 10 à 20% et DRAC 20
- Grande exposition : subvention région 10 à 20% et DRAC 20 à 30 %
- Billetterie musée : 5000 à 8000 euros /an

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- 2021-2026

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- DRAC Hauts-de-France
- Education nationale
- CD 60
- Région Hauts-de-France

Indicateurs de suivi de l'action

- Fréquentation
- Nombre d'articles et de communication sur les réseaux sociaux et la presse.
- Chiffre billetterie

Divers éléments

AXE 8 : « Promouvoir la culture sur le territoire »

Nom de l'action

Convention de partenariat sur la valorisation et la gestion du théâtre antique de Vendeuil-Caply

Contexte de l'action

Le musée archéologique de l'Oise (MAO) est situé à proximité immédiate du théâtre antique de Vendeuil-Caply, dont il assure la visite guidée et l'animation (soirée cinéma en plein air, théâtre, concert). Or, ce théâtre est la propriété du département de l'Oise. Il subit régulièrement des incivilités qui sont sujets de plaintes des visiteurs du musée et son entretien paysager dépend du plan de charge des techniciens du CD 60. Des discussions sont en cours depuis 2005 (date de début du projet du MAO) pour que la collectivité puisse récupérer la gestion du site.

Etapas de l'action

- Création d'une convention de partenariat entre le CD60 et la CCOP
- Validation de la convention
- Mise en œuvre

Budget prévisionnel

Dépenses

- Entretien annuel : 30 000 euros/an d'après le CD 60 (comprenant taille et élagage des arbres)
- Restauration des murs et des vestiges : variable selon opération

Recettes

- le théâtre étant classé au titre des monuments historiques, la DRAC subventionne à hauteur de 80 % les restaurations nécessaires

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'action

- 2021 à décembre 2023

Maître d'ouvrage

CCOP

Partenaires pour réaliser l'action

- DRAC Hauts-de-France

Indicateurs de suivi de l'action

Divers éléments

FICHES PROJETS				
N°	Axe	Nom	Maître d'ouvrage	Page
01	1	Gestion des eaux pluviales et sécurité incendie	Commune de Chepoix	8
02	2	Rétablir un bon niveau écologique des rivières qui le traversent et restaurer ou sauvegarder les étangs et les mares qui participent à l'équilibre hydro-écologique du territoire	CCOP	9
03	2	Le Crocq Nature	Commune de Le Crocq	9
04	2	Sauvegarde de la ressource en eau potable	CCOP	11
05	2	Assainissement	CCOP	11
06	2	Travailler avec les agriculteurs sur les méthodes culturales et le choix des cultures en adéquation avec les conditions climatiques de l'Oise et les besoins des acteurs locaux	CCOP	12
07	2	Favoriser les modes de déplacement actif	CCOP	13
08	2	Création de cheminements piétons	Commune de Puis-la-Vallée	13
09	2	Réaménagement de chemins communaux	Commune de Chepoix	13
10	2	Développement du tourisme de nature	CCOP	13
11	2	Réfléchir à la création de liaisons entre les communes	CCOP	14
12	2	Tri et valorisation des déchets	CCOP	14
13	3	Déploiement de l'électricité photovoltaïque	CCOP	17
14	3	Ferme photovoltaïque sur 5.000m ²	Commune de Puis-la-Vallée	17
15	3	Ombrières sur station d'épuration	Commune de Puis-la-Vallée	17
16	3	Panneaux photovoltaïques sur préau de l'école	Commune de Puis-la-Vallée	17
17	3	Panneaux photovoltaïques sur bâtiment communal	Commune de Chepoix	17
18	3	Pose de panneaux photovoltaïque sur ldes bâtiments communaux	Commune de Noyers-Saint-Martin	17
F1	3	Panneaux photovoltaïques sur toit salle des fêtes	Commune de Froissy	17
19	3	Optimisation du développement éolien	CCOP	17
20	3	Développement de la filière méthanisation	CCOP	18
21	3	Maîtriser la consommation énergétique	Commune de Doméliers	18

21bis	3	Agrandissement de la salle polyvalente et de la Mairie	Commune de Catheux	18
22	3	Maîtriser la consommation énergétique	Commune de Rocquencourt	18
23	3	Pose de panneaux photovoltaïque sur le bâtiment technique	Commune de Le-Gallet	18
24	3	Création d'une chaudière biomasse	Commune de Noyers-Saint-Martin	18
25	3	construction d'une salle multifonction de 220m ² en conception biosource	Commune de Le Crocq	18
26	4	Investissement dans la fibre THD	CCOP	21
27	4	Service archéologique à domicile	CCOP	21
28	4	Définir un plan de mobilité rurale	CCOP	21
29	4	Devenir un territoire de formation	CCOP	22
30	4	Favoriser l'entrepreneuriat	CCOP	24
31	4	Création de locaux pour les entreprises	CCOP	25
32	4	Développement numérique	Commune de Chepoix	28
33	4	Création d'un poste de Volontaire Territorial en Administration et en géomatique	CCOP	28
34	4	Accompagner la rénovation de l'habitat - labellisation des artisans	CCOP	30
35	4	Accompagner la rénovation de l'habitat – Création d'un service conseil aux habitants	CCOP	30
36	6	Accompagner la création de lotissements BBC	CCOP	30
37	6	Création d'un petit lotissement de maisons individuelles	Commune de Broyes	30
38	6	Regroupements scolaires	CCOP	31
39	6	Accompagnement la création de pôles de services publics dans les communes	CCOP	31
40	6	Construction d'une mairie et de locaux annexes	Commune de Oursel-Maison	31
41	6	vidéo protection	Commune de Oursel-Maison	31
42	6	vidéo protection	Commune de Puits la Vallée	31
43	6	Mobilité-solidarité	Commune de Chepoix	31
44	6	Mutualisation du personnel spécialisé de la CCOP avec les communes	CCOP	31
45	6	Fonds de concours aux projets innovants des communes	CCOP	31

46	6	Communication sur les actions de la CCOP en termes d'économie solidaire	CCOP	31
47	7	Extension de la salle de fitness du Centre Aquatique Philippe LOISEL	CCOP	32
48	7	Economies d'énergie - production EnR	CCOP	32
49	7	Construction d'une salle de tennis de table	CCOP	32
50	7	Rénovation du complexe sportif de Froissy	CCOP	33
51	7	Doter l'est du territoire d'une salle des sports	CCOP	33
52	7	Création d'un city stade	Commune de Rocquencourt	33
53	7	Création d'un city park	Commune de Chepoix	33
54	7	Création d'un city stade ou d'une aire de jeux	Commune de Sérévillers	33
55	7	Création de dispositifs participants à l'attractivité du territoire	CCOP	33
56	8	Grange-Rénovation ancien pressoir du village	Commune de Puits-la-Vallée	34
57	8	Rénover le patrimoine communal	Commune de Rocquencourt	34
58	8	Tourisme et culture	Commune de Chepoix	34
59	8	Labellisation « Pays d'art et d'histoire »	CCOP	35
60	8	Gîte de la Maison du serger	commune d'Hardivillers	36
61	8	Extension du musée	CCOP	36

Echéancier des projets 2022

Fiche Action 18/49 - Rénovation énergétique de la mairie

Sérévillers

Fiche Action B5/49 - Normalisation de l'éclairage public dans plusieurs rues

Breteuil

Fiche Action B6/549 - Rénovation énergétique de bâtiments communaux

Breteuil

Fiche Action 19/49 - Règlement de négociation

CCOP

Fiche Action 20/49 - Fonctionnement d'une pépinière

CCOP

Fiche action 30/49 -Création d'une réserve incendie

Oursel-Maison

Fiche Action 31/49 - Requalification du centre-bourg phase 2

Breteuil

Fiche Action 32/49 - Alarme anti intrusion et vidéoprotection

Sérévillers

Fiche action 33/49 - Egalité d'accès à tous les services : projet et application

CCOP

Fiche action 35/49 - Partager le personnel spécialisé de la CCOP avec les communes

CCOP

Fiche action 37/49 - Extension de la salle de fitness du Centre Aquatique Philippe LOISEL

CCOP

Fiche action 38/49 - Installation de panneaux solaires photovoltaïques pour la piscine

CCOP

Fiche action 39/49 - Construction d'une salle de tennis de table

CCOP

Fiche Action 42/49 - Création d'une aire de jeux pour les 2 - 12 ans

Breteuil

Fiche Action 43/49 - Création d'un city stade

Doméliers

Fiche Action 43/49 - Création d'un terrain de boules

Doméliers

Fiche action 45/49 - Restauration de l'église St Jean-Baptiste - phase 1

Breteuil

Fiche action 48/49 - Des musées pour la mise valeur du territoire

FICHE PROJET n° **XX**

Page du projet de territoire : **XX**AXE n°**XX** : « nom de l'axe »

Nom du projet

A compléter ; ce nom sera repris dans les délibérations, sur les plans de financement, sur tous les supports de communication liés aux projets

Contexte du projet

A compléter de façon exhaustive, pour que les financeurs éventuels puissent bien comprendre nature et l'étendue du projet

Étapes du projet

A compléter par tous les éléments factuels de la procédure

Budget prévisionnel HT

Dépenses

Doivent être inscrites les dépenses détachées selon la nature de ces dernières : travaux, maîtrise d'œuvre, assistant à maîtrise d'ouvrage, bureaux de contrôle, expertises, ...

Recettes

Subventions sollicitées pour le projet, emprunts, autofinancement

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

A compléter

Maître d'ouvrage

A compléter

Partenaires du projet

A compléter

Indicateurs de suivi du projet

A compléter, pour la phase de réalisation, et pour la phase du suivi après opération

Divers éléments

A compléter selon besoin



Mission d'étude de planification et de programmation énergétique territoriale

sur le territoire du Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picards

Phase 3 : « Stratégie et Plan d'Actions »

Avec le soutien financier de :



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Avec le soutien technique de :



SYNDICAT d'ÉNERGIE de l'OISE



expertise & conseil



**ÉTUDE DE PLANIFICATION ET
PROGRAMMATION ÉNERGETIQUE
TERRITORIALE DU SYNDICAT MIXTE DE
L'OISE PLATEAU PICARDS**

Objet :

Livrable Phase 3 : Stratégie énergétique du territoire

Destinataire :

Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picards

Rédacteurs :

Minh-Thuy Van, Énergies Demain

Robin Bourgeon, AEC

Relecteurs :

Elise PELLETIER, SE60

Date :

Mai 2020 – mars 2021

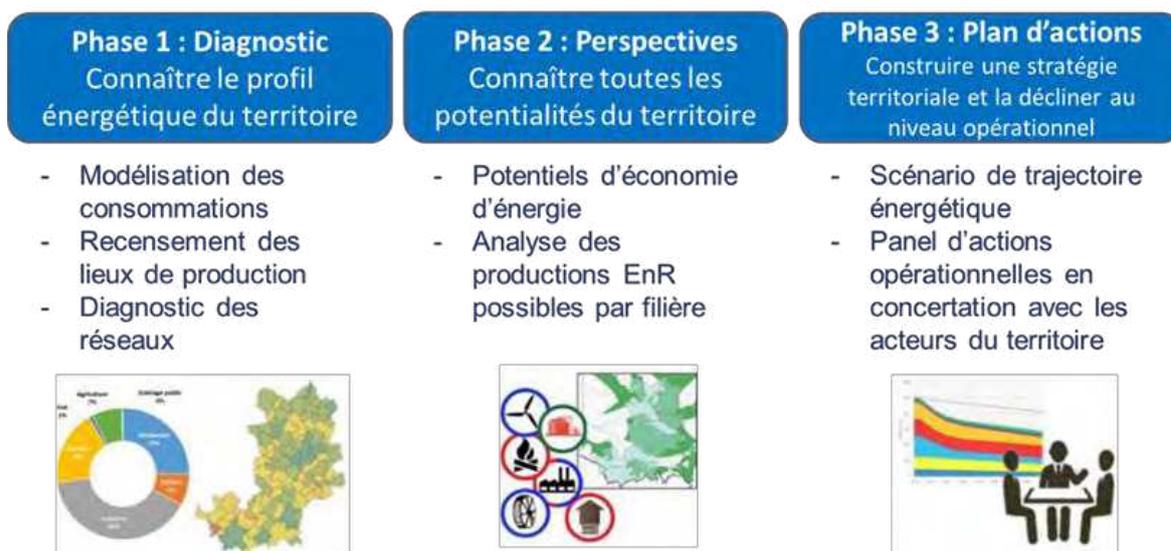
Sommaire

Sommaire.....	3
1. Introduction	4
2. La stratégie énergétique du territoire	6
2.1 Rappel de la situation énergétique du territoire et de ses caractéristiques	6
2.2 Stratégie de transition énergétique - Évolution de la balance énergétique	8
3. Axes de travail par secteurs de consommation	17
3.1 Résidentiel.....	17
3.2 Tertiaire.....	20
3.3 Industrie	24
3.4 Mobilité et Transports.....	27
3.5 Fret.....	30
3.6 Agriculture.....	32
4. Axes de travail par filière EnR&R	34
4.1 Électricité renouvelable	34
4.2 Gaz renouvelable.....	38
4.3 Chaleur renouvelable	40
5. Plan d'actions.....	44

1. Introduction

Une Étude de Planification/Programmation Énergétique permet essentiellement au territoire de définir sa stratégie de transition énergétique et le plan d'action qui en résulte, avec un plan de maîtrise de l'énergie et un schéma de développement des énergies renouvelables. Sachant que ces orientations doivent être prises en cohérence avec les différentes stratégies locales, régionales et nationales en matière de climat, énergie et développement durable. Plus particulièrement, cette analyse énergétique permettra au territoire une mise en marche vers un « territoire à énergie positive » et une mise en œuvre opérationnelle de projets EnR&R.

Une EPE se déroule en 3 phases :



La phase 3, présentée dans ce rapport, a pour objectifs la construction d'un scénario adapté aux enjeux du territoire et l'identification d'actions de mise en œuvre.

Cette phase 3 s'est déroulée en plusieurs étapes, retranscrites dans les différentes parties de ce rapport :

- Dans un premier temps, la **définition d'un niveau d'ambition pour le territoire**, secteur par secteur, et filière EnR par filière, à l'horizon 2050.

Pour fixer ces ambitions, un atelier spécifique a été organisé le 4 juillet 2019 : ce temps dédié a permis aux élus du territoire de définir la stratégie énergétique du territoire pour les années à venir, en se positionnant entre le scénario tendanciel et le scénario « potentiel maximum » (développés durant la phase 2). Puis, au cours de réunions supplémentaires avec les élus, les axes ont été réajustés aux enjeux à l'œuvre sur le territoire. C'est ainsi qu'ont été fixées des ambitions adaptées, selon les différents secteurs d'activités consommateurs d'énergie, et selon les diverses énergies renouvelables à développer sur le territoire.

Ces éléments de stratégie correspondent à la partie 2 du présent rapport.

- Dans un deuxième temps, la **détermination des axes de travail** selon les secteurs de consommation et les filières EnR.

Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu, en étroite partenariat avec les acteurs du territoire. C'est ainsi que l'atelier du 8 novembre 2019 (dédié à la maîtrise de l'énergie du bâtiment, des mobilités et de

l'économie) et l'atelier du 16 décembre 2019 (consacré aux filières de gaz, d'électricité et de chaleur renouvelables) ont été l'occasion de présenter aux élus et partenaires le scénario choisi, ainsi que de travailler sur des orientations et des types d'actions permettant de tourner le territoire dans la trajectoire choisie.

Ces axes de travail sont présentés dans les parties 3 et 4 de ce rapport.

- Dans un troisième temps, la **structuration d'actions concrètes et opérationnelles**, pour répondre aux enjeux et objectifs identifiés sur le territoire.

Des réunions de travail spécifiques ont été organisées avec les élus et les services techniques du territoire, pour ajuster précisément la nature et l'ampleur des actions aux spécificités énergétiques analysées. Actions transversales ou répondant à des problématiques de réduction des consommations ou de développement des EnR, celles-ci découlent de la stratégie fixée au cours de cette phase avec les décideurs et les partenaires.

Ce plan d'actions est conçu pour être mis en œuvre dès maintenant et au cours des 6 prochaines années, et constitue donc la première marche dans l'atteinte des objectifs fixés pour le territoire, à horizon 2050. D'un format opérationnel, il se présente sous forme de fiches actions, et comporte des indicateurs et objectifs pour faciliter la réalisation concrète des actions détaillées.

Ce plan d'actions est détaillé en partie 5 du présent rapport.

En **partie 6**, un focus spécifique est détaillé, relatif aux étapes « d'après » l'Etude de Planification Energétique (éventuellement à articuler avec l'élaboration ultérieure d'un PCAET) : le **suivi et l'évaluation de la stratégie et des actions déterminées**. Cette phase supplémentaire s'avère indispensable pour s'assurer de la bonne réalisation des objectifs fixés, et le réajustement éventuel de l'ampleur des moyens mis en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs. Cette partie du rapport est située juste après la présentation des différentes fiches actions, dans le but d'en expliciter le suivi.

2. La stratégie énergétique du territoire

2.1 Rappel de la situation énergétique du territoire et de ses caractéristiques

Les éléments présentés ici sont issus de la phase 1 de l'EPE. Le détail peut être retrouvé dans le rapport correspondant.

2.1.1 Consommations d'énergie

Le territoire consomme **1 209 GWhEF/an** en moyenne.

Le secteur **résidentiel** compte pour 34 % des consommations du territoire, suivi de la **mobilité**, qui représente 27 % des consommations. Après ces deux premiers postes de consommation, le **fret** et l'**industrie** comptent à eux deux pour un quart des consommations énergétiques du territoire.

Concernant le **mix énergétique** : lorsque les consommations issues des produits pétroliers (59%) sont ajoutées à celles liées au gaz (8%), ce sont **67% des consommations qui sont issues d'énergies fossiles carbonées**.

Ces consommations se concentrent surtout dans le secteur du transport.

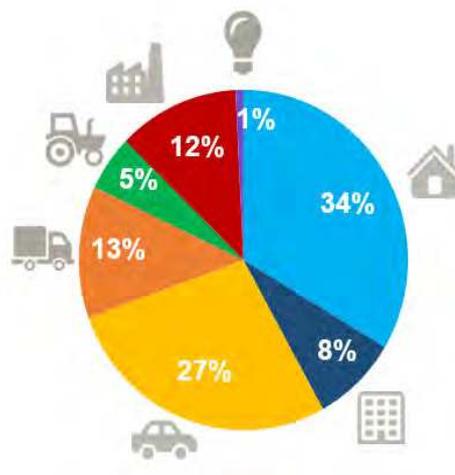


Figure 1 : Répartition des consommations énergétiques par secteur

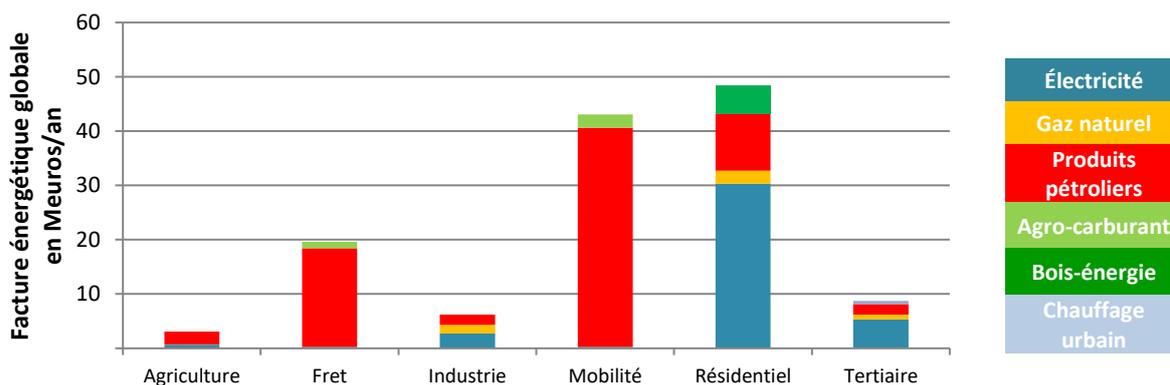


Figure 2 : Répartition de la facture énergétique (en millions d'euros) par secteur et par énergie pour les principaux postes de consommation

2.1.2 Production d'énergies renouvelables

Actuellement, le territoire produit déjà beaucoup d'énergie renouvelable. Cependant cette production est peu diversifiée, car elle est composée aux trois-quarts d'électricité éolienne, le quart restant étant composé en majorité du bois-énergie individuel utilisé par les particuliers pour chauffer leur logement. Quelques chaufferies bois-énergie et quelques installations photovoltaïques et de géothermie complètent ce bilan.

	Électricité (GWh)	Chaleur (GWh)	Biogaz (GWh)
Éolien	389,9		
Photovoltaïque	1,2		
Méthanisation			0
Bois-énergie individuel		99,4	
Chaudières bois-énergie		6,2	
Géothermie		1,7	
TOTAL	498,4 GWh		

Tableau 1 : Bilan de la production d'électricité et de chaleur renouvelable sur le territoire

La production totale d'énergies renouvelables du territoire est de l'ordre de **498 GWh/an**, soit **41 %** des consommations d'énergie du territoire.

Balance énergétique actuelle du territoire



Figure 3 : Balance énergétique actuelle du territoire

2.2 Stratégie de transition énergétique - Évolution de la balance énergétique

L'objectif de l'EPE est de déterminer dans quelle mesure il est envisageable de rééquilibrer cette balance pour arriver à une meilleure autonomie énergétique du territoire. Ce rééquilibrage nécessite de travailler simultanément sur les deux axes que sont :

- **La diminution des consommations** d'énergie. Ce volet d'action est devenu indispensable aussi bien pour des raisons écologiques (pression sur les ressources fossiles, émissions de GES) qu'économiques (augmentation des coûts de l'énergie attendue ces prochaines années).
- **La production d'énergies renouvelables.** Dans les prochaines années, la démarche Rev3 et le SRADDET s'appuient sur l'hypothèse du développement d'un mix énergétique varié et équilibré entre les différents vecteurs énergétiques (gaz, électricité, chaleur renouvelable) au niveau régional.

La stratégie déterminée par le Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picards en fonction des enjeux spécifiques au territoire permet de mettre en action ce rééquilibrage. A l'horizon 2050, l'hypothèse choisie fixe une **diminution des consommations de 35 %** (voir les évolutions de consommations planifiées Figure 7). Cette trajectoire de diminution des consommations ne suffit pas à atteindre les objectifs nationaux et régionaux, mais elle est à mettre en regard du potentiel de baisse maximum du territoire, qui est de - 51 % (cf. rapport de phase 2 sur les perspectives du territoire). Ainsi, une réduction de 35 % est ambitieuse tout en restant réaliste. Par ailleurs, étant donné l'augmentation de la population sur le territoire d'ici 2050, **la consommation énergétique par habitant diminuera de 41 %** selon le scénario.

Parallèlement, la production d'énergies renouvelable va connaître une augmentation significative, poussée entre autres par le lancement de la filière méthanisation sur le territoire, ainsi que d'un déploiement du photovoltaïque. Le développement de l'éolien se poursuivra de manière maîtrisée, via l'installation des parcs actuellement en instruction notamment, et par le renouvellement des parcs existants (remplacement des unités par de nouvelles plus performantes). L'augmentation de la production d'électricité renouvelable et de biogaz devrait ainsi pouvoir permettre de couvrir une grande part des besoins en électricité et gaz du territoire. En outre, la substitution des chauffages fioul par des chaudières biomasse va permettre d'ici à 2050 d'augmenter la part de renouvelable dans la consommation de chaleur du territoire, et ce, d'autant plus que les travaux d'efficacité énergétique seront aboutis.

Croisée avec la baisse des consommations, cette multiplication par 1,8 de la production d'énergie renouvelable permettra au territoire de couvrir entièrement ses besoins énergétiques, avec une **autonomie énergétique en 2050 de plus de 115 %**.



Figure 4 : Evolution de la balance énergétique selon le scénario du territoire

	Situation de référence	2026	2030	2050
Consommation énergétique	1 209 GWh	1 112 GWh	1 048 GWh	798 GWh
Production EnR	498 GWh	582 GWh	634 GWh	917 GWh

Tableau 2 : Évolution de la consommation énergétique totale du territoire de 2010 à 2050

L'**impact sur la facture énergétique** est un élément déterminant dans le choix de cette stratégie. Les différentes prévisions montrent en effet qu'à l'horizon 2050, le poids de la facture énergétique pourrait être plus que doublé si rien n'est fait. Ce poids étant déjà aujourd'hui difficilement supportable par les ménages et les entreprises, un doublement de la facture énergétique constituerait un frein pour le développement du territoire.

Le choix des élus a donc été de contenir la hausse de cette facture. La stratégie adoptée permettrait dans ce cadre de limiter à **176 M€/an** la facture du territoire en 2050, soit 92 M€ de moins que dans le scénario tendanciel (cf figure 3, réduction de 34 % par rapport au tendanciel). Le pic attendu pour 2030 correspond au décalage entre la hausse du coût des énergies attendue de manière constante, et le lancement progressif des actions de transition énergétique. Même si la politique de transition est déployée de manière volontariste et ambitieuse sur le territoire, il y aura un décalage entre l'atteinte des objectifs, qui se fera nécessairement de manière progressive, et la répercussion de la hausse des tarifs de l'énergie sur tous les secteurs d'activités. Il peut d'ailleurs être constaté que le secteur de la mobilité serait principalement en cause dans l'émergence de ce pic, notamment vis-à-vis du prix du pétrole. Après 2030, les résultats des actions sur le secteur de la mobilité seront plus marqués, engendrant naturellement une diminution de la facture globale de ce secteur.

Evolution des factures d'énergie par secteur

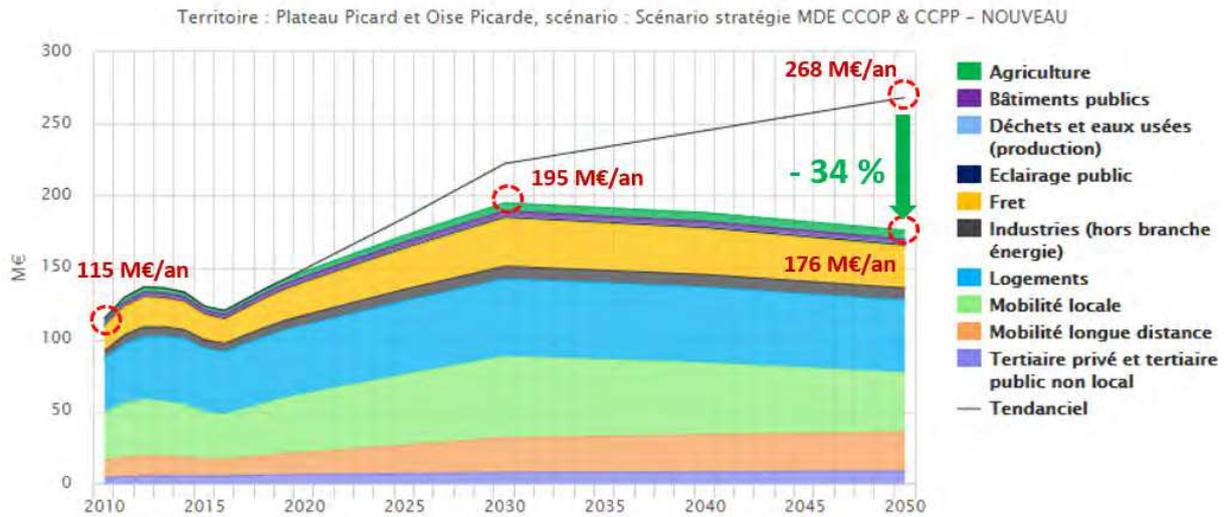


Figure 5 : Evolution de la facture énergétique du territoire tous secteurs confondus

Pour la **facture des ménages**, présentée dans l'histogramme ci-dessous, la stratégie choisie par les élus permet de limiter fortement la hausse par rapport à ce qui est attendu dans les prévisions liées au scénario tendanciel.

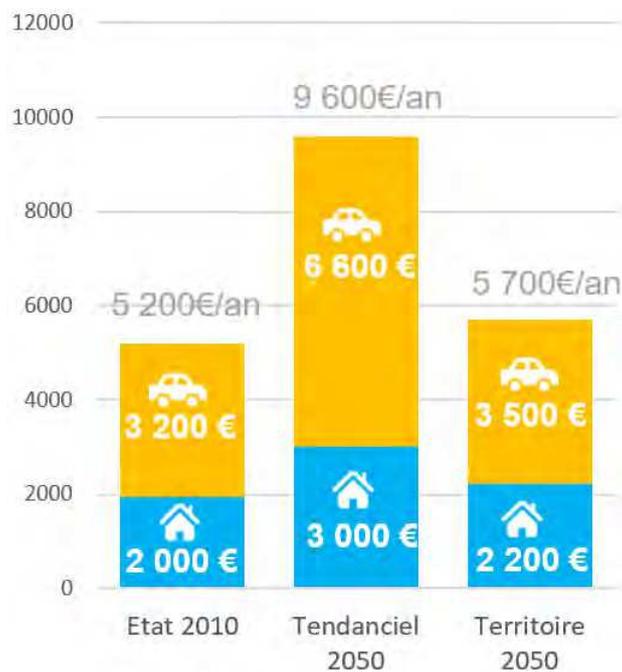


Figure 6 : Evolution de la facture énergétique des ménages

2.2.1 Consommations énergétiques

La stratégie adoptée prévoit des diminutions de consommations comprises entre -21 % et -43 % selon les secteurs. La construction de ces objectifs a été réalisée en tenant compte des scénarios d'évolution « tendancielle » et « potentiel maximum », présentés dans le rapport de phase 2.

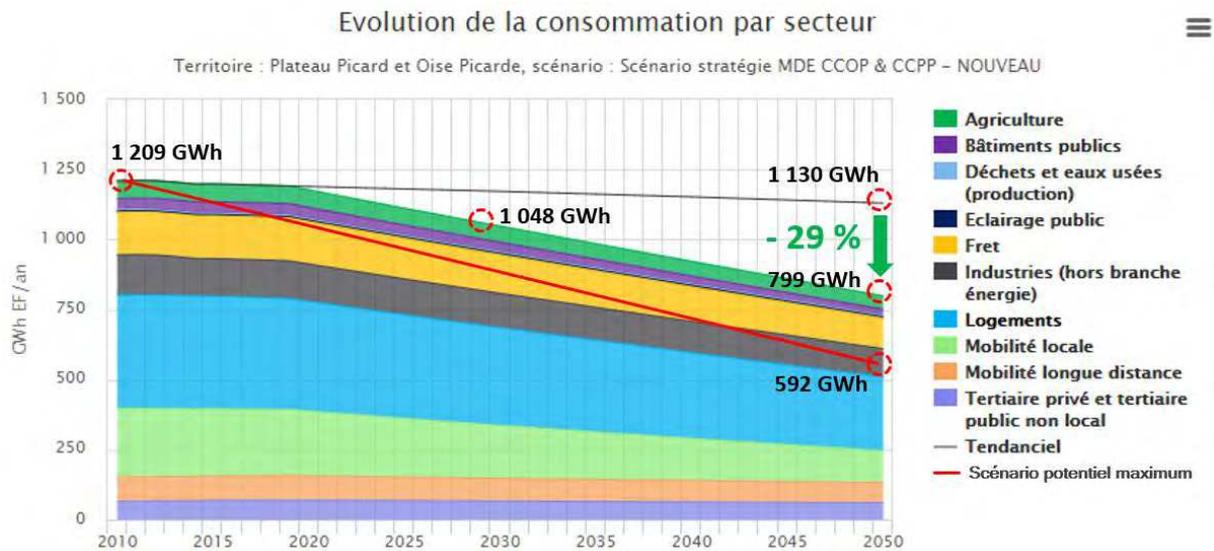


Figure 7 : Évolution de la consommation d'énergie du territoire associée à la stratégie adoptée

Le graphique ci-dessous montre que le Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picards a choisi de s'orienter vers une stratégie assez ambitieuse et équilibrée en termes d'ambition entre les secteurs, avec des efforts notamment conséquents sur le secteur résidentiel qui représente le poste de consommation le plus important à l'heure actuelle.



Figure 8 : Diagramme radar des objectifs de baisse de consommation par secteur d'activités

Même si le niveau d'ambition de la stratégie énergétique a été déterminé par les élus des deux Communautés de communes composant le SMOPP, il est évident que l'atteinte de cette stratégie territoriale ne pourra être réalisée que si l'ensemble des acteurs est associé à la démarche de transition énergétique du territoire.

En analysant la stratégie choisie, il apparaît qu'à l'exception du secteur tertiaire, où la baisse des consommations est plus complexe à mettre en place, et du secteur de la mobilité, où un effort particulier a été prévu, les niveaux d'ambition sont relativement homogènes entre les différents secteurs. Cependant, cela engendre des réductions de consommations d'énergie sensiblement différentes, **le résidentiel et la mobilité représentant presque les trois quarts de l'effort total** (70 % des consommations évitées entre 2010 et 2050 est due aux efforts réalisés dans ces deux secteurs). Les élus ont ainsi décidé de concentrer les efforts sur les postes de consommation les plus importants.



Figure 9 : Histogramme des objectifs de réduction des consommations par secteur

Par ailleurs, le résidentiel et la mobilité sont des secteurs impactant directement les ménages. La stratégie vise prioritairement ces deux secteurs, à travers différents leviers :

- La rénovation du bâti est le principal levier d'action sur les consommations du secteur résidentiel. Cela permet en parallèle la résorption de la précarité énergétique. L'objectif fixé est de réduire de 35 % les consommations à 2050, avec une rénovation de 552 logements par an (dont 39 % en BBC - Bâtiment Basse Consommation).
- La réduction des consommations du secteur de la mobilité est plus complexe, s'appuyant sur un panel d'actions variées ciblant les modes et les besoins de déplacements. La stratégie des élus vise la réduction des besoins et la promotion de pratiques vertueuses et représentant des alternatives aux déplacements en voiture individuelle (modes actifs, covoiturage, télétravail...).

D'autre part, les élus du SMOPP ont à cœur de se montrer exemplaires, à travers la réduction des consommations du **patrimoine public** sur lequel ils ont un levier d'action important. L'objectif est de rénover, d'ici 2050, 95 % du

parc des bâtiments d'administration et d'enseignement, ainsi que 54 % des autres bâtiments publics au niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation).

A noter également les **activités économiques** (industrie, tertiaire privé, fret, et agriculture) représentent un tiers des consommations énergétiques totales (35 %). Pour ces secteurs, les élus ont fixé des objectifs empreints de réalisme (entre 9 % et 29 % de diminution des consommations attendues à 2050). Plus spécifiquement, c'est la combinaison d'actions d'efficacité énergétique (écogestes, rénovation, évolution des pratiques, etc.) et l'optimisation ou le changement des processus industriels, qui permettra d'atteindre les objectifs fixés.

2.2.2 Productions énergétiques

Il ressort du paysage énergétique du SMOPP que la transition énergétique a d'ores et déjà été bien amorcée sur ce territoire, avec des filières EnR déjà importantes. Il s'agit notamment de l'éolien pour l'électricité, et du bois-énergie pour la chaleur renouvelable. Il s'agit donc, dans la stratégie énergétique, de s'appuyer sur ces atouts et de les renforcer, ainsi que de déployer de nouvelles filières EnR&R pour que le SMOPP prenne toute sa part dans l'effort de transition énergétique.

Les principaux axes de développement sont donc :

- **Le déploiement à grande échelle de l'électricité photovoltaïque** : sur la base des quelques exemples d'installations photovoltaïques existant sur le territoire, il s'agit aujourd'hui de dupliquer les expériences réussies à grande échelle. Les cibles sont en priorité les toitures des grands bâtiments tertiaires, industriels et agricoles, ainsi que les centrales au sol et ombrières de parking, et enfin les toitures des bâtiments publics ; puis dans un second temps, le territoire pourra se concentrer sur les plus petites toitures, résidentielles notamment, dont la rentabilité n'est pour le moment pas encore assurée. Les nouveaux modes de consommation tels que l'autoconsommation doivent être étudiés attentivement.
- **Optimiser le développement de l'éolien** : Le territoire a adopté une stratégie réaliste quant à l'augmentation de la production éolienne, souhaitant un développement maîtrisé, c'est à dire raisonnable et respectueux des spécificités du territoire. Ainsi, la stratégie tient compte des projets qui verront le jour car ils sont actuellement validés administrativement ou sur le point de l'être. En effet, de nombreux mâts devraient encore voir le jour sur le territoire dans les années à venir. Parallèlement, il semble moins impactant sur le plan des paysages que les parcs existants soient densifiés (plutôt que de nouveaux parcs soient installés dans des zones encore sans éoliennes), lorsque leur capacité le permet, et bien entendu hors des zones de protection.
De plus, le *repowering* (remplacement intégral d'unités de production électrique par de nouvelles unités plus performantes) qui interviendra d'ici 2050, a été pris en compte dans la stratégie à long terme, permettant d'augmenter la puissance des parcs existants.

Le chiffre de 490 GWh/an de production estimée à 2050 (soit 100 GWh/an de plus), posé par les élus dans la stratégie, est donc un choix. En effet, les estimations de production à venir, calculées à partir du nombre de mâts en cours de construction, validés administrativement mais non encore sortis de terre (représentant une soixante de machines), et à partir du renouvellement déjà opéré sur certains parcs, font état d'un potentiel de 300 GWh supplémentaires à 2050 (soit une production possible à 2050 de 690 GWh/an, par rapport aux 390 GWh/an calculés au moment du diagnostic).

Pour la stratégie, les élus ont donc choisi de marquer leur souhait d'un **développement maîtrisé de la filière**, pour respecter le paysage est les habitants des communes, sans empêcher l'arrivée limitée de

nouveaux mâts dans les communes volontaires (comme en témoigne la délibération votée par le conseil communautaire de la CCOP début 2021 notamment).

- **Développer la nouvelle filière de la méthanisation** : le territoire compte actuellement une unité de valorisation du biogaz située à Plainval, et en fonctionnement depuis 2019. *A noter : non existante au moment du diagnostic, elle n'est pas intégrée aux tableaux de chiffres de la situation actuelle, relevée à 2018.*

Il se trouve que le territoire renferme des potentiels de développement très importants, en particulier de valorisation des substrats d'origine agricole, et les ambitions sont grandes aujourd'hui pour développer cette filière. Ainsi la région Hauts-de-France a pour objectif d'être la première région de biogaz injectée en Europe en 2030. Il s'agit donc pour le SMOPP de prendre toute sa part de cette évolution à venir, en développant l'équivalent de pas moins de 10 unités de méthanisation d'ici 2050.

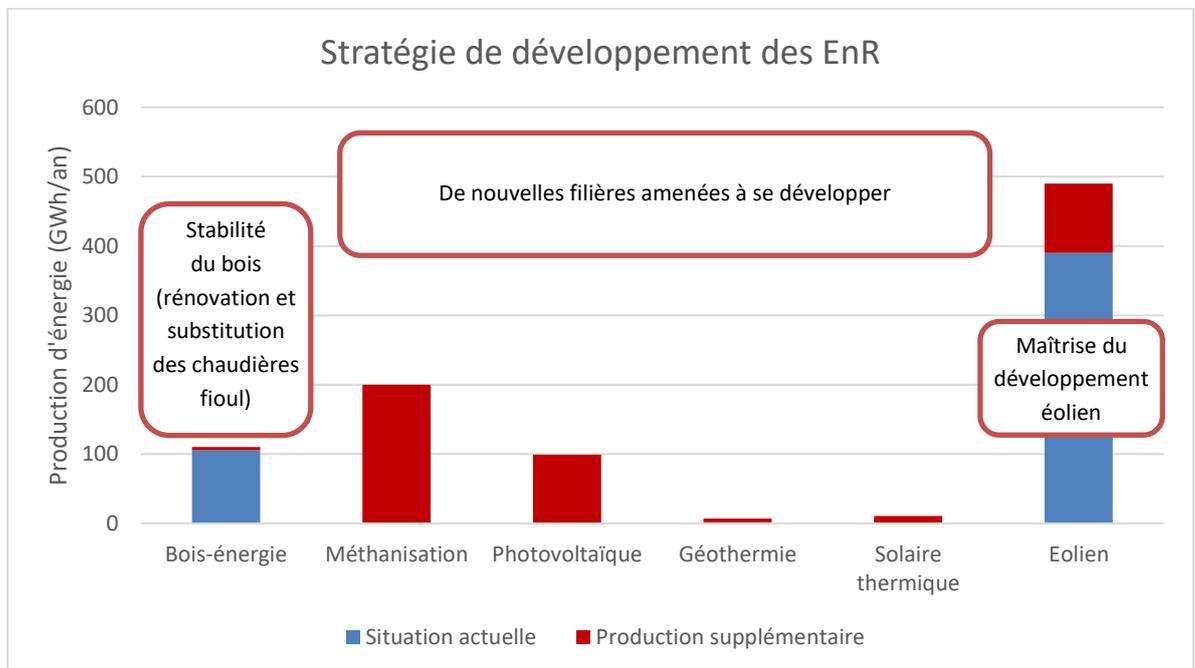


Figure 10 : Objectifs de développement des EnR&R par filière

Le graphique ci-dessous illustre les niveaux d'ambition (de 1 à 4) que les élus du SMOPP se sont fixés pour le développement de chaque filière EnR&R. De manière générale, un niveau d'ambition maximal (niveau 4) correspond à l'exploitation maximale du gisement d'une filière EnR&R, tandis qu'un niveau 1 correspond au souhait de n'entreprendre aucune action particulière pour le développement de cette filière.

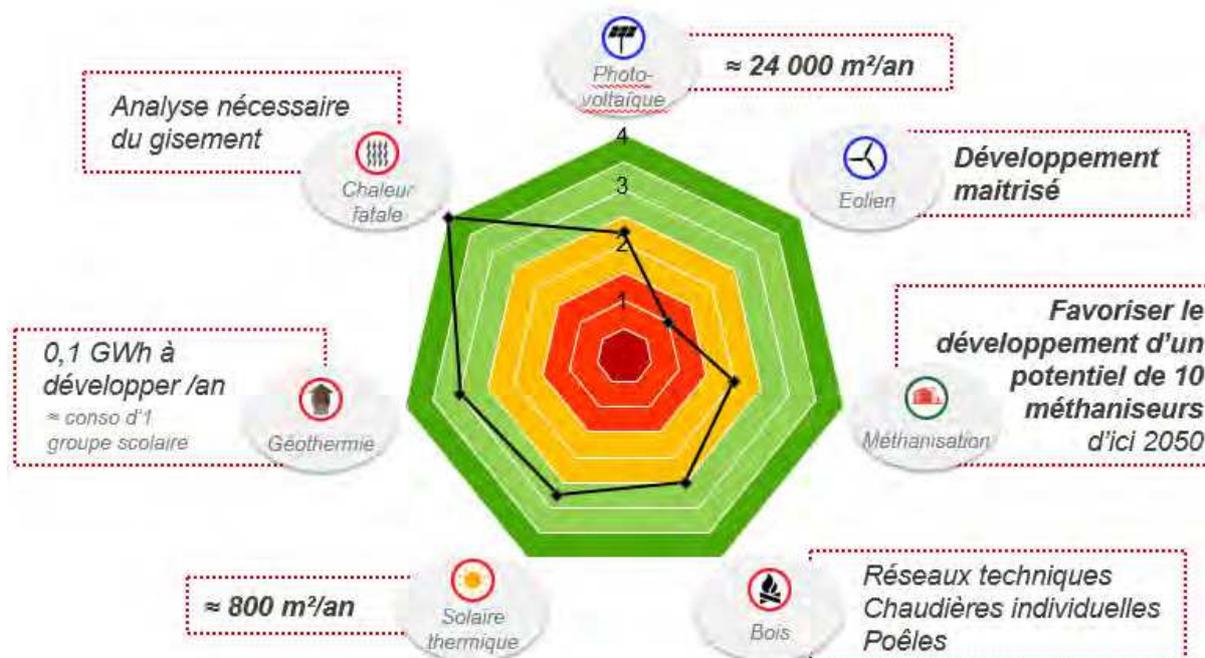


Figure 11 : Diagramme radar des objectifs de production par filière EnR

2.2.3 Synthèse chiffrée des objectifs

Tableau 3 : tableau de synthèse des consommations et productions énergétiques attendues pour 2026 (après 6 ans), et aux horizons 2030 et 2050

Consommations Energétiques (en GWH/an)	2010	2026	2030	2050	Evol 2050
Résidentiel	405	370	349	264	-35%
Tertiaire public (inclus éclairage public)	45	44	41	28	-38%
Tertiaire privé	65	67	66	59	-9%
Mobilité	332	294	270	186	-44%
Fret	152	144	137	108	-29%
Industrie	142	128	123	101	-29%
Agriculture	64	61	58	48	-25%
Déchets	4	4	4	4	-0%
Réduction des consommations		-97	-161	-411	-411
en %		-8%	-13%	-34%	-34%
Situation énergétique totale ou projetée	1209	1112	1048	798	

Energies renouvelables (en GWH/an)	2018	2026	2030	2050	Evol 2050
Eolien	390	410	425	490	+ 100
Solaire Photovoltaïque	1	21	35	99	+ 98
Méthanisation	0	40	60	200	+ 200
Bois Energie	106	106.5	107.1	110	+4
Géothermie / réseaux de chaleur	2	2.8	3.5	7	+ 5
Solaire thermique	0	2.2	3.7	11	+ 11
Développement des énergies renouvelables	498	+84	+136	+419	+419
en %		x1,2	x1,3	x1,8	x1,8
Situation énergétique projetée		582	634	917	

Couverture des consommations énergétiques par les productions	41.2%	52,4%	60,5%	114,9%
---	-------	-------	-------	--------

Les chiffres présentés ici constituent la première stratégie énergétique posée par le territoire.

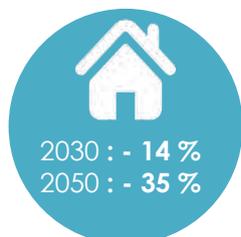
Cette stratégie pourra donc être révisée dans 6 ans, lors de la mise à jour du PCAET (cf. obligation réglementaire d'élaboration d'un PCAET sur le territoire du SMOPP et durée de validité du PCAET) :

- La stratégie de baisse des consommations énergétiques pourra être révisée à la hausse pour tendre vers l'objectif national de -50% des consommations à horizon 2050,
- Et le mix énergétique issu de la stratégie de production EnR pourra être réajusté, en faisant varier la part de chaque filière (en fonction des opportunités notamment), tout en gardant un objectif de couverture des besoins énergétiques en 2050.

3. Axes de travail par secteur de consommation

3.1 Résidentiel

Pour le secteur résidentiel, les objectifs suivants ont été fixés :



552 rénovations/an

	2026	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	-35	- 56	-141
% de réduction/ 2010	-9 %	-14 %	-35 %
Rythme de rénovation	Rénovation BBC de 213 logts / an Rénovation modeste de 244 logts / an		

Enjeux et objectifs

Le résidentiel constituant le premier poste de consommation sur le territoire, notamment en raison de l'existence de nombreux logements peu performants énergétiquement et induisant des consommations énergétiques qui pourraient être réduites drastiquement : la consommation surfacique moyenne des logements est en effet supérieure à celle du département (217 kWhEF/m².an, correspondant à une étiquette DPE D). La **rénovation thermique des logements** est alors le principal levier pour favoriser la baisse des consommations du secteur. Il est ainsi apparu que l'accompagnement des ménages à la réhabilitation de leur habitat est l'enjeu majeur pour le territoire, pour accélérer le rythme de rénovation mais également pour lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Les objectifs stratégiques à horizon 2050 pour le logement sont :

- Maisons individuelles :
 - o Rénovation de 35 % du parc au niveau BBC (70% de réduction du besoin de chauffage),
 - o De 40 % du parc à un niveau modeste (35% de réduction besoin de chauffage),
 - o Et de 16 % à un niveau léger (10% de réduction besoin de chauffage).
- Collectif hors HLM :
 - o Rénovation de 36 % du parc au niveau BBC (78% de réduction besoin de chauffage),
 - o De 41 % du parc à un niveau modeste (39% de réduction besoin de chauffage),
 - o Et de 15 % à un niveau léger (10% de réduction besoin de chauffage).
- HLM :
 - o Rénovation de 35 % du parc au niveau BBC (78% de réduction besoin de chauffage),
 - o De 40 % du parc à un niveau modeste (39% de réduction besoin de chauffage),
 - o Et de 16 % à un niveau léger (10% de réduction besoin de chauffage).

Axes de travail

Pour atteindre le niveau d'ambition fixé par la stratégie, différents axes de travail ont été identifiés. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. Sont citées en parallèle les fiches du plan d'action correspondant à ces axes. Les actions qui y sont décrites correspondent à la première étape de mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2026. Elles seront complétées et ajustées lors du travail sur le Plan Climat, et notamment sa révision après 6 ans de mise en œuvre (soit, en respectant l'obligation réglementaire, à partir de 2026).¹

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Sensibiliser les ménages à la sobriété énergétique	Afin que tous les habitants soient conscients, d'une part, de l'importance de leurs actions quotidiennes sur leur facture énergétique, et, d'autre part, de l'existence de gestes qui permettent de réaliser des économies d'énergie substantielles, la sensibilisation est essentielle. En apprenant ces écocgestes, les habitants réduisent leur facture énergétique ainsi que l'empreinte de leur habitat sur l'environnement.	Action 6 – Former les habitants aux écocgestes Action 7 – Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat
Renforcer l'accompagnement des ménages à la rénovation	50 % du parc de logements est constitué de « passoires énergétiques » (étiquettes DPE E, F ou G). La nécessité de rénover ces logements est d'autant plus forte que la facture énergétique des ménages augmentera au fil des années, alors même que la précarité énergétique concerne déjà 32 % des ménages sur le territoire. Il existe ainsi un enjeu à inciter les ménages concernés à mener des travaux de rénovation énergétique performants. À cet égard, de nombreux acteurs et dispositifs d'accompagnement des ménages à la rénovation énergétique de leur habitat peuvent être mobilisés sur le territoire, notamment les Espaces Info Énergie, le « Hauts de France Pass Rénovation » du Service public de l'Efficacité Énergétique (SPEE), les aides de l'ANAH et des EPCI... Un enjeu consiste à renforcer l'information sur ces dispositifs, encore mal connus, afin de faciliter les démarches de rénovation. La mise en place d'un guichet unique de la rénovation énergétique des logements pourrait permettre d'orienter les ménages vers ces dispositifs, tout en proposant divers conseils liés à l'efficacité énergétique de l'habitat. Un accompagnement à l'auto-rénovation pourra également, par exemple, être intégré au panel d'actions de ce service, contribuant à accélérer le rythme de rénovations en touchant d'autres publics. Les deux EPCI constituant le SMOPP n'accompagnent pas les ménages de leur territoire de la même manière. La politique de chaque communauté de communes sera à ajuster pour répondre à la trajectoire fixée collectivement.	Action 7 – Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat Action 9 – Soutenir l'auto-rénovation des logements Action 10 – Créer ou prolonger le dispositif de financement sur fonds propres de la collectivité

¹ Certains axes de travail ont été identifiés mais aucune action n'a pour le moment été envisagée pour répondre aux enjeux de cet axe.

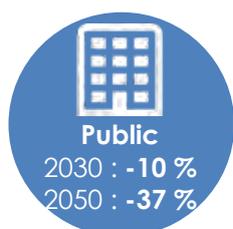
<p>Maintenir une politique ambitieuse et inclusive de réhabilitation de l'habitat</p>	<p>La réhabilitation de l'habitat constitue un enjeu d'amélioration du cadre de vie des habitations ainsi que de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne. Pourtant, malgré l'accompagnement et les aides financières disponibles, certains ménages concernés par ces thématiques ne seront pas en mesure d'engager des travaux.</p> <p>Pour répondre à cela, la collectivité peut mettre en place des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou des Programmes d'Intérêt Général (PIG). Ces outils permettent de planifier la réhabilitation du parc privé tout en intégrant des enjeux de développement durable, et notamment d'économies d'énergie.</p> <p>De même, les 2 EPCI auront à ajuster leur politique en faveur de l'habitat pour respecter leur ambition commune (prolongation des dispositifs pour la CCPP, mise en place pour la CCOP).</p> <p>De plus, l'action en faveur de l'auto-rénovation vise les publics en difficulté, souhaitant prendre en main le chantier de rénovation de leur logement, et leur permet une vraie valorisation sociale, en plus d'une amélioration de leur confort de vie.</p>	<p>Action 12 - Mettre en place un PIG ou une OPAH</p> <p>Action 9 – Soutenir l'auto-rénovation des logements</p>
<p>Renforcer la lutte contre la précarité énergétique</p>	<p>En réponse à la problématique de précarité énergétique existante sur le territoire, l'identification des ménages en difficulté est la première étape en vue de les accompagner efficacement par la suite. Cet accompagnement peut se faire d'un point de vue financier avec la mise en place de dispositif OPAH ou PIG, ou d'un point de vue technique avec de la sensibilisation aux écogestes.</p> <p>Un programme de lutte contre la précarité énergétique doit dans tous les cas passer par une meilleure coordination des acteurs locaux (publics, médico-sociaux, associatifs...).</p> <p>Certains dispositifs, pouvant notamment être animés par le guichet unique de l'habitat, existent au niveau national : c'est le cas des dispositifs de type SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) qui permettent d'améliorer le repérage des ménages concernés par cette problématique par la mise en place d'une chaîne de détection active s'appuyant sur les acteurs en contact avec les publics précaires.</p> <p>En outre, des communes des deux EPCI souhaitent lutter contre l'habitat indigne, en mobilisant des outils permettant de repérer les logements insalubres avant qu'ils ne soient mis en location.</p>	<p>Action 12 – Mettre en place un PIG ou une OPAH</p> <p>Action 11 – Accompagner les ménages en difficulté au travers d'un dispositif spécifique</p> <p>Action 13 – Instaurer des « permis de louer » sur certaines zones du territoire</p>
<p>Accompagner et mobiliser les professionnels de la rénovation énergétique</p>	<p>Le besoin de rénovation des particuliers doit s'accompagner d'une offre locale adaptée. À cette fin, les professionnels du territoire doivent être accompagnés afin d'acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de travaux performants. Ces compétences peuvent être techniques (qualification RGE, Eco-matériaux, rénovation du bâti patrimonial) ou administratives (travailler en groupement d'entreprises, documents de communication, rédaction de devis...etc.). Des actions de formation et d'information devront donc être développées en partenariat avec les acteurs du territoire (CCI, CMA, ADEME, FFB, CAPEB... etc.).</p>	<p>Action 8 – Favoriser l'émergence de groupements d'artisans locaux et leur formation</p>

3.2 Tertiaire

Concernant le secteur tertiaire, un travail différencié a été réalisé sur deux volets : d'une part, le tertiaire public, c'est-à-dire le patrimoine des collectivités pour lesquelles elles disposent de leviers d'action directs, et d'autre part, le tertiaire privé pour lequel les leviers d'actions relèvent de l'accompagnement des entreprises.

3.2.1 Tertiaire public et éclairage public

D'une part, le niveau d'ambition choisi pour le secteur tertiaire public est d'atteindre les objectifs suivants :



4 700 m²
rénovés par an

	2026	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	- 1,7	- 4,7	- 16,9
% de réduction/2010	- 4 %	- 10 %	- 37 %
Rythme de rénovation	Rénovation BBC de 4 140 m ² /an Rénovation modeste de 440 m ² /an		

Enjeux et objectifs

Bien que le patrimoine public représente une part modérée du bilan (3,7 % des consommations énergétiques du territoire), les enjeux sur ce poste sont importants en termes :

- D'exemplarité : les collectivités doivent ouvrir le chemin aux autres acteurs en démontrant leur volonté à agir sur la performance énergétique de leur propre patrimoine,
- De gestion budgétaire : le coût de l'énergie étant amené à augmenter, investir aujourd'hui permettra de réduire les dépenses publiques à l'avenir.

De ce fait, les élus du territoire ont fixé l'objectif d'une **rénovation de 95 % du parc de bâtiments d'administration et d'enseignement au niveau BBC**, et de 80 % du parc des autres bâtiments publics, en priorisant les bâtiments les plus énergivores.

Axes de travail

Pour atteindre le niveau d'ambition fixé par la stratégie, différents axes de travail ont été identifiés. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. Sont citées en parallèle les fiches du plan d'action correspondant à ces axes. Les actions qui y sont décrites correspondent à la première étape de mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2026. Elles seront complétées et ajustées lors du travail sur le Plan Climat, et notamment sa révision après 6 ans de mise en œuvre (soit, en respectant l'obligation réglementaire, à partir de 2026).

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Se montrer exemplaire via la rénovation énergétique du patrimoine public	<p>Les bâtiments communaux et intercommunaux constituent une vitrine de l'ambition de la collectivité en matière de rénovation énergétique, il est donc important d'engager des rénovations performantes sur ce parc.</p> <p>À cet égard, la première étape est la réalisation d'un état des lieux des consommations énergétiques du parc. Ce diagnostic permet ensuite de mettre en place un plan de rénovation priorisant les travaux possédant un meilleur temps de retour sur investissement.</p> <p>D'autre part, ce diagnostic souligne les postes de travaux similaires pouvant faire l'objet d'opérations mutualisées, ce qui permet de faire des économies sur les coûts d'ingénierie et de travaux.</p>	<p>Action 14 – Réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine communal et intercommunal</p> <p>Action 15 – Multiplier les opérations énergétiques sur le patrimoine communal</p> <p>Action 17 – Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics</p> <p>Action 18 – Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public</p>
Optimiser la gestion de l'éclairage public	<p>En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente 41% des consommations d'électricité des collectivités territoriales, engendrant des dépenses énergétiques importantes pour ces dernières, c'est pourquoi l'éclairage public a été ciblé par les élus du territoire comme un axe de travail pour le tertiaire public.</p> <p>La réduction des besoins d'éclairage nocturne et par conséquent de la pollution lumineuse, suivie de l'amélioration de l'efficacité énergétique par le remplacement des équipements vétustes, permettront de réduire efficacement les consommations énergétiques de l'éclairage public.</p>	<p>Action 16 – Remplacer et optimiser l'éclairage public</p>

3.2.2 Tertiaire privé

D'autre part, le niveau d'ambition choisi pour le secteur tertiaire privé est d'atteindre les objectifs suivants :



	2026	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	+ 2	+ 0,5	- 6,1
% de réduction/ 2010	+ 3 %	+ 1 %	- 9 %
Rythme de rénovation	Rénovation BBC de 1 890 m ² /an Rénovation modeste de 2 460 m ² /an Rénovation légère de 940 m ² /an		

Enjeux et objectifs

Les leviers d'actions de la collectivité sur ce secteur sont intrinsèquement restreints, en raison de l'initiative privée : ils consistent principalement en de la communication, de l'animation et de la mise en relation, et constituent donc des leviers plutôt incitatifs. Pour ce secteur, sur le territoire et de manière générale, l'enjeu principal concerne la rénovation thermique des surfaces (commerces et bureaux). Les commerces constituent une cible importante, représentant 59 % des consommations énergétiques du tertiaire privé.

Les élus du territoire ont ainsi choisi l'ambition rénover **73 % du parc tertiaire privé** (essentiellement rénovation BBC et modeste).

Par ailleurs, l'accompagnement des acteurs est crucial pour dynamiser cette rénovation, via notamment :

- La sensibilisation des employés,
- L'accompagnement à la réduction des consommations énergétiques, via des programmes qu'il sera nécessaire de rendre davantage visibles.

Axes de travail

Pour atteindre le niveau d'ambition fixé par la stratégie, différents axes de travail ont été identifiés. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. Sont citées en parallèle les fiches du plan d'action correspondant à ces axes. Les actions qui y sont décrites correspondent à la première étape de mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2026. Elles seront complétées et ajustées lors du travail sur le Plan Climat, et notamment sa révision après 6 ans de mise en œuvre (soit, en respectant l'obligation réglementaire, à partir de 2026).

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Encourager la performance énergétique dans les entreprises	<p>De nombreuses actions peuvent être mises en place dans les entreprises afin de réaliser des économies d'énergie (réduction de l'utilisation du chauffage, de la climatisation ou de l'éclairage des locaux...). L'idée est de faire évoluer durablement les comportements des collaborateurs. Le SMOPP peut mobiliser les entreprises sur le sujet afin de mettre en place des actions de sensibilisation aux écogestes. Le travail sur la consommation des enseignes lumineuses est un levier efficace de réduction des consommations énergétiques. Les acteurs locaux pourront être informés de la réglementation en vigueur (enseignes éteintes entre 1h et 6h du matin), et la collectivité pourra instaurer des règlements locaux de publicité ainsi qu'une « Trame Noire » (réseau de corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes), action permettant, outre la réduction des consommations, de favoriser la biodiversité locale.</p> <p>Cependant, la performance énergétique d'une entreprise ne relève pas seulement du comportement de ses collaborateurs, mais également des actions globales menées à l'échelle de la structure. En ce qui concerne les commerces, des outils existent et peuvent être mobilisés pour réduire efficacement les consommations énergétiques, à l'instar du dispositif « Paris Commerces Energie » qui préconise des actions permettant de réaliser des économies d'énergie.</p> <p>Pour les entreprises de manière générale, de nombreux partenaires travaillent pour l'amélioration de leur performance énergétique (ADEME, Chambre des Métiers, Chambres de Commerce et d'industrie, la Région Hauts-de-France...) et disposent de dispositifs d'accompagnement pertinents à ce sujet qui ne sont pourtant pas toujours bien connus.</p> <p>Les deux EPCI peuvent donc se positionner en tant que relais d'information entre ces différents acteurs et les entreprises en communiquant au sujet de ces dispositifs.</p>	Action 20 - Informer les entreprises et accompagner la formation des employés aux écogestes Action 21 – Réduire les consommations dues à l'éclairage des enseignes Action 22 – Accompagner les entreprises du territoire à la réduction des consommations

3.3 Industrie

Pour le secteur de l'Industrie, les objectifs suivants ont été fixés :



Diminution de plus
d'1 GWh/an

	2026	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	- 14	- 20	- 41
% de réduction/ 2010	- 10 %	- 14 %	- 29 %

Enjeux et objectifs

Les leviers d'actions de la collectivité en termes de maîtrise de la demande en énergie sur ce secteur sont relativement limités. Il s'agit de démarches de type actions de communication, de sensibilisation, d'animation et de mise en relation. L'objectif est de mobiliser les entreprises pour en faire des relais de transition énergétique à leur niveau.

Plus globalement, sur le territoire, il apparaît que les enjeux principaux concernent la diminution de la consommation énergétique via une amélioration des processus industriels et une optimisation des flux énergétiques. Plusieurs sous-enjeux ont été soulignés :

- La sensibilisation et la fédération des employés sur les sujets de sobriété énergétique,
- L'émergence d'une dynamique d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT).

Axes de travail

Pour atteindre le niveau d'ambition fixé par la stratégie, différents axes de travail ont été identifiés. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. Sont citées en parallèle les fiches du plan d'action correspondant à ces axes. Les actions qui y sont décrites correspondent à la première étape de mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2026. Elles seront complétées et ajustées lors du travail sur le Plan Climat, et notamment sa révision après 6 ans de mise en œuvre (soit, en respectant l'obligation réglementaire, à partir de 2026).

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Encourager la performance énergétique dans les entreprises	<p>De nombreuses actions peuvent être mises en place dans les entreprises afin de réaliser des économies d'énergie (réduction de l'utilisation du chauffage, de la climatisation ou de l'éclairage des locaux...). L'idée est de faire évoluer durablement les comportements des collaborateurs. Le Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picards peut mobiliser les entreprises sur le sujet afin de mettre en place des actions de sensibilisation aux écocestes.</p> <p>Cependant, la performance énergétique d'une entreprise ne relève pas seulement du comportement de ses collaborateurs, mais également des actions globales menées à l'échelle de la structure.</p> <p>Pour les entreprises de manière générale, de nombreux partenaires travaillent pour l'amélioration de leur performance énergétique (ADEME, Chambre des Métiers, Chambres de Commerce et d'industrie, la Région Hauts-de-France...) et disposent de dispositifs d'accompagnement pertinents à ce sujet qui ne sont pourtant pas toujours bien connus.</p> <p>La collectivité peut donc se positionner en tant que relais d'information entre ces différents acteurs et les entreprises en communiquant au sujet de ces dispositifs.</p>	<p>Action 20 - Informer les entreprises et accompagner la formation des employés aux écocestes</p> <p>Action 22 - Accompagner les entreprises du territoire à la réduction des consommations</p>
Mutualiser les flux entre les entreprises pour optimiser les consommations énergétiques	<p>Une étude des flux physiques provenant des différentes industries du territoire peut conduire à des synergies possibles entre elles, comme la valorisation et l'échange de matière et d'énergie. Par exemple, la récupération de chaleur fatale sur une industrie peut répondre au besoin de chaleur d'une autre. Le territoire du SMOPP présente ainsi plusieurs entreprises qui ont été identifiées avec un potentiel de chaleur fatale non négligeable (coté CCPP : DS Smith Packaging, Revocoat France SAS, Airelec). Les réflexions sur ce sujet seront à affiner par un recensement plus fin, en lien avec la présence d'équipements publics à proximité ou l'éventualité de création de réseaux de chaleur (cf. partie Chaleur renouvelable).</p> <p>La collectivité peut engager cette dynamique en mobilisant en premier lieu les entreprises, par le biais de la démarche EIT en cours, en partenariat avec la CCI.</p>	<p>Action 23 – Déployer une démarche partenariale avec les entreprises du territoire</p>
Encourager le développement d'entreprises de	<p>La transition énergétique et écologique est indéniablement un levier du développement territorial. Le déploiement de nouvelles activités économiques répondant aux enjeux</p>	<p>Action 24 – Soutenir la création d'entreprises</p>

<p>la transition énergétique</p>	<p>climatiques favorise le tissu local et la création de nouveaux emplois, temporaires et pérennes. Le rôle des collectivités peut alors être de réunir tous les acteurs concernés autour d'un programme d'actions commun, visant à faciliter l'émergence et le regroupement d'entreprises dans de nombreux domaines : ingénierie du bâtiment (constructions neuves et rénovations), chauffage performant, énergies renouvelables, process industriels, nouvelles mobilités, valorisation des déchets...</p>	<p>en lien avec la transition énergétique</p>
---	---	--

3.4 Mobilité et Transports

Pour le secteur de la Mobilité, les objectifs suivants ont été fixés :



Diminution de la part modale de la voiture de 4 %

	2026	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	- 38	- 62	- 146
% de réduction/ 2010	- 12 %	- 19 %	- 44 %
Évolution des parts modales	Focus sur la mobilité locale :		
	Parts modales	2010	2050
	Routier	98%	94%
	<i>Dont passagers</i>	3%	4%
	Ferroviaire	1%	3%
Transports en commun	1%	4%	

Enjeux et objectifs

La mobilité est le deuxième poste de consommations énergétiques sur le territoire et parallèlement, le deuxième secteur le plus ambitieux en termes de maîtrise de la demande en énergie. Les enjeux pour la mobilité sont :

- La réduction du besoin initial de mobilité : cette question soulève notamment les problématiques liées au maintien des services de proximité ainsi qu'au développement du télétravail,
- La promotion et le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle, notamment du covoiturage,
- Le basculement vers une motorisation moins carbonée (électrique notamment).

Axes de travail

Pour atteindre le niveau d'ambition fixé par la stratégie, différents axes de travail ont été identifiés. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. Sont citées en parallèle les fiches du plan d'action correspondant à ces axes. Les actions qui y sont décrites correspondent à la première étape de mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2026. Elles seront complétées et ajustées lors du travail sur le Plan Climat, et notamment sa révision après 6 ans de mise en œuvre (soit, en respectant l'obligation réglementaire, à partir de 2026).

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Réduire les besoins de mobilité en rapprochant les lieux de travail et services des habitants	<p>La première étape dans la promotion de l'écomobilité sur le territoire est celle de la réduction des besoins de mobilité, répondant à un besoin de sobriété énergétique. Pour cela, le maintien ou développement de services et commerces de proximité, est un élément de réponse pertinent. En mettant à disposition une offre de services rapprochée des habitants, ces derniers seront moins contraints de se déplacer loin pour y accéder.</p> <p>D'autre part, en ce qui concerne les trajets domicile-travail, il est envisageable d'aménager le territoire de manière à favoriser le télétravail, dont le développement sera conditionné entre autres par la sensibilisation des entreprises et par la création d'espaces dédiés permettant aux habitants de travailler à proximité de leur domicile. Ces espaces pourront inclure d'autres services, et constituer des tiers-lieux répondant à divers besoins des habitants.</p>	<p>Action 31 – Accompagner le développement des pôles et services de proximité</p> <p>Action 32 – Encourager le développement du télétravail et des tiers lieux</p>
Réduire les trajets en voiture individuelle en développant le covoiturage	<p>Le covoiturage constitue un moyen particulièrement efficace de réduire l'impact du transport routier et existe en outre sous de nombreuses formes, pour tous types de déplacements : déplacements domicile-travail, longue distance, covoiturage de proximité...</p> <p>D'une part, pour développer le covoiturage, les actions seront axées vers la promotion et la communication autour des dispositifs et infrastructures existantes.</p> <p>En effet, un dispositif de covoiturage spontané (ou autostop organisé) existe sur le territoire du Plateau Picard (et en réflexion coté Oise Picarde) : le Rézo Pouce. Il s'agira de communiquer sur ce dispositif, complémentaire au covoiturage classique, et qui possède de nombreux avantages dont sa flexibilité et gratuité.</p> <p>Il s'agira également de développer les aires de covoiturage, infrastructures nécessaires facilitant et sécurisant la pratique du covoiturage sur le territoire.</p>	<p>Action 26 – Encourager le covoiturage par la communication et la création de sites propices</p>
Accompagner le changement des pratiques de mobilité dans les entreprises et administrations	<p>Le changement des pratiques des mobilités nécessite de mettre en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement des différents acteurs du territoire. Ainsi il est possible de mettre en place des plans de mobilité au sein des entreprises et des administrations, afin d'optimiser les déplacements liés à l'activité de celles-ci : déplacement des collaborateurs ou agents, clients, fournisseurs... Cela se concrétise à travers la réalisation de Plans de Mobilité (PDM), pour les entreprises, les administrations ou inter-entreprises dans le cas de Zones d'Activités.</p>	<p>Action 27 – Accompagner le déploiement des plans de mobilité</p>

<p>Faciliter et sécuriser l'usage des modes actifs</p>	<p>Les modes de transport actifs constituent l'alternative la plus efficace pour diminuer à la fois la consommation d'énergie et les émissions de GES et de polluants atmosphériques. L'utilisation d'énergie est quasi nulle et les co-bénéfices sont nombreux, aussi bien pour la santé des usagers (activité physique) que pour le cadre de vie général (diminution du niveau sonore, désencombrement des villes).</p> <p>En premier lieu, un schéma directeur des aménagements cyclables, couplé à un schéma directeur des cheminements piétons, pourra être effectué. La construction d'infrastructures cyclables et de stationnements vélos sera ainsi prévue dans la mise en œuvre du schéma.</p> <p>Par ailleurs, pour favoriser le report modal depuis la voiture (par exemple pour les trajets domicile-travail), la promotion des Vélos à Assistance Electrique (VAE) est une piste intéressante car ces derniers permettent de réaliser des distances plus importantes que le vélo classique. La collectivité souhaite ainsi favoriser ce mode de transport.</p>	<p>Action 28 – Réaliser un schéma directeur des modes doux/actifs</p> <p>Action 29 - Mettre en place un système de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique</p> <p>Action 30 – Implanter davantage de stationnement vélo sécurisés</p>
<p>Développer les transports en commun</p>	<p>Les transports en commun constituent une alternative à la fois écologique et inclusive à la voiture individuelle. Dans les zones où il existe une demande importante, telle que dans les zones d'activités et pôles de mobilité rurale, il sera important d'adapter les lignes existantes aux besoins réels des usagers.</p> <p>Dans les zones peu denses où il n'est pas envisageable de mettre en place un service de transports régulier, il sera pertinent de réfléchir à une offre de transport à la demande afin de répondre aux besoins de mobilité des publics les plus éloignés, tout en s'appuyant sur l'expérience de l'Oise Picarde qui a déjà mis en place ce type de service.</p>	<p><i>Les élus du SMOPP ont choisi de ne pas mettre en place d'actions spécifiques sur ce sujet pour l'instant.</i></p>
<p>Encourager le développement de nouvelles énergies pour la mobilité</p>	<p>Après avoir réduit les besoins de mobilité et promu les modes de déplacement alternatifs, il restera à décarboner le mix énergétique du transport routier restant, tout en diminuant la dépendance du secteur aux énergies fossiles.</p> <p>À cet égard, le territoire souhaite étudier le potentiel d'ouverture d'une station GNV sur le territoire. Des études d'opportunité et de faisabilité devront être réalisées pour la création de stations GNV, notamment une analyse des flux de transport de marchandises et une projection de leur évolution. En parallèle, un réseau de bornes électriques est en cours de déploiement sur le territoire, et pourra être consolidé, afin de promouvoir la mobilité électrique. Pour démontrer son exemplarité, la collectivité pourra amorcer le remplacement de sa flotte de véhicules par une flotte moins carbonée.</p> <p>Enfin, des actions de sensibilisation des entreprises et de la population sur les alternatives au pétrole pourront être effectuées.</p>	<p>Action 25 – Soutenir et faciliter le passage vers des motorisations propres</p>

3.5 Fret

Pour le secteur du Fret, les objectifs suivants ont été fixés :



-1 GWh par an

	2026	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	- 7	- 14	- 43
% de réduction/ 2010	- 5 %	- 9 %	- 28 %

Enjeux

Le transport de marchandises représente 12,5 % des consommations énergétiques du territoire, ce qui en fait un poste de consommation non négligeable sur lequel des gains importants peuvent être envisagés dans le cadre de la stratégie énergétique du territoire. La réduction des consommations liées au transport de marchandises est directement liée aux comportements des acteurs du territoire : industries, entreprises et consommateurs. Par conséquent, les actions sur ce thème sont en partie référencées dans les secteurs concernés (Industrie, tertiaire privé).

Par ailleurs, le territoire souhaite agir sur la réduction des besoins de transport de marchandises, en encourageant des pratiques de consommation plus locales.

Un accompagnement vers la diversification des sources d'énergie sera également mené ; la substitution des énergies et des motorisations est un enjeu à considérer (hybride, électrique, hydrogène, bioGNV) en lien avec la partie « Énergies Renouvelables » de ce rapport.

Axes de travail

Le travail sur la réduction des consommations liées aux transports des marchandises sera réalisé en parallèle des actions de maîtrise des consommations d'énergie liées à l'Industrie et au Tertiaire privé (Cf. secteurs correspondant). Pour atteindre le niveau d'ambition fixé par la stratégie, différents axes de travail ont été identifiés. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. Sont citées en parallèle les fiches du plan d'action correspondant à ces axes. Les actions qui y sont décrites correspondent à la première étape de mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2026. Elles seront complétées et ajustées lors du travail sur le Plan Climat, et notamment sa révision après 6 ans de mise en œuvre (soit, en respectant l'obligation réglementaire, à partir de 2026).

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Réduire les besoins de transport de marchandises	Le transport de denrées alimentaires, sur de grandes distances et lorsque les chaînes logistiques possèdent de nombreux maillons, engendre des consommations énergétiques importantes. En faisant intervenir le moins d'intermédiaires possibles entre producteur et consommateur, on limite les besoins de transport et donc les impacts énergétiques et environnementaux induits par le fret. La collectivité peut donc appuyer le développement des circuits courts alimentaires et encourager de manière globale une consommation de produits locaux.	Action 35 – Construire un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
Optimiser les flux de marchandises	Après avoir réduit les besoins de transport de marchandises, il est important d'optimiser les flux sur le transport afin de réduire les consommations de carburants du secteur. Cette optimisation peut notamment passer par la création d'aires dédiées aux livraisons aux abords des centres-villes, qui permettent de décongestionner les voies et fluidifier le trafic des véhicules de livraisons, et in fine, de réduire les consommations énergétiques du fret routier. Près d'un camion sur trois roule à vide en France, il existe donc une marge importante d'optimisation des flux routiers de marchandise.	Action 33 – Favoriser les pratiques de consommation plus locales
Accompagnement à la diversification du mix énergétique du fret	Le développement de sources d'énergies alternatives et de modes de transports moins polluants (ferroviaire, fluvial) pour le transport de marchandises est un enjeu important pour les prochaines années. En fonction des opportunités, les collectivités du territoire pourront envisager d'accompagner le développement de ces nouvelles sources d'énergie par la création de bornes GNV et/ou au développement de l'hydrogène (création de bornes publiques ou publiques/privées, achat de véhicules GNV/hydrogènes par les collectivités...etc.) ou l'accompagnement à la création d'infrastructures de chargement/ déchargement fluvial ou ferroviaire.	Action 25 – Soutenir et faciliter le passage vers des motorisations propres

3.6 Agriculture

Pour le secteur de l'Agriculture, les objectifs suivants ont été fixés :



	2026	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	- 3,1	- 5,7	- 16
% de réduction/ 2010	- 5 %	- 9 %	- 25 %

Enjeux et objectifs

L'agriculture occupe la grande majorité de la surface totale du territoire, ce qui en fait un secteur d'activités structurant et fortement impactant. Cependant, il reste, comme dans tous les autres territoires de l'Oise, un secteur énergétique aux enjeux de réduction des consommations faibles : ainsi, il ne représente sur la CC Oise Picarde et la CC Plateau Picard que 0,05 % des consommations du territoire.

Cependant, les produits pétroliers représentent 90 % des consommations énergétiques, et l'énergie représente une charge financière non négligeable pour les exploitations, ce qui montre que le secteur n'échappe pas aux enjeux de maîtrise de l'énergie.

Par ailleurs, dans le cadre d'une stratégie Energie Climat pour les collectivités de manière plus globale (PCAET notamment), c'est un secteur qui prend une importance majeure, tant en termes d'adaptation au changement climatique que de réduction des émissions de GES.

Axes de travail

Pour atteindre le niveau d'ambition fixé par la stratégie, différents axes de travail ont été identifiés. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. Sont citées en parallèle les fiches du plan d'action correspondant à ces axes. Les actions qui y sont décrites correspondent à la première étape de mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2026. Elles seront complétées et ajustées lors du travail sur le Plan Climat, et notamment sa révision après 6 ans de mise en œuvre (soit, en respectant l'obligation réglementaire, à partir de 2026).

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Accompagner l'émergence de pratiques agricoles résilientes	Les enjeux liés au développement de nouvelles pratiques agricoles sont multiples : réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer les capacités de stockage de carbone dans le sol, améliorer la qualité de l'eau et préserver cette ressource, améliorer la résilience vis à vis du dérèglement climatique. Des actions de communication et de sensibilisation pourront être menées auprès des agriculteurs, en proposant également un accompagnement individuel des acteurs du secteur le souhaitant. La diversification économique sera aussi encouragée, afin de gagner en résilience.	Action 34 - Soutenir le développement de nouvelles pratiques agricoles

<p>Encourager les pratiques agricoles et comportements de consommation responsables</p>	<p>La production alimentaire génère des impacts énergétiques depuis la production jusqu'à la consommation finale en passant par le transport.</p> <p>Au niveau de la production, les pratiques agricoles vertueuses permettent de limiter le recours aux machines agricoles et donc une réduction des consommations énergétiques en conséquence.</p> <p>En ce qui concerne le transport, il peut être optimisé en visant le moins d'intermédiaires possible entre les producteurs locaux et les consommateurs (circuits-courts). En parallèle, il est nécessaire de communiquer pour encourager une consommation plus raisonnée et responsable.</p> <p>Par ailleurs, la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) permettrait de dresser un état des lieux des enjeux en termes de production alimentaire sur le territoire et de mettre en place une feuille de route visant une alimentation plus écologique sur le territoire (la réduction des consommations énergétiques fait partie intégrante de cet objectif).</p>	<p>Action 35 – Construire un Projet Alimentaire Territorial (PAT)</p>
<p>Réduire les consommations des engins et bâtiments agricoles</p>	<p>L'amélioration de la performance énergétique des exploitations agricoles est à la fois une nécessité environnementale et économique. En effet, le poids de l'énergie est croissant dans les charges de ces entreprises.</p> <p>Le matériel agricole représente la majeure partie des consommations du secteur, suivi par les bâtiments agricoles. Afin de viser une meilleure efficacité énergétique des engins agricoles, la collectivité peut promouvoir les actions de la Chambre d'Agriculture à ce sujet, telles que la réalisation de bancs d'essai tracteur ou encore les formations à l'écoconduite.</p>	<p>Action 36 – Améliorer l'optimisation énergétique dans les exploitations agricoles</p>

4. Axes de travail par filière EnR&R

4.1 Électricité renouvelable



Le niveau d'ambition choisi pour le vecteur électrique est défini selon les objectifs suivants :

	2026	2030	2050
Production EnR électrique annuelle	431 GWh/an	460 GWh/an	589 GWh/an

Enjeux et objectifs

Sur le vecteur électrique, les enjeux sur le territoire concernent le solaire photovoltaïque et l'éolien. Au cours des différentes concertations, les enjeux suivants ont été mis en avant :

- Améliorer le dialogue entre les habitants, les élus, les porteurs de projets et les autorités environnementales et paysagères, pour favoriser l'acceptabilité des projets,
 - Cibler au mieux les surfaces disponibles, qu'il s'agisse des grandes toitures ou des zones de friche,
 - Accompagner les porteurs de projets et favoriser les projets innovants d'autoconsommation et de financement participatif,
 - Favoriser l'économie locale, pour les entreprises et les habitants,
- **Solaire photovoltaïque :**
Dans la perspective de multiplication des sources de production d'électricité renouvelable, le territoire a pour volonté d'augmenter fortement la production d'électricité renouvelable issue de panneaux photovoltaïques. Cette stratégie, élaborée par les élus, vise en particulier les projets de grande envergure : toitures des bâtiments vastes (tertiaires, commerciaux, industriels et agricoles) et plus généralement grandes toitures plates, centrales au sol et ombrières de parking. L'objectif fixé pour 2050 est d'atteindre une production totale de l'ordre de 99 GWh/an, dont près d'un tiers sur grandes toitures industrielles, et se compose plus précisément de :
 - 59 GWh/an pour les grandes toitures plates des bâtiments industriels, tertiaires privés et agricoles ;
 - 11 GWh/an pour les bâtiments du tertiaire public ;
 - 29 GWh/an pour les bâtiments résidentiels.

Cette production, qui correspond à plus de 700 000 m² de panneaux à installer d'ici 2050 soit environ 2.4 hectares par an, s'articule aussi autour des bâtiments résidentiels et le SMOPP aura donc un rôle de sensibilisation et de relais d'information particulièrement important à tenir.

- **Eolien :**
Concernant cette filière déjà fortement développée sur le territoire du SMOPP, une augmentation maîtrisée de la production annuelle est souhaitée d'ici 2050, passant d'environ 390 GWh de production annuelle actuellement à 490 GWh/an. **Cette hausse de 100 GWh/an correspond au souhait des élus de ne pas poursuivre le développement massif vécu ces 20 dernières années sur le territoire, mais de maîtriser le développement de cette filière.**

Plus d'une centaine d'éoliennes sont actuellement en fonctionnement sur le territoire, ayant vu le jour ces quinze dernières années. Même si les élus du territoire ont marqué leur souhait d'un ralentissement du développement de la filière, notamment par rapport à son impact paysager, il se trouve que cette énergie est produite sur le SMOPP et que la filière est bien présente. D'autant plus que plusieurs dizaines d'éoliennes supplémentaires ont déjà été acceptées sur le plan administratif (permis de construire ou études d'impact notamment) ou sont en cours de procédure (réservation de puissance au niveau des postes d'injection sur le réseau). Cela implique que le développement de l'éolien est une dynamique encore en déploiement sur le territoire.

Ainsi, de manière pratique, la stratégie des élus marque un souhait de maîtriser davantage le déploiement de cette filière, dans le respect du paysage, des communes, et des spécificités du territoire : densification des parcs de préférence, plutôt que nouvelles zones, et hors des zones de protection.

Par ailleurs, le *repowering* de certains mâts éoliens existants (remplacement d'unités par de nouvelles unités plus performantes) devrait également augmenter la puissance de ceux-ci, et donc la production globale à 2050. Cette filière devrait se développer dans tous les cas « par elle-même ». Le territoire conserve néanmoins un rôle important dans les concertations avec les habitants et pour encourager les projets de financement participatif par le biais des collectifs citoyens. En effet, de manière réaliste, il convient de prendre en compte le fait que les éoliennes représentent des flux financiers importants (en taxes pour les territoires dans une faible proportion, en investissements et donc en dividendes pour les investisseurs dans une proportion bien plus importante), et de réussir à s'intégrer à ce mouvement qui peut se révéler une vraie manne financière pour le territoire et pour les habitants, voire pour les collectivités elles-mêmes. C'est d'autant plus important dans un contexte où les rénovations énergétiques des bâtiments notamment sont coûteuses, et où des rentrées financières émanant d'investissements EnR seraient bienvenues.

- **Autres filières d'électricité renouvelable :**

- **Issue de la méthanisation en cogénération :**

Concernant la production d'électricité émanant des installations de méthanisation en cogénération, il n'y a pas eu de positionnement spécifique des élus sur cette technologie. Il s'avère que la production actuelle est nulle et que l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz est privilégiée dans le cadre du développement de nouvelles unités.

- **Issue de l'hydroélectricité :**

Les gisements de cette filière sont si faibles que les élus ne se sont pas positionnés.

Axes de travail

Étant donnée la nature du développement de la filière éolienne, plutôt autonome et portée par des développeurs privés, les axes de travail stratégiques concernent principalement la filière photovoltaïque.

Pour favoriser un fort développement de la filière photovoltaïque, et la création de nombreuses installations, les axes de travail ont été segmentés selon les cibles visées, afin d'offrir un accompagnement adéquat à chacune d'elles. À ces différents axes s'ajoutent évidemment les actions plus générales de communication et de sensibilisation sur les différentes filières EnR&R que le SMOPP compte mettre en œuvre.

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Sensibilisation et communication autour de la filière	<p>La bonne connaissance des énergies renouvelables et plus précisément de la filière photovoltaïque est un préalable à leur développement. Que ce soit par des réunions publiques ou la diffusion d'outils de vulgarisation, ou par la proposition de solutions ambitieuses et durables pour la valorisation du patrimoine public, le champ d'action est vaste et multi partenarial. La sensibilisation doit toucher l'ensemble des acteurs, des élus aux habitants en passant par les porteurs de projets, pour améliorer la connaissance globale de la filière et faciliter la réalisation des projets malgré les diverses contraintes.</p> <p>Par ailleurs, la communication peut aller plus loin encore et cibler l'autoconsommation individuelle, collective, et l'ensemble des dispositifs photovoltaïques plus innovants et donc moins connus et maîtrisés des habitants.</p>	<p>Action 2 – Informer les élus et agents pour en faire des relais de la transition énergétique</p> <p>Action 3 – Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable</p> <p>Action 18 – Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public</p> <p>Action 37 – Réaliser une cartographie du potentiel EnR par commune</p>
Valoriser les terrains fonciers les plus porteurs	<p>Les développeurs solaires sont à la recherche en priorité de grands terrains et grandes surfaces pour la réalisation des projets. Ceux-ci, s'ils permettent de valoriser des terrains en friche ou pollués par exemple, sont à privilégier. Ils permettent de réaliser des économies d'échelle, d'améliorer le rendement des installations et d'augmenter rapidement la production d'électricité renouvelable locale. Les parkings sont également des cibles de choix car ils permettent d'envisager l'installation d'ombrières photovoltaïques, permettant de protéger les voitures de la pluie et du soleil ainsi que de produire de l'électricité renouvelable.</p>	<p>Action 44 – Développer les centrales photovoltaïques au sol et sur ombrières de parking</p>
Développement sur les grandes toitures	<p>Le territoire, conscient de son potentiel, a décidé d'axer sa stratégie autour des grandes toitures industrielles et commerciales. Les cibles, si elles restent à identifier précisément, sont nombreuses et offrent généralement des forts potentiels d'autoconsommation. Le territoire pourra entre autres encourager le dialogue entre les porteurs de projet et les entreprises, valoriser les entreprises plus vertueuses, etc.</p>	<p>Action 43 – Identifier les grandes toitures propices au photovoltaïque</p>

<p>Encourager le financement participatif et les nouveaux modes de gouvernance</p>	<p>Le photovoltaïque va se développer largement sur le territoire et l'introduction du financement participatif pour les grosses centrales en projet permet d'augmenter les retombées économiques sur le territoire. Encourager et accompagner la création de collectifs citoyens d'investissement ou rediriger les habitants vers des plateformes de financement participatif peuvent être des actions à envisager pour les deux communautés de communes. Un travail avec les porteurs de projet pour les encourager à monter des projets en financement participatif peut aussi être étudié.</p>	<p>Action 38 – Soutenir le développement de projets EnR participatifs et citoyens</p>
<p>Développer les énergies renouvelables dans un souci de cohérence territoriale</p>	<p>La stratégie de développement du SMOPP d'ici à 2050 est principalement basée sur l'accroissement des capacités de production photovoltaïque, éolienne (malgré le ralentissement souhaité par les élus) et de méthanisation. Le territoire doit donc appliquer cette stratégie dans un souci de cohérence territoriale, en particulier en favorisant les synergies pour les projets photovoltaïques. Au niveau de l'autoconsommation, l'étude des synergies quant aux consommations des bâtiments pour faire correspondre production et consommation est un axe majeur de développement de la filière.</p> <p>Au niveau multi-filières, une installation photovoltaïque en parallèle d'un méthaniseur pourra permettre de couvrir en partie les besoins en énergie du digesteur et d'augmenter la rentabilité de l'installation.</p>	<p>Action 39 – Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés</p>
<p>Avoir un parc de bâtiments publics exemplaires</p>	<p>Les bâtiments publics représentent une part non négligeable des toitures sur lesquelles l'installation de panneaux photovoltaïques est envisageable. Ces opportunités doivent être saisies sans exception pour faire des instances publiques des acteurs exemplaires de la transition énergétique. A l'horizon 2050, le territoire cherche ainsi à produire 11 GWh/an d'électricité renouvelable à partir de panneaux photovoltaïques installés sur des bâtiments publics, ce qui représente un peu moins de 10% de l'objectif de développement de photovoltaïque sur le territoire.</p>	<p>Action 18 – Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public</p>

4.2 Gaz renouvelable



Le niveau d'ambition choisi pour le vecteur gazier est défini selon les objectifs suivants :

	2026	2030	2050
Production de biogaz annuelle	40 GWh/an	60 GWh/an	200 GWh/an

Enjeux et objectifs

La méthanisation est une filière prioritaire pour la décennie à venir avec un fort soutien attendu et une ambition importante de la région Hauts-de-France (objectif d'être la première région pour le biogaz injecté en Europe en 2030). Le territoire du SMOPP présente des caractéristiques très favorables avec des gisements agricoles très importants ainsi que quelques stations d'épuration disséminées. Le territoire, bien qu'il soit relativement peu desservi par le réseau de distribution de gaz et que les consommations minimales annuelles soient faibles, est traversé par le réseau de transport de gaz. Le cadre est donc plutôt favorable au développement d'unités de méthanisation qui pourraient permettre de couvrir intégralement les besoins en consommation de gaz du territoire d'ici 2050.

Les élus du SMOPP ont posé les objectifs suivants :

- Sensibiliser les habitants ;
- Travailler en groupe de travail pour favoriser l'émergence des projets et leur acceptabilité ;
- Encourager le financement participatif
- Diversifier les débouchés et usages pour le biogaz produit

L'objectif de production pour le territoire s'élève ainsi à 200 GWh/an en 2050, soit 10 méthaniseurs de taille moyenne implantés sur le SMOPP, ou davantage d'unités de taille plus modeste. L'atteinte de cet objectif passe par une articulation autour des axes suivants :

- La communication en amont des projets pour impliquer les habitants dans la démarche, éviter les incompréhensions et désamorcer les conflits potentiels.
- L'implication de l'ensemble des acteurs de la collectivité (agriculteurs, industriels, communes...) pour s'accorder sur la localisation des méthaniseurs afin d'optimiser la valorisation du biogaz produit localement.

Cet objectif de 200 GWh/an de production permettrait de couvrir plus de 100% des besoins en gaz du SMOPP d'ici 2050.

Axes de travail

Les axes de travail choisis visent essentiellement deux dimensions qui sont pleinement de la compétence du SMOPP : favoriser l'acceptation des projets d'une part, et d'autre part les inscrire dans une dynamique territoriale.

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Encourager le développement de la méthanisation	Pour favoriser le développement de la méthanisation et éviter les conflits lors du lancement de projets, le SMOPP peut travailler de concert avec les différents acteurs : porteurs de projets, agriculteurs, industriels, élus et habitants. L'animation de réunions d'information et d'échange pourrait permettre de faire émerger plus facilement des projets et de favoriser leur acceptabilité par les habitants, en démystifiant leurs éventuelles idées reçues. Des visites de sites organisées par la collectivité peuvent être aussi très efficaces à cet égard.	Action 42 – Accompagner les projets de méthanisation
Encourager le financement participatif et les nouveaux modes de gouvernance	La méthanisation va se développer largement sur le territoire et l'introduction du financement participatif dans les unités nouvellement créées permet à la fois d'augmenter les retombées économiques sur le territoire et de favoriser l'aboutissement des projets en augmentant leur acceptabilité. Encourager et accompagner la création de collectifs citoyens d'investissement ou rediriger les habitants vers des plateformes de financement participatif peuvent être des actions à envisager pour les deux communautés de communes. Plus encore que du financement participatif, la mise en place d'un projet à gouvernance locale peut aussi être encouragée par le SMOPP.	Action 41 – Lancer un projet de méthanisation territoriale Action 38 – Soutenir le développement de projets EnR participatifs et citoyens
Exploiter les synergies et opportunités de développement offerte par la méthanisation	La méthanisation peut être utilisée comme levier pour le développement d'autres filières de production d'énergie renouvelable. Les unités de méthanisation offrent ainsi une surface intéressante pour l'implantation de panneaux photovoltaïques dont l'électricité produite pourra être valorisée sur place directement. La méthanisation peut aussi permettre de regrouper les différents acteurs autour d'un projet commun. Si elle souhaite s'engager dans une démarche territoriale à travers la réalisation d'un méthaniseur territorial, le SMOPP doit en effet étudier l'ensemble des possibilités de synergies entre déchets verts, résidus agricoles, boues de STEP... pour valoriser au mieux les différents intrants potentiels produits sur le territoire. Pour réaliser cette évaluation, un Schéma Directeur de la Méthanisation peut être prévu.	Action 39 – Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés Action 19 – Valoriser les effluents de stations d'épuration via méthanisation Action 41 – Lancer un projet de méthanisation territoriale
Diversifier les usages du gaz	Afin de valoriser le biogaz produit localement, le territoire étant mal desservi par le réseau, le bioGNV peut être envisagé en tant qu'usage supplémentaire du biométhane produit. Les poids-lourds transitant sur le territoire sont la première cible identifiée à cet effet.	Action 25 – Soutenir et faciliter le passage vers des motorisations propres

4.3 Chaleur renouvelable



Le niveau d'ambition choisi pour la substitution des besoins de chaleur du territoire par une production de chaleur renouvelable est défini selon les objectifs suivants :

	2026	2030	2050
Production de chaleur renouvelable	112 GWh/an	115 GWh/an	128 GWh/an
Dont bois-énergie	107 GWh/an	107 GWh/an	110 GWh/an
Dont géothermie	3 GWh/an	4 GWh/an	7 GWh/an
Dont solaire thermique	2 GWh/an	4 GWh/an	11 GWh/an

Enjeux et objectifs

Les besoins de chaleur représentent une part très importante des consommations énergétiques du territoire. Ils représentent également une part non négligeable des dépenses énergétiques des ménages, ce qui les expose à la précarité énergétique en raison de l'augmentation probable des coûts des différentes énergies. Le territoire cherche ainsi à valoriser ses atouts pour diminuer sa dépendance aux énergies fossiles et augmenter son autonomie énergétique.

- Concernant la **biomasse énergie**, qui comprend l'énergie issue de la valorisation énergétique du bois, du lin, voire d'autres matières (comme le miscanthus), le niveau d'ambition choisi atteint **110 GWh/an**.

Ce choix s'appuie sur le volet des consommations d'énergie issue de bois-énergie, et l'objectif est donc de conserver le même niveau de consommation de bois-énergie d'ici à 2050. Plusieurs enjeux et tendances liés à cette filière sont à considérer et expliquent cet objectif :

- La **réduction des besoins en chaleur** qui accompagne la rénovation énergétique des bâtiments entraîne à l'horizon 2050 une baisse des consommations d'énergie par le biais de la biomasse-énergie. Sans oublier le remplacement des systèmes de chauffage peu performants au bois, pour des équipements moins énergivores. Cette réduction des consommations serait de l'ordre de 40 GWh annuels en moins, à nombre d'équivalent-logements desservis identique.
- Cependant, il convient de prendre en compte une **dynamique de substitution par la biomasse des systèmes de chauffage au fioul**. Cela permet donc de conserver un chiffre global à 2050, cohérent pour la consommation et la production de bois sur le territoire. C'est ainsi environ 4 500 équivalents-logements supplémentaires qui seraient raccordés d'ici 2050.
- Par ailleurs, la **production potentielle locale de biomasse-énergie** sur le territoire a été estimée (dans la phase 2 de perspectives) à environ 65 GWh/an pour 2050. De plus, ces estimations prennent difficilement en compte l'ensemble des bois de jardins et des bois privés qui représentent un gisement potentiellement important. Le SMOPP a ainsi pour objectif de faire en sorte de **valoriser une grande partie de ce bois directement sur le territoire**. Pour ce faire, l'engagement du territoire doit se faire à tous les niveaux : mobilisation de l'ensemble des propriétaires forestiers, mise en place de chaufferies collectives alimentant des réseaux techniques ou des micro-réseaux de chaleur, création d'un label de production locale du bois, etc. En suivant cette feuille de route, la production locale de bois pourrait ainsi couvrir la quasi-totalité des besoins en consommation.

⇒ L'objectif est donc pour le territoire de s'affranchir de la dépendance aux importations de combustibles et d'ici 2050 de pallier la majorité des besoins du secteur résidentiel et tertiaire.

- Concernant la **géothermie**, le niveau d'ambition choisi atteint **7 GWh/an**.

L'objectif stratégique validé par les élus du SMOPP est assez ambitieux au regard du faible développement de la géothermie, aussi bien à l'échelle locale que nationale. Le territoire devra donc porter des actions de communication et d'exemplarité pour promouvoir cette filière encore méconnue des habitants.

À l'horizon 2050, cet objectif de 7 GWh/an représente environ 700 équivalents-logements chauffés à la géothermie, objectif qui pourra être atteint en cas de développement de réseaux techniques fonctionnant à la géothermie ou de mise en commun des coûts de forages pour favoriser le déploiement de la filière, ou en comptant sur les habitations neuves pour que la filière se développe.

- Concernant le **solaire thermique**, le niveau d'ambition choisi atteint **11 GWh/an**.

L'objectif stratégique fixé par les élus du SMOPP porte sur l'exploitation et la valorisation d'une part importante du gisement. Cela implique de couvrir la majorité des bâtiments avec de forts besoins en ECS (EHPAD, hôpitaux, restaurants, etc.) de panneaux solaires thermiques, ainsi que d'inciter fortement à la pose de panneaux sur les logements neufs.

À l'horizon 2050, cet objectif solaire thermique de 11 GWh/an équivaldra à la pose d'environ 24 400 m² de panneaux, soit un rythme de **800 m² de panneaux/an**.

- Concernant les **réseaux de chaleur**, la phase d'évaluation du potentiel de création de réseau de chaleur sur le territoire a permis d'établir que quelques zones sur les communes Saint-Just-en-Chaussée, Lieuvillers, Paillart, Essuiles et Pronleroy² présentent une densité de besoin en chaleur suffisamment élevée pour envisager la mise en place de réseaux de chaleur. D'autre part, la mise en place de quelques réseaux techniques n'est pas à exclure au regard des ambitions sur la géothermie et le solaire thermique affichées par le territoire, tout autant que sur le volet bois-énergie. En effet, le réseau de chaleur existant à Breteuil-sur-Noye est alimenté en bois, représentant un facteur d'exemplarité et de sensibilisation fort sur le territoire.

Parallèlement, la mutualisation des besoins avec d'autres acteurs locaux comme les bailleurs est également une piste de réflexion à étudier, tout autant que la potentialité de récupération de chaleur fatale d'industries (cf. partie « industrie »).

Cependant, lors de l'élaboration de la stratégie énergétique du territoire, les élus n'ont pas spécifiquement fixé d'objectifs de développement des réseaux de chaleur.

- À NOTER : Concernant la production de chaleur émanant des installations de **méthanisation en cogénération**, il n'y a pas eu de positionnement spécifique des élus sur cette technologie. Les objectifs de production de méthanisation pourront se décliner dans ces deux types de valorisation, bien que l'injection du biométhane sur les réseaux soit a priori privilégiée, ce qui fera évoluer les résultats à terme.

² Sans oublier le réseau de chaleur existant à Breteuil-sur-Noye, dont l'extension a été envisagée par les élus lors des ateliers (sans aller plus loin dans le détail).

Axes de travail

Les axes de travail choisis visent essentiellement des dimensions qui sont pleinement de la compétence du SMOPP : communiquer sur les filières peu connues du public pour dynamiser ces filières et approfondir l'étude des projets potentiels de valorisation de chaleur renouvelable.

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Communiquer efficacement autour des filières innovantes	<p>Les collectivités ont un rôle à jouer dans la communication et la propagation d'informations auprès des habitants, entreprises et élus. Cette communication peut s'articuler autour d'ateliers, de conférences, de visites de sites, etc. et se doit d'être bilatérale afin de se nourrir des retours d'expérience sur le territoire sans subir les aléas du bouche-à-oreille. Cette communication peut permettre à terme de faire émerger largement les filières du solaire thermique et de la géothermie. En particulier, une communication efficace sur les aides financières à disposition des habitants et porteurs de projet pour les inciter à se lancer semblerait appropriée.</p>	<p>Action 2 – Informer les élus et agents pour en faire des relais de la transition énergétique</p> <p>Action 3 – Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable</p>
Encourager le financement participatif et les nouveaux modes de gouvernance	<p>Bien que le financement participatif soit encore peu répandu pour les projets de chaleur renouvelable, des réseaux de chaleur et des chaufferies collectives comprenant une part de financement participatif ont déjà vu le jour. Les communautés de communes ont ici aussi un rôle à jouer auprès des citoyens pour faciliter la mise en place de ce financement.</p>	<p>Action 38 – Soutenir le développement de projets EnR participatifs et citoyens</p>
Elaborer une stratégie territoriale cohérente	<p>De la même manière que pour les projets photovoltaïques et de méthanisation, la mise en place de projets de chaleur renouvelable nécessite une réflexion au préalable pour répondre au mieux et à moindre coût aux besoins de consommation de chaleur. La mise en place de réseaux techniques sur des bâtiments communaux ou la mise en commun des besoins de consommation pour bénéficier d'économies d'échelle sont autant de points qui permettent de profiter des synergies existantes, entre les bâtiments et entre les moyens de production, pour accélérer la transition énergétique du territoire.</p>	<p>Action 39 – Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés</p> <p>Action 46 – Recenser les bâtiments avec d'importants besoins en chaleur et en climatisation</p>
Evaluer précisément ressources et cibles	<p>L'étude de planification énergétique a permis d'évaluer de manière statistique les gisements et potentiels existants sur le territoire afin d'élaborer une stratégie territoriale cohérente. Afin de mettre en place cette stratégie, le SMOPP doit désormais affiner ces évaluations pour pouvoir cibler exactement les bâtiments propices à la réalisation de projets. Qu'il s'agisse du solaire thermique, de la géothermie ou de la biomasse, des outils (ex : cadastre) peuvent être mis en place pour ce faire afin de faciliter la réalisation des objectifs fixés.</p>	<p>Action 40 – Structurer des filières EnR en densifiant le tissu économique local</p> <p>Action 46 – Recenser les bâtiments avec d'importants besoins en chaleur et en climatisation</p>
Valoriser durablement les ressources locales du territoires	<p>Les ressources qui ont été identifiées sont notamment le bois-énergie, pour lequel de nouveaux projets doivent être soutenus, la géothermie, plus novatrice, et le solaire thermique. Pour le bois-énergie, l'enjeu principal est l'exploitation durable des forêts et bois privés, tandis que</p>	<p>Action 40 – Structurer des filières EnR en densifiant le tissu économique local</p>

	pour la géothermie et le solaire thermique l'enjeu réside dans l'évaluation précise des cibles prioritaires pour exploiter le gisement au mieux.	
Avoir un parc de bâtiments publics exemplaires	De nombreuses opportunités ont été identifiées sur le parc bâti public avec des rénovations à venir ou des équipements de chauffage devant être changés. Ces opportunités doivent être saisies sans exception pour faire des instances publiques des acteurs exemplaires de la transition énergétique. A l'horizon 2050, le territoire cherche ainsi à maximiser la part de consommation de chaleur des bâtiments communautaires issue d'énergie renouvelable.	Action 17 – Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics

5. Plan d'actions

Le plan d'actions regroupe les différentes fiches actions qui décrivent les projets à mettre en place sur le territoire sur un horizon 2020-2026, afin d'amorcer la transition énergétique locale et amplifier les actions qui ont déjà été mises en œuvre.

Ce plan d'actions a été co-construit avec les acteurs locaux (élus, entreprises, associations, institutions...) lors des ateliers de concertation organisés dans le cadre de l'EPE :

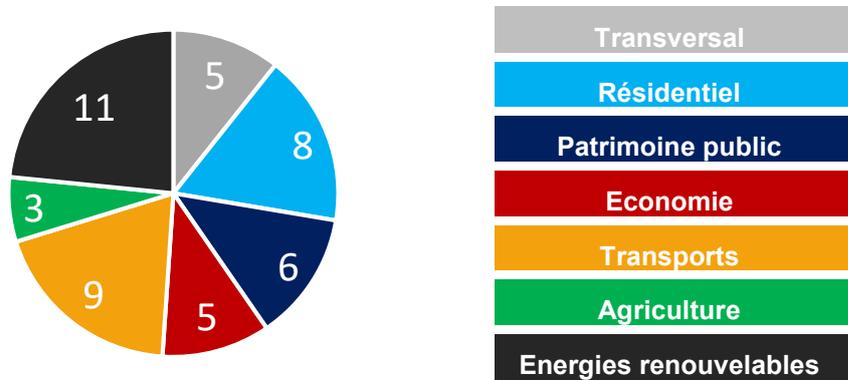
- De nombreux partenaires ont ainsi pu être identifiés pour chaque action, ainsi que les acteurs qui restent encore à mobiliser à l'avenir ;
- Chaque fiche a aussi fait l'objet d'une estimation du besoin en ressources humaines et financières, et en parallèle d'un recensement des aides financières à solliciter ;
- Chaque action a été phasée dans le temps sur la période 2020-2026, avec certaines actions se prolongeant après cette date.

Les fiches actions ont été regroupées au sein de nouvelles catégories (par rapport à l'organisation thématique utilisée jusqu'alors au cours de l'étude), afin de mieux cibler l'action spécifique de chaque acteur et surtout de la collectivité :

Thématiques utilisées jusqu'à présent	Nouvelles thématiques utilisées dans le plan d'action
-	 Actions transversales
 Résidentiel	 Résidentiel
 Tertiaire public	 Patrimoine public
 Tertiaire privé	 Economie
 Industrie	
 Mobilité	 Transports
 Fret	
 Agriculture	 Agriculture
 Electricité renouvelable	 Energies renouvelables
 Gaz renouvelable	
 Chaleur renouvelable	

Le plan d'action de l'EPE du SMOPP se compose de 47 actions qui ont vocation à répondre aux orientations définies dans le cadre de la stratégie. Ces actions se répartissent ainsi suivant les thématiques abordées :

Tableau 4 : Répartition sectorielle des actions du plan



Actions par thématique et enjeux auxquels elles répondent :

Thématiques	Enjeux	Actions
Actions transversales	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les acteurs - Sensibiliser les habitants - Viser l'exemplarité des collectivités sur leur fonctionnement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Piloter l'EPE et mobiliser les partenaires et acteurs 2. Informer les élus et agents pour en faire des relais de la transition énergétique 3. Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable 4. Mobiliser les scolaires sur la transition énergétique 5. Intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance des enjeux de rénovation - Sensibiliser l'ensemble des publics à la sobriété énergétique - Renforcer l'accompagnement technique des ménages dans leur rénovation - Améliorer l'accès des ménages aux dispositifs de financement - Structurer localement la filière économique de la rénovation 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Former les habitants aux écogestes 7. Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat 8. Favoriser l'émergence de groupements d'artisans locaux et leur formation 9. Soutenir l'auto-rénovation des logements 10. Créer un dispositif de financement sur fonds propres de la collectivité 11. Accompagner les ménages en difficulté au travers d'un dispositif spécifique 12. Mettre en place un PIG ou une OPAH 13. Instaurer des "permis de louer" sur certaines zones du territoire
Patrimoine public	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les décideurs à la sobriété énergétique - Viser l'exemplarité des collectivités sur leur patrimoine bâti et l'éclairage public - Renforcer l'accompagnement technique des collectivités dans leur rénovation - Structurer localement la filière économique de la rénovation - Impulser le développement des EnR par des installations sur le patrimoine public 	<ol style="list-style-type: none"> 14. Réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine communal et intercommunal 15. Multiplier les opérations énergétiques sur le patrimoine intercommunal 16. Remplacer et optimiser l'éclairage public 17. Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics 18. Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public 19. Valoriser les effluents de stations d'épuration via méthanisation

Economie	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les entreprises et leurs agents à la sobriété énergétique - Encourager les industries à valoriser les ressources locales (matériaux et EnR) - Mettre en œuvre des démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) 	<ul style="list-style-type: none"> 20. Informer les entreprises et accompagner la formation des employés aux écogestes 21. Réduire les consommations dues à l'éclairage des enseignes 22. Accompagner les entreprises du territoire à la réduction des consommations 23. Déployer une démarche partenariale avec les entreprises du territoire 24. Soutenir la création d'entreprises en lien avec la transition énergétique
Transports	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le besoin de transports motorisés (et limiter l'étalement urbain) - Développer l'usage des modes actifs (vélos, marche, etc.) - Favoriser le développement du covoiturage - Favoriser le développement des transports en commun - Encourager le développement de nouvelles énergies pour la mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> 25. Soutenir et faciliter le passage vers motorisations propres 26. Encourager le covoiturage par la communication et la création de sites propices 27. Accompagner le déploiement des Plans de Mobilité (PDM) 28. Réaliser un schéma directeur des modes actifs 29. Mettre en place un système de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique 30. Planter davantage de stationnements vélo sécurisés 31. Accompagner le développement des pôles et services de proximité 32. Encourager le développement du télétravail et des tiers-lieux 33. Favoriser les pratiques de consommations plus locales
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles - Favoriser les EnR dans les exploitations agricoles - Accompagner les changements de consommations alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> 34. Soutenir le développement de nouvelles pratiques agricoles 35. Construire un Projet Alimentaire Territorial (PAT) 36. Améliorer l'optimisation énergétique dans les exploitations agricoles
Energies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les porteurs de projet et faciliter la mise en œuvre des projets - Favoriser l'économie locale, pour les entreprises et les habitants - Identifier les besoins et les potentiels de manière plus fine - Mutualiser les besoins 	<ul style="list-style-type: none"> 37. Réaliser une cartographie du potentiel EnR par commune 38. Soutenir le développement de projets EnR participatifs et citoyens 39. Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés 40. Structurer des filières EnR en densifiant le tissu économique local 41. Lancer un projet de méthanisation territoriale 42. Accompagner les projets de méthanisation 43. Identifier les grandes toitures propices au photovoltaïque 44. Développer les centrales photovoltaïques au sol et sur ombrières de parking 45. Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine 46. Recenser les bâtiments avec d'importants besoins en chaleur et en climatisation 47. Etudier l'extension et la création de nouveaux réseaux de chaleur



1

Piloter l'EPE et mobiliser les partenaires et acteurs



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050

- Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 35%,
- Multiplier la production d'énergies renouvelables par 1,8.

CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Porter et piloter l'EPE / le PCAET ("*Plan Climat Air Energie Territorial*") à venir à l'échelle du SMOPP :

Portage politique global : Président et Vice-Président délégué à la transition énergétique, pour le SMOPP et les EPCI.

Coordination et animation transversale : DGS, DST et chef de projet EPE/PCAET.

Portage politique et pilotage technique : autres Vice-Présidents et services de l'EPCI.

Comité technique interne 6 fois par an.

Comité de Pilotage avec les élus 2 fois par an.

2. Communiquer sur la démarche et mobiliser les acteurs locaux :

Créer et utiliser un visuel EPE/PCAET afin d'identifier les supports concernant des thématiques liées.

Instaurer un "Club" EPE/PCAET comprenant notamment des porteurs d'actions EPE/PCAET, un panel citoyen, des partenaires institutionnels et techniques, etc.

Réunir le "Club" EPE/PCAET 1 à 2 fois par an.

3. Déployer les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de l'EPE/PCAET :

Allouer un budget annuel dédié aux actions de l'EPE/PCAET et intégrer les dépenses d'investissement dans le PPI.

Mettre en place une veille sur les subventions et appels à projets, permettant de faciliter la mise en oeuvre des projets de transition énergétique et écologique.

4. Assurer le suivi et l'évaluation de l'étude :

Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation régulier de l'EPE/PCAET, reposant notamment sur l'outil "PROSPER".

Communiquer régulièrement auprès du public sur les résultats obtenus.

Participer activement au réseau des territoires en PCAET du département de l'Oise.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

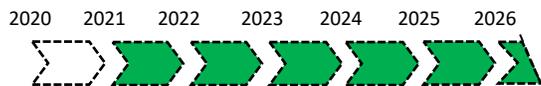
EPCI / SMOPP

PARTENAIRES

- Services de l'EPCI et du SMOPP
- Communes
- SE60

- Porteurs d'actions
- Partenaires institutionnels

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

- Changement des habitudes de travail
- Développement de compétences nouvelles
- Essoufflement de la dynamique
- Mobilisation insuffisante des acteurs du territoire



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Charges de personnel
50.000 €/an

MOYENS HUMAINS

- 1 chargé de mission PCAET
- + Mobilisation des ressources de l'EPCI (communication notamment)

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Pourcentage de réalisation du plan d'action EPE/PCAET [%]
- Nombre de réunions techniques et politiques
- "Club" EPE/PCAET créé
- Ratio participants au "Club" EPE/PCAET par rapport aux invités [%]

OBJECTIFS 2026

100

Oui / non



COMMENTAIRES



Une commission "Energie" existe d'ores et déjà à l'échelle du SMOPP (ayant suivi l'élaboration de l'EPE), et des commissions thématiques sont également chargées de ces sujets au sein des deux EPCI.



2

Informers les élus et agents pour en faire des relais de la transition énergétique



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050

- Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 35%,
- Multiplier la production d'énergies renouvelables par 1,8.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Apporter de l'information aux élus et agents des collectivités

Afin que les élus et agents deviennent des relais de la transition énergétique et aient les informations nécessaires pour répondre aux questions des administrés, il est nécessaire de :

- Leur faire prendre connaissance et conscience des enjeux de la transition énergétique et écologique,
- Leur fournir une information claire et simple sur différents thèmes (ordres de grandeur d'installations photovoltaïques, relais vers les partenaires de la rénovation énergétique...).

Si les actions d'efficacité énergétique sont indispensables pour réduire les consommations à terme, le changement des comportements et la sobriété ont eux aussi un réel impact sur la transition énergétique. Concernant la gestion interne des collectivités, des agents "ambassadeurs relais" pourront être formés plus précisément aux éco-gestes au bureau et seront chargés de diffuser les bonnes pratiques.

Un guide pratique pourra être diffusé pour lever la résistance au changement, et un challenge interne organisé lors de la semaine du développement durable.

Une intervention en conseil municipal par le/la chargé(e) de mission PCAET sera éventuellement à envisager pour tenir informées de la démarche de transition énergétique les communes du territoire.

2. Nommer des référents "énergie-habitat"

Les collectivités sont souvent la porte d'entrée des citoyens pour toutes les questions relatives à la vie quotidienne.

La nomination de référents "énergie-habitat" dans les communes, que ce soit un élu ou un agent, permettrait d'apporter un premier niveau de réponse à ces citoyens, avant de les orienter vers les partenaires adaptés pour les accompagner sur un sujet spécifique (par exemple : relais vers l'Espace Info Energie pour la rénovation énergétique).

Ces référents seront formés avec l'appui des structures partenaires du territoire (ADIL60, SE60...). En outre, des visites spécifiques pourront également être organisées afin de traiter de manière plus approfondie les projets photovoltaïques, de méthanisation, ou même de rénovation énergétique.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

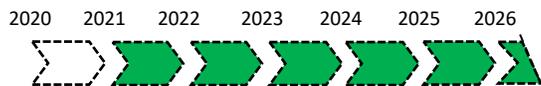
EPCI / SMOPP

PARTENAIRES

- Communes : diffusion, animation, mutualisation
- SE60 : informations et formation
- CERDD, ADEME : ressources

- ADIL60 : formation des référents
- Associations (CPIE par ex.) : animation et informations

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :

- Campagne de communication : prévoir environ 2.000€/an
- Formation d'"ambassadeurs" : prévoir entre 500€ et 1.000€/jour de formation

MOYENS HUMAINS

- EPCI : 1 demi-journée/mois - Structuration de la démarche et coordination
- Partenaires : 1 demi-journée/mois - Formation

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'employés formés

Nombre d'élus formés

Nomination de référents "énergie-habitat"

Nombre de référents "énergie-habitat"

OBJECTIFS 2026

Oui / non



COMMENTAIRES





3

Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050

- Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 35%,
- Multiplier la production d'énergies renouvelables par 1,8.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

La sensibilisation des habitants est primordiale pour lancer une démarche de transition énergétique et écologique sur le territoire. En effet, les enjeux relatifs au dérèglement climatique sont encore méconnus et mobilisent peu. Le changement des comportements, nécessaire à la réduction de l'empreinte carbone humaine, passera par une meilleure maîtrise du sujet par l'ensemble de la population.

1. Mettre en oeuvre un plan de communication sur la démarche PCAET

La collectivité doit établir un plan de communication spécifique climat-air-énergie et le mettre à jour régulièrement. Ce plan permet de fixer des objectifs, de distribuer les rôles de chacun et surtout planifier les actions de communication qui seront conduites, par cibles spécifiques et par média.

La communication mise en oeuvre par la collectivité doit viser à inciter les citoyens à des comportements et à une consommation éco-responsables. Elle doit également s'appuyer sur les relais locaux (élus, associations...) qui peuvent aider les habitants à évoluer et agir davantage en faveur du climat (sortes d'"ambassadeurs du développement durable").

2. Organiser des éco-événements et "verdir" tous les événements culturels et sportifs

La tenue d'éco-événements sur le territoire est un bon moyen pour sensibiliser la population dans une ambiance festive et parfois ludique. Ce type de manifestation n'est pas forcément centré sur le climat, mais regroupe des acteurs locaux pour sensibiliser à tous les aspects du développement durable (habitat, mobilité, alimentation, recyclage, réemploi...).

Au moins deux territoires de l'Oise ont déjà démarré ce type de manifestations : la CC de la Picardie Verte ("La Fête à DD") et la CC de l'Aire Cantilienne ("L'Aire au Vert").

L'EPCI pourra également travailler avec les associations et les communes pour rendre les événements culturels et sportifs du territoire éco-responsables, et y intégrer une composante climat-air-énergie (par l'intermédiaire d'une animation, d'un stand ou de supports de communication).

3. Faciliter l'appropriation des projets EnR par la population

Certains projets EnR sont abandonnés du fait d'une méconnaissance des filières de production par la population. Une communication spécifique pourra être envisagée pour expliquer les enjeux de la production locale, le fonctionnement des unités de production EnR (unité de méthanisation, chaudière bois...), leurs avantages mais aussi leurs défauts.

En outre, le financement participatif et le montage de projets citoyens sont de très bons leviers pour faciliter l'appropriation des projets EnR (action 37).



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

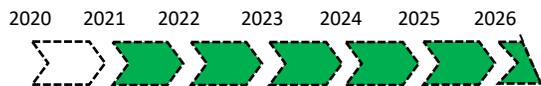
EPCI

PARTENAIRES

- EIE, SE60, acteurs locaux suivant les thématiques, Ambassadeurs DD : participation aux événements
- ADEME : ressources documentaires

- Asso environnementales (CPIE par ex.) : informations et organisation d'événements
- Autres asso locales : organisation d'événements

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation à ajuster selon la stratégie choisie :

- Campagne de communication : prévoir environ 15.000€/an
- Eco-événements : prévoir entre 10.000 et 20.000€/an

MOYENS HUMAINS

A ajuster selon la stratégie choisie :

- EPCI : 1 journée/mois - communication > 1 journée/mois - éco-événements
- Partenaires : 1 journée/mois

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de publications relatives au développement durable
- Nombre de relais locaux mobilisés par rapport à ceux identifiés
- Nombre d'éco-événements organisés
- Nombre de personnes sensibilisées au travers des manifestations
- Nombre de réunions publiques d'informations sur les EnR réalisées

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



Des ateliers de sensibilisation du grand public à ces sujets de développement durable ont été organisés entre 2015 et 2020 sur le territoire de la CCPP.



4

Mobiliser les scolaires sur la transition énergétique



DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050

- Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 35%,
- Multiplier la production d'énergies renouvelables par 1,8.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Scolaires

DESCRIPTION DE L'ACTION

La sensibilisation des jeunes générations aux enjeux de transition énergétique est cruciale, car elles seront à la fois les premières victimes du dérèglement climatique à l'oeuvre, et les acteurs de demain. De plus, il est avéré que les enfants ont un fort poids dans la sensibilisation de leurs parents au changement. Ainsi, le milieu scolaire s'avère un lieu de mobilisation, au travers de l'éducation à l'environnement.

1. Sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique de manière globale

Malgré la promotion du développement durable comme thème fort de l'Education Nationale, force est de constater que les enseignants manquent de supports et de matière pour parler de transition énergétique.

La mise en place d'un lieu de sensibilisation et d'information, tel que la "Maison de l'énergie" développée par le Syndicat d'Energie du Calvados, est un formidable levier d'information, récoltant un succès à la hauteur des trésors de pédagogie et de sensibilisation qui y sont déployés (pour les scolaires et tous les publics).

Que ce soit sur les éco-gestes ou les possibilités d'actions pouvant parler aux jeunes publics, la sensibilisation doit passer par une mise en pratique concrète, seule capable de rendre les possibilités d'action tangibles.

Les activités régulières organisées avec les enfants et les jeunes hors du temps scolaire, avec les centres de loisirs ou centres sociaux par exemple, sont ainsi de bonnes occasions d'éveiller les consciences écologiques.

2. Sensibiliser aux enjeux de mobilité durable et de réduction des consommations liées aux déplacements

- Informer et sensibiliser le public scolaire aux enjeux de la mobilité via la mise en place de pédibus/vélobus :

La mise en place d'un pédibus/vélobus nécessite plusieurs pré-réquis : une équipe motivée (au delà de l'élus initiateur, des parents doivent s'impliquer), des acteurs mobilisés pour faire connaître le principe, un diagnostic des déplacements via une enquête, une organisation claire (définition des lignes et accompagnement structuré juridiquement - ex: "Réseau Mille Pattes"), un lancement par étapes pour pérenniser le dispositif après ajustement.

- Informer et sensibiliser le public scolaire aux enjeux de la mobilité via l'organisation d'événements comme le challenge "Mobilité scolaire" : Le challenge mobilité scolaire vise à faire découvrir au moins une fois dans l'année un mode de déplacement alternatif à la voiture aux parents et aux enfants. Organisé par la Région Hauts-de-France, la participation au challenge est possible pour toutes les écoles élémentaires de la région, et récompense la classe la plus écomobile et celle ayant réalisé la plus belle progression.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

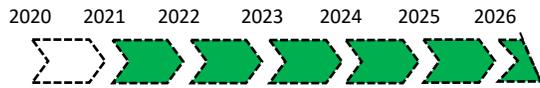
EPCI / communes dans un 1er temps puis asso ou parents d'élèves

PARTENAIRES

- Etablissements scolaires, Education nationale (inspection académique), éco-délégués, centres sociaux et de loisirs, partenaires dédiés : informations

- Asso dédiées (Réseau Mille Pattes, Marchons vers l'école...) : support juridique, documentation

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Besoin de parents volontaires motivés pour porter les projets de mobilité



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Variable selon l'intensité de la mobilisation

MOYENS HUMAINS

- EPCI : 1 jour/mois - coordination
- Partenaires : Variable selon l'intensité de la mobilisation

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de sorties scolaires à visée "Transition énergétique"
Nombre de lignes de pédibus opérationnelles
Nombre de classes ou enfants sensibilisés/ participant au challenge mobilité
Nombre d'élèves ayant changé pour un mode actif de transport

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



Lien vers le réseau Milles Pattes : <http://www.reseaumillepattes.org/>
Lien vers le challenge mobilité scolaire : <https://challenge-ecomobilite-scolaire.fr/>



5 Intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050

- Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 35%,
- Multiplier la production d'énergies renouvelables par 1,8.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Aménageurs, promoteurs, bureaux d'études

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Intégrer le développement durable dans l'élaboration des documents d'urbanisme :

Afin de prendre en compte les problématiques du développement durable et de la transition énergétique, des prescriptions et recommandations favorables aux enjeux énergie et climat doivent être inscrites dans les documents d'urbanisme, en particulier le SCoT et le PLU(i-h).

Cela peut être réalisé par la mise en place d'un volet énergétique ou encore via l'intégration des orientations, indicateurs et objectifs de l'étude de planification énergétique dans les documents d'urbanisme, là où cela est pertinent : forme urbaine, mixité fonctionnelle, mixité d'usages, adaptation au dérèglement climatique, bioclimatisme, performances énergétiques, réglementations sur l'installations d'énergies renouvelables, stationnement et déplacements doux...

« Le règlement [du PLU] peut définir des secteurs dans lesquels il impose aux constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées qu'il définit. A ce titre, il peut imposer une production minimale d'énergie renouvelable, le cas échéant, en fonction des caractéristiques du projet et de la consommation des sites concernés. [...] » (Article L151-21 du code de l'urbanisme)

2. Garantir la prise en compte de l'environnement dans tous les nouveaux projets d'aménagement

La prise en compte des principes du développement durable en amont des projets d'aménagement peut passer par l'élaboration d'un référentiel ou d'une charte d'aménagement durable (AD).

Cela a pour but de structurer la construction des projets (via notamment l'évaluation objective du projet sur des critères environnementaux) et de faciliter le dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet.

Au delà des aspects techniques, cela permet la mise en place d'une gouvernance qui intègre les dimensions environnementales pour tous les projets d'aménagement et d'infrastructure.

Ce type de référentiel conduira les collectivités et les prestataires à dimensionner les projets suivant leur impact carbone et environnemental (par le biais des appels d'offres, CCTP et contraintes aux fournisseurs).



MONTAGE DE L'ACTION



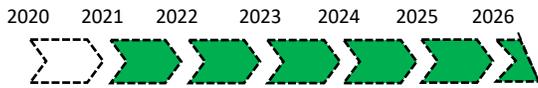
PILOTE

EPCI / communes

PARTENAIRES

- Aménageurs, promoteurs : travaux
- Experts du domaine public (DDT, EPFLO, agence d'urbanisme...) : conseil pour la rédaction des documents

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Empilement des documents d'urbanisme
Attention à une trop grande rigidité de la charte



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Construction et déploiement d'un référentiel / d'une charte AD :

- Coût d'investissement : env. 50.000 €
- Coût de fonctionnement (hors temps humain) : env. 5.000 €/an

MOYENS HUMAINS

EPCI : En fonction des compétences internes et des études liées à venir

- 1 chargé de mission SCoT (documents d'urbanisme)
- 1 chargé de mission urbanisme (projets)

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de prescriptions des PLU favorables aux enjeux énergie-climat

Nombre de recommandations SCoT favorables aux enjeux énergie-climat

Rédaction d'un référentiel ou d'une charte d'aménagement durable

Part des projets utilisant le référentiel / la charte d'aménagement durable [%]

OBJECTIFS 2026

Oui / non

100



COMMENTAIRES



L'élaboration du SCOT étant en cours (sur le périmètre du SMOPP), elle sera à articuler avec la mise en œuvre de la stratégie énergétique du territoire, et l'élaboration conjointe du futur PCAET à la même échelle du SMOPP.



6

Former les habitants aux éco-gestes



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 1er poste de consommation (34% des consos),
- Facture énergétique moyenne des ménages pour leur logement : 2 200 €/an,
- 32% des ménages en précarité énergétique,
- 50% de logements très énergivores (étiq. E F G).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation des logements :
- 91% des maisons individuelles, dont 35% en BBC,
 - 92% des logements collectifs, dont 36% en BBC,
 - 91% des logements HLM dont 35% en BBC.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les éco-gestes sont le **premier niveau d'action pour diminuer efficacement les consommations d'énergie** (et d'eau) des logements. Pour le particulier, cela représente une manière de diminuer ses factures, tout en diminuant son impact sur l'environnement. L'intérêt économique rejoint l'intérêt écologique, offrant une porte d'entrée pour l'information sur les enjeux énergétiques et pour la sensibilisation au dérèglement climatique.

La formation des habitants peut prendre différentes formes :

- L'**organisation d'évènements festifs et ludiques**, qui peuvent éveiller la curiosité et l'intérêt de publics non sensibilisés, et permettre de passer des messages de sensibilisation, sans que ce soit le thème premier de la manifestation.
- Les **balades thermiques**, réalisées en soirée ou tôt le matin avec une caméra infrarouge, sont un excellent moyen de montrer aux habitants d'un quartier la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique.
- Le **défi "Famille à Energie Positive"**, challenge autour de la diminution des factures, vise à modifier les comportements du quotidien.

A partir d'un plan de communication ambitieux pour démarcher les familles, le défi comprend un important volet d'accompagnement (sont présentées les actions et comportements permettant des réductions concrètes de consommation d'énergie). L'organisation de réunions d'information dans chaque commune permet d'associer les collectivités à la démarche et d'animer le dispositif sur le territoire (réunions de lancement, bilans, évènement de clôture).

- Les **retours d'expérience et visites de rénovations exemplaires** restent un moyen de concrétiser les actions possibles et facilitent les échanges entre celui qui a fait, et ceux qui veulent se lancer.

Cette action doit s'articuler avec les opérations de sensibilisation déjà menées par les Espaces Info Energie (EIE), dont c'est une des missions fondatrices (conférences, animations grâce à un "Bus Energie", ...). Ces partenaires territorialisés sont à la disposition des territoires pour travailler à des programmes d'actions spécifiques.

A noter : l'existence du chèque énergie, un dispositif national d'aide au paiement des dépenses d'énergie (factures d'électricité, de gaz, rénovation énergétique...), qui s'adresse aux ménages aux faibles revenus, à qui l'administration fiscale adresse un chèque nominatif sous format papier.



MONTAGE DE L'ACTION



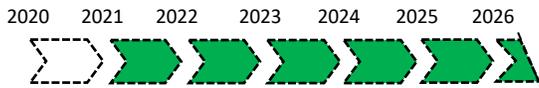
PILOTE

EPCI, Communes

PARTENAIRES

- EIE, asso environnementales : informations et formation
- ADEME : ressources documentaires
- CLER : défi "Famille à Energie Positive"

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Variable selon les moyens prévus, l'organisation des évènements, les moyens et supports de communication, le temps de démarchage...

MOYENS HUMAINS

A ajuster selon la stratégie choisie :
EPCI et Partenaires (selon la répartition des missions) : env. 4 jours/mois

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions de sensibilisation (balades thermiques, visites...) organisées
- Défi "Famille à Energie Positive" mis en place
- Nombre de ménages participants au défi
- Economies d'énergie réalisées par ces ménages [MWh]

OBJECTIFS 2026

Oui / non



COMMENTAIRES



Des ateliers de sensibilisation du grand public à ces sujets de développement durable ont été organisés entre 2015 et 2020 sur le territoire de la CCPP : ils seront à poursuivre et à amplifier.



7 Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 1er poste de consommation (34% des consos),
- Facture énergétique moyenne des ménages pour leur logement : 2 200 €/an,
- 32% des ménages en précarité énergétique,
- 50% de logements très énergivores (étiq. E F G).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation des logements :
- 91% des maisons individuelles, dont 35% en BBC,
 - 92% des logements collectifs, dont 36% en BBC,
 - 91% des logements HLM dont 35% en BBC.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le "guichet unique de l'habitat" porte intrinsèquement le souhait de regrouper les réponses aux questions autour de la thématique résidentielle, en répondant au besoin d'un "tiers de confiance" exprimé par les habitants à l'heure actuelle. Il a pour but de **structurer et d'animer la dynamique de rénovation** sur le territoire, en **favorisant le transfert d'information vers les habitants** (enjeux énergétiques et climatiques, impacts des éco-gestes, aides et financement possibles...), ainsi que la **structuration de la filière professionnelle** (émergence de groupements d'artisans locaux et formation à destination de ces derniers).

L'accompagnement est pensé en proximité, indépendant et neutre, avec l'objectif de faciliter le passage à l'acte par des conseils techniques personnalisés : conception du projet, compréhension des devis, montage du plan de financement.

Le guichet unique est ainsi pensé en **étroit partenariat avec les acteurs de la rénovation en place**, tels que les EIE et le SPEE. L'orientation vers ce Service Public de l'Efficacité Énergétique, qui propose une offre de service intégrée (volets techniques, administratif et financier) adaptée aux situations particulières, apporte une force opérationnelle à l'action du guichet. L'idée est de réussir à lever les différents blocages (financiers, juridiques, compétences) des projets de rénovation, dans le sens d'une réelle massification.

Les **objectifs portés par le guichet unique** sont multiples :

- Créer une dynamique locale en faveur de la rénovation énergétique globale de l'habitat privé, en amplifiant les actions existantes et les synergies entre les différents acteurs (publics et privés), pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire, en cohérence avec les objectifs nationaux,
- Stimuler la demande en travaux de rénovation des particuliers et faciliter leur passage à l'acte (accompagnement technique, financier et administratif, information et sensibilisation),
- Contribuer à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et à leur qualification dans le cadre du déploiement du label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et du développement des matériaux bio-sourcés,
- Intégrer dans le fonctionnement de cette plateforme la prise en compte systématique du dérèglement climatique : augmentation des températures estivales (bioclimatisme), énergies renouvelables et mix énergétiques, éco-matériaux...
- Sensibiliser et impliquer les professionnels de l'immobilier (agences immobilières, architectes, notaires...),
- Engager le secteur bancaire, et mobiliser les financements publics et les mécanismes de marché (CEE notamment) pour proposer une offre de financement adéquate,
- Repérer et accompagner les publics confrontés à une situation de précarité énergétique.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

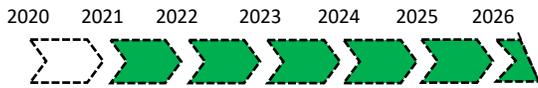
EPCI

PARTENAIRES

- EIE, SPEE : accompagnement des ménages

- Organisations pro du bâtiment (CAPEB, FFB...) : aide à la structuration de la dynamique

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Articulation avec les autres structures existantes
Complexité des dossiers de demande d'aide.
Mobilisation des professionnels locaux.



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Variable selon les missions confiées à la plateforme :

- Coût d'un ETP : 50.000 €/an
- Coût de communication : >5.000€/an

MOYENS HUMAINS

- EPCI : A minima 1 ETP.
- Des ETP supplémentaires sont à prévoir en fonction des missions affectées au guichet
- Partenaires : 1 ETP réparti entre les structures.

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds européens (LEADER, ELENA, FEDER), co-financement de la région et de l'ADEME (programme SARE), financements privés (particuliers, professionnels, CEE...)



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Création du guichet unique de l'habitat
- Nombre de ménages entrés en contact avec le guichet unique
- Taux de passage à l'acte des personnes ayant été conseillées [%]
- Montant total des travaux engagés [€]
- Economies d'énergie totales réalisées grâce aux travaux [MWh]

OBJECTIFS 2026

Oui / non



COMMENTAIRES



Les 2 EPCI ont avancé différemment sur le thème de l'habitat : la CCOP a mené une opération de thermographie aérienne sur son territoire en 2008, tandis que la CCPP a créé en 2011 un service de l'habitat, avec un agent dédié.



8 Favoriser l'émergence de groupements d'artisans locaux et leur formation



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 1er poste de consommation (34% des consos),
- Facture énergétique moyenne des ménages pour leur logement : 2 200 €/an,
- 32% des ménages en précarité énergétique,
- 50% de logements très énergivores (étiq. E F G).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation des logements :
- 91% des maisons individuelles, dont 35% en BBC,
 - 92% des logements collectifs, dont 36% en BBC,
 - 91% des logements HLM dont 35% en BBC.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Artisans du bâtiment

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour favoriser les rénovations performantes, l'action vis-à-vis des artisans s'articule en 2 axes :

- Leur formation à certains enjeux, pour leur donner accès au marché que va représenter la massification de la rénovation énergétique,
- L'émergence de groupements professionnels locaux, pour qu'ils puissent répondre à des appels d'offres concernant des rénovations d'ampleur (bâtiments vastes ou ensemble). L'objectif est alors double pour les habitants : leur garantir une rénovation performante et à prix maîtrisé, et proposer un interlocuteur unique pour les propriétaires.

Déclinaison des actions :

1. Communiquer sur les conditions d'obtention des subventions :

L'EPCI doit communiquer fortement sur le fait que les subventions sont soumises à la réalisation des travaux de rénovation par des artisans labellisés. La communication intégrera des éléments de discours soignés pour surmonter certaines réticences des artisans, et pourra être renforcée auprès des jeunes entrepreneurs qui cherchent à se positionner sur le marché.

2. Instaurer une charte d'engagement pour la rénovation :

Ensuite, l'EPCI pourra éventuellement mettre en place une charte de confiance et d'engagement (pour la rénovation globale et performante) pour les artisans et entreprises prêts à travailler en groupement. Dans ce genre de charte, les artisans s'engagent sur l'exemplarité des rénovations et le relais vers les outils du territoire, tandis que la collectivité communique sur les entreprises signataires et peut éventuellement organiser des formations répondant aux besoins des entreprises.

3. Mettre en oeuvre un dispositif de formation des artisans :

Le dispositif Dorémi (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) est un outil de rénovation des maisons individuelles qui permet aux collectivités d'agir sur la structuration de l'offre de rénovation, en favorisant la montée en compétences des artisans sur des chantiers réels, grâce à un formateur expert.

Ce dispositif est porté par un animateur territorial qui doit mobiliser les partenaires locaux et favoriser la constitution de groupements d'artisans coordonnés et complémentaires.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

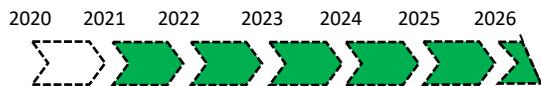
EPCI (guichet unique) ou Chambres Consulaires (CCI, CMA)

PARTENAIRES

- Chambres consulaires (CCI, CMA) ou EPCI (guichet unique) : mobilisation des acteurs
- EIE, SPEE : mise en relation des artisans avec les chantiers

- Organisations pro du bâtiment (CAPEB, FFB...) : formation des artisans, réseaux d'acteurs locaux, relais des bonnes pratiques

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

- Animation : Coût des supports de communication
- Formation : Prise en charge : organismes spécifiques / reste à charge : artisans ou EPCI
- Dispositif DOREMI : env. 13.000€/an pour un territoire de 100.000 hab.

MOYENS HUMAINS

- EPCI : env. 5 jours/ mois (éventuellement intégré au guichet unique)
 - Partenaires : 1 jour/formation
- Variable suivant le tissu local et l'intérêt des artisans.

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'ateliers / formations réalisées
- Nombre d'entreprises / salariés / artisans ayant suivi une formation
- Nombre de groupements d'artisans structurés
- Nombre de chantiers réalisés par les artisans formés

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



La CCOP a déjà tenté sans succès ce type d'opération par le passé. De son côté, la CCOP souhaite faire le lien avec les "dép' éco" qu'elle a mis en place avec les entrepreneurs du territoire, afin de profiter des moyens humains et financiers déjà en place.



9 Soutenir l'auto-rénovation des logements



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 1er poste de consommation (34% des consos),
- Facture énergétique moyenne des ménages pour leur logement : 2 200 €/an,
- 32% des ménages en précarité énergétique,
- 50% de logements très énergivores (étiq. E F G).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation des logements :
- 91% des maisons individuelles, dont 35% en BBC,
 - 92% des logements collectifs, dont 36% en BBC,
 - 91% des logements HLM dont 35% en BBC.

CIBLES

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'auto-rénovation consiste en la réalisation par les particuliers, de travaux de rénovation sur leur habitation. Le développement de l'auto-rénovation accompagnée (ARA) est possible via la mise à disposition d'une aide technique, matérielle, administrative et parfois financière aux habitants du territoire, éventuellement ciblée sur les ménages les plus modestes, pour leur permettre de réaliser leurs travaux d'amélioration de leur logement. Cet accompagnement peut s'intégrer dans le cadre des missions du guichet unique de l'habitat.

L'ARA peut constituer un **volet d'un programme d'aides local** (OPAH ou PIG).

Elle peut être favorisée par des partenariats avec des associations spécialisées : les "Compagnons Bâisseurs" sont notamment une association nationale (déployée notamment en Hauts-de-France) composée de passionnés, mettant leur savoir-faire à disposition de chantiers d'amélioration de l'habitat, d'entraide et d'insertion sociale.

L'accompagnement est également possible grâce à des structures locales engagées dans l'Economie Sociale et Solidaire, comme c'est le cas des Ateliers de la Bergerette à Beauvais, qui portent une recyclerie-ressourcerie et un Espace Info Energie, et proposent des ateliers d'éco-construction avec mise en pratique encadrée par des professionnels, pour rénover en faisant les bons gestes et partager avec une communauté d'auto-rénovateurs.

A noter : l'ANAH n'autorise pas l'auto-rénovation et l'intégration de postes de travaux réalisés par des non-professionnels dans les plans de financement qu'elle soutient (sauf dans le cadre d'une expérimentation ciblée à construire).

En revanche, le dispositif "**Hauts de France Pass Rénovation**" (du SPEE) rend possible l'**intégration d'une partie d'auto-rénovation** aux chantiers qu'il accompagne.

L'auto-rénovation accompagnée a de multiples avantages :

- permettre un meilleur respect des normes thermiques à même de garantir une rénovation de qualité,
- faciliter les chantiers hybrides, avec des postes de travaux confiés à des artisans et d'autres réalisés par les habitants, ce qui permet d'optimiser le coût global des travaux pour les propriétaires concernés,
- aider les propriétaires, souhaitant s'engager techniquement dans la rénovation de leur logement, à faire les bons choix et réaliser correctement leurs travaux,
- offrir à des publics très modestes et en marge une insertion valorisante (humainement et socialement parlant), grâce à une réalisation concrète sur leur habitation.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

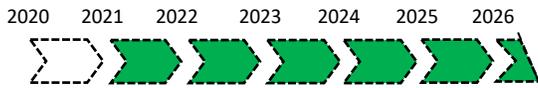
EPCI (éventuellement via le guichet unique)

PARTENAIRES

- Asso expertes (Ateliers de la Bergerette, Compagnons Bâtitseurs...) : organisation de formations
- Structures ESS : relais et mise en relation

- EIE : conseils et recommandations, contacts fournisseurs
- SPEE : accompagnement via le Hauts de France Pass Renovation

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé, mais comprenant :
- Coût humain
- Coût matériel éventuel pour les formations techniques

MOYENS HUMAINS

EPCI (à travers le guichet unique) et/ou Partenaires :
Variable selon le degré de suivi souhaité par l'EPCI

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes formées à l'auto-rénovation
Nombre de chantiers suivis [guichet unique] avec une part d'auto-rénovation

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



A noter : l'auto-rénovation est aujourd'hui incompatible avec le règlement des aides délivrées par la CCPP à ses habitants.



10 Créer un dispositif de financement sur fonds propres de la collectivité



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 1er poste de consommation (34% des consos),
- Facture énergétique moyenne des ménages pour leur logement : 2 200 €/an,
- 32% des ménages en précarité énergétique,
- 50% de logements très énergivores (étiq. E F G).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation des logements :
- 91% des maisons individuelles, dont 35% en BBC,
 - 92% des logements collectifs, dont 36% en BBC,
 - 91% des logements HLM dont 35% en BBC.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

De nombreuses aides financières de la collectivité à destination des particuliers sont envisageables (sachant que certaines sont déjà en place sur le territoire de la CCPP).

Ci-dessous, quelques exemples d'aides à la rénovation mises en place en France.

1. Aides financières à la rénovation performante pour tous et ajustées en fonctions des conditions de revenus :

La plateforme « Biovallée » (regroupement de 3 EPCI de la Drôme) a mis en place une aide financière à la rénovation performante des maisons individuelles. Cette aide est accessible à l'ensemble des propriétaires de maisons individuelles du territoire, dans le cas d'une rénovation thermique complète ou d'un bouquet de travaux. Le dépôt de la demande se fait après visite d'un conseiller énergie de la Plateforme. L'objectif de ce fonds d'aides est aussi de participer à la structuration d'une filière de rénovation complète et performante.

Exemple d'aides financières à la rénovation par la plateforme « Biovallée » : de 2.500 à 7.500€ pour une rénovation complète (suivant situation fiscale) et de 1.250 à 3.750€ pour une rénovation par étapes (suivant situation fiscale).

2. Financement d'une partie des frais d'un opérateur territorial de la rénovation énergétique :

Le "Hauts de France Pass Rénovation" (outil du SPEE visant la massification de la rénovation performante des maisons individuelles) propose une offre de service pour la rénovation intégrant les dimensions information-conseil, accompagnement technique, plan de financement, suivi des travaux et suivi des consommations, avec un volet de mobilisation des professionnels du bâtiment.

La collectivité peut contribuer financièrement au coût du Hauts de France Pass Rénovation, qui s'élève à 1860€.

3. Aide financière à la rénovation performante pour les nouveaux propriétaires

En complément des possibilités de prêt existant pour articuler acquisition et amélioration des logements, la collectivité peut mettre en place une subvention visant à soutenir les travaux énergétiques effectués par les ménages venant d'acheter un bien présentant d'importants besoins de rénovation. En effet, le moment de l'achat d'un logement est le plus propice à la réalisation de travaux énergétiques d'ampleur, mais il peut être complexe pour certains publics d'anticiper ce besoin de rénovation, notamment du point de vue financier. Ainsi, certains ménages contractent leur prêt d'acquisition sans estimer quels seront les frais induits par la rénovation à mener ensuite, ce qui peut ensuite créer des situations de précarité énergétique qu'il convient d'accompagner dès que possible.

CCOP Plateau Picard SE
MONTAGE DE L'ACTION

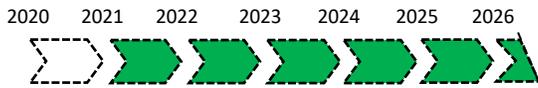
PILOTE

EPCI

PARTENAIRES

Divers, selon le type de financement choisi.

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

CCOP Plateau Picard SE
MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Fonds d'aides :
 Pour une aide de 1.000 € par rénovation performante,
 compter un budget annuel de 225.000 €
 (suivant la stratégie EPE/PCAET choisie)

MOYENS HUMAINS

EPCI : Temps dédié au montage des dossiers et à la
 gestion administrative
 Peut-être mutualisé dans le cadre d'une OPAH
 (opérateur extérieur ou gestion interne)

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

CCOP Plateau Picard SE
SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

- Montant des aides allouées / Part du budget de la collectivité [€]
- Part de l'enveloppe de subventions consommée [%]
- Nombre de ménages ayant bénéficié des aides
- Economies d'énergie totales réalisées par les travaux subventionnés [MWh]

OBJECTIFS 2026

CCOP Plateau Picard SE
COMMENTAIRES

La CCPP a mis en place depuis 2011 un service Habitat, et délivre des aides directes à la rénovation à ses habitants, pour différents types de projets. Elle souhaite élargir les dispositifs en place.



11 Accompagner les ménages en difficulté au travers d'un dispositif spécifique



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 1er poste de consommation (34% des consos),
- Facture énergétique moyenne des ménages pour leur logement : 2 200 €/an,
- 32% des ménages en précarité énergétique,
- 50% de logements très énergivores (étiqu. E F G).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Diminuer la facture énergétique des ménages,
- Résorber la précarité énergétique.

CIBLES

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Exemple du SLIME, "**Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie**" : c'est un dispositif d'accompagnement des ménages visant à lutter contre la précarité énergétique, coordonné par le CLER (Réseau pour la Transition Energétique).

Il a pour objectifs de :

- Identifier les ménages en précarité énergétique grâce à une chaîne de détection,
- Aider ces ménages à réduire leurs consommations et leurs factures d'énergie / d'eau grâce aux éco-gestes, et les accompagner en mettant en place un suivi personnalisé,
- Organiser la chaîne des acteurs pouvant proposer des solutions au cas par cas.

Ce dispositif est généralement mis en place au sein d'un guichet unique de l'habitat.

Le rôle de l'EPCI est alors de :

- Coordonner la logistique,
- Coordonner la formation des chargés de visite,
- Sensibiliser les travailleurs médico-sociaux,
- Mettre en oeuvre des actions de sensibilisation à destination de la population.

En moyenne en France, un SLIME permet de faire économiser aux ménages 170 € par an sur les factures d'eau et d'énergie uniquement par la mise en oeuvre d'éco-gestes.

Ce type de dispositif est surtout utile à l'EPCI afin d'identifier les ménages en précarité énergétique et ainsi leur apporter des solutions de rénovation spécifiques, en communiquant sur les dispositifs financiers existants adéquats.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

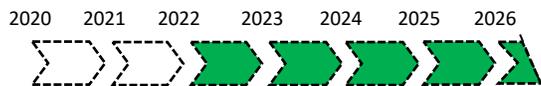
EPCI

PARTENAIRES

- Communes, EPCI (guichet unique), asso locales, Réseau Eco Habitat, EIE, SPEE, travailleurs sociaux : identification et accompagnement des ménages

- CLER : aide au montage
- ANAH, CD60 : aides financières à la rénovation

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :
Exemple : Dispositif SLIME du Pays Tarentaise Vanoise (territoire rural de 43 communes et 23.000 ménages) :
21.000 €

MOYENS HUMAINS

- EPCI : Mutualisation possible avec ETP du GUH ou des actions de sensibilisation
- Partenaires : Travail de fond/terrain

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Pays Tarentaise Vanoise : subvention de 40 % par le département pour le SLIME
Programme CEE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de ménages identifiés
Nombre de ménages accompagnés
Gain économique moyen par ménage [€]

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



Accompagnement des publics en précarité énergétique : exemple des visites à domicile en lien avec les travailleurs sociaux « référents énergie » du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et de l'ALEC 37.



12 Mettre en place un PIG ou une OPAH



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 1er poste de consommation (34% des consos),
- Facture énergétique moyenne des ménages pour leur logement : 2 200 €/an,
- 32% des ménages en précarité énergétique,
- 50% de logements très énergivores (étiq. E F G).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation des logements :
- 91% des maisons individuelles, dont 35% en BBC,
 - 92% des logements collectifs, dont 36% en BBC,
 - 91% des logements HLM dont 35% en BBC.

CIBLES

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le PIG ou l'OPAH sont deux programmes d'accompagnement visant la requalification de l'habitat privé ancien, proposant une ingénierie et des aides financières. Tous les deux sont basés sur une convention entre l'Etat, l'ANAH et les collectivités concernées. Ils contribuent à des objectifs similaires, mais présentent quelques différences.

1. Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** est une offre de service d'une durée de 3 à 5 ans, portant sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

En complément de l'Opah classique, il existe une gamme d'Opah thématiques pour des problèmes d'habitat spécifiques : OPAH renouvellement urbain (RU), OPAH revitalisation rurale (RR), OPAH copropriétés dégradées.

Une OPAH se prépare avec :

- une phase de diagnostic qui recense les dysfonctionnements du territoire (état du bâti, conditions de vie des habitants...)
- une étude préalable qui préconise les solutions à apporter aux dysfonctionnements soulevés et qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'opération.

La convention expose le diagnostic, les objectifs, le programme d'actions et les engagements des signataires.

Elle doit faire l'objet d'un bilan et d'une évaluation pour mesurer son efficience.

La mission de "suivi-animation" est assurée en régie ou confiée à un opérateur externe. Cette mission suit la mise en œuvre (information, conseil aux propriétaires, aide au montage de dossiers) et le bon déroulement de l'opération.

2. Le **Programme d'Intérêt Général (PIG)** est un programme d'action permettant la réhabilitation d'ensembles immobiliers ou de logements. Contrairement à l'OPAH qui vise à améliorer de manière générale un quartier/territoire, le PIG peut être axé spécifiquement sur un thème, par exemple la précarité énergétique.

Le Département de l'Oise porte un PIG sur la période 2019-2022, ciblée entre autres sur la lutte contre la précarité énergétique.

L'animation de ces dispositifs peut se faire par un opérateur externe (bureau d'études recruté par appel d'offres par exemple), ou bien en régie, grâce au recrutement d'un agent en interne. L'objectif est de développer une animation de terrain, en proximité des habitants et des partenaires locaux.

Sachant que le partenariat avec les EIE locaux doit être intégré à la réflexion et à l'organisation globale du programme.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

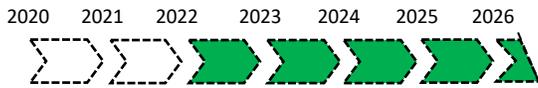
EPCI

PARTENAIRES

- ANAH, Etat, CD60 : signataires de la convention et partenaires financiers
- Région HdF, caisses de retraites, SACICAP : partenaires financiers éventuels

- Communes, artisans locaux, SPEE, EIE, GUH, Asso locales, Réseau Eco Habitat : relais du dispositif et détection

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissement :
Exemple OPAH de la CCLO (60)
Montants engagés pour 5 ans (133 logements)
ANAH : 1.283.800 € // EPCI : 570.500 €
Etat : 205.200 € // CD60 : 250.600 €

MOYENS HUMAINS

EPCI ou opérateur externe :
environ 10 jours/mois selon l'ampleur de l'opération

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Le PIG ouvre droit à des subventions majorées de l'Anah pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs.



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Mise en place du dispositif
Nombre de dossiers accordés
Economies d'énergie totales réalisées par les travaux subventionnés [MWh]

OBJECTIFS 2026

Oui / non



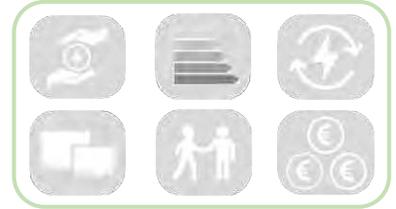
COMMENTAIRES



Actuellement en place : - CCOP : Un Programme d'Intérêt Général (PIG) est en cours sur le territoire, avec un opérateur externe, Soliha, qui accompagne les particuliers dans leur montage de dossier d'aides.
- CCPP : Un service dédié existe avec un interlocuteur direct (assimilable à un « guichet unique » - cf. action 7), et une commission spécifique d'élus, qui gère l'attribution des aides.



13 Instaurer des "permis de louer" sur certaines zones du territoire



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 1er poste de consommation (34% des consos),
- Facture énergétique moyenne des ménages pour leur logement : 2 200 €/an,
- 32% des ménages en précarité énergétique,
- 50% de logements très énergivores (étiqu. E F G).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Diminuer la facture énergétique des ménages,
- Améliorer le confort et la qualité sanitaire des logements,
- Résorber la précarité énergétique.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Bailleurs privés

DESCRIPTION DE L'ACTION

De plus en plus de communes décident de soumettre la location de logements sur leur territoire au "permis de louer". Ce **moyen de lutter contre l'habitat indigne** a été instauré en 2014 par la loi ALUR. Les communes et les EPCI peuvent définir des secteurs géographiques, voire des catégories de logements ou d'ensembles immobiliers, pour lesquels **le bailleur doit effectuer une démarche administrative avant de louer un logement**.

Dans ces secteurs ayant été identifiés comme accueillant de nombreux habitats considérés comme dégradés, la mise en location d'un logement peut être soumise, au choix de la commune, à deux types d'autorisation :

- soit à une **déclaration de mise en location**, dans les 15 jours suivant toute nouvelle location,
- soit à une **autorisation préalable de l'autorité administrative**, cette dernière étant plus contraignante que la première et devant être obtenue avant la mise en location.

En cas de non respect du dépôt de dossier ou de location malgré le refus d'autorisation par la collectivité, des amendes allant de 5 000 à 15 000 € sont prévues.

La **mise à disposition de moyens humains constitue la clé de la réussite du dispositif** : il est nécessaire d'être en capacité de réaliser des contrôles inopinés (dans le cas d'une déclaration de mise en location), ou les diagnostics (dans le cas d'une autorisation préalable), pour vérifier l'état et la conformité du logement (respect des normes de sécurité et de salubrité notamment).

Le permis de louer valorise les biens proposés à la location en écartant les logements non conformes. En outre, le propriétaire bailleur est ainsi accompagné dans l'identification des anomalies mineures ou plus graves pouvant entraîner sa responsabilité. Ce dispositif permet de lutter contre les marchands de sommeil et d'offrir des logements décents aux locataires.



MONTAGE DE L'ACTION



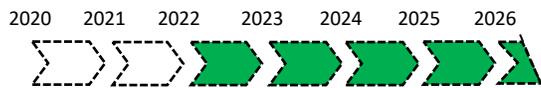
PILOTE

Communes

PARTENAIRES

- EPCI
- ADIL60
- DDT

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Besoin de moyens humains pour le suivi et l'accompagnement des propriétaires.



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

MOYENS HUMAINS

0,5 à 1 ETP - vérification de la conformité des logements et traitement des dossiers

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de déclarations délivrées

Nombre d'autorisations délivrées

Nombre de travaux de rénovation entreprise suite à un refus de permis

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES





14 Réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine communal et intercommunal



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 3,7% des consommations énergétiques, mais bâti très énergivore,
- Poids des factures sur les comptes publics,
- Enjeu d'exemplarité vis-à-vis des habitants et des entreprises.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation du bâti public :
- 95% du parc de bâtiments d'enseignement et d'administration, au niveau BBC,
 - 80% des autres bâtiments, dont 53% en BBC.

CIBLES

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Entreprises |
| <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Optimiser les performances énergétiques de leur patrimoine est devenu indispensable pour les collectivités, à la fois pour contribuer aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre mais également pour réduire les dépenses de fonctionnement dans un contexte budgétaire contraint, où il est faussement bienvenu de reporter des investissements nécessaires (renouvellement chaudière...).

1. Effectuer un état des lieux des bâtiments publics :

Préalable indispensable à toute démarche de transition énergétique, le diagnostic du patrimoine communal **étudie chaque bâtiment en matière de caractéristiques techniques, de consommation d'énergie et de potentiels d'énergies renouvelables**. Les scénarios et préconisations de travaux découlant de l'état des lieux initial de chaque bâtiment donnent aux décideurs toutes les clés pour mener une rénovation performante, aux coûts anticipés et au temps de retour sur investissement maîtrisé.

L'articulation entre temps de retour sur investissement et échelonnement des dépenses permet aux collectivités de **dépasser une vision à court terme** et guidée par la résolution d'incidents (pannes, vétusté, obsolescence, etc.), pour bâtir une réflexion globale sur les rénovations nécessaires et articuler les projets entre eux.

2. Elaborer un document cadre de stratégie :

Ainsi, une fois l'audit énergétique des bâtiments réalisé, les décideurs sont en capacité d'élaborer la stratégie de long terme de la rénovation du patrimoine, au travers d'un programme détaillé.

L'analyse des résultats de l'audit énergétique, portant une attention particulière à la rentabilité des différents postes de travaux, offre la possibilité de répartir des travaux sur plusieurs années et de financer certains travaux avec les économies générées par d'autres (dégager des fonds dans un premier temps (économies de fonctionnement, factures allégées...) pour financer d'autres travaux au temps de retour sur investissement plus long).

La réalisation par plusieurs collectivités d'audits énergétiques homogènes de leur patrimoine ouvre la voie à l'agglomération de besoins similaires, à des démarches mutualisées, et à la **mobilisation de financements complémentaires** pour accompagner la concrétisation des projets.



MONTAGE DE L'ACTION



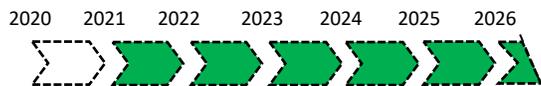
PILOTE

EPCI et Communes

PARTENAIRES

- SE60 : réalisation du diagnostic et accompagnement
- Bureaux d'études : réalisation du diagnostic

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Etudes (diagnostic) :

- Gratuit en cas de transfert de la compétence MDE-EnR au SE60
- Compter 300 €/bâtiment en cas de réalisation par un bureau d'études

MOYENS HUMAINS

- SE60 : env. 1 jour/commune - traitement des données et présentation du diagnostic
- EPCI / communes : temps de construction de la stratégie

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de communes ayant réalisé un diagnostic
- Part des bâtiments publics ayant été diagnostiqués [%]
- Surface à rénover dans le plan pluriannuel [m²]

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



La CCOP étant adhérente au SE60 depuis 2020, elle dispose du service de diagnostics énergétiques pour son patrimoine communautaire.



15 Multiplier les opérations énergétiques sur le patrimoine communal



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 3,7% des consommations énergétiques, mais bâti très énergivore,
- Poids des factures sur les comptes publics,
- Enjeu d'exemplarité vis-à-vis des habitants et des entreprises.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation du bâti public :
- 95% du parc de bâtiments d'enseignement et d'administration, au niveau BBC,
 - 80% des autres bâtiments, dont 53% en BBC.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le passage à l'acte opérationnel des stratégies communales et intercommunales peut être facilité au travers de deux actions :

1. Fournir un appui technique aux collectivités sur leurs projets :

Les collectivités ont de nombreux projets à conduire pour atteindre les objectifs fixés dans la démarche de transition énergétique et écologique du territoire. Toutefois, elles manquent parfois d'ingénierie en interne pour leur permettre de bien définir les projets et les mener à terme.

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise se propose d'accompagner les projets des collectivités en matière de rénovation énergétique, d'éclairage public, de mobilité durable et également de production d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, d'autres organismes peuvent également être sollicités suivant les projets considérés ; un recensement devra être effectué, mais on peut notamment citer :

- Fibois, pour les projets de chaudières et chaufferies bois-énergie,
- le CD2E, pour les projets photovoltaïque et solaire thermique,
- l'institut polytechnique UniLaSalle pour les installations de géothermie,
- l'ADTO pour les projets de rénovation énergétique de bâtiments.

2. Mettre en œuvre des opérations mutualisées et collectives :

La réalisation d'un audit sur tout le patrimoine d'une collectivité (mené de surcroit, en simultané sur plusieurs collectivités par le SE60) offre l'avantage de mettre en valeur des postes de travaux similaires.

Les décideurs ont alors la possibilité de regrouper par poste les travaux sur leurs différents bâtiments, afin de faire intervenir des professionnels sur des programmes identiques et plus volumineux.

Des économies d'échelle découlent alors naturellement de ces appels d'offres mutualisés, garantissant par ailleurs aux artisans choisis un volume de travaux optimisé.

Le SE60 pourra porter pour le compte de ses communes membres des opérations collectives à l'échelle de plusieurs EPCI ; il pourra également accompagner l'EPCI dans la mise en œuvre de ces opérations à l'échelle de l'intercommunalité.



MONTAGE DE L'ACTION



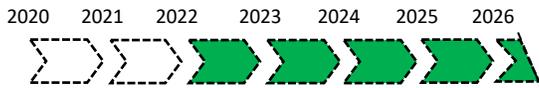
PILOTE

SE60 et EPCI

PARTENAIRES

- Communes / EPCI : travaux
- CD2E : photovoltaïque, solaire thermique
- Fibois : bois-énergie
- UniLaSalle : géothermie
- ADTO : rénovation énergétique

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Fonction des programmes de travaux envisagés

MOYENS HUMAINS

- Pilote : Temps de montage de l'opération collective
- Partenaires : Variable suivant la nature du projet

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Surfaces effectivement rénovées [m²]
- Nombre de communes engagées dans un groupement de travaux
- Surfaces rénovées via un groupement de travaux [m²]
- Nombre d'études d'opportunités menées (MDE ou EnR)

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES





16

Remplacer et optimiser l'éclairage public



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 3,7% des consommations énergétiques, mais bâti très énergivore,
- Poids des factures sur les comptes publics,
- Enjeu d'exemplarité vis-à-vis des habitants et des entreprises.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Rénover l'ensemble du parc par des luminaires basse consommation d'ici 2030,
- Diminuer davantage les consommations par des actions innovantes (extinction nocturne, abaissement puissance, éclairage adaptatif...)

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Même s'il ne représente qu'une faible part des consommations énergétiques globales d'un territoire, l'éclairage public constitue, à l'échelle des communes, une **part importante des dépenses énergétiques et du budget**.

En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente en moyenne :

- **16 % des consommations énergétiques** des collectivités territoriales (toute énergies confondues),
- **37 % de la facture d'électricité** d'une collectivité.

La réglementation européenne et les normes environnementales en vigueur imposent de nouvelles contraintes en matière d'éclairage public. En outre, de nombreuses installations s'avèrent non conformes sur le plan de la sécurité.

Enfin, dans un environnement budgétaire de plus en plus contraint, l'éclairage public représente des coûts que les élus cherchent à réduire.

Parallèlement, les nouvelles technologies offrent aujourd'hui des solutions performantes, conformes aux exigences de sécurité et aux réglementations pour :

- Réduire l'impact environnemental de l'éclairage public,
- Réduire la facture énergétique,
- Améliorer la qualité de l'éclairage, et donc le service rendu aux administrés.

Les nouveaux luminaires performants installés (LED ou Sodium à Haute Pression) permettent de réduire la consommation de l'ordre de 50 %.

L'abaissement de puissance offre quant à lui un gain supplémentaire de 10 % et l'extinction nocturne un gain de 40 %.

En outre, l'extinction nocturne de l'éclairage public apporte un réel impact positif sur la biodiversité locale.

A noter : l'extinction nocturne de l'éclairage public n'entraîne généralement pas de recrudescence de la délinquance.

<http://www.leparisien.fr/oise-60/mouy-les-nuits-dans-le-noir-font-baisser-la-delinquance-04-10-2018-7910784.php>

Il existe certains cas où la Gendarmerie a demandé le rallumage des lampadaires, mais sur les 12 000 communes qui pratiquent l'extinction, cela reste très marginal.



MONTAGE DE L'ACTION



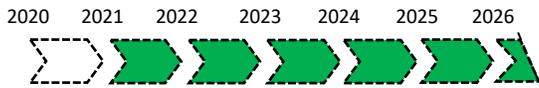
PILOTE

Communes et EPCI

PARTENAIRES

- SE60, SEZEO : accompagnement technique et aides financières
- Entreprises de BTP : travaux

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

MOYENS HUMAINS

Pilote : Temps de suivi de l'opération

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SE60 ou SEZEO (selon les communes)



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de luminaires remplacés

Taux de remplacement des luminaires [%]

Nombre de communes réalisant une extinction ou un abaissement de puissance

Gains énergétiques [MWh]

Linéaire de Trame Noire [km]

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



Les optimisations sur les réseaux d'éclairage public ont largement été engagées dans les communes des deux EPCI.



17 Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Multiplier les installations biomasse,
- Poids des factures de chaleur sur les comptes publics,
- Enjeu d'exemplarité vis-à-vis des habitants et des entreprises.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Remplacer 50% des chaufferies fioul par des chaufferies biomasse d'ici 2050, et 20% d'ici 2030.

CIBLES

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Entreprises |
| <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le développement des chaufferies/chaudières biomasse dans les bâtiments publics participe à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, tout en favorisant l'économie locale grâce à un approvisionnement en circuits courts.

Le renouvellement d'une chaudière ou d'une chaufferie est le moment idéal pour étudier l'opportunité de la remplacer par une technologie plus vertueuse, aux énergies renouvelables.

1. Effectuer un recensement des chaudières fioul et gaz qui arrivent en fin de vie :

Le diagnostic du patrimoine communal (action 14) permettra de mettre en évidence les installations qui devront rapidement être remplacées.

Dans de nombreux cas, les bâtiments des collectivités sont situés dans un périmètre restreint. Il est alors intéressant de réfléchir à la possibilité d'utiliser une seule chaufferie pour plusieurs bâtiments.

2. Etudier le potentiel de mutualisation entre bâtiments voisins d'une même collectivité afin de faire ressortir un potentiel de réseau technique :

Voir action 37

L'implantation de chaufferies biomasse dans les bâtiments publics pourra permettre l'émergence et la structuration d'une filière.

3. Structurer une filière d'approvisionnement local :

Voir action 38



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

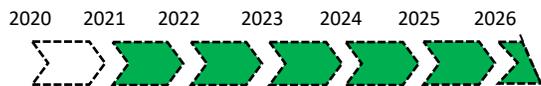
Communes et EPCI

PARTENAIRES

- SE60 : accompagnement et conseils
- Fibois : accompagnement et conseils

- ADEME : financement (Fonds Chaleur)
- Professionnels de la filière biomasse-énergie

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Prendre en considération l'importance de la qualité des installations, déterminante pour le volume de particules fines émises.



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissement :

- Chaudière biomasse : 1.000 € / kW

MOYENS HUMAINS

- EPCI : 1 demi-journée/mois - communication
- Partenaires : Variable en fonction des projets des collectivités.

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds chaleur de l'ADEME



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de chaudières biomasse installées
- Nombre de chaudières fioul remplacées par des chaudières biomasse
- Part des chaudières fioul remplacées par de la biomasse [%]
- Part de la biomasse provenant d'une exploitation située à moins de 100 km [%]
- Nombre de réseaux techniques réalisés, suivant opportunités

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES





18

Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Massifier le développement du photovoltaïque,
- Poids des factures d'électricité sur les comptes publics,
- Enjeu d'exemplarité vis-à-vis des habitants et des entreprises.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Produire 11 GWh d'électricité photovoltaïque d'ici 2050 (et 3,5 GWh d'ici 2030), à partir des toitures de bâtiments publics.
Soit un rythme d'installation moyen de 2700 m² de panneaux par an.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Porteurs de projets privés ou publics

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le développement du photovoltaïque sur le patrimoine peut s'articuler autour des points suivants :

1. Effectuer un recensement des toitures (inter)communales susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques :

Le diagnostic du patrimoine (inter)communal (action 14) permettra de mettre en évidence les toitures propices à l'implantation de panneaux photovoltaïques, dont l'énergie produite pourra être valorisée en injection sur le réseau ou en autoconsommation individuelle dans le bâtiment.

Il conviendra également d'analyser les potentialités d'autoconsommation collective, en prenant en compte les besoins électriques des bâtiments voisins (voir action 35).

2. Lancer des appels à projet sur des toitures (inter)communales :

L'écart d'ensoleillement entre le nord et le sud du pays ne devient un problème pour la rentabilité des projets que lorsque (et au fur et à mesure que) leur surface diminue. La solution réside donc dans la mise en commun des toitures, dans le but de mutualiser certains coûts fixes et d'augmenter le nombre d'entreprises prêtes à investir.

Dans le cadre d'une démarche territoriale, il apparaît indispensable que ce type de projet soit au moins ouvert au financement participatif. Certains territoires vont même plus loin en aidant à l'émergence de groupements de citoyens qui portent eux-mêmes des projets photovoltaïques (via le montage d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif - SCIC).

3. Valoriser les installations existantes :

Communiquer sur la réussite des projets et la rentabilité des installations réalisées permettra de mettre en confiance les acteurs locaux. L'exemplarité de la collectivité est un prérequis pour rassurer les particuliers sur la filière et ainsi massifier le développement du photovoltaïque.

En outre, il est recommandé d'installer des tableaux d'affichage indiquant la production photovoltaïque d'un bâtiment (école, mairie, gymnase...), ce qui favorisera la sensibilisation du public.

A noter, des installations PV existent déjà sur plusieurs bâtiments publics du territoire, notamment sur la CCOP.



MONTAGE DE L'ACTION



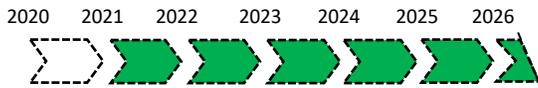
PILOTE

Communes et EPCI

PARTENAIRES

- SE60 : accompagnement et financement
- CD2E : accompagnement technique
- SEM Energies HdF : projets innovants
- Energie Partagée : financement participatif
- Enedis : raccordement

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

- Tarif d'achat plus intéressants au sud qu'au nord, du fait de l'ensoleillement
- Attention nécessaire à l'intégration architecturale, notamment en zones ABF



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissements :

- Installation photovoltaïque : 1.500€ / kWc

MOYENS HUMAINS

- EPCI / communes : 1 jour/mois - coordination et communication
- Partenaires : entre 0,5 et 2 jours/projet suivant les partenaires

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

- Région HdF : financement FRATRI/FEDER pour les projets en autoconsommation



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Surface de panneaux installés sur le patrimoine public [m²]
- Part des projets incluant du financement participatif et/ou citoyen [%]
- Production annuelle des panneaux [GWh]
- Part de la production autoconsommée [%]
- Part des projets dotés d'un outil de communication sur l'installation [%]

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



Exemple d'appels à projet lancé :

Opération « Mine de Soleil » (SAS, société d'action simplifiée) lancée à Loos-en-Gohelle (62) : 8 bâtiments simultanément (450 kWc de puissance au total) en injection sur le réseau, avec incitation des habitants à participer dans la société qui gère l'exploitation.



19 Valoriser les effluents de station d'épuration via méthanisation



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Massifier le développement du biogaz,
- Enjeu d'exemplarité vis-à-vis des habitants et des entreprises.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Produire 60 GWh de gaz renouvelable sur le territoire d'ici 2030.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les équipements collectifs d'assainissement peuvent être optimisés pour réduire leur consommation d'énergie, ainsi que pour y installer des systèmes de production d'énergie renouvelable et de récupération.

C'est le cas par exemple d'une station d'épuration de l'Oise, à Montataire, qui valorise actuellement ses effluents sous forme de chaleur utilisée en interne. L'EPCI réfléchit donc à la possibilité d'**aller plus loin dans cette démarche de valorisation**, pour transformer ces effluents en énergie, sous forme de biogaz, grâce à leur méthanisation.

Des études sont possibles, pour déterminer les possibilités de transformation de ces effluents, à la fois **valorisation de la matière**, mais aussi **valorisation énergétique**, toutes deux à réfléchir de manière complémentaire selon les débouchés et les possibilités techniques (et en s'appuyant sur leur fort pouvoir méthanogène). Le choix des filières de valorisation de ces effluents doit prendre en compte la présence et la pérennité des débouchés potentiels (biogaz et digestat issus de la méthanisation) et essayer de mutualiser les équipements de traitement des déchets existants sur le territoire (plateforme de compostage, unité de valorisation énergétique à proximité...).

Ces opportunités de valorisation sont à étudier à l'échelle du territoire du SMOPP, par rapport aux stations d'épuration du territoire, et en lien avec les projets de méthanisation voyant le jour sur le territoire.

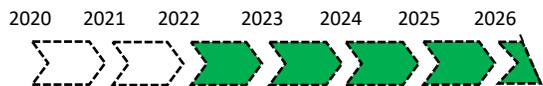
Il est même possible d'aller jusqu'à **instaurer un cercle vertueux en envisageant une démarche globale à l'échelle du territoire et au delà** : ainsi, à l'avenir, le biogaz produit par méthanisation de ces effluents pourrait servir à alimenter une station GNV qui pourrait voir le jour sur le territoire... voire même faire rouler une partie des flottes de véhicules dont les EPCI ont la propriété, et ce, grâce au passage à une motorisation GNV pour certains de ces véhicules.

CCOP **Plateau PICOP** **MONTAGE DE L'ACTION** **SE**

PILOTE EPCI

PARTENAIRES - GrDF

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

CCOP **Plateau PICOP** **MOYENS NECESSAIRES** **SE**

ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

MOYENS HUMAINS

Non déterminé

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

CCOP **Plateau PICOP** **SUIVI** **SE**

INDICATEURS DE SUIVI

Production annuelle de biogaz [GWh]

OBJECTIFS 2026

CCOP **Plateau PICOP** **COMMENTAIRES** **SE**

Empty box for comments.



20 Informer les entreprises et accompagner la formation des employés aux éco-gestes



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Ecogestes pas systématiques dans le monde du travail,
- Poids des factures sur la compétitivité.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Faire prendre conscience aux employés des bénéfiques de la transition énergétique,
- Impliquer l'ensemble des employés.

CIBLES

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Habitants | <input checked="" type="checkbox"/> Industries | <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

La transition énergétique des entreprises tient pour une grande part à la diffusion d'une information ciblée et précise, qui concrétise des stratégies territoriales qui peuvent paraître déconnectées pour des acteurs du monde économique. Le rôle des Chambres consulaires est déterminant dans cette dynamique, par leur capacité de mobilisation des entreprises, notamment au travers de réunions de professionnels au sein de "clubs" par métier ou par filière.

1. Mobiliser les entreprises vers une démarche de transition

Il s'agit tout d'abord d'apporter une information ciblée (rentabilité ou amélioration des process), pour attirer l'attention des entrepreneurs. Cela peut passer par un journal professionnel, et présenter des retours d'expériences duplicables.

Ensuite, une fois l'intérêt suscité, il sera question de le nourrir, en approfondissant l'information de manière adaptée aux secteurs d'activités. La sensibilisation peut consister à faire connaître les actions simples à mettre en oeuvre.

Exemple 1 : dispositif "Paris Commerces Energie" : outil en ligne permettant aux commerçants de trouver des actions simples à mettre en oeuvre en fonction de leur activité pour réduire les consommations d'énergie. Le site internet à destination des commerçants permet notamment d'obtenir des conseils de maîtrise de l'énergie en fonction de typologies de commerces : salon de coiffure, boulangerie, boucherie, magasin d'optique, café-restaurant, librairie et pressing.

Exemple 2 : opération "Commerçants éclairés", menée notamment par l'ALEC du Pays de Rennes, qui a donné lieu à la réalisation de fiches retours d'expériences pour 25 commerces.

La mobilisation des commerçants peut être réalisée à l'échelle d'un secteur, afin de mailler au mieux le territoire, et de préférence en lien avec des associations de commerçants susceptibles de diffuser les informations. Enfin, l'accompagnement dans la démarche pourra recueillir des attentes variables selon les entreprises : entre une aide opérationnelle pour mener les travaux (achats de matériel), et un conseil régulier au long de la rénovation.

2. Sensibiliser les employés et les informer sur les éco-gestes

Si l'information des employés d'entreprises importantes est généralement déjà initiée au travers des canaux internes, la situation est plus complexe pour les TPE-PME, où le salarié est parfois unique, voire est le chef d'entreprise lui-même. Il s'agit alors de faire connaître aux employés les bonnes pratiques qui fonctionnent (écogestes et retours d'expérience), pour gagner leur adhésion et s'assurer de leur relais dans l'entreprise. Cela peut se faire via l'organisation d'évènements ("Petit-dej' thématiques"), la diffusion de solutions et une boîte à outils avec retours d'expériences.



MONTAGE DE L'ACTION



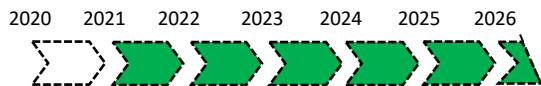
PILOTE

EPCI (mobilisation) et entreprises (formation des employés)

PARTENAIRES

- Chambres Consulaires (CCI, CMA) : diffusion des bonnes pratiques
- Communes : relais vers les entreprises
- Associations de commerçants : relais et
- ADEME, Directions Générales des Ministères : ressources documentaires

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :

- Communication : 2.000 €/an
- Evènements : 500 à 1.000 €/évènement

MOYENS HUMAINS

- EPCI : 2 jours/mois - communication et organisation d'évènements
- Partenaires : Travail de terrain des entreprises pour sensibiliser les employés

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'ateliers/événements réalisés
- Nombre d'employés ayant participé aux événements
- Nombre de fascicules distribués auprès des TPE/PME

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



La CCOP souhaite faire le lien avec les actions du service Economie, notamment les "dép' éco" qu'elle a mis en place avec les entrepreneurs du territoire, afin de profiter des moyens humains et financiers déjà en place.



21

Réduire les consommations dues à l'éclairage des enseignes



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Commerces et bureaux : 71% des consommations du secteur tertiaire privé,
- Consommation électrique (notamment liée à l'éclairage) prépondérante,
- Poids des factures sur la compétitivité.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Réduire de 25% les consommations électriques du secteur tertiaire privé

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de leurs compétences, les collectivités disposent d'outils prescriptifs pour réduire l'éclairage nocturne des enseignes, d'une part à travers la mise en oeuvre de la police environnementale relative à la publicité et l'éclairage nocturne des devantures (1.), et d'autre part à travers la mise en place de règlements locaux de publicité (2.).

1. Informer les acteurs locaux sur la réglementation en vigueur

Afin de réduire les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie, la loi a posé des limites à l'éclairage nocturne des publicités, préenseignes et enseignes lumineuses et des bâtiments non résidentiels (bureaux, commerces, bâtiments agricoles ou industriels, bâtiments publics, façades et vitrines par exemple) :

- Les publicités, enseignes et pré-enseignes lumineuses doivent ainsi être éteintes entre 1h et 6h du matin,
- Les vitrines et espaces intérieurs des locaux professionnels doivent être éteintes entre 1h (ou 1h après la fin d'occupation des locaux) et 7h.

2. Instaurer des règlements locaux de publicité

Afin d'adapter ce cadre réglementaire aux spécificités locales, les communes ou intercommunalités ont la possibilité d'adopter des règlements locaux de publicité (RLP). Un RLP peut notamment définir des zones dans lesquelles tout occupant, ou propriétaire, d'un local commercial visible depuis la rue doit veiller à ce que l'aspect extérieur du local ne porte pas atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants.

Le lancement de ce RLP s'accompagne généralement d'un cahier de recommandations architecturales applicables sur le territoire de la commune.

3. Elaborer une "Trame Noire"

La mise en oeuvre d'une "Trame Noire" permet de limiter la dégradation des habitats naturels due à l'éclairage artificiel, et ce, grâce à l'instauration d'un réseau de corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes (par analogie avec les "trames vertes", boisées, et les "trames bleues", zones humides et continuités aquatiques).

Ce sujet n'est plus seulement réservé aux territoires ruraux et Parcs Naturels ; certaines métropoles réfléchissent à ce type de projet favorisant la biodiversité locale.

Une phase d'expérimentation pourra être envisagée avec un test dès 2020 pour les communes volontaires. Par la suite, un projet communautaire sera à lancer sur l'ensemble de l'EPCI.



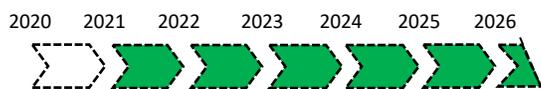
MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE EPCI et Communes

PARTENAIRES Gestionnaire de zones d'activités

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Action n'induisant pas de coût spécifique

MOYENS HUMAINS

EPCI : compter au moins 2 jours/mois pour sensibiliser les entreprises

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes couvertes par un Règlement Local de Publicité

Taux des enseignes respectant les réglementations nationale et locale [%]

Part des zones d'activités économiques impliquées dans une Trame Noire [%]

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



La CCOP souhaite faire le lien avec les actions du service Economie, notamment les "dés" éco" qu'elle a mis en place avec les entrepreneurs du territoire, afin de profiter des moyens humains et financiers déjà en place.



22 Accompagner les entreprises du territoire à la réduction des consommations



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Process, matériel et bâtiments très énergivores,
- Optimisations possibles,
- Poids des factures sur la compétitivité,
- Exemplarité environnementale sollicitée par la population.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 29% les consommations énergétiques du secteur industriel,
- Réduire de 9% les consommations énergétiques du secteur tertiaire privé.

CIBLES

- | | | |
|--|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Dispositifs déjà existants à destination des entreprises tertiaires du territoire :

- Porté par la **CCI** à l'échelle des EPCI : Une aide à la réalisation de diagnostics des consommations (tous types de flux) est proposée aux entreprises du secteur tertiaire notamment.

- Porté par l'**ADEME et BPI-France** : L'opération "DIAG Eco-Flux" s'appuie sur le dispositif "TPE&PME gagnantes sur tous les coûts", imaginé par l'ADEME. Il s'agit d'un accompagnement des entreprises sur 12 mois, pour les aider à réaliser un diagnostic de leurs consommations d'énergie et de matières, dans le but de définir un plan d'actions et ainsi réaliser des économies. Cet accompagnement est gratuit si les économies d'énergies effectivement réalisées après 12 mois sont inférieures à l'objectif défini dans le plan d'actions ; autrement un forfait s'applique selon la taille de l'entreprise.

- Porté par les **EPCI**, les **communes** ou la **CCI** : le Fonds "Rénovation Façades" prend le relais du FISAC "Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce". Il s'agit, pour certains cas, d'une aide aux artisans ou commerçants d'un territoire rural, visant à financer l'investissement dans des travaux de rénovation du bâti. La CCI et le service développement économique des EPCI sont les interlocuteurs privilégiés des artisans et commerçants susceptibles de les accompagner dans ce type de démarche.

- Porté par la **Région** : la Région a mis en place un fonds d'aides à la rénovation des locaux des commerces de proximité.

- Porté par l'**Etat et l'ADEME** : actuellement, le Plan "France Relance" comporte de nombreuses dispositions d'aide aux entreprises, accessibles par le guichet « Tremplin pour la transition écologique des PME » (aides forfaitaires notamment).

2. Enjeu d'information des acteurs économiques ciblés par ces dispositifs

Le constat partagé par la CCI et les services développement économique des collectivités est que les dispositifs d'aides existants à destination des acteurs économiques du territoire sont peu connus. Il y a donc un enjeu fort à mettre en place des **actions de communication et de sensibilisation auprès des artisans et commerçants** pour les tenir informés des solutions de financements qu'ils peuvent solliciter. Cette communication devra mobiliser les interlocuteurs privilégiés des acteurs économiques (CCI, CMA, services développement économique des EPCI...) et s'appuyer dans la mesure du possible sur des relais locaux (associations de commerçants, élus communaux...).



MONTAGE DE L'ACTION



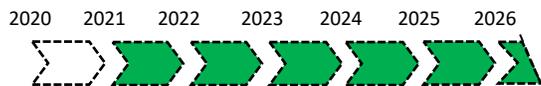
PILOTE

EPCI ou Chambres Consulaires (CCI, CMA)

PARTENAIRES

- Communes : relais d'informations
- CCI : audits énergétiques
- ADEME et/ou Etat : financement
- Région Hdf : aides aux travaux
- Initiative Oise Ouest/Est : aides à la création /reprise d'entreprise

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

- Dispositif « Diag Eco-Flux » : participation au coût du diagnostic (450€ par entreprise).
- Coût EPCI : communication et éventuelle participation au coût du diagnostic

MOYENS HUMAINS

- EPCI et/ou Partenaires :
- 1 demi-journée/mois - communication
 - env. 5 jours/mois - animation du dispositif "Diag Eco-Flux"

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'entreprises impliquées dans une démarche d'efficacité énergétique
- Montant des travaux réalisés [€]
- Gains énergétiques [MWh]

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



La CCOP souhaite faire le lien avec les actions du service Economie, notamment les "dés" éco" qu'elle a mis en place avec les entrepreneurs du territoire, afin de profiter des moyens humains et financiers déjà en place.



23

Déployer une démarche partenariale avec les entreprises du territoire



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 66% d'énergies fossiles carbonées utilisées dans le secteur industriel,
- Process, matériel et bâtiments très énergivores,
- Optimisations et mutualisations possibles,
- Poids des factures sur la compétitivité.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 29% les consommations énergétiques du secteur industriel,
- Décarboner le secteur (remplacer les énergies fossiles par des EnR).

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) permettent de stimuler les échanges de ressources (matières, énergie...) entre les entreprises d'une même zone d'activités ou d'un même territoire, afin de réduire leur impact environnemental et **accroître leur compétitivité et donc leurs bénéfices économiques**. Elles s'appuient sur l'étude des flux de matières et d'énergies pour identifier et développer des synergies inter-entreprises et inciter à la mutualisation de moyens (équipements/services, achats groupés, formations, valorisation de chaleur, covoiturage inter-entreprises, restauration collectives...). C'est ainsi que les déchets et co-produits d'une entreprise peuvent devenir une matière première dans une autre activité, ou que l'énergie peut provenir de la chaleur fatale d'un site voisin.

Ces démarches favorisent **l'attractivité des zones d'activités du territoire** pour les acteurs économiques, et permettent souvent de préserver les emplois voire d'en créer de nouveaux.

Pour que ce type de démarche soit efficace et durable, il est nécessaire que :

- Les entreprises aient envie de **se mobiliser sur le sujet** dès le début du projet, et y trouvent un réel intérêt économique,
- Un pilotage partagé soit mis en place pour coordonner la démarche sur le long terme.

Le **rôle de la collectivité** consiste à faciliter ces dynamiques collectives par :

- L'implication dans l'animation de la démarche (éventuellement par un acteur-tiers),
- L'articulation avec les politiques territoriales de développement durable,
- La pérennisation de la démarche et le déploiement sur l'ensemble du territoire,
- La mise en réseau avec d'autres territoires.

La collectivité doit aussi organiser la transversalité en interne pour répondre aux besoins des entreprises souvent perdues face au cloisonnement des services.

Les démarches EIT sont également un bon levier pour **promouvoir la substitution des énergies fossiles carbonées par des EnR** auprès des entreprises (chaufferies bois-énergie, valorisation de chaleur fatale, développement du solaire thermique et de la géothermie...).

L'accompagnement des entreprises dans la mise en place d'une démarche EIT est également possible à partir d'outils, comme la plateforme ACTIF de la CCI, qui permettent de réaliser des cartographies interactives des ressources et des flux (énergie, déchets, emplois...) des entreprises et organisations sur un territoire.



MONTAGE DE L'ACTION



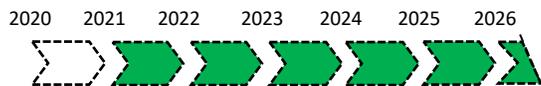
PILOTE

EPCI ou CCI

PARTENAIRES

- Entreprises
- CCI, CMA, Clubs d'entreprises, Clusters d'entreprises : réseaux d'acteurs
- Acteurs de la mobilité
- Maison de l'Emploi et de la Formation, centres de formation
- ADEME : financement EnR (Fonds Chaleur)

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Chaleur fatale : La filière n'est pas encore très développée et les TRI sont longs ce qui peut poser problème dans le cas des industries et de leurs visibilité à long terme.



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

MOYENS HUMAINS

EPCI et/ou Partenaires :
environ 0,5 ETP - structuration de la démarche et animation

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Appel à projet EIT (ADEME et Région), et éventuelle participation financière de l'entreprise
Fonds chaleur de l'ADEME (projets EnR)



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'entreprises engagées dans une démarche EIT
- Nombre d'actions "énergie" mises en oeuvre grâce à la démarche EIT
- Economie financière réalisée grâce aux actions [€]
- Nombre de chaufferies biomasse installées
- Nombre d'installations de récupération de chaleur fatale

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



La CCOP souhaite faire le lien avec les actions du service Economie, notamment les "déj' éco" qu'elle a mis en place avec les entrepreneurs.
A noter aussi l'existence des normes ISO, comme l'ISO 50001 qui propose une aide pour réduire la consommation d'énergie par un système de management de l'énergie (SMÉ).



24 Soutenir la création d'entreprises en lien avec la transition énergétique



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Création d'emplois liés à la Transition énergétique (nouveaux métiers, secteurs d'innovation...)

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Répondre au besoin d'innovation environnementale liée à la transition,
- Relocaliser les emplois.

CIBLES

- | | | |
|--|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Industriels |

DESCRIPTION DE L'ACTION

La transition énergétique et écologique est indéniablement un levier du développement territorial. Le déploiement de nouvelles activités économiques répondant aux enjeux climatiques favorise le tissu local et la création de nouveaux emplois, temporaires et pérennes. Une étude de l'ADEME sur l'évaluation macroéconomique de scénarios énergétiques prospectifs conclut que la transition énergétique pourrait générer au niveau national 825 000 emplois d'ici à 2050.

La transition énergétique consiste à s'orienter vers un modèle plus sobre, moins polluant, plus indépendant, en s'appuyant sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. L'économie "verte" concerne donc toutes les activités permettant de réduire les impacts sur l'environnement selon le schéma "Prévention (protection de l'environnement), Réduction (efficacité énergétique) et Correction (dépollution)".

Le rôle de l'EPCI peut alors être de réunir tous les acteurs concernés autour d'un programme d'actions commun, visant à faciliter l'**émergence et le regroupement d'entreprises** dans de nombreux domaines : ingénierie du bâtiment (constructions neuves et rénovations), chauffage performant, énergies renouvelables, process industriels, nouvelles mobilités, valorisation des déchets...

Il serait possible d'étudier l'élaboration d'un **dispositif visant à favoriser la création et l'accompagnement d'entreprises et d'activités** en lien avec la transition énergétique de son territoire : ce dispositif pourrait prendre la forme d'un appel à projet autour d'une thématique spécifique ou bien d'un incubateur d'entreprises.

La collectivité, via ce dispositif, se positionne à la fois sur son soutien à l'innovation et sur son engagement en faveur de projets vertueux sur le plan écologique, ce qui peut constituer une stratégie d'attractivité territoriale pour que de nouvelles entreprises engagées dans une démarche de développement durable s'implantent localement.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

EPCI

PARTENAIRES

- CCI et CMA
- Région Hauts de France

- Initiative Oise Ouest/Est : aides à la création / reprise d'entreprise
- Entreprises dans le cadre des "dej Eco"

ECHEANCES

2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

MOYENS HUMAINS

Non déterminé

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'entreprises créées

Nombre d'entreprises nouvellement installées sur le territoire

Nombre d'emplois créés

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES





25 Soutenir et faciliter le passage vers des motorisations propres



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

93% d'énergies fossiles carbonées utilisées dans les transports.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Décarboner le secteur (remplacer les énergies fossiles par des EnR),
- Permettre à chacun de se déplacer de manière plus "propre".

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Changement de la flotte de véhicules des collectivités :

Les collectivités sont généralement propriétaires d'une flotte conséquente de véhicules (légers, utilitaires, bus, bennes à ordures ménagères...), dont une partie pourrait être convertie vers des motorisations moins polluantes (électrique, GNV ou hydrogène). L'intérêt premier est de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, mais ces carburations ont aussi un réel intérêt économique sur le long terme.

2. Communiquer sur les alternatives au pétrole auprès de la population et des entreprises :

L'EPCI pourrait proposer de coordonner un groupement d'achat de véhicules propres avec les entreprises du territoire. Il pourra également proposer l'essai de véhicules électrique, voire GNV après ouverture d'une station, aux habitants du territoire.

3. Poursuivre le développement de la mobilité électrique :

Les collectivités pourront poursuivre le déploiement des IRVE publiques (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques), et étudier l'opportunité d'installer des points de recharge dans certains lieux spécifiques comme les mairies. En outre, elles devront faciliter le déploiement de points de recharge dans les zones d'activités, et s'assurer que les nouvelles constructions répondent bien aux normes réglementaires quant à l'implantation de points de recharge dans les parkings.

4. Etudier le potentiel d'ouverture d'une station GNV sur le territoire :

L'ouverture d'une station GNV est dépendante de la présence d'une flotte captive de poids lourds suffisamment importante pour rentabiliser les investissements. Toutefois, la proximité du territoire avec Paris, où bientôt de nombreux véhicules polluants ne pourront plus circuler, est un atout pour sortir une première station sur le territoire. L'EPCI devra réaliser une étude auprès des entreprises du territoire pour recueillir leurs attentes sur le sujet du GNV, et ainsi estimer si le nombre de poids lourds nécessaire est atteint pour ouvrir la station. Il pourra également compter sur sa propre flotte captive de minibus et de bennes à ordures ménagères.

Point d'attention : l'ouverture de stations GNV sur les territoires à proximité (agglomérations notamment) pourrait entraîner, suivant leur localisation, un effet d'aspiration pour le rechargement des poids lourds des entreprises du territoire, et par conséquent retarder l'ouverture d'une première station.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

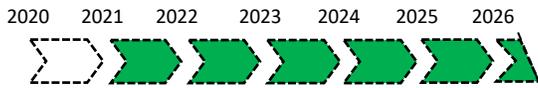
EPCI, Communes

PARTENAIRES

- Transporteurs logistiques, services de transports en commun : co-construction de station GNV (flottes captives)
- GrDF : Lien avec le réseau de gaz

- UTC : Innovation / recherche
- SE60 : accompagnement

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

La station GNV (offre) ne viendra que s'il y a suffisamment de demande (poids lourds principalement), et la demande ne viendra que s'il existe une offre locale.



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

- Investissement (privé ou collectivité):
IRVE : 10.000 € // Stations GNV : 1 M€

- Fonctionnement :
Déterminé lors de l'étude du projet

MOYENS HUMAINS

EPCI : 1 à 2 jours/mois - communication, accompagnement et montage d'éventuels projets

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de nouvelles bornes de recharge électrique publiques
Nombre de nouvelles bornes de recharge électrique privées
Nombre de stations GNV
Nombre de véhicules publics fonctionnant à l'électrique ou au GNV
Nombre d'événements organisés autour des motorisations alternatives

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



Les deux EPCI envisagent un renouvellement progressif de véhicules de leur flotte par des véhicules électriques.



26 Encourager le covoiturage par la communication et la création de sites propices



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Mobilité : 2ème poste de consommations,
- 78% des déplacements quotidiens réalisés en voiture,
- Moins d'1,25 personnes par véhicules en moyenne

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 44% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Augmenter les distances parcourues en covoiturage,
- Diminuer la facture liée aux trajets en voiture.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

De nombreuses actions sont à mettre en oeuvre pour inciter à la pratique du covoiturage. L'EPCI a choisi de se focaliser sur trois actions plus spécifiques :

1. Communiquer sur le Rézo Pouce :

Le Rézo Pouce est un dispositif d'auto-stop organisé et sécurisé, visant à faciliter la mobilité des personnes en zones rurales et périurbaines. Le système fonctionne avec un ensemble de bornes matérialisées, au niveau desquelles les membres du réseau peuvent être pris en stop gratuitement par des conducteurs membres.

La force d'un tel dispositif repose sur l'atteinte d'une taille critique d'usagers, de façon à garantir une régularité et une relative rapidité du service. Il est donc primordial de communiquer massivement sur cette initiative, par exemple via une journée de lancement sur une commune concernée et de la communication dans les lycées, clubs de sports, pôles multimodaux...

2. Communiquer sur l'éco-mobilité :

L'EPCI devra également sensibiliser les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire sur les mobilités alternatives à la voiture individuelle. Il pourra s'appuyer sur la plateforme en ligne "Oise Mobilité" (oise-mobilité.fr) afin de communiquer sur les offres existantes.

Le changement des habitudes et des comportements va représenter un travail de fond et de long terme pour la collectivité ; elle devra donc s'appuyer sur les associations existantes sur le territoire et les événements festifs et ludiques pour parvenir à sensibiliser le plus de citoyens possible.

3. Développer des aires de covoiturage :

Pour favoriser la pratique du covoiturage, il est indispensable de mettre à disposition des usagers des places de stationnement réservées. C'est justement l'objectif des aires de covoiturage.

Le choix des sites de covoiturage doit se faire en fonction de la localisation, de leur capacité et leur sécurité. L'implantation de ces sites doit prendre en compte les parkings déjà existants, afin d'éviter une inutile artificialisation supplémentaire des sols ; des partenariats sont à imaginer pour utiliser les parkings des grandes surfaces par exemple.

Enfin, les aires de covoiturage doivent être pensées en intermodalité : la proximité aux arrêts de bus, gares et stationnements sécurisés pour vélos doit être favorisée.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

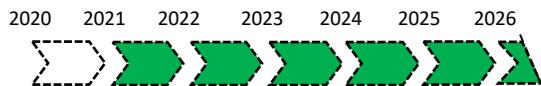
EPCI

PARTENAIRES

- Rézo Pouce : support d'animation
- Communes : communication
- Entreprises avec grands parkings : offre de service

- Asso dédiée aux transports alternatifs
- Oise Mobilité : aires de covoiturage et plateforme en ligne

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Seuil d'utilisateurs pour assurer fiabilité et flexibilité
Multiplication des plateformes de covoiturage
Difficulté de faire changer les comportements.



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :

- Rézo Pouce : 6.000 €/an
- Communication globale : 4.000 €/an

Investissements :

- Aire de covoiturage : qqes k€

MOYENS HUMAINS

- EPCI : 2 à 4 jours/ mois - communication et coordination (chargé de mission "transport")
- Partenaires : animation et relais du dispositif Rézo Pouce

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'action de sensibilisation sur le covoiturage
- Nombre de nouvelles aires
- Taux de remplissage des aires [%]
- Nombre d'arrêt Rézo Pouce
- Nombre d'utilisateurs du service Rézo Pouce

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



Les deux EPCI sont dotés d'aires de covoiturages, mais la communication est à renforcer sur ce service existant. La CCPP a mis en place le système RézoPouce sur son territoire ; c'est en réflexion coté CCOP.



27 Accompagner le déploiement des Plans de Mobilité (PDM)



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Mobilité : 2ème poste de consommations,
- 78% des déplacements quotidiens réalisés en voiture,
- Moins d'1,25 personnes par véhicules en moyenne

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 44% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Augmenter les distances parcourues en covoiturage,
- Diminuer la facture liée aux trajets en voiture.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Employés des zones d'activités

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour réduire la pratique de l'autosolisme sur les trajets domicile-travail et ainsi promouvoir les modes de transports alternatifs, les entreprises et administrations peuvent mettre en place des Plans de Mobilité.

Ces plans proposent un ensemble de mesures pour inciter les salariés / agents à effectuer leurs déplacements domicile-travail autrement qu'avec leur propre voiture.

Ces plans nécessitent la mise en place d'une animation spécifique et la mobilisation de l'ensemble du personnel, mais leur mise en place offre de réels avantages pour les entreprises / administration ainsi que pour les salariés / agents :

- Optimisation du stationnement, réduction des frais de déplacements,
- Amélioration de la santé, de la sécurité et du bien-être, corrélée à de réels gains de productivité,
- Participation à une démarche citoyenne et valorisation de l'image de la structure.

1. Plans de Mobilité pour les entreprises et les administrations :

Ce type de PDM se limite à une seule structure, généralement de taille suffisamment importante pour justifier l'élaboration d'un tel plan (la mise en oeuvre d'un plan reste chronophage et n'est donc pas utile, si le potentiel de covoiturage ou de report vers un autre mode de transport n'est pas intéressant).

2. Plans de Mobilité inter-entreprises :

Un PDM inter-entreprises ne se limite pas à une seule entité, mais vient plutôt étudier le potentiel de mobilité sur une zone d'activités. La mutualisation de cette dynamique entre plusieurs structures permet de :

- Augmenter le potentiel de covoiturage des salariés,
- Créer des aménagements spécifiques pour modes actifs si nécessaires,
- Réorganiser au besoin les transports en commun.

Pour mener à bien ces démarches, il est conseillé que les entreprises et acteurs se regroupent dans une association de zone avant de se lancer dans l'élaboration d'un tel PDM. De plus, un pré-diagnostic est toujours réalisé de façon à évaluer l'intérêt d'une telle démarche (potentiel d'amélioration et motivation des acteurs concernés).



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

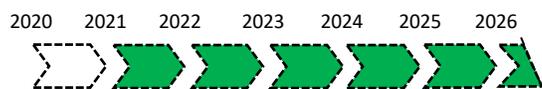
EPCI / Association regroupant les entreprises sur une zone

PARTENAIRES

- AOM, Entreprises : concertation et animation globale
- ADEME, CARSAT : financement

- Associations (vélo, environnement...) : communication

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Entreprises motrices : Il est nécessaire que les entreprises s'investissent humainement et financièrement pour mener à bien ce projet.



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

- Charges de personnel : 50 000 €
- Etudes / animation : 5 à 50.000 € (selon l'ampleur de la mission, la taille de la ou des administrations ou entreprises concernées...)

MOYENS HUMAINS

- EPCI : 1 chargé de mission "transport"
- Partenaires : 1 salarié "réfèrent mobilité" par entreprise ou groupement d'entreprises

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

ADEME en partenariat avec la Région (jusqu'à 70%), CARSAT (Caisse d'Assurance Retraire et de la santé au travail)
Financement par les entreprises du diagnostic et de certaines actions (stationnement vélos...)



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de PDM réalisés entreprises/inter-entreprises ou administrations
Part des employés couverts par un plan de mobilité [%]
Part des employés allant travailler en transports publics/modes actifs/covoit [%]

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



REX de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble : Mesure des impacts de la mise en place de PDM entreprises (294 organisations ont répondu) : entre 2004 et 2009, la voiture individuelle a diminué de 10 points, soit 4800 autosolites en moins chaque jour et gain d'une tonne de CO2 /an par autosoliste en moins. Source : https://www.mobilite-durable-brest.net/IMG/pdf/guide_pdie_-_oree_ademe.pdf



28 Réaliser un schéma directeur des modes actifs



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Mobilité : 2ème poste de consommations,
- 78% des déplacements quotidiens réalisés en voiture,
- Impact sanitaire d'une activité physique quotidienne (mangerbouger.fr)

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 44% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Augmenter les distances parcourues en modes actifs, surtout pour les déplacements courts.

CIBLES

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Entreprises |
| <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les modes actifs sont les modes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire, telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc.

Ainsi, un schéma directeur des modes actifs vise à définir avec les habitants du territoire les aménagements à réaliser en priorité et ainsi concentrer les investissements sur les points noirs de circulation (ruptures et obstacles).

Ce schéma doit s'inscrire dans une vision d'aménagement globale et peut s'intégrer dans les documents d'urbanisme du territoire.

1. Schéma directeur des aménagements cyclables :

Le volet "Vélo" vise à définir une politique cyclable cohérente qui ne se limite pas à créer des pistes systématiquement en bord de routes, mais vise plutôt à créer l'ensemble des conditions nécessaires favorables aux pratiques du vélo, utilitaires (pour un usage quotidien) et touristiques (usage occasionnel).

La modération de la vitesse automobile permet sur certaines portions de se passer d'aménagements spécifiques pour cyclistes : l'enjeu est de bénéficier du même degré de sécurité en permanence sur un trajet. Le traitement des discontinuités cyclables, des stationnement gênants et l'amélioration de la qualité de la chaussée peuvent être plus bénéfiques que l'augmentation du kilométrage de pistes.

Les mesures s'inscrivent dans 3 grands axes : déterminer les aménagements à réaliser, définir le plan de communication associé, et développer les services dédiés.

2. Schéma directeur des cheminements piétons :

Un SD des modes actifs peut également contenir un volet sur les cheminements piétons, au sein d'une partie ou de toutes les communes du territoire. Ce plan piéton permet de recenser les itinéraires piétons existants et projetés, afin de faciliter la marche vers les pôles générateurs de déplacements et ainsi favoriser la dynamique économique du bourg, tout en préservant les espaces verts.

Ce type de démarche a des effets positifs sur la vie locale, la marche utile et donc la santé, l'attrait des commerces et les activités de promenade et loisirs.

  **MONTAGE DE L'ACTION** 

PILOTE

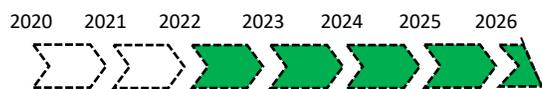
EPCI

PARTENAIRES

- Communes, CD60, DDT, ADEME : appui technique et financier, diagnostic

- Citoyens, asso modes actifs : définition des itinéraires prioritaires et des obstacles

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

  **MOYENS NECESSAIRES** 

ESTIMATION BUDGETAIRE

Etudes :

- Echelle communale : 5 à 15.000 €
- Echelle intercommunale : 20 à 40.000 €

MOYENS HUMAINS

EPCI ou bureau d'études :

- env. 2 mois pour le SD vélo intercommunal
- env. 2 semaines par SD piéton communal (communes de 2 à 5000 hab.)

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

  **SUIVI** 

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes couvertes par un schéma directeur modes actifs

Linéaire de pistes cyclables réalisés [km]

OBJECTIFS 2026

  **COMMENTAIRES** 



29 Mettre en place un système de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Mobilité : 2ème poste de consommations,
- 78% des déplacements quotidiens réalisés en voiture,
- Impact sanitaire d'une activité physique quotidienne (mangerbouger.fr)

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 44% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Augmenter les distances parcourues en modes actifs, surtout pour les déplacements courts.

CIBLES

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un service de location de vélos et de Vélos à Assistance Electrique (VAE) permet de **dynamiser l'utilisation des modes actifs dans les déplacements quotidiens** et de **favoriser le report modal**, c'est à dire le changement de mode de transport depuis la voiture vers les modes actifs.

La **location longue durée de VAE** est le système le plus adapté aux territoires périurbains et ruraux, car elle maximise le report modal de la voiture vers le vélo (changement de transport au quotidien, voire vente de la seconde voiture du foyer). Le kilométrage moyen des usagers de ce type de service se situe entre 10 et 15 kilomètres par jour. La durée de location pourra être proposée à un mois, un trimestre, un an (renouvelables avec un maximum de 24 mois). Certains territoires ont même choisi de laisser à l'utilisateur la possibilité d'acheter le VAE à la fin d'une période de location d'un an (prix neuf moins un pourcentage calculé selon le nombre de kilomètres parcourus durant l'année).

Un **service de vélos en libre accès ou de location de courte durée** pourra être envisagée dans un premier temps dans les communes les plus peuplées ou les plus proches d'un pôle urbain.

L'EPCI devra toutefois définir les modalités précises de mise en oeuvre du futur service de location :

- Type de service (courte durée, longue durée, stations en libre service) et conditions de mise en oeuvre (tarification, maintenance, entretien...),
- Portage : en régie ou en délégation de service public,
- Nombre de vélos et leurs caractéristiques techniques.

Propositions optionnelles de modalités de mise en oeuvre :

- Dans un premier temps, ne proposer le service de location longue durée qu'aux actifs du territoire (en activité ou non) afin d'agir directement sur les déplacements domicile-travail,
- Proposer la location longue durée pour un an avec option d'achat à termes,
- Mettre la maintenance et l'entretien du vélo à la charge de l'utilisateur,
- Mettre une vingtaine de vélos en location dans un premier temps et augmenter la volumétrie du parc en fonction des retours d'expérience.



MONTAGE DE L'ACTION



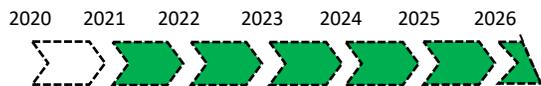
PILOTE

EPCI

PARTENAIRES

- Communes : relais de communication
- CD60 : appui financier éventuel
- Asso vélo : location des vélos en cas de DSP

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Concurrence avec les services de locations éventuellement existants
Locations "ventouses" (vélo loué mais non utilisé)



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissement : 1.500 €/VAE

Fonctionnement :

- Gestion de la location : temps humain
- Maintenance à la charge du locataire

MOYENS HUMAINS

EPCI et/ou Partenaires :
2 à 4 jours/mois - gestion des locations de vélo (variable suivant la volumétrie et le système choisi)

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds LEADER (pour les territoires ruraux)
Tarifs de location de vélos et option d'achat éventuelle



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de vélos disponibles en location
- Nombre de locations de vélo en longue durée
- Nombre de locations de vélo en courte durée

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES





30

Implanter davantage de stationnements vélo sécurisés



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Mobilité : 2ème poste de consommations,
- 78% des déplacements quotidiens réalisés en voiture,
- Impact sanitaire d'une activité physique quotidienne (mangerbouger.fr)

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 44% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Augmenter les distances parcourues en modes actifs, surtout pour les déplacements courts.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

D'après la "Fédération des Usagers de la Bicyclette" (FUB), **un des freins majeurs au développement du vélo tient au manque de stationnements adaptés**, conjugué à la peur du vol.

Ce manque de stationnements se caractérise à la fois dans les lieux de vie (maisons, immeubles collectifs, entreprises...) et les lieux attracteurs de flux (bâtiments publics, commerces, gares...).

La pratique du vélo peut néanmoins être facilement encouragée par l'implantation de parkings vélo sécurisés et adaptés pour les cyclistes.

1. Identifier les lieux attracteurs de flux dans les communes et y installer des stationnements adaptés :

Force est de constater que de nombreux pôles générateurs de flux sur le territoire ne sont pas équipés de stationnements vélos sécurisés et/ou adaptés (gares, commerces, écoles, salles de sport, piscine, bibliothèques, parcs...).

L'EPCI devra effectuer, à l'aide des communes du territoire, un recensement de ces lieux nécessitant l'installation de stationnements pour vélos.

L'EPCI pourra éventuellement coordonner, pour le compte de ses communes, un achat groupé de stationnements sécurisés afin de baisser les coûts d'investissement.

2. Faire respecter la réglementation en vigueur sur les immeubles neufs d'habitations et de bureaux :

Le Code de la Construction et de l'Habitation prévoit que, depuis 2012, tous les immeubles collectifs neufs d'habitation et de bureau doivent être équipés d'un espace de stationnement sécurisé pour les vélos. Cependant, cette réglementation n'est que très peu respectée dans les faits. Il est donc du ressort de la collectivité d'assurer la bonne mise en oeuvre de cette réglementation, indispensable à la pratique du vélo dans les territoires.



MONTAGE DE L'ACTION



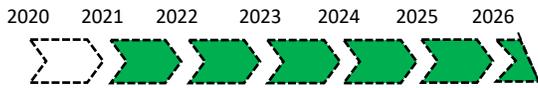
PILOTE

EPCI

PARTENAIRES

- Communes, habitants, asso vélo :
identification des lieux propices

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissements :

- Box sécurisé pour vélos : 1.000 €/vélo
- Abri couvert avec arceaux : 300 €/vélo
- Arceau vélo : 80 €

MOYENS HUMAINS

- EPCI et Partenaires : Identification des lieux générateurs de flux
- EPCI : 1 chargé de mission urbanisme pour faire respecter la réglementation

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de stationnements sécurisés installés

Part des lieux attracteurs équipés de stationnements sécurisés [%]

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



Guide du stationnement des vélos de l'ADAV

<https://droitauvelo.org/IMG/pdf/adavguidestationnement.pdf>

Guide des stationnements vélo dans les immeubles d'habitation et de bureaux de la FUB

https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Alveole/guide_stationnement_fub_2016_.pdf



31

Accompagner le développement des pôles et services de proximité



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Mobilité : 2ème poste de consommations,
- Dépendance à la voiture pour les déplacements quotidiens,
- Tendance à la délocalisation des services à la population.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 44% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Réduire les distances parcourues au quotidien en rapprochant les services des habitants.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Développer et maintenir une offre de services de proximité est un des piliers de l'amélioration de la qualité de vie de la population et du développement de l'économie locale. Cette qualité de vie se traduit parallèlement par une réduction efficace des besoins en déplacement des habitants de la collectivité, autant en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette action est complémentaire au développement, dans les communes, de tiers-lieux pour les professionnels du territoire (action 29).

Parmi les services représentant un besoin de proximité particulièrement fort se trouvent notamment :

- Les services publics et administratifs et les organismes de prestation sociales,
- Sachant que ces services peuvent être envisagés de manière itinérante, par exemple, une fois par semaine ou par mois dans chaque commune.
- Les commerces de proximité (bar, petite épicerie, boulangerie...), marchés et espaces de vente en direct de produits locaux,
 - Les professionnels du monde médical,
 - Les espaces de travail et de co-working (action 29).

Le rôle des collectivités dans le développement de cette offre est notamment de :

- Proposer une offre de services pour la vie quotidienne satisfaisante tant quantitativement que qualitativement, sur des sites identifiés, et si possible localisés de manière centrale, passante et/ou optimisée,
- Favoriser la coopération entre communes et miser sur la complémentarité des services proposés au global,
- Utiliser le foncier existant comme levier pour développer des services dans les centre-bourgs.

CCOP Plateau PICOP **MONTAGE DE L'ACTION** SE

PILOTE EPCI et communes

PARTENAIRES

- Associations de commerçants
- Producteurs locaux
- Organismes de prestations sociales
- Professionnels médicaux
- Associations locales

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Démarche à entreprendre à l'échelle intercommunale

CCOP Plateau PICOP **MOYENS NECESSAIRES** SE

ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

MOYENS HUMAINS

- EPCI :
- 1 chargé de mission SCOT / urbanisme pour le suivi de la dynamique
 - 1 chargé de mission développement économique

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

CCOP Plateau PICOP **SUIVI** SE

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de services relocalisés/maintenus en centre-bourgs
- Nombre de démarches engagées pour le maintien des services

OBJECTIFS 2026

CCOP Plateau PICOP **COMMENTAIRES** SE

Les EPCI souhaitent faire le lien entre cette action et le futur SCOT du SMOPP dont l'élaboration est lancée depuis 2020.



32 Encourager le développement du télétravail et des tiers lieux



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Mobilité : 2ème poste de consommations,
- Dépendance à la voiture pour les déplacements quotidiens,
- Tendance à la délocalisation des services à la population.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 44% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Réduire les distances parcourues au quotidien en rapprochant les services des habitants.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Travailleurs indépendants

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le développement du télétravail, et plus généralement des solutions permettant le travail à distance, permet de réduire les besoins en déplacement des habitants sur les trajets domicile-travail et les déplacements inter-professionnels. Cette action est complémentaire au développement des pôles et service de proximité dans les communes du territoire (action 28).

Sur un plan technique, il est à noter que la fibre optique est déjà en cours de déploiement dans le département : ce raccordement numérique facilite ou facilitera à terme le travail à distance pour de nombreux salariés.

1. Inciter les entreprises à mettre en place le télétravail :

L'incitation des acteurs du territoire à cette nouvelle pratique peut être favorisée par l'exemplarité de la collectivité sur ce sujet, via l'expérimentation du télétravail à destination des agents de la collectivité.

L'amplification de la pratique du télétravail par les salariés du territoire passe également par le développement de lieux spécifiques favorisant cette pratique en dehors de l'habitation.

2. Structurer une offre de tiers-lieux :

Les tiers-lieux sont des espaces physiques partagés aux multiples usages : télétravailler, accéder à des services, démarrer une activité économique ou une création culturelle... Ces espaces se développent en s'appuyant sur le déploiement du numérique et sont généralement soutenus par des entreprises, des collectivités ou des associations.

Les tiers-lieux constituent de nouveaux lieux de lien social et de projets collectifs, partout sur le territoire.

Le développement de ces lieux pourra s'appuyer sur des espaces déjà existant tels que des bureaux libres, mairies, bars associatifs... afin de limiter le besoin de nouvelles constructions.



MONTAGE DE L'ACTION



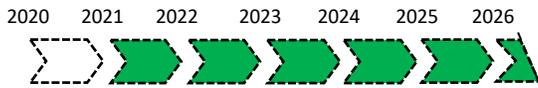
PILOTE

EPCI

PARTENAIRES

Communes, CCI, CMA, associations, commerces... : Mise à disposition de locaux/d'espaces, communication, création de solutions locales

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Difficultés générales liées au développement du télétravail : diminution du relationnel avec les collaborateurs, faisabilité technique, problème d'équité...



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissement :

- Tiers-lieu : coût d'achat variable en fonction du projet et du lieu d'implantation (neuf ou existant)

MOYENS HUMAINS

EPCI :

- 1 chargé de mission SCoT / urbanisme
- 1 chargé de mission développement économique

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Programme "Nouveaux lieux, nouveaux liens"



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de places de co-working disponibles
- Fréquentation et taux de remplissage des lieux de co-working
- Nombre de collectivités ayant mis en place le télétravail
- Nombre d'entreprises ayant mis en place le télétravail

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



Coté CCOP, le site de l'ancien magasin "Dia", situé rue d'Amiens à Breteuil, est en cours d'aménagement en espace de coworking.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

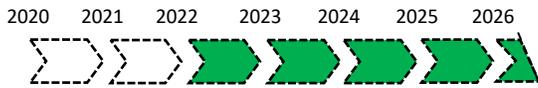
EPCI

PARTENAIRES

Communes, Chambre Agri, AMAP, asso, commerçants, agriculteurs :

animation, mise à disposition de locaux, structuration de la filière, mise en relation entre producteurs et consommateurs...

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Variable selon les mesures retenues : site internet, mise à disposition de locaux, communication, labellisation...

MOYENS HUMAINS

< 0,5 ETP pour la structuration et l'animation de la filière sur le territoire (éventuellement mutualisé avec le PAT)

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de producteurs présents sur des lieux de vente directe

Nombre de lieux de distribution de produits locaux ouverts

Nombre d'actions de communication autour de la dynamique

Mise en place d'un label local

Nombre d'actions engagées par et en partenariat avec les recycleries

OBJECTIFS 2026

Oui / non



COMMENTAIRES



Plusieurs plateformes ou organisations locales se sont développées dans les 2 EPCI, au coeur du contexte sanitaire de 2020, propice aux initiatives locales de mise en vente de productions de proximité : le souhait des élus est de valoriser ces expériences pour les pérenniser, pour répondre à un besoin de "relocalisation" des achats alimentaires notamment.



34 Soutenir le développement de nouvelles pratiques agricoles



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Importance du rôle de l'agriculture dans la transition énergétique et écologique (alimentation et production EnR)

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Adapter le secteur agricole au dérèglement climatique,
- Valoriser les productions locales.

CIBLES

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input checked="" type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les enjeux liés au développement de nouvelles pratiques agricoles sont multiples : réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer les capacités de stockage de carbone dans le sol, améliorer la qualité de l'eau et préserver cette ressource, améliorer la résilience vis à vis du dérèglement climatique.

Ce développement peut être encouragé sur le territoire par une **communication vis-à-vis du monde agricole**, autour des retours d'expérience d'exploitants (locaux si possible) et les différents bénéfices de ces pratiques (limitation des intrants, lutte contre l'érosion des sols, rétention d'eau, utilisation réduite du matériel, réduction des polluants atmosphériques (NH3), augmentation des rendements à terme...). La diffusion de ces informations et pratiques alternatives sur le territoire peut se faire via la mise en place d'évènements et d'animations collectives de sensibilisation, ainsi que par le biais d'une communication spécifique au sein du réseau (Chambre consulaire, fédérations, professionnels, relais associatifs, etc.).

Par ailleurs, un **accompagnement individuel** à la mise en place d'actions peut être construit en collaboration avec les acteurs du secteur et proposé aux agriculteurs souhaitant faire évoluer leurs pratiques. C'est alors que la dimension sociale prend le pas sur le volet environnemental, en s'appuyant sur l'entraide et la solidarité locale, et plus seulement sur la dimension technique des changements de modes de cultures.

A ce titre peut être citée la **démarche "ABC'Terre"** développée par Agro-Transfert. ABC'Terre est une méthode qui permet de quantifier et spatialiser à l'échelle du territoire l'évolution des stocks de carbone organique dans les sols ainsi que les émissions de GES des systèmes de culture (intégrant le stockage carbone dans les sols). Cette méthode s'insère dans une démarche globale participative où les acteurs du territoire, principalement les agriculteurs, participent aux ateliers de concertation pour faire émerger les modifications de pratiques culturales permettant de stocker plus de carbone dans les sols et émettre moins de GES. L'objectif est de co-construire un plan d'actions avec les acteurs du territoire et de l'intégrer au PCAET du territoire.

Ces changements ne sont pas sans impacts économiques à plus ou moins court terme, notamment en comparaison avec des exploitations hyperspécialisées. La **diversification économique** offre l'avantage global d'une meilleure résilience des exploitations aux aléas climatiques et aux fluctuations des cours des produits agricoles.

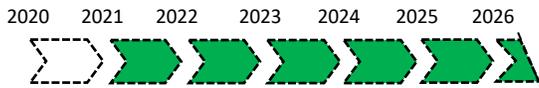
Ces nouvelles pratiques peuvent aussi se concrétiser par une conversion de l'exploitation vers la bio, ce qui permettrait à l'agriculture locale de participer à l'objectif réglementaire du 1er janvier 2022, obligeant les restaurations collectives publiques à servir 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.

CCOP Plateau Picard SE
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE EPCI et communes

PARTENAIRES Chambre d'Agriculture, Institut UniLaSalle, UTC, réseaux agricoles (Terre de Liens, CIVAM, Bio en Hauts-de-France...) : travail sur les nouvelles pratiques pertinentes pour le territoire, organisation d'évènements...

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

CCOP Plateau Picard SE
MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

MOYENS HUMAINS

Pilotes et partenaires : Travail de sensibilisation et de communication

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Agence de l'eau

CCOP Plateau Picard SE
SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'agriculteurs ayant assisté à une réunion sur les nouvelles pratiques
- Nombre d'agriculteurs engagés dans une démarche de conversion
- Nombre d'événements de sensibilisation à destination des consommateurs

OBJECTIFS 2026

CCOP Plateau Picard SE
COMMENTAIRES

Ces actions agricoles doivent être liées, d'une part avec les MAEC, Mesures Agro-environnementales et Climatiques, et d'autre part avec le travail mené par UniLasalle ou certains groupes d'agriculteurs (vers la réduction des intrants) sur le territoire de la CCPP.



35 Construire un Projet Alimentaire Territorial (PAT)



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Importance du rôle de l'agriculture dans la transition énergétique et écologique (alimentation et production EnR)

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Adapter le secteur agricole au dérèglement climatique,
- Valoriser les productions locales.

CIBLES

- | | | |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises |
| <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités | <input checked="" type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le PAT (Projet Alimentaire Territorial) est un dispositif stratégique national à décliner localement, créé par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. L'objectif est de créer une dynamique territoriale qui place l'alimentation comme un axe structurant des politiques, partenariats et pratiques sur un territoire, en articulant "bien produire" et "bien manger". Ils s'appuient sur un **diagnostic détaillé de la production agricole alimentaire locale et du besoin alimentaire du bassin de vie**. Cet état des lieux permet ensuite d'identifier les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire, afin de développer une offre alimentaire de proximité et de qualité, dont la production ne nuit pas à l'environnement.

L'ancrage territorial se concrétise dans les **3 dimensions** du développement durable :

- **économique** : structuration et consolidation des filières locales, rapprochement de l'offre et de la demande (action 33), maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- **environnementale** : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- **sociale** : éducation alimentaire, réduction du gaspillage, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

S'articulant avec les autres outils territoriaux (SCoT, Agenda 21 local, contrat de bassin, charte PNR, contrat de ruralité, contrat de santé local, SRADDET, etc), le PAT contribue à la transition agro-écologique des exploitations agricoles, mais aussi à mieux informer les habitants du territoire sur l'agriculture et l'alimentation.

C'est ainsi que les Parcs Naturels Régionaux Scarpe-Escaut et Avesnois ont chacun décliné leur PAT autour de spécificités locales. Le 1er s'est appuyé sur la créativité des divers acteurs locaux réunis dans des temps forts pour imaginer des nouveaux services adaptés. La "Fabrique anti-gaspi" est ainsi née, permettant entre autres la création d'un jardin potager zéro-déchet. Le 2nd a mis en place une communication autour d'un jeu sur l'alimentation, distribué à 4000 personnes sur le territoire, afin d'engager des interactions entre habitants et acteurs locaux, notamment via les réseaux sociaux.

CCOP Plateau Picard SE MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE

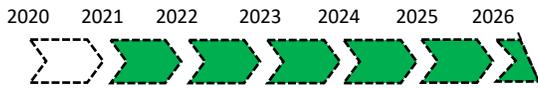
EPCI

PARTENAIRES

- Agriculteurs, producteurs locaux, industries agro-alimentaires (transformation, distribution, commerce)
- Communes, habitants : consommateurs

- Chambre Agri, DRAAF : accompagnement
- Acteurs des nouvelles pratiques agricoles et de l'économie sociale et solidaire : réseau

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

CCOP Plateau Picard SE MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

- Exemple CC Erdre et Gesvres :
- 50.000 € Accompagnement à l'élaboration du PAT
 - 50.000 € Animation de la démarche

MOYENS HUMAINS

EPCI : au moins 0,5 ETP pour l'ensemble de l'initiative

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds publics et privés, appels à projet du Programme National pour l'Alimentation et crédits du FEADER (en particulier LEADER pour les territoires ruraux) ou du FEDER

CCOP Plateau Picard SE SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'acteurs producteurs engagés dans la démarche
- Nombre d'acteurs consommateurs engagés dans la démarche
- Volume d'aliments consommés localement en lien avec le PAT [tonnes]
- Nombre d'actions de sensibilisation au "bien manger"
- Evolution du gaspillage alimentaire dans les cantines engagées dans le PAT

OBJECTIFS 2026

CCOP Plateau Picard SE COMMENTAIRES



36

Améliorer l'optimisation énergétique dans les exploitations agricoles



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Importance du rôle de l'agriculture dans la transition énergétique et écologique (alimentation et production EnR)

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 25% les consommations énergétiques du secteur agricole,
- Substituer les produits pétroliers par d'autres énergies (gaz, électricité...).

CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'amélioration énergétique des exploitations agricoles peut s'articuler autour de trois axes :

1. Diminuer les consommations du matériel agricole :

Le matériel agricole représente le principal poste de consommation d'énergie du secteur agricole, ainsi que des dépenses élevées à la fois en termes d'investissement, mais surtout de fonctionnement (consommations de produits pétroliers). Des bancs d'essai tracteur et des formations à l'éco-conduite peuvent être proposées par la Chambre d'Agriculture et sont des moyens efficaces pour réduire les consommations énergétiques.

Cela peut également être couplé à l'acquisition de matériel en copropriété ou par une CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) : ces achats communs ont l'avantage de réduire le nombre d'équipements présents sur le territoire, dans un souci de sobriété matérielle, mais également pour répondre à un enjeu économique (baisse de l'investissement et de l'endettement des exploitants).

Enfin, le territoire pourra accompagner, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, les éventuelles expérimentations de développement de carburants alternatifs, notamment du GNV (Gaz Naturel Véhicule).

2. Diminuer les consommations des bâtiments agricoles :

En vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments agricoles, les actions pourront porter sur l'isolation des locaux existants, des équipements et des réseaux à usage agricole (pompe à chaleur, leds, etc.). Certaines collectivités ont mis en place des aides financières dans le cadre d'un Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA), auquel la Chambre d'Agriculture participe en tant que relais auprès des agriculteurs locaux (informations et aide au montage des dossiers).

3. Développer la production d'énergie renouvelable dans les exploitations agricoles :

Outre la production de gaz par méthanisation (injecté dans les réseaux ou brûlé en cogénération), les exploitations agricoles sont propices à la production d'électricité et de chaleur renouvelable.

Les hangars agricoles ont souvent une surface suffisamment intéressante pour justifier un projet de pose de panneaux photovoltaïques, qui de plus sera rapidement rentable.

Par ailleurs, certaines exploitations agricoles ont des besoins en eau chaude sanitaire relativement conséquents, pouvant rendre intéressant un projet de panneaux solaire thermique, ou des besoins de chaleur importants justifiant la pose d'une chaufferie biomasse.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

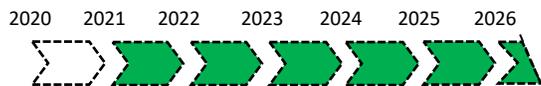
EPCI et communes

PARTENAIRES

- CUMA, SAFER : mutualisation des moyens
- Chambre d'agriculture, bureaux d'études spécifiques : accompagnement

- DRAAF, Entreprises agricoles : réseau

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé
S'adresser à la Chambre d'Agriculture

MOYENS HUMAINS

Variable selon l'intérêt des agriculteurs et l'ingénierie déjà dédiée par la Chambre d'Agriculture

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agriculteurs formés à l'éco conduite
Nombre de tracteurs passés au banc d'essai
Nombre d'agriculteurs organisés en CUMA
Surface de panneaux photovoltaïques en toiture agricole [m²]

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES





37

Réaliser une cartographie du potentiel EnR par commune



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Gisement d'énergies renouvelables peu connu,
- Peu de prise en compte des énergies renouvelables dans les projets d'aménagement du territoire.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Augmenter la production EnR de 169 GWh d'ici 2030,
- Atteindre une production EnR de 917 GWh/an d'ici 2050.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de l'EPE et du PCAET, le potentiel de développement des EnR a été déterminé en phase "perspectives" à l'échelle de chaque commune du territoire, puis cartographié par énergie à la maille intercommunale.

A partir de ces éléments, il s'agit de préparer une cartographie de synthèse, offrant une vision globale du potentiel :

- le recensement par énergie des sites existants et des potentialités de développement,
- les données sur les réseaux énergétiques (existants (électricité, gaz, réseaux de chaleur) et potentiels),
- croisée avec des données sur la maîtrise de l'énergie, notamment les bâtiments fortement consommateurs d'énergie (en vue d'une mutualisation des besoins par de nouveaux réseaux notamment).

La réalisation de cette cartographie déclinée à l'échelle communale contribuerait ainsi à plusieurs objectifs :

1. Communiquer auprès des élus communaux sur le potentiel de leur commune :

La réalisation d'un document à l'échelle de la commune offrira aux élus locaux (notamment ceux n'ayant pas encore pris part à la démarche "climat-air-énergie" de l'EPCI), des informations nécessaires à la prise de décision concernant la gestion de leur patrimoine (optimisation et priorisation des chantiers à mener).

2. Sensibiliser et apporter une information précise aux services communaux en charge de l'aménagement :

L'aménagement du territoire va de plus en plus être pensé sous le prisme du développement durable (densification des centres, réseaux de chaleur et d'EnR...). Une cartographie des potentiels EnR à l'échelle de la commune favorisera l'appropriation de ces nouvelles thématiques par les services communaux (urbanisme, habitat, technique, patrimoine, etc.). Le croisement de données permis par les Systèmes d'Information Géographique apportera une dimension supplémentaire à la gestion transversale de compétences parfois complexes à concilier.

3. Intégrer la notion d'énergies renouvelables dans les PLU

L'intégration de cette cartographie du potentiel EnR communal dans les règles du PLU vise à :

- Réfléchir aux nouveaux projets d'aménagement sous le prisme des énergies renouvelables ;
- Engager une discussion avec les promoteurs pour maximiser l'utilisation d'EnR dans les futurs projets.

Cette cartographie fera donc l'objet d'un travail de synthèse, afin que soient présentés à la maille communale les potentiels de développement des EnR, par l'intermédiaire d'un livrable élaboré pour chaque ville.



MONTAGE DE L'ACTION



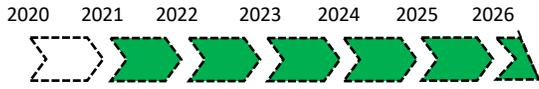
PILOTE

EPCI

PARTENAIRES

- Communes
- SE60 : données et co-rédaction du document

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

MOYENS HUMAINS

Variable selon le nombre de communes et le niveau de détails attendu

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes ayant intégré la cartographie dans leur PLU

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES





38 Soutenir le développement de projets EnR participatifs et citoyens



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Peu de retombées économique dans les projets EnR actuels,
- Fort impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Augmenter la production EnR de 136 GWh d'ici 2030,
- Atteindre une production EnR de 917 GWh/an d'ici 2050.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Promouvoir la participation financière et l'implication des habitants dans les projets EnR est porteur de bénéfices multiples :

- amplifier l'appropriation de la démarche de transition énergétique de l'EPCI, en y intégrant le plus tôt possible les citoyens (action 3),
- améliorer l'acceptation des projets, notamment quand ceux-ci peuvent être soumis à débat (de par leur ampleur ou leurs conséquences réelles ou craintes),
- augmenter les retours financiers sur le territoire (individuels ou publics et collectifs).

1. Inciter au financement participatif dans les projets EnR

Dans un projet participatif, la contribution des particuliers est uniquement financière.

Afin de donner un ancrage local à des projets souvent montés sans associer la population, il est nécessaire que les porteurs de projets prévoient d'ouvrir le capital au financement local (habitants, entreprises, collectivités...). Cela est d'autant plus favorable dans le cas de projets d'une certaine ampleur et/ou impactants pour le territoire (grandes toitures et centrales photovoltaïques, photovoltaïque sur bâtiments publics, méthaniseurs, chaufferies biomasse, réseaux de chaleur...).

2. Accompagner le développement de projets EnR citoyens

Dans un projet citoyen, les particuliers participent également à la gestion du projet.

La mise en œuvre de ce type de projets nécessite une animation importante et un accompagnement spécifique en matière d'ingénierie technique, juridique et financière, qui se déclinent différemment si des dynamiques collectives existent déjà ou s'il faut accompagner l'émergence de nouveaux collectifs :

- Concernant l'**accompagnement des groupes existants** (collectifs de citoyens structurés ou non), il s'agira notamment de :
 - Guider le groupe dans les choix techniques, économiques et juridiques
 - Outiller le groupe pour activer la mobilisation financière des citoyens et des partenaires publics
- Concernant l'**émergence de nouveaux groupes**, les actions devront permettre de :
 - Faire comprendre les enjeux de la transition énergétique et des EnR au grand public (conférences, visites...)
 - Impliquer les habitants dans les projets EnR locaux et accompagner la structuration du collectif.

Dans les deux cas, l'EPCI pourra s'appuyer sur les structures locales compétentes (conventions, soutien logistique, communication et financements éventuels) qu'il devra recenser au préalable.

CCOP Plateau Picard SE
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE

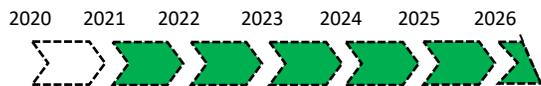
EPCI

PARTENAIRES

- Energie Partagée : accompagnement de projets citoyens
- Porteurs de projets : ouverture du capital au financement participatif

- SEM Energies HdF : financement des projets
- Associations de citoyens : portage de projets

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

CCOP Plateau Picard SE
MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :
 Moyens humains variables

MOYENS HUMAINS

EPCI : Variable selon l'intérêt des habitants et leur besoin d'accompagnement

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Appels d'offre de la CRE concernant les projets à financement participatif

CCOP Plateau Picard SE
SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets participatifs
- Nombre de projets citoyens
- Production EnR issue de projets participatifs et citoyens [MWh]
- Capital total investi par les citoyens [€]

OBJECTIFS 2026

CCOP Plateau Picard SE
COMMENTAIRES

Pour faciliter les démarches et récolter les fonds, de nombreuses plateformes en ligne existent.



39 Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Fort impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture,
- Dépendance du système aux énergies fossiles,
- Peu de projets EnR mutualisés sur plusieurs bâtiments voisins.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Augmenter la production EnR de 136 GWh d'ici 2030,
- Atteindre une production EnR de 917 GWh/an d'ici 2050.

CIBLES

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises |
| <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lorsque certains bâtiments voisins possèdent des caractéristiques similaires, il est important de d'interroger sur la possibilité d'installer de manière mutualisée des unités de production d'énergies renouvelables.

Ainsi, lors de la phase de réflexion et de développement d'un projet, il est important d'avoir une vision globale des interactions à créer entre différents bâtiments.

Ainsi, lorsque les besoins en énergie d'un bâtiment sont clairement définis, il est possible de réfléchir selon plusieurs pistes, pour mutualiser l'alimentation de ces besoins, soit de manière collective par le biais de réseaux de chaleur, soit en liant ces besoins à une autoconsommation individuelle ou collective d'énergie renouvelable produite localement.

Cette action est complémentaire de l'action 47 liée aux réseaux de chaleur.

L'**autoconsommation photovoltaïque** consiste à consommer une électricité produite soi-même à partir de panneaux solaires photovoltaïques. Cette autoconsommation peut être individuelle, dans le cas où un producteur consomme lui-même tout ou partie de sa production, ou collective, dans le cas où la production est répartie entre plusieurs consommateurs, localisés dans un périmètre restreint.

Le contexte de baisse des coûts de production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaïques, associée à la hausse du prix de l'électricité, favorise les pratiques d'autoconsommation et la rend économiquement intéressante.

1. Etudier les opportunités de projets photovoltaïques en autoconsommation collective :

L'autoconsommation n'est pas adaptée à tous les consommateurs d'énergie. En effet, il est nécessaire de consommer une certaine quantité d'énergie (à faire coïncider avec les productions) et/ou que les périodes de production d'électricité coïncident parfaitement avec les périodes de consommation.

L'autoconsommation collective par solaire photovoltaïque peut être réfléchi à l'échelle du patrimoine communal.

Toutefois, il est surtout intéressant d'étudier les besoins en électricité de bâtiments ayant différents profils de consommations (commerces, écoles et bureaux avec des besoins d'énergies en semaine, logements plutôt consommateurs le week-end). Cela offre la possibilité d'ajouter les consommations de différents bâtiments tout au long de la journée et ainsi lisser les pics de consommations, pour maximiser la part d'électricité autoconsommée, et augmenter par conséquent la rentabilité des projets



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

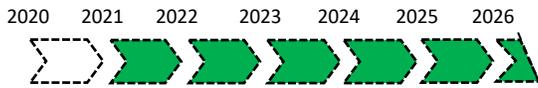
EPCI / Communes

PARTENAIRES

- Propriétaires de bâtiments :
mutualisation des besoins
- SE60, Fibois, UniLaSalle :
accompagnement des projets

- ADEME : financement des projets

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

- Etudes :
Variable selon taille du projet
- Investissement :
Petit réseau de chaleur :
Chaufferie : 1 000 €/kW et réseau : 300 €/m

MOYENS HUMAINS

EPCI / communes et Partenaires :
Travail de terrain de recensement
Etudes par un bureau spécialisé

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds chaleur de l'ADEME
Région pour le PV en autoconsommation (FRATRI/FEDER)



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réseaux de chaleur réalisés
Quantité de chaleur délivrée via les réseaux de chaleur [MWh]
Nombre de projets photovoltaïques en autoconsommation collective
Production photovoltaïque en autoconsommation collective [MWh]

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



Les récentes dispositions sur l'autoconsommation collective en photovoltaïque permettent de construire de telles opérations sur un périmètre d'un kilomètre de rayon, sans que les bâtiments participants aient besoin d'être en aval du même poste de transformation HTA/BT.



40 Structurer des filières EnR en densifiant le tissu économique local



CCOP Plateau Picard SE

DESCRIPTION

ENJEUX TERRITORIAUX

- Peu de retombées économique dans les projets EnR actuels,
- Fort impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Augmenter la production EnR de 136 GWh d'ici 2030,
- Atteindre une production EnR de 917 GWh/an d'ici 2050.

CIBLES

- | | | |
|--|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Porteurs de projet |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Ces dernières années, le développement des EnR s'est déroulé grâce à une ingénierie souvent extérieure au territoire, s'appuyant parfois également sur des ressources éloignées, alors que tous les territoires disposent de caractéristiques propres à valoriser. La structuration des filières locales dynamise l'économie du territoire, tout en mettant en avant des acteurs de confiance afin de garantir des réalisations de qualité (action 11).

Actions globales à mener pour toutes les filières (par ordre de priorité) :

- Réaliser un état des lieux de la situation actuelle (tissu existant, partenaires potentiels, usages et demandes...),
- Créer une animation locale (réunions de sensibilisation, d'informations, de retours d'expérience...) à destination des professionnels et des collectivités, pour faire naître l'envie de créer la filière,
- Créer un groupe de travail dédié au développement de chaque filière,
- Accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre de projet EnR et les professionnels dans la spécialisation,
- Regrouper les acteurs locaux sous un label territorial,
- Créer des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) réunissant collectivités et acteurs des filières.

Actions spécifiques par filière :

• Biomasse

- Réaliser un recensement des ressources locales de biomasse (forêts, haies, anas de lin, miscanthus...) et des organismes de transformation,
- Créer la demande en biomasse par l'installation d'une quinzaine de chaufferies (notamment dans les bâtiments publics), avant de structurer l'offre en biomasse locale (action indispensable pour structurer la filière),
- Valoriser en priorité la biomasse locale en signant des accords sur la provenance de la biomasse utilisée par les chaufferies publiques.

• Photovoltaïque

- Professionaliser et spécialiser le tissu des électriciens locaux,
- Communiquer auprès des porteurs de projets sur les installateurs locaux.

• Solaire thermique / Géothermie

- Professionaliser et spécialiser le tissu des chauffagistes locaux,
- Communiquer auprès des porteurs de projets sur les installateurs locaux.

  **MONTAGE DE L'ACTION** 

PILOTE EPCI / Communes

PARTENAIRES

- Communes : créer la demande
- Habitants : créer la demande
- Réseaux interprofessionnels (ex. FFB pour le bâtiment) : mobiliser les acteurs
- ADEME : ressources documentaires
- Fibois, Chambre Agri : cibler la disponibilité des ressources locales

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Préserver l'équilibre des forêts et la biodiversité sur les territoires

  **MOYENS NECESSAIRES** 

ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :
10.000 €/an

MOYENS HUMAINS

EPCI et Partenaires :
1 semaine/mois (dont 1 jour de réunion) :
structuration des filières

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds LEADER (pour les territoires ruraux)

  **SUIVI** 

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'emplois créés
- Nombre d'acteurs engagés dans la démarche
- Nombre d'entreprises locales formées aux EnR
- Nombre d'installations EnR dans les collectivités

OBJECTIFS 2026

  **COMMENTAIRES** 



41

Lancer un projet de méthanisation territoriale



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Consommation annuelle de 94 GWh de gaz naturel fossile non renouvelable, émetteur de CO2.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Lancer au moins un projet de méthanisation.
- Produire 200 GWh de gaz renouvelable annuellement sur le territoire en 2050.

CIBLES

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input checked="" type="checkbox"/> Agriculteurs | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Porteurs de projets de méthanisation |

DESCRIPTION DE L'ACTION

La méthanisation territoriale permet de traiter et valoriser les matières organiques générées par les activités humaines : déchets de restauration collective, sous-produits de l'industrie agro-alimentaire, invendus des grandes surfaces, déchets verts, effluents de stations d'épuration...

Ce type de projet rassemble donc différents acteurs du territoire : collectivités, agriculteurs, industriels, utilisateurs de digestat, investisseurs... dans le but de mutualiser les coûts et de parvenir à un projet économiquement viable. De plus, la multiplication des apports permet au projet de méthaniseur de ne pas être menacé par la défaillance d'une source d'intrants majoritaire.

Ces projets d'ampleur nécessitent **une réflexion globale et un cadre favorable** à leur préparation et à leur épanouissement. Les **facteurs de succès** sont multiples, de l'ancrage territorial fort à l'animation positive du projet, en passant par la bonne estimation du gisement et les garanties de débouchés. Par ailleurs, la collectivité et les élus, en tant que représentants publics territoriaux, ont un rôle prépondérant de chef d'orchestre, qui pèse lourd dans la réussite d'une telle entreprise.

Pour lancer un projet de méthanisation territoriale, la collectivité doit :

- Identifier les déchets organiques récupérables (issus de la collectivité et des différents acteurs du territoire),
- Réfléchir à l'organisation de la collecte de ces déchets,
- Identifier et impliquer les partenaires possibles du projet (intrants et investissement),
- Associer les citoyens au projet, selon une démarche de "dialogue territorial" (action 42).

La méthanisation territoriale permet d'impliquer la collectivité (déchets organiques) et les citoyens (financement participatif) dans le développement de la filière méthanisation, ce qui participe à l'appropriation de la filière par l'ensemble des acteurs du territoire.

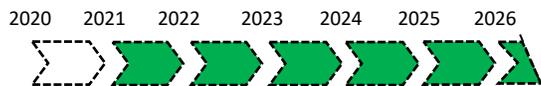
CCOP Plateau PICARD **MONTAGE DE L'ACTION** SE

PILOTE EPCI et Communes

PARTENAIRES

- Agriculteurs et entreprises: ressources
- SEM Energies HdF, SEM SICAÉ-OISE : financement
- CERDD : dialogue territorial
- GRDF : raccordement au réseau et recensement des projets
- Chambre Agri : identification des agriculteurs

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Problèmes liés à l'épandage des digestats si le tri des déchets verts est mal réalisé.
Récupération des données pour identifier correctement les porteurs de projet

CCOP Plateau PICARD **MOYENS NECESSAIRES** SE

ESTIMATION BUDGETAIRE

- Investissement / CAPEX : 6.000.000 € pour une installation de 20 GWh/an, dont 10 à 20 % de fonds propres
- OPEX : Variable selon le montage du projet

MOYENS HUMAINS

EPCI : 1 à 2 jours/mois - animation coordination
+ Temps de montage du projet

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

UE : financement des projets (fonds FEDER)

CCOP Plateau PICARD **SUIVI** SE

INDICATEURS DE SUIVI

- Mise en place du projet [oui/non]
- Nombre d'acteurs engagés dans le projet de méthanisation territoriale
- Production annuelle de biogaz [GWh]

OBJECTIFS 2026

Oui / non

CCOP Plateau PICARD **COMMENTAIRES** SE

La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets, par compostage ou méthanisation, avant 2025.
Ce dispositif sera justement à articuler avec la possibilité de mettre en œuvre un projet de méthanisation territoriale.



42

Accompagner les projets de méthanisation



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Consommation annuelle de 94 GWh de gaz naturel fossile non renouvelable, émetteur de CO2.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Produire 200 GWh de gaz renouvelable annuellement sur le territoire en 2050.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Porteurs de projets de méthanisation

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Travailler à l'adaptation du réseau de gaz :

L'injection de biogaz dans le réseau de distribution est limitée par la consommation minimale du 15 août. Afin de permettre l'émergence de tous les projets de méthanisation à l'avenir, il est indispensable d'adapter le réseau (pas présent partout, poches de petite taille...). Cette adaptation passe par le maillage de poches pour augmenter les seuils minimum de consommation, rebours sur le réseau de transport...

Ces modifications du réseau sont toutefois très coûteuses, pour les distributeurs, mais également pour les porteurs de projet. Il y a donc un réel intérêt économique à mobiliser les porteurs de projet pour mutualiser les sur-investissements engendrés par l'adaptation du réseau du réseau de gaz.

2. Favoriser le dialogue territorial :

Afin de faciliter l'appropriation des projets par la population, le CERDD préconise de lancer une démarche de dialogue territorial et d'amorcer les échanges en amont des projets (voire de lancer une co-construction avec les citoyens).

Ce type de démarche permet de faire connaître directement le projet, tout en répondant rapidement aux idées reçues et fausses opinions générant de l'appréhension parmi les habitants.

La collectivité peut servir d'intermédiaire neutre dans ces démarches, afin de faciliter les discussions entre les porteurs de projet et les habitants.

3. Diversifier les intrants dans les projets de méthanisation :

Action complémentaire de l'action 41 sur la méthanisation territoriale.

La multiplication des projets de méthanisation fait naître de nouvelles problématiques, dont celle de la gestion des matières organiques méthanisables utilisées (appelées intrants).

Les CIVE, ou Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique, restent le principal intrant des projets agricoles en Picardie et permettent d'assurer un approvisionnement continu pour les méthaniseurs. Toutefois, elles soulèvent la question de la gestion de la ressource en eau dans un contexte de plus en plus marqué par les sécheresses.

Il est ainsi recommandé d'étoffer la communication vers les agriculteurs, afin de créer plus de synergies entre les propriétaires de ressources, et ainsi de diversifier au maximum les intrants envisagés dans les projets futurs de méthanisation.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

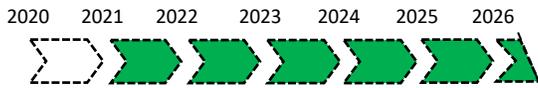
EPCI

PARTENAIRES

- GrDF : adaptation réseau
- Agriculteurs : porteurs de projets
- CERDD : démarche de dialogue territorial

- Chambre d'Agriculture : conseils aux agriculteurs et accompagnement
- Communes, SEM SICAE-OISE : soutien aux projets de méthanisation

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Trouver les leviers suffisants



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :
< 1.000€/an

MOYENS HUMAINS

EPCI : 5 jours/projet - réunion et accompagnement

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets de méthanisation réalisés
- Nombre d'acteurs engagés dans un projet de méthanisation
- Part moyenne des CIVE en intrant dans les méthaniseurs [%]
- Nombre de projets ayant fait appel à la démarche de dialogue territorial

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



Les réflexions sont à mener avec les porteurs de projet en cours : il y a plusieurs installations de méthanisation actuellement en réflexion sur les 2 EPCI, et une unité en fonctionnement depuis 2019 à Plainval (CCPP).
A noter également : la DDT de l'Oise et la Chambre d'Agriculture de l'Oise ont lancé une réflexion commune autour de la méthanisation, avec divers partenaires de la filière.



43

Identifier les grandes toitures propices au photovoltaïque



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Consommation annuelle de 240 GWh d'électricité,
- Prix de l'électricité qui favorise les grands projets,
- Fort impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Produire 589 GWh d'électricité renouvelable annuellement (et 460 GWh/an en 2030), Avec un rythme d'installation moyen de 24 000 m² de panneaux par an.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les **bâtiments industriels** ou **commerciaux** se déploient généralement sur des surfaces importantes et sont constitués de toitures plates plutôt favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques. Il en est de même, dans une moindre mesure, pour les toitures des **bâtiments agricoles** (hangars, bâtiments d'élevage, etc.), les **équipements publics** (salles de sports ou multifonction, établissements scolaires, de santé, etc.), les **logements collectifs publics ou privés**. (voir action 18 sur le patrimoine public)

Ces surfaces disponibles sont des cibles à favoriser dans le cadre de l'augmentation de la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire, d'autant plus qu'elles sont rarement valorisées (sauf pour des équipements techniques type aérations, puits de lumière, etc.) et qu'elles présentent **les plus intéressantes rentabilités à l'heure actuelle**.

Afin de faciliter l'identification de ces toitures, il est recommandé de **compléter l'état des lieux** des grandes toitures du territoire susceptibles d'accueillir des projets PV, dont une première étape a été réalisée de manière statistique lors de l'étude de planification énergétique. Cette première étape statistique a confirmé le potentiel existant sur le territoire, mais doit être amendée par une analyse de terrain.

Cet état des lieux complété pourra être utilisé à des fins de **sensibilisation** ou comme **base de discussion**, par exemple en le transmettant aux porteurs de projets potentiels. Des réunions pourront ainsi être organisées avec des propriétaires de bâtiments identifiés, dans le but d'**amorcer un dialogue** avec eux et de leur apporter un premier niveau d'informations générales ou techniques sur le solaire photovoltaïque. Alors que certains publics se seront déjà renseignés sur le sujet (industriels notamment, ayant déjà étudié la rentabilité d'une installation), la plupart des propriétaires sont plutôt en questionnement sur le PV. Ces temps d'échanges spécifiques seront donc variables selon les publics, de l'intérêt de cette énergie renouvelable à la communication de premiers chiffres clés permettant d'avoir des références, et avant tout pour échapper aux devis surévalués et aux arnaques.

L'avantage de cet état des lieux est également de valoriser des surfaces inutilisées, se situant souvent au niveau de pôles de consommations importantes : l'**autoconsommation** peut ainsi être fortement valorisée dans le cadre des supermarchés (pour leurs groupes froids notamment). (cf. action 38 sur les synergies entre bâtiments)



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

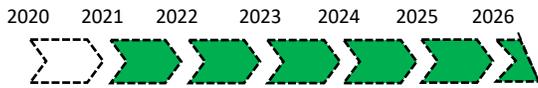
EPCI / Communes

PARTENAIRES

- SE60 : accompagnement et premières données de recensement

- SEM Energies HdF : développement et financement des projets

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Les toits ne sont pas toujours conçus pour résister à une charge supplémentaire.



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissement :

- Panneaux photovoltaïques : environ 1.100€ / kWc

MOYENS HUMAINS

EPCI et communes :

Travail de terrain pour le recensement des surfaces et la mobilisation des porteurs de projet
env. 1 jour/mois

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de propriétaires de grande toiture contactés

Nombre de projets photovoltaïques réalisés

Surface de panneaux photovoltaïques installés [m²]

Production annuelle des panneaux [GWh]

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES





44

Développer les centrales photovoltaïques au sol et sur ombrières de parking



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Consommation annuelle de 240 GWh d'électricité,
- Prix de l'électricité qui favorise les grands projets,
- Fort impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Produire 589 GWh d'électricité renouvelable annuellement (et 460 GWh/an en 2030), Avec un rythme d'installation moyen de 24 000 m² de panneaux par an.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

En parallèle du potentiel de couverture des bâtiments par des panneaux intégrés à la toiture ou posés sur des structures inclinées, **le solaire PV peut se déployer sur d'autres espaces faiblement valorisés : friches et parcs de stationnement**

1. C'est tout d'abord le cas des **friches**, par exemple d'anciens sites économiques en déshérence (industriels ou commerciaux), qui présentent un potentiel très important pour l'implantation de centrales au sol. Cela permet ainsi de donner une **deuxième vie** (et une **valorisation économique** territoriale) à des sites parfois pollués, souvent délaissés. Un **premier état des lieux des cibles potentielles a déjà été réalisé** dans le cadre de l'étude de planification énergétique, dans le but de recenser ces surfaces. Il a été établi à partir de l'inventaire systématique des installations dangereuses et des sites pollués réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), qui alimente ensuite les bases de données BASOS (sites et sols pollués) et BASIAS (Inventaire historique des sites industriels et activités de service présentant un risque pour l'environnement). Ce premier recensement a vocation à être retravaillé et agrémenté d'analyses de terrain ou d'études de faisabilité, qui pourront permettre d'identifier d'autres fonciers et d'évaluer en détails le potentiel de ces surfaces. Connaissant la nature de ces terrains, leur valorisation économique doit être réfléchiée en matière d'investissement de long terme et notamment de dépollution du terrain par le porteur de projet au terme de la concession.
A noter : les terrains agricoles n'ont pas été inclus à ce recensement, car leur valorisation en tant de centrales photovoltaïques n'est pas à privilégier.

2. Ensuite, les **parcs de stationnement** représentent d'autre espaces à valoriser, grâce à l'installation d'**ombrières de parking** (structures en hauteur équipées de panneaux photovoltaïques). Apportant de l'ombre et protégeant usagers et véhicules d'intempéries climatiques, ces ombrières produisant de l'énergie offrent la possibilité de l'**autoconsommer sur place**. Les bâtiments à proximité (commerces, entreprises, équipements publics...) peuvent ainsi couvrir une partie de leur consommation par l'énergie produite par les panneaux voisins. De plus, les ombrières sont parfois équipées de services comme des bornes de rechargement pour véhicules électriques. L'autre atout de ces ombrières est qu'elles apportent donc un nouvel intérêt à des zones urbanisées et imperméabilisées très étendues. Sachant que ces projets peuvent être envisagés de différentes manières : portage public, privé et/ou public/privé.

Le **recensement des grands parkings n'a pas encore été mené** sur le territoire ; ces vastes surfaces restent donc à identifier. De plus, comme pour les grandes toitures, une **communication active auprès des porteurs de projets potentiels** pourra être réalisée, dans le but de leur faire connaître les possibilités de production EnR existant sur leurs terrains.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

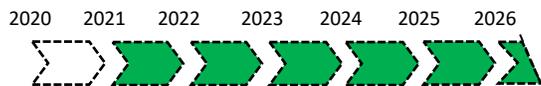
Porteurs de projets publics ou privés

PARTENAIRES

- Communes : identification des surfaces mobilisables
- SE60 : accompagnement des collectivités

- SEM Energies HdF : développement et financement des projets

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

- Investissement / CAPEX :
Panneaux photovoltaïques : environ 800€ / kWc

- OPEX :
Variable selon le montage du projet

MOYENS HUMAINS

EPCI et communes :
Travail de terrain pour le recensement des surfaces et la mobilisation des porteurs de projet
env. 1 jour/mois

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de propriétaires de terrain contactés
Nombre de projets de centrales photovoltaïques lancés
Nombre de projets d'ombrières de parking lancés
Surface de panneaux photovoltaïques installés [m²]
Production annuelle des panneaux [GWh]

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



Les 2 EPCI ont étudié la question du PV : un projet est en cours de montage sur la piscine de Breteuil.



45 Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Consommation annuelle de 240 GWh d'électricité,
- Secteur de l'Oise à forts enjeux patrimoniaux (nombreuses zones dans lesquelles une vigilance accrue est de rigueur).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Produire 589 GWh d'électricité renouvelable annuellement (et 460 GWh/an en 2030), Avec un rythme d'installation moyen de 24 000 m² de panneaux par an.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'un des défis dans la pose de panneaux solaires photovoltaïques en secteur urbain est de réussir à accorder au mieux l'intégration paysagère des panneaux avec le développement durable et les objectifs de production d'électricité renouvelable, d'autant plus dans un département au patrimoine si riche et varié.

Actuellement, les avis de l'ABF sur les projets déposés dans des périmètres spécifiques (monuments historiques, sites inscrits ou classés) sont souvent négatifs (quelle que soit la nature de l'avis, conforme ou simple), sans justification ou proposition de solution alternative. Ceci est particulièrement mal vécu par les élus et les porteurs de projets, qui se sentent systématiquement freinés dans leurs projets EnR.

1. Favoriser le dialogue entre patrimoine et énergies renouvelables :

Pour favoriser une meilleure compréhension mutuelle et la concrétisation de projets photovoltaïques respectueux de leur environnement, il est nécessaire que soit institué un dialogue constructif entre les porteurs de projets, les élus et l'ABF. La construction de ce dialogue pourra être envisagée autour des différents retours d'expérience de projets aboutis qui concilient les impératifs de protection du patrimoine et les projets de développement des Energies Renouvelables. Le CAUE 60, Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Oise, se positionne déjà comme un interlocuteur privilégié, en lien avec l'ABF d'une part, et en contact direct avec les particuliers (au cours des rendez-vous de conseils) d'autre part. Il peut accompagner les porteurs de projets publics ou privés dans l'intégration paysagère des panneaux envisagés, et ce, au plus tôt de la réflexion, de préférence.

2. Utiliser les documents de planification pour inciter et encadrer l'émergence des projets :

Même si l'intégration au PLU de dispositions encourageant le photovoltaïque ne contraint pas l'ABF dans son avis sur les projets déposés, le développement d'un contexte favorable aux EnR est toujours bénéfique à la filière et à l'atteinte des objectifs du territoire. En outre, le PLU peut également intégrer des règles concernant l'intégration paysagère des panneaux photovoltaïques.

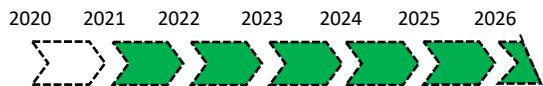
CCOP Plateau Picard SE
MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE EPCI/Communes

PARTENAIRES

- CAUE : accompagnement des projets
- ABF : respect du cadre et définition de solutions

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Difficultés à communiquer avec l'ABF.

CCOP Plateau Picard SE
MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation
- Supports de communication : <2.000 €/an

MOYENS HUMAINS

- EPCI : Dialogue continu avec l'ABF
- Partenaires : 1 demi-journée/projet

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

CCOP Plateau Picard SE
SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets accompagnés par le CAUE
Surface de panneaux posés dans une zone patrimoniale sensible [m²]
Production annuelle des panneaux [GWh]

OBJECTIFS 2026

CCOP Plateau Picard SE
COMMENTAIRES



46 Recenser les bâtiments avec d'importants besoins en chaleur et en climatisation



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Fioul utilisé à hauteur de 24% pour chauffer les logements et de 27% pour chauffer les bâtiments tertiaires,
- Besoin accru en climatisation du fait du dérèglement climatique.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Solaire thermique : produire 11 GWh/an soit un rythme annuel de 1 650 m² de panneaux,
- Géothermie : produire 7 GWh/an soit un rythme annuel de 700 équivalents-logements.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : EHPAD, Piscines, Hopitaux...

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Communiquer sur les filières "géothermie" et "solaire thermique"

Ces deux filières sont généralement peu connues des porteurs de projet. Il est donc nécessaire de diffuser des informations sur les solutions techniques, les structures d'accompagnement, les aides financières et surtout les retours d'expérience auprès des porteurs de projet potentiels, des habitants et des élus.

2. Recenser les bâtiments ayant d'importants besoins en Eau Chaude Sanitaire (ECS)

Le solaire thermique permet de couvrir une part importante des besoins en ECS de nombreux bâtiments. Toutefois, pour assurer la rentabilité d'un projet, il est nécessaire d'alimenter un bâtiment ayant des besoins en ECS constants sur l'année (et notamment en été).

Il existe donc des cibles à privilégier pour installer ce type de solution : piscine, EHPAD, hôpitaux, élevages agricoles, industries spécifiques, logements collectifs...

3. Recenser les bâtiments ayant d'importants besoins en chauffage

Certains bâtiments, du fait de leurs usages, sont parfois encore très énergivores malgré une rénovation performante (ex. piscines, EHPAD, hôpitaux, groupes scolaires...).

La solution "géothermie" peut alors avantageusement être envisagée en remplacement d'une chaudière aux énergies fossiles : car même si cette filière possède des coûts d'investissement conséquents, elle est compétitive pour ce genre de cas, grâce à de faibles frais de fonctionnement et donc une rentabilité importante sur la durée de vie d'un projet.

Cette solution est particulièrement intéressante en cas d'absence du réseau de gaz, ou éventuellement via un réseau de chaleur.

4. Recenser les bâtiments ayant d'importants besoins en climatisation

Les usages de refroidissement et de climatisation se développent de plus en plus, au fur et à mesure de la multiplication des périodes caniculaires, entraînant une surconsommation d'électricité durant ces périodes, ainsi que de nombreux problèmes sanitaires.

La solution "géothermie" possède un avantage supplémentaire par rapport aux autres EnR, car elle permet également le rafraîchissement en été, et évite donc l'usage de climatisation.



MONTAGE DE L'ACTION



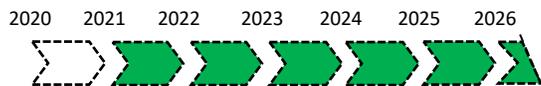
PILOTE

EPCI

PARTENAIRES

- Communes : recensement des bâtiments
- SE60 : accompagnement
- CD2E : animation solaire thermique
- UniLaSalle : animation géothermie
- ADEME : financement des projets (Fonds Chaleur)

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

La filière solaire thermique est peu dynamique ces dernières années. Il s'agit alors de trouver un artisan qualifié et compétent pour avoir des installations de qualité.



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissements :

- Solaire thermique : 700 à 1.000€ / m²
- Géothermie : 1.000 € à 1.500 € / MWh

MOYENS HUMAINS

- Communes : Recensement des bâtiments
- EPCI : 1 à 2 jours/mois - communication et coordination
- Partenaires : Temps variable selon le montage des projets.

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds chaleur de l'ADEME



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets de géothermie réalisés
- Production d'énergie annuelle [GWh]
- Nombre de projets de solaire thermique réalisés
- Surface de panneaux posés [m²]
- Nombre de projets accompagnés par des partenaires techniques identifiés

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES





47

Etudier l'extension des réseaux de chaleur et la création de nouveaux réseaux



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Fort impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture,
- Dépendance du système aux énergies fossiles,
- 3 réseaux de chaleur existant sur le territoire.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Augmenter la production EnR de 136 GWh d'ici 2030,
- Atteindre une production EnR de 917 GWh/an d'ici 2050.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mutualisation des besoins de chaleur se fait généralement via un réseau de chaleur, ou un réseau technique entre bâtiments de la commune. Cette mise en commun d'une même unité de production pour plusieurs consommateurs peut être envisagée à l'échelle d'une ville, d'un quartier ou même de quelques habitations. Parallèlement, en zone d'activités, au sein du patrimoine d'une collectivité, ou en centre-ville, il peut arriver que des bâtiments voisins possèdent des besoins similaires, rendant intéressante la livraison de chaleur par des installations mutualisées de production d'énergies renouvelables. Cette mutualisation d'installations techniques présente aussi l'avantage de répartir les coûts entre plusieurs consommateurs et d'être généralement plus compétitive que la multiplication d'unités individuelles de production de chaleur. Ainsi, lors de la phase de réflexion et de développement d'un projet, il est important d'avoir une vision globale des interactions qu'il est possible de créer entre différents bâtiments.

Cette action est complémentaire de l'action 38 sur les synergies entre bâtiments.

1. Etudier le potentiel d'extension des réseaux de chaleur du territoire :

Le territoire du SMOPP possède un réseau de chaleur, à Breteui (CCOP), desservant annuellement près de 500 équivalents-logements. D'autres bâtiments pourraient éventuellement être reliés à ce réseau de chaleur, via une extension. La priorité sera de **rechercher de gros consommateurs de chaleur à proximité des réseaux existants.**

2. Etudier le potentiel de création de nouveaux réseaux de chaleur sur le territoire :

L'étude de nouveaux réseaux peut se concentrer là encore sur de gros consommateurs de chaleur sur le territoire, dont les besoins et l'alimentation en chaleur serviront de base à la création de réseaux et à la mutualisation des installations. Cette réflexion est d'autant plus importante à **mener dans le cas de communes non desservies en gaz**, là où les systèmes de chauffage au fioul ou électriques sont encore très présents.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

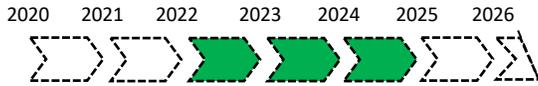
EPCI

PARTENAIRES

- Communes, propriétaires de bâtiments, bailleurs sociaux, entreprises locales : mutualisation des besoins

- ADEME : financement des projets

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

- Etudes :
Variable selon taille du projet
- Investissement :
Chaufferie : 1 000 €/kW et réseau : 300 €/m

MOYENS HUMAINS

- EPCI : travail de mobilisation et de coordination
- Partenaires : études par un bureau spécialisé

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds chaleur de l'ADEME



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Linéaire de nouveaux réseaux de chaleur [m]
- Quantité de chaleur délivrée via les réseaux de chaleur [MWh]
- Par d'EnR totale dans les réseaux de chaleur du territoire [%]

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



6. Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation de l'Etude de Planification Energétique ne sont pas réglementairement fixés comme pour l'élaboration d'un PCAET. Toutefois, cette étape est indispensable pour s'assurer de la mise en œuvre effective des actions envisagées, et plus globalement de la démarche de transition énergétique du territoire.

Pour assurer le suivi de l'élaboration de l'EPE, le territoire s'est déjà doté d'un Comité de Pilotage (CoPil) ; cette instance devra être maintenue et éventuellement élargie, afin d'assurer la mise en œuvre des actions envisagées (voir fiche action n°1). Le CoPil devra par ailleurs être suffisamment transversal dans le but de garantir la prise en compte de l'EPE au sein des autres démarches de planification du territoire (PLU, SCoT...).

Les missions du CoPil sont :

- Assurer la bonne mise en œuvre du programme d'actions défini et sa cohérence avec les objectifs stratégiques retenus,
- Valider les méthodologies et les contenus associés à chaque projet découlant des actions du plan d'actions (adéquation avec les objectifs initiaux et les enjeux climat-air-énergie du territoire),
- Informer les instances décisionnelles de la collectivité.

Le CoPil pourra être composé par :

- Des élus du territoire,
- Des acteurs territoriaux dans les champs de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du développement économique,
- Des partenaires publics : DDT60, DREAL Hauts-de-France, ADEME, région, département, syndicats d'énergie...

Le suivi et l'évaluation représentent des étapes clés dans la mise en œuvre du plan. Ils sont réalisés sur l'ensemble de son cycle de vie et ont pour objectifs de rendre compte de l'avancement de la programmation au regard des objectifs fixés. Ils doivent permettre d'évaluer le déploiement des actions ainsi que leur efficacité.

Le suivi et l'évaluation visent des finalités propres :

SUIVI	EVALUATION
<i>Exercice continu pendant la mise en œuvre</i>	<i>Exercice ponctuel au bout de 3 ans</i>
<ul style="list-style-type: none">- Vise à apporter une vision quantifiée de la progression des actions.- Réalisé sur la base d'indicateurs associés à chacune des actions. Ceux-ci ont été définis lors de la construction des actions et listés dans chacune des fiches du plan.	<ul style="list-style-type: none">- Porte sur l'avancement et la qualité du programme d'actions au regard des objectifs fixés.- Peut intégrer une appréciation des moyens déployés pour la mise en œuvre, afin de s'inscrire dans une démarche itérative.

Objet	Suivi	Evaluation
Déroulement :	Continu	Ponctuel
Fonction :	Mesurer	Apprécier
Objectif :	Rendre compte d'un résultat	Faire évoluer (amélioration continue)
Réalisation :	Services internes	Services internes ou prestataire externe

MISE EN ŒUVRE DU SUIVI

- Chaque porteur d'action réalise le suivi des indicateurs associés à chacune de ses actions ou fournit les informations/données nécessaires au suivi.
- Le chargé de mission EPE assure le suivi de l'ensemble des actions du plan, en agrégeant l'ensemble des données de suivi, afin de rendre compte de son avancement et de sa performance.

L'agrégation des indicateurs est possible et facilitée via l'outil PROSPER® et le tableau de bord fourni.



AGS.07.0		Établir des contrats de réciprocité entre territoires à l'échelle départementale et/ou régionale sur la question alimentaire pour les denrées non productibles dans l'EPCI		2025	Nombre de partenariats inter EPCI engagés	Nombre	0	0	0%
AGS.08.0		Accompagner la restauration scolaire dans l'introduction de produits locaux de proximité.		2022	Nombre de communes signataires de la Charte	Nombre	40	18	45%
					Part des produits locaux	%	60	0	0%

Extrait du tableau de bord PROSPER®

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Sigles et abréviations utilisés :

ABF : Architecte des Bâtiments de France
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise en Energie
ADTO : Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité
Asso : Associations
BBC : Bâtiment Basse Consommation
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
CD2E : Centre de Développement des Eco-Entreprises
CD60 : Conseil Départemental de l'Oise
CERDD : Centre de Ressources du Développement Durable
Chambre Agri : Chambre d'Agriculture
CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
CIVE : Culture Intermédiaire à Vocation Energétique
CMA : Chambre des Métiers de l'Artisanat
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DSP : Délégation de Service Public
ECS : Eau Chaude Sanitaire
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EIE : Espace Info Energie
EIT : Ecologie Industrielle Territoriale
EnR : Energie Renouvelable
EnR&R : Energie Renouvelable et de Récupération
EPE : Etude de Planification Energétique
ESS : Economie Sociale et Solidaire
ETP : Equivalent Temps Plein
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FFB : Fédération Française du Bâtiment
FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
GNV : Gaz Naturel Véhicule
GUH : Guichet Unique de l'Habitat
HdF : Hauts-de-France
IAA : Industrie Agro-Alimentaire
IRVE : Installation de Recharge pour Véhicules Electriques
LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

MDE : Maitrise de l'Énergie
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PAT : Programme Alimentaire Territorial
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial
PDA : Plan de Déplacement de l'Administration
PDE : Plan de Déplacement Entreprises
PDIE : Plan de Déplacement inter-Entreprises
PDM : Plan de Déplacement Mobilité
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal)
PNR : Parc Naturel Régional
PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement
PPR : Picardie Pass Rénovation
PTRE : Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'habitat
PV : Photovoltaïque
rev3 : Troisième Révolution Industrielle
SACICAP : Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété
SCoT : Schéma de Cohérence Territorial
SD : Schéma Directeur
SEZEO : Syndicat d'Énergie des Zones Est de l'Oise
SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Énergie
SMOPP : Syndicat Mixte de l'Oise et du Plateau Picards
SPEE : Service Public de l'Efficacité Énergétique
STEP : Station d'Épuration
TRI : Temps de Retour sur Investissement
UniLasalle : Institut polytechnique UniLasalle de Beauvais (pôle d'enseignement supérieur)
UTC : Université de Technologie de Compiègne
VAE : Vélo à Assistance Électrique

Termes techniques employés :

Autosolisme : Fait de circuler seul dans une automobile.

Chaleur fatale : Chaleur générée par un procédé industriel et s'échappant dans l'atmosphère, dont la valorisation constitue un objectif essentiel pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Cogénération : Production simultanée d'énergie thermique et d'énergie mécanique dans une même installation.

Décarboner : Limiter ou réduire les émissions de dioxyde de carbone d'un appareil (chauffage, moteur de véhicule...), d'un processus de production, etc.

Énergie grise : L'énergie grise est la quantité d'énergie consommée lors du cycle de vie d'un matériau ou d'un produit : la production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport, la mise en œuvre, l'entretien et enfin le recyclage, à l'exception notable de l'utilisation.

Modes actifs (ou modes doux) : modes de déplacements utilisant la force musculaire (marché, vélo, trottinette, roller...).

Partenaires institutionnels : partenaires et institutions publics (État, région, département, ADEME, DDT...).

Sobriété énergétique : Selon l'association Negawatt, la sobriété « consiste à interroger nos besoins puis agir à travers les comportements individuels et l'organisation collective sur nos différents usages de l'énergie, pour privilégier les plus utiles, restreindre les plus extravagants et supprimer les plus nuisibles ».

CAPEX : dépenses d'investissement

OPEX : dépenses de fonctionnement

Annexe 2 : Liste des participants aux ateliers de concertation

Atelier 2

Thomas BATORI, Fédération Française du Bâtiment (FFB),
Jean CAUWEL, vice-président de la CCOP, conseiller régional et maire de Breteuil,
Philippe COLAS, ADIL de l'Oise, Association Départementale d'Information sur le Logement (Espace Info Energie),
Dominique DUFRESNES, conseiller communautaire de la CCOP, adjoint au maire d'Ansauvillers,
Jean-Louis HENNON, vice-président de la CCPP, maire de Courcelles-Epayelles,
Loïc LAMOTTE, DDT,
Pierre LIOTARD, Ateliers de la Bergerette (Espace Info Energie - Point Rénovation Info Service du territoire),
Vincent LOISEL, vice-président de la CCOP en charge du suivi de l'EPE, maire de Bonvillers, agriculteur,

Atelier 3

Nicolas BACQUET, directeur de la SAS Agri Energie Verte ;
Matthieu BOUREUX, vice-président de la CCOP, maire de Le Gallet ;
Jean CAUWEL, vice-président de la CCOP, conseiller régional et maire de Breteuil.
Marie CHANTRELLE, présidente de la SAS Agri Energie Verte ;
Didier CORNET, conseiller communautaire de la CCOP, maire de Fontaine-Bonneleau ;
Jacques COTEL, président de la CCOP, adjoint au maire de Breteuil ;
Mélodie DUCROCQ, « Energies Coop Développement » (maitrise d'œuvre pour les projets de méthanisation),
Dominique DUFRESNES, conseiller communautaire de la CCOP, adjoint au maire d'Ansauvillers ;
Jean-Louis HENNON, vice-président de la CCPP, maire de Courcelles-Epayelles ;
Vincent LOISEL, vice-président de la CCOP en charge du suivi de l'EPE, maire de Bonvillers, agriculteur ;
Vincent NOEL, conseiller communautaire de la CCOP, maire d'Abbeville-Saint-Lucien ;
Jean PUPIN, vice-président de la CCOP, maire de Doméliers ;
Jean-Marie TALLON, conseiller communautaire de la CCOP, maire de Cormeilles ;
Jacques TAVEAU, conseiller communautaire de la CCOP, maire de Chepoix ;
Alain VASSELE, président du SMOPP, maire de Oursel-Maison.